Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13637 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 1er DECEMBRE 1988

La « journée mondiale » et les prévisions de l'OMS

Le nombre des malades du SIDA dépassera le million à la fin de 1991

La journée mondiale sur le SIDA organisée le 1er décembre témoigne d'une inquiétude croissante devant l'ampleur de l'épidémie, comme le souligne, dans l'entretien qu'il nous accordé, M. Hiroshi Nakajima, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Selon l'OMS, le nombre des malades sera supérieur à un million à la fin de 1991. Pour sa part, M. Hubert Curien, ministre français de la recherche, se déclare prêt à débloquer tous les crédits que demanderont les chercheurs.

« Quel est votre diagnostic sur l'épidémie de SIDA dans le monde ? Quels sont, selon vous, les scénarios envisageables pour les années à venir ? Peut-on réellement craindre une hécatombe ?

– Pour répondre à votre question concernant la possibilité d'une hécatombe, il suffit de dire que, si l'on ne prend pas les mesures pour arrêter la transmission du virus du SIDA, on peut effectivement avoir beaucoup de craintes pour les années à venir. A l'heure actuelle, on peut raisonnablement estimer que, en 1987, le nombre total des personnes séropositives infectées par le virus du SIDA s'élevait à environ cinq millions. On peut donc envisager que le nombre total des malades atteints de SIDA, à la fin de l'année 1991, sera supérieur à un million.

» J'insiste sur le fait que ces données sont indépendantes du nombre des nouvelles infections, qui surviendront soit au cours de l'année 1988, soit plus tard.

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI.

(Lire la suite page 10.)

Mobilisation

Comme il paraît loin, le temps où le SIDA ne suscitait que haussements d'épaules ou ricanements ! Nul ne peut douter aujourd'hui de la gravité d'une épidémie qui menace tout le monde, et plus seulement les « personnes à risque ».

Officiellement, cent vingt-cinq mille cas de SIDA ont été notifiés à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) par cent quarante-deux pays. En réalité, de l'aveu même des spécialistes, le nombre des malades serait au moins deux fois plus important. Et, selon le docteur Jonathan Mann, directeur du programme mondial de l'OMS de lutte contre le SIDA, on comptera « probablement de quatre à dix fois plus de cas de SIDA qu'il n'y en a eu jusqu'à maintenant » au cours des cinq prochaines années. Quant au nombre de personnes séropositives, c'est-à-dire infectées par le virus mais non encore malades, il serait compris entre 5 et 10 millions.

On a souvent objecté que d'autres maladies – comme la malaria, la bilharziose ou même la rougeole, sans parler du cancer ou des affections cardio-vasculaires – sont responsables de beaucoup plus de morts que le SIDA. Mais cette nouvelle maladie a la particularité d'être à la fois mortelle et transmissible par voie sexuelle. C'est donc du comportement de chacun que dépend, en grande partie, sa vitesse de propagation.

D'ores et déjà, dans certaines grandes villes d'Afrique noire, près de 10 % de la population est séropositive. Les capacités d'accueil des hôpitaux y sont depuis longtemps dépassées. A New-York, le SIDA est devenu la première cause de mortalité chez les adultes jeunes. Au Brésil, dans certaines grandes villes, la proportion des femmes enceintes séropositives serait supérieure à 5 %. Et tout porte à croire que ce phénomène va s'accentuer. Chez les toxicomanes, la maladie ne cesse de gagner du terrain : en France, plus d'un héroïnomane sur deux est séropositif, et il est à craindre que l'Asie à son tour ne soit frappée de plein fouet. Aux Etats-Unis, c'est dans les couches sociales les plus défavorisées – les Noirs et les Hispaniques en particulier – que l'épidémie s'étend le plus vite.

Que peut faire la communauté internationale ? D'abord, bien sûr, accentuer l'effort de recherche, avec l'espoir, encore timide aujourd'hui, d'arriver à mettre au point un vaccin et un traitement. Ensuite, informer et prévenir. Qu'on le veuille ou non, le seul « vaccin » aujourd'hui efficace contre la propagation du SIDA, c'est le préservatif.

Les Etats sauront-ils faire face à ce fléau sans porter atteinte à des libertés fondamentales ? Déjà, dans certains pays, la levée du secret médical, la création de fichiers informatisés, des exclusions professionnelles et l'isolement des malades dans de véritables « sidatoriums » menacent les fondements démocratiques de la société.

Plus l'épidémie progressera, plus il faudra être vigilant sur les moyens utilisés pour l'enrayer. Si la victoire contre le SIDA est malheureusement peu probable à très court terme, on ne saurait l'envisager que dans le respect des droits de l'homme : le directeur général de l'OMS montre pourquoi dans son entretien au « Monde ».

Restructuration pour devenir « numéro un européen »

Accord Thomson-Aérospatiale dans l'électronique d'aviation

Les groupes français Thomson et Aérospatiale ont annoncé, mercredi 30 novembre, qu'ils ont entamé des négociations en vue de rapprocher leurs fabrications d'équipements électroniques embarqués dans les avions civils et militaires. Le nouvel ensemble serait au premier rang européen. Il constitue une réponse à la restructuration qui s'est engagée dans l'aéronautique mondiale. Les ministères de la défense et de l'industrie se sont félicités de ce projet.

Les conversations engagées entre Thomson et Aérospatiale portent sur les équipements d'électronique de vol. Ils sont fabriqués chez Thomson, dans la division avionique, où ils représentent un chiffre d'affaires de 1,57 milliard de francs, et dans le groupe Aérospatiale, au sein de ses filiales SFENA, Crouzet et EAS (Electronique Aérospatiale) pour un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards de francs.

Le rapprochement devrait s'effectuer à parité, les deux groupes considérant ce secteur comme stratégique pour leur avenir. L'ensemble constitué, avec 3.6 milliards de francs de chiffre d'affaires, se placera au quatrième rang mondial derrière trois américains et au premier rang en Europe.

L'opération marque le début de la restructuration en France du secteur des équipements aéronautiques civils et militaires, encore beaucoup trop dispersés au sein de sociétés d'une taille insuffisante pour rester dans la course technologique face à des concurrents dans le monde qui resserrent les rangs.

(Lire page 36 l'article de CLAIRE BLANDIN.)

Le sommaire complet se trouve en page 40.

Le scandale Koskotas et les critiques contre M. Papandréou

Les socialistes grecs à la dérive

L'automne est dur pour le premier ministre grec, M. Andréas Papandréou. Après l'opération qu'il a subie à Londres pour un rétrécissement de l'aorte, les révélations sur les escroqueries du banquier Georges Koskotas secouent le Parti socialiste et le gouvernement. Démissions et limogeages de ministres se succèdent.

ATHÈNES
de notre envoyé spécial

« Qu'on les mette en prison, tous ces voleurs qui sont au pouvoir ! » Devant les kiosques à journaux d'Athènes, les attroupements sont nombreux par ces temps agités. Les passants s'arrêtent et commentent à brûle-pourpoint les toutes dernières péripéties de l'affaire Koskotas qui ébranle le gouvernement socialiste. Et chacun de donner son avis sur cette gigantesque escroquerie qui a plongé la Grèce dans la confusion, politique et morale. Le premier ministre, M. Andréas Papandréou, ne semble plus maîtriser la situation et le « plus gros scandale financier du siècle » entraînera probablement sa chute aux élections de juin prochain. Peut-être avant, qui sait ?

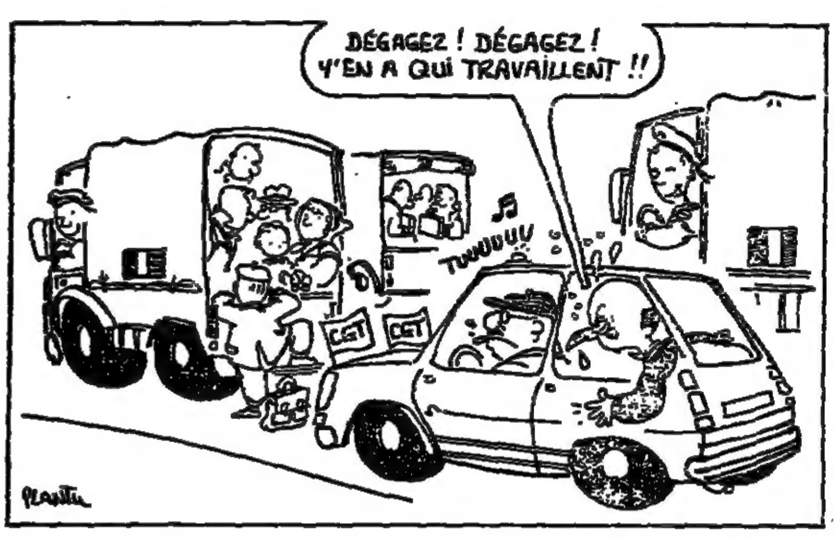
Rusé lascar, ce Georges Koskotas qu'on n'hésite pas ici à comparer à Staviski. Venant des Etats-Unis, il apparaît en Grèce en 1979. Il a vingt-cinq ans et trouve un emploi presque subalterne à la Banque de Crète, la treizième du pays. Cinq ans plus tard, le voilà détenteur de 89 % des actions de l'établissement !

ALAIN DEBOVE.

(Lire la suite page 5.)

La poursuite de la grève du RER

L'armée au secours des banlieusards



Lire pages 36 et 40 les reportages de GUY HERZLICH et CORINE LESNES.

L'ENQUÊTE : une grande bibliothèque informatisée à Paris

La « TGB » sur les rails

L'ancienne gare de Tolbiac pourrait accueillir la future « Très Grande Bibliothèque » (TGB) rêvée par le président de la République. Celle-ci commence à prendre forme. Patrice Cahart et Michel Melot en ont défini les contours dans un rapport qui devait être remis le 30 novembre au premier ministre. A partir du 1er décembre, Dominique Jamet est chargé d'une mission d'étude, préfiguration de l'établissement public à venir.

De Babel à Alexandrie, la bibliothèque est un mythe qui traverse l'histoire. Alain Resnais a consacré un film aux coulisses de cette « mémoire du monde ». Elle est la figure emblématique du *Nom de la rose*, le roman d'Umberto Eco. Quant à Borges, il y voyait tout simplement le reflet de l'univers. Aussi l'écrivain argentin accepta-t-il d'être le directeur de la Bibliothèque nationale de Buenos-Aires, alors même qu'il était devenu aveugle. Emmanuel Le Roy Ladurie, historien, professeur au Collège de France, voulut bien occuper le fauteuil d'administrateur général de celle de Paris, un poste ingrat, plein de chausse-trapes. Mais ce vieil habitué des catalogues et des cotes bibliographiques peut savourer le plaisir de se trouver au cœur du système. Et quand le président de la République, amoureux des livres, souhaite lier son second septennat à une grande œuvre, il pense, tout naturellement, à une bibliothèque.

Certes, l'idée était dans l'air. François Léotard avait parlé d'une « BN bis ». Il fallait bien désengorger la rue de Richelieu.

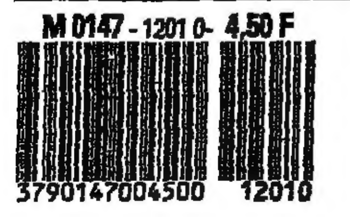
François Mitterrand voit plus grand. Peut-être rêve-t-il d'y attacher son nom. Il annonce en tout cas que cette « Très Grande Bibliothèque » doit couvrir tous les champs de la connaissance. Elle sera à la disposition de tous et pourra être consultée à distance. Elle devra utiliser les moyens de transmission les plus sophistiqués pour dialoguer avec ses homologues françaises et européennes. Un programme dont l'ambition un peu floue mérite d'être précisée. Deux hommes, Patrice Cahart et Michel Melot, sont chargés d'en définir les contours.

Le premier, inspecteur des finances, est directeur de la Monnaie, mais aussi président du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale. Le second, chartiste, est responsable de la Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre Pompidou. Le rapport qu'ils devaient remettre au premier ministre le 30 novembre n'a pas la prétention d'être une bible, mais une base de réflexion. Et les avis ne manqueront pas : outre l'Elysée et Matignon, les ministères concernés sont nombreux, la culture et son secrétariat aux grands travaux, mais aussi l'éducation nationale, la recherche et les finances. D'autant que les interrogations posées par la mise en œuvre de cette « Très Grande Bibliothèque » sont innombrables.

EMMANUEL DE ROUX.

(Lire la suite page 28.)

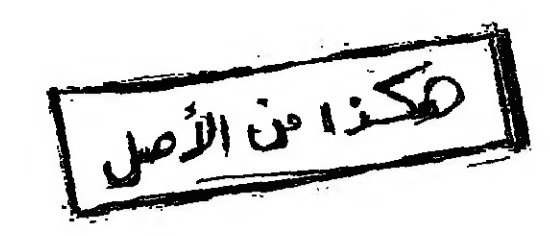
M 0147 - 1201 0- 4,50 F



3790147004500 12010

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.





Débats

L'amour au temps du SIDA

Par AURÉLIA BRIAC (*)

IL est beau. Enfin, pas mal, de loin. *Comment ne pas le remarquer ?* Il ne me quitte pas de ses yeux velours. Jeune, encore. *Il se lève dès que je sors* mon ticket-repas pour venir se présenter à moi et ne me quitte plus avant ma porte. Riche, je le *découvre quand, après une invitation* à déjeuner rituelle (dîner je refuse, je ne suis pas comprise dans le prix du dessert), il vient me chercher dans une Mercedes qui ressemble à un carrosse et n'a pas l'air volée ni de location. *Poli, propre et tout* ce qu'il faut pour plaire à une jeune fille libre (au sens où l'homme de sa vie, elle ne l'a *pas encore rencontré,* il l'a déçue ou elle se trouve le corps entre deux).

∴

Il m'emmène au meilleur resto du quartier, insiste pour me revoir, très vite. *Téléphone* six fois dans la journée quand je n'y suis pas et laisse un message sur le répondeur : *« Je me suis endormi avec votre visage devant les yeux et me réveille en pensant à vous. »* Quelle belle histoire d'amour ça pourrait faire. *Seulement,* la plus élémentaire prudence me dicte d'appeler mon médecin. *« Docteur, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous déranger pour une question aussi personnelle, mais au cas où il me viendrait l'envie de faire l'amour un de ces jours, un préservatif, est-ce bien nécessaire ? »* Réponse catégorique : *« Impossible sans, c'est trop dangereux. »*

A *moi qui suis monogame et* fidèle, la question (de confiance) ne s'est jamais posée. Mais celui-là, comment répondre à son insistance. A la rencontre suivante, dans les embouteillages, j'essaye de le tester :

« Etes-vous actionnaire à la société Profiltex ?... »

Il a peur du SIDA, comme tout le monde, mais ne juge pas utile de se protéger. On en est là.

∴

Si l'amour, comme l'a écrit Denis de Rougemont, est une invention de l'Occident, il est *sacrément dépoétisé. En classe,* une camarade en avance sur moi me passait des petits mots avec des histoires de capote *anglaise. Je ne comprenais* même pas. Aujourd'hui, on est bien obligé d'entrer dans le vif du sujet. Poreux ? Résistant ? Et encore, *lequel ? On ne sait* pas. Dans le doute, mieux vaut s'abtenir.

Et je me fais déposer devant mon porche. Il comprend. Bien *sûr, il me fait son petit numéro,* vous me laissez déjà, j'ai préparé un feu de bois devant ma cheminée, j'aimerais vous servir des fraises *(il sait que j'adore* ça) *sur ma couverture de fourrure.* Mais votre bouche, quand me laisserez-vous y goûter, comme à une fraise, j'en rêve.

Pour sortir, j'ouvre la portière de sa voiture. Il se jette alors sur moi et me mord sauvagement la bouche. Je réussis à me tirer de là et chez moi, *surprends une tache de sang sur* ma lèvre supérieure.

∴

Au réveil, ma bouche est *gonflée. Ça y est, j'ai attrapé le* SIDA. On a beau dire que ca n'est pas dans la salive, mais dans le sperme, Le Pen a semé des doutes. C'est comme pour Dieu, *personne n'a pu encore* vérifier s'il existe.

Le téléphone sonne. *« Quand puis-je vous voir ? »,* demande celui qui commence à croire que *c'est du tout cuit.*

« Quand vous aurez fait un test et que vous m'apporterez un test séro-négatif. »

On est loin du temps des *troubadours, quand amor était* l'envers de Rome. Mais tout cela est très moral. Retour aux interdits.

« On aura connu dix-sept ans de liberté », comme me l'a dit Evelyne Sullerot.

J'ai tout gâché. Que me conseillez-vous ?...

(*) Ecrivain.

SEXUALITÉ

Techniques, liberté, morale...

par ANDRÉ DUMAS (*)

LE protestantisme a pris ces dernières années des positions très différentes de celles du catholicisme sur toute une série de questions touchant à la sexualité. Il a soutenu la contraception, pour que les enfants soient désirés et non pas, dans certains cas, seulement subis. Il a soutenu la loi sur l'interruption volontaire de grossesse *pour mettre fin au fléau social* de l'avortement clandestin, quand la détresse l'emporte sur l'espoir. Et je suis convaincu qu'il soutient *aujourd'hui la campagne publique* en faveur des préservatifs masculins, quand il s'agit de lutter contre l'extension du SIDA, cette maladie qui réactive les peurs anciennes, *dont notre société médicalisée se* croyait, bien à tort, délivrée.

Une clarification est nécessaire pour deux raisons : d'abord expliquer pourquoi les options protestantes ne sont nullement un laisser-aller au laxisme morne, mais un appel à la *responsabilité,* à ce que j'appellerais volontiers les égards envers l'autre, au cœur de l'amour. Ensuite, espérer que les médias et les journaux cessent de parler massivement de l'Eglise, quand il s'agit seulement du catholicisme romain. Les pays latins se sont ici habitués à un monopole linguistique, qui n'a pas cours ailleurs et qui est faux.

Les techniques luttent contre les menaces de la nature. Par exemple, elles luttent *contre l'excès de la* fécondité naturelle. Quand celle-ci menace la santé ou le bonheur d'un couple, la démographie et l'économie d'un peuple. Mais elles luttent aussi *contre la stérilité,* quand celle-ci pourrait être vaincue par un détour technique, nouvellement découvert. Aujourd'hui, il s'agit de lutter contre l'extension d'un virus, *qui détruit les défenses immunitaires* de l'homme et qui est, dans l'état actuel des recherches, inguérissable. Des techniques, on peut donc attendre des secours et des *recours même limités.*

Mais des techniques, en elles-mêmes, on ne peut pas attendre une morale, ce qui n'est en rien un reproche, mais un honnête constat. Soyons simples : le permis de conduire n'est pas une autorisation, *encore moins une incitation à écraser* son prochain. La contraception n'est en rien une invitation au vagabondage sexuel sans lendemain. L'insémination artificielle n'est pas désormais la possibilité d'avoir des enfants sans deux parents. Et la campagne publique pour lutter contre l'extension du SIDA est encore moins une sollicitation à la débauche.

La morale dépend de l'usage que la liberté de l'homme en fait et, *comme* il s'agit de sexualité, il n'y a qu'un mot à dire : l'amour, l'amour de l'autre, le lien entre la sexualité et l'amour, et non pas le lien, lien formel d'ailleurs, *lien trop biologique* pour être moral, que l'on a voulu établir, et maintenir, contre vent et marée, entre la sexualité et la procréation. La crainte d'avoir des enfants n'est pas le gendarme chargé de surveiller la moralité humaine, car les enfants ne sont pas une obligation, ni une excuse à la sexualité, mais la grâce et la couronne données à l'amour. *Il y a trois* fées qui veillent sur l'amour : le désir, la tendresse et la constance. Il n'est pas sûr qu'elles soient toujours présentes et toujours éveillées. Mais là, et là seulement, est la morale, *non pas dans l'interdiction des techniques,* ni dans la suspicion portée à l'avance sur leurs éventuelles conséquences.

Il n'est pas facile de trouver le ton juste pour parler de la sexualité, surtout *à autrui et aux foules.* Le ton technique est utile pour savoir de quoi on parle et ne pas se mettre à relier, par exemple, *la prévention contre la diffusion* du SIDA et la contraception, comme si l'arrivée du SIDA était une sorte de vengeance maléfique, à retardement, contre la *liberté de la contraception.* La première tâche de la foi chrétienne aujourd'hui est de ne pas céder un pouce de terrain à la résurgence de *l'obscurantisme. Un mot que je préfère,* dans mon exécration, à intégrisme, où me plaît la racine : intégrité.

La pratique des égards amoureux

Le ton sociologique est flou : comment circonscrire une population, dite à « hauts risques », même si indéniablement il peut y avoir et il y a dans le SIDA une sérieuse sonnette d'alarme contre toute sexualité impersonnelle et par là même déshumanisée ?

Le ton moral enfin hésite souvent *lamentablement* entre les *interdictions* publiques et les indulgences privées, avec le vilain mot de casuistique.

Il me semble que mettre un préservatif, c'est pratiquer un égard envers la personne que l'on aime, ou *même seulement que l'on fréquente,* si la situation n'est pas sûre. Pendant longtemps, avec la pilule, ce furent les femmes seules qui eurent à pratiquer *les précautions que j'ai appelées* intentionnellement les égards. Maintenant, c'est au tour des hommes, sans que les dames s'esbaudissent, ni que les messieurs s'assombrissent, « ridiculement ».

Pour parler de la sexualité, il faut un ton clair et délicat, sinon, les jeunes, à juste titre, demeurent soit sceptiques, soit choqués. Est-ce impossible en France, où nous parlons *tant de communication,* sans savoir la pratiquer ? Pourvu que l'accent soit mis sur les égards amoureux et non sur les techniques condamnées.

En fait, depuis la Réforme, le protestantisme et le catholicisme sont *opposés sur plusieurs points,* touchant à la fois à le sexualité et à l'Eglise : le mariage des pasteurs, la non-inclusion du mariage parmi les sacrements, *effectués en mémoire* et en présence de Jésus-Christ, du coup la possibilité d'une bénédiction de Dieu sur un second mariage, après l'échec, toujours douloureux, du premier (1). Tout cela est connu.

Mais maintenant, j'ai peur que le *catholicisme de la fin du vingtième* siècle ne s'enferme dans un nouveau syllabus contre les techniques modernes touchant à la sexualité et que ses interdits ne *convainquent* pas, même chez les catholiques, par erreur de prohiber des techniques au lieu d'insister sur l'amour humain, à l'image de Dieu, qui nous a fait libres, pour que nous ayons des égards d'amour les uns envers les autres.

Dès l'été 1986, le comité central du conseil œcuménique des Eglises a approuvé un long document à propos du SIDA, intitulé « l'Eglise, une *communauté de guérison* », *insistant* pastoralement sur deux points : le SIDA n'est pas une punition de Dieu sur ceux qui en sont atteints, même s'il est un avertissement pour nous tous contre la dissociation entre la sexualité et l'amour personnel. Il n'y a pas à isoler les « sidaïques » dans des ghettos, comme on le faisait pour les lépreux *au temps de* Jésus.

Le 19 mars 1987, le conseil de la Fédération protestante de France a fait une déclaration sur « Biologie et éthique », dont j'extrais quelques lignes, bien qu'il s'agisse en fait, de l'approbation de l'insémination artificielle et non pas du SIDA : *« Les nouvelles techniques sont, comme toutes les entreprises humaines, sous le double signe de la tentation et de la promesse. La meilleure parabole en est celle d'une « croissance » qui mêle le bon grain et l'ivraie... Nous sommes responsables : non pas égoïstement maîtres, mais responsables devant les autres, responsables devant l'enfant, responsables devant Dieu. Cette responsabilité traverse toute l'ambivalence de la situation humaine et aide à ne pas arracher le bon grain avec l'ivraie ».*

J'ai attendu pour terminer cet article de regarder la très bonne émission sur « La sexualité des Français, vingt ans après mai 1968 », passée sur Antenne 2 le lundi soir 21 novembre. C'est vrai *qu'il est difficile de trouver les mots* justes pour parler de la sexualité et aussi du SIDA. Il faut être clair et donc se familiariser avec les termes « scientifiques », mais aussi poétiques, *c'est-à-dire évocateurs et pas* seulement descriptifs. C'est vrai que les sondages trompent, car les questionnés mentent, pour exagérer leurs prouesses et masquer leurs échecs. *C'est vrai qu'il y a, à tout âge, une* soif de tendresse et une espérance de fidélité. C'est vrai qu'on tâtonne pour alerter, sans manipuler la peur, qui rend d'ailleurs incrédules, surtout les jeunes. C'est vrai que la spontanéité, qui est l'élan du cœur et du corps, a un certain mal à se marier avec des intrusions techniques. Parce que c'est difficile, cela vaut la peine d'en parler.

Il reste un dernier mot tabou : la morale, alors qu'en fait toute l'émission lui a été consacrée. Pourquoi ? Sans doute parce qu'elle est devenue synonyme, dans l'opinion publique, d'oppression extérieure et de malheur intérieur. Nous sommes décidément des déracinés de la Bible, où l'observation libre des commandements de Dieu est le chemin du bonheur, avec le renouveau du pardon, qui enlève, efface, oublie les gâchis, que nous vivons tous aussi.

(*) Pasteur. Ancien doyen de la faculté de théologie protestante de Paris.

(1) A cet égard, je recommande vivement la lecture du numéro spécial de *Notre histoire,* de novembre 1988 : 2000 ans de sexualité chez les chrétiens. 75 pages. 12, rue Ampère, 75017 Paris.

Au courrier du Monde

RÉPLIQUE

Aide humanitaire et « fiasco »

L'article intitulé « Le fiasco », publié dans notre page « *Débats* » du 17 novembre consacrée à l'aide humanitaire, continue à susciter de vives réactions. Après *Médecins du monde (le Monde* du 19 novembre), c'est au tour de l'organisation Partage avec les enfants du tiers-monde, qui participait aux opérations de secours français au Bangladesh, en septembre dernier, d'écrire notamment : *« Loin d'être un fiasco ou un gâchis, l'action du secrétaire d'Etat à l'action humanitaire et des ONG* [Organisations non gouvernementales] *françaises est remarquable à plus d'un titre. »* Partage souligne tout particulièrement *« la réponse coordonnée et rapide à une situation d'urgence ». « Avoir le courage d'innover est également à mettre à l'actif et non au passif de l'action des ONG »,* ajoute l'organisation, se référant aux critiques portées contre l'utilisation d'appareils ULM et d'engins à chenillettes. Partage tient enfin à préciser que *« les ONG bengalaises n'ont jamais adressé la moindre critique à l'ensemble de cette action »* (française). Et à rappeler que l'organisation Frères des hommes (dont un représentant est l'auteur de l'article en question) *« fut associée à cette action collective dès le début et que l'un de ses responsables a même accepté d'en être le coordinateur officiel sur place, sans émettre la moindre critique sur son contenu ».*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant,* et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

OJD 1987

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Le Monde PUBLICITE
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐
6 mois ☐
9 mois ☐
1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :

Pays :

BADMO 88

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

La fin de la visite du premier ministre turc

Paris et Ankara vont relancer leur coopération économique

La relance des relations économiques entre la France et la Turquie a dominé les deux dernières journées de la visite officielle à Paris du premier ministre turc, M. Turgut Ozal, qui a rencontré mardi 29 novembre les ministres français de l'économie, des transports et de l'équipement. M. Pierre Bérégovoy a annoncé, à l'issue de son entretien, la signature prochaine d'un accord-cadre en matière économique et l'envoi en Turquie d'une mission financière chargée d'étudier les modalités de prêts que la France pourrait accorder pour le financement de plusieurs grands projets auxquels l'industrie française est intéressée.

Mardi soir, le premier ministre français, M. Michel Rocard, s'est félicité, au cours d'un dîner officiel offert en l'honneur de M. Ozal, du *« climat de confiance restauré »* entre les deux pays. Il a de nouveau souligné *« les très réels progrès »* qui *« méritent d'être encouragés »* accomplis par la Turquie dans le domaine *« des droits de l'homme et des libertés »*. A l'issue de sa visite, M. Ozal devait tenir jeudi matin une conférence de presse à l'hôtel Crillon. Une manifestation de nationalistes kurdes, prévue à cette occasion place de la Concorde, n'a pas été autorisée par la préfecture de police.

Mme Semra Ozal, qui accompagnait son mari à Paris, a eu, notamment, un entretien avec Mme Mitterrand.

Mme Semra Ozal, ou le modernisme allié à la tradition

« Nous travaillions dans la même administration, elle était employée, moi ingénieur, je lui ai proposé le mariage en dansant, nous avons averti nos familles ensuite... » La bluette serait banale si ce n'était le premier ministre de Turquie, un pays où traditionnellement une entremetteuse arrangeait les épousailles sur commande des parents, qui raconte avec émotion son histoire d'amour avec sa femme Semra.

Fumant récemment le cigare, buvant son whisky à côté d'un mari que sa foi religieuse tient à l'écart des spiritueux, Mme Ozal — donnée comme troisième personnage du pays en influence, selon les sondages — est parfaitement à l'aise avec ses généreuses rondeurs : elle n'hésite pas à les habiller avec une exubérance dénoncée comme le comble de la vulgarité par des élites qui ne lui pardonnent pas de leur avoir ravi le monopole d'une image de la modernité qu'elles-mêmes n'ont pas réussi à étendre au-delà d'Istanbul et d'Ankara.

Cette *« modernité »* sans rupture avec la tradition, Mme Ozal la voit réalisée dans sa propre famille, la *«dynastie »* raillée par la presse : d'un côté la mère du premier ministre qui, après avoir été une des premières enseignantes de la République a, sur le tard, pris le voile en dénonçant la Turquie *« laïque et impie »* ; de l'autre les deux frères de M. Ozal : la piété aimable du premier, ministre, n'a pas été entamée par son éducation anglaise ; celle du second, islamiquement barbu, s'est épanouie dans des affaires fructueuses avec l'Arabie saoudite. A l'autre extrême, sa fille va applaudir le chanteur communiste grec Mikis Theodorakis au bras de son mari, un joueur de batterie qui, après une paternité notoirement précoce, consolide sa célébrité en tournant un photo-roman. L'aîné des deux fils, *«Youpi»*, formé dans les universités américaines, sert de conseiller — de *« dauphin »*, dit l'opposition — à son père.

Cette cohabitation, *«typique en Turquie»*, selon Mme Ozal, assure le maintien de la famille, *«quelque chose de sacré»*, comme *«pilier de la société»* ; mais elle ne voit *«aucun obstacle moral»* à ce que les candidats au mariage fassent l'expérience d'une vie commune : *«Si mon fils ramenait une bru non vierge à la maison, ce serait son affaire et pas la mienne»* — Une position affirmée publiquement, très en avance sur les mœurs du pays. Pour lutter contre les séquelles de la polygamie et faire progresser le mariage civil, elle a sillonné le pays, servant, au cours de cérémonies collectives, de témoin à 12 000 couples jusque-là unis seulement par les imams.

La grande affaire de Mme Ozal, c'est la *«Fondation pour le renforcement et la promotion de la femme turque»* qu'elle a créée il y a trois ans *«pour aider les femmes des campagnes à accéder au progrès»*. A partir de soixante-dix sections et cinquante cliniques régionales animées par les *«marguerites»*, des volontaires caritatives, des autobus prolongent les campagnes d'éducation et de planning familial dans les villages. *«Le RU 486, la pilule du lendemain ? Si elle marche, on l'importe tout de suite»*, affirme Mme Ozal qui n'avait pas hésité, *«pour sauver les femmes de la calamité des curetages»*, à ouvrir dans son journal une campagne contre le ministère de la santé pour accélérer des essais de ce type de contraception.

Elle a été à La Mecque, cette année encore, mais *«vous voyez*, s'esclaffe-t-elle, *je n'ai pas changé»*. Le voile blanc rituel au retour du pèlerinage n'est pas pour elle. *«Ce qui compte dans la foi, c'est la relation personnelle entre Dieu et sa créature, la droiture et non pas de se couvrir ou pas la tête.»* Du même coup, les manifestations de cette foi devenue plus individuelle, et même le port récemment autorisé du foulard islamique dans les universités, *«ne constituent nullement une menace pour la laïcité à laquelle notre société est très attachée»*.

Mme Ozal veille toutefois : ce n'est un secret pour personne, depuis que le premier ministre, loin de s'en défendre, l'a revendiqué hautement comme un signe de progrès, qu'elle a l'oreille de son mari sur les grandes questions politique. A plusieurs reprises, elle a contribué à barrer la *route aux éléments religieux du parti* au pouvoir : elle s'est ainsi attiré dans l'opinion la plus conservatrice des haines que son action sociale lui a permis, non sans difficulté, de surmonter à gauche.

MICHEL FARRÈRE.

Le programme du secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales

M. de Beaucé : « Les coups de cymbales ne font pas une politique »

M. Thierry de Beaucé a, mardi 29 novembre, dressé un premier bilan et exposé le programme du secrétariat d'Etat chargé des relations culturelles internationales auprès du ministre des affaires étrangères, qui lui a été confié lors de sa création, il y a six mois.

Le bilan de ce premier semestre est plutôt mince, sauf en ce qui concerne les déplacements de M. de Beaucé qui, de Bruxelles au Caire, de Venise à Brazzaville, de New-York à Tonga, en passant par Salonique, Tokyo ou Fès, a accompli vingt et un voyages depuis le printemps. Un record ministériel, paraît-il. Et il n'y a pas de pause en vue.

Le département des relations culturelles internationales — l'un des six portefeuilles qui se partagent actuellement l'action extérieure de la France — a été créé, il est vrai, *« parce qu'on ne sait pas assez que Paris a une politique culturelle à l'étranger et pour donner à celle-ci une visibilité politique »*.

Espérons donc que la diplomatie volante de M. de Beaucé aura l'effet attendu et voyons de quoi sera faite son action, placée sous le signe de *« la plus grande multinationale culturelle de la planète »*.

Et l'énumération commence : 3 milliards 85 millions de francs pour 1989, soit 35,6 % du budget total du Quai (5,48 % de plus qu'en 1988) ; 130 trente pays concernés (les autres étant couverts par le ministère de la coopération) ; 16 700 agents, dont 8 500 envoyés de France ; 260 établissements scolaires formant 120 000 élèves ; 116 centres culturels ; un millier d'Alliances françaises recevant 420 000 étudiants, etc.

M. de Beaucé a également mentionné une foule d'autres réalisations ou projets comme l'Institut franco-égyptien du droit des affaires ou celui, franco-turc, d'administration publique, de centres culturels à Djakarta ou Budapest, la Comédie-Française en Australie et en Corée, nos danseurs en Inde et en Chine, etc.

Saupoudrage

Le secrétaire d'Etat a conclu que *« les grands coups de cymbales ne font pas une politique »*. Chacun s'est alors regardé.

Pour avoir beaucoup voyagé, y compris avant d'être aux affaires, M. de Beaucé sait que vouloir être partout conduit finalement à un saupoudrage *qui frustre* tout *le monde*, à des « coups » sans lendemain, à l'érosion des positions fortes.

Devant nos nouvelles « vitrines en Corée du Sud ou en Indonésie, la tournée dans les pays anglo-saxons du Mahabharata hindou joué en anglais par des comédiens anglais financés par la France (1 500 000 F) ou les lancements répétés de satellites français, on ne pouvait s'empêcher de penser à nos centres culturels souvent miteux d'Afrique noire, du Maghreb ou du Proche-Orient. Des *« recrutés locaux »*, Français ou non, deux à soixante fois moins bien payés (selon M. de Beaucé lui-même) que les *« détachés budgétaires »* de France, y sont, d'Oran à N'Djamena, de Beyrouth à Alexandrie, avec des moyens de fortune, les véritables soutiers de la diffusion culturelle française.

Pendant que se dévouent ces obscurs dans les pays les plus proches de nous, la France fait résonner ses « cymbales » dans d'éphémères et coûteuses opérations de prestige à Sydney, Bombay ou Séoul, endroits où elle n'a guère de positions à défendre et ne peut espérer en conquérir beaucoup.

J.-P. P.-H.

Les négociations sur les armements classiques en Europe

Moscou rejette l'évaluation des forces présentée par l'OTAN

L'Union soviétique a sévèrement critiqué, mardi 29 novembre, à la Conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) l'*« exercice de propagande »* de l'OTAN qui avait présenté, vendredi, *« de manière unilatérale, incorrecte et peu constructive »* une évaluation *« sélective »* des forces classiques en Europe (*le Monde* du 26 novembre).

L'URSS et les pays du pacte de Varsovie répondront *« de manière appropriée »* à ce document en donnant leur propre *« évaluation »* des potentiels des deux alliances en Europe, a déclaré à la presse le général Nikolaï Tcherkov, membre de la délégation soviétique à la CSCE, sans en préciser la date. Selon lui, le document de l'OTAN est incomplet, car il exclut les forces navales pour lesquelles la supériorité numérique de l'OTAN est écrasante, ainsi que certains types d'avions et d'artillerie.

Selon les accords conclus entre les deux alliances, les forces navales ne sont pas inclues dans la négociation militaire, mais elles constituent néanmoins, selon M. Kachlev, chef de la délégation soviétique, un *« facteur »* qui devra être pris en compte dans la négociation sur les mesures de confiance en Europe.

M. Kachlev a également annoncé que Moscou avait présenté lundi 28 novembre à Vienne une *« nouvelle proposition constructive »* en acceptant d'*« inclure le territoire entier de la Transcaucasie soviétique dans le champ géographique de la négociation »* et d'en exclure *« certaines parties de la Turquie asiatique »*.

Il s'agit d'une portion de l'Anatolie faisant face à la Syrie, à l'Irak et à l'Iran, que le gouvernement d'Ankara souhaite soustraire à la négociation est-ouest pour faire face à d'éventuelles menaces de ses voisins du Moyen-Orient. La Turquie a rejeté dès lundi comme *« insatisfaisante »* la proposition soviétique, qui ne couvre, selon elle, qu'une zone trop limitée.

L'URSS a, d'autre part, réitéré sa demande d'inclure dans la zone de négociation les îles Canaries, une région géographiquement africaine, mais politiquement espagnole. — *(AFP.)*

Amériques

MEXIQUE : coup dur pour l'opposition de gauche

M. Fidel Castro assistera à l'investiture du président Salinas

SAN-JOSE
de notre correspondant en Amérique centrale

A quelques heures de son investiture, jeudi 1er décembre, le futur président du Mexique, M. Carlos Salinas de Gortari, dont la légitimité est vivement contestée par l'opposition de gauche, reçoit un appui international sans précédent. La plupart des chefs d'Etat latino-américains invités à la cérémonie, y compris M. Fidel Castro, ont, en effet, confirmé leur participation.

L'annonce solennelle — tout à fait inhabituelle pour le Mexique — de la présence de chefs d'Etat étrangers à l'investiture d'un président a relancé la polémique entre le gouvernement et l'opposition, qui semblait depuis peu s'être résignée à la confirmation de M. Salinas. Après le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Nicaragua, qui avaient été les premiers à répondre à l'invitation, l'Argentine a confirmé, à son tour, la présence de M. Raul Alfonsin.

Mais l'annonce officielle, le mardi 29 novembre, à La Havane, du déplacement de M. Fidel Castro est de tout autre portée. En juillet, les autorités cubaines avaient envoyé un télégramme de félicitations à M. Salinas pour sa victoire aux élections. L'opposition avait demandé des explications : M. Castro n'est-il pas encore considéré, en Amérique latine, comme la caution de gauche par excellence ? Le dirigeant cubain avait répondu qu'il s'agissait d'un geste protocolaire, sans signification politique. Le même argument sera moins convaincant pour expliquer sa venue à Mexico alors qu'il n'a encore jamais assisté à la cérémonie d'investiture d'un président mexicain. On laisse donc entendre à La Havane que cette décision s'inscrit dans la nouvelle ligne diplomatique de Cuba, désireuse de retrouver une place à part entière et une définitive respectabilité dans la « famille » latino-américaine après une longue éclipse. Fidel Castro s'était déjà rendu à Quito en août pour assister à la prise de fonctions du président équatorien social-démocrate, M. Rodrigo Borja. Jusque-là, les voyages du leader cubain étaient exclusivement dirigés vers des régimes « amis » (Chili de Salvador Allende, Nicaragua sandiniste).

M. Cuauhtemoc Cardenas, principal concurrent de M. Salinas dans les élections de juillet et désormais chef de file de l'opposition, entretient d'étroites relations avec M. Castro depuis plus de trente ans. Son père, le général Lazaro Cardenas, ex-président (1934-1940), avait, en 1956, aidé à la préparation au Mexique du fameux débarquement du *Granma* (1) et en particulier contribué à l'élargissement de Fidel Castro, détenu à Mexico à la *requête du dictateur cubain Batista.*

En 1959, le Mexique avait été un des premiers pays à reconnaître le nouveau gouvernement révolutionnaire. Il avait maintenu, seul en Amérique latine, les relations diplomatiques et commerciales avec l'île lorsque, en 1964, l'Organisation des Etats américains (OEA) avait décidé la rupture. Des liens politiques et personnels se sont développés entre dirigeants mexicains et cubains. M. Lopez Portillo (1976-1982) *avait plaidé la modération* envers Cuba auprès du nouveau président américain Ronald Reagan, qui soupesait l'hypothèse d'une intervention militaire contre l'île. M. Miguel de La Madrid s'était montré plus réservé que son prédécesseur ; mais il vient tout de même de se rendre à La Havane pour son dernier voyage officiel de président du Mexique. M. Salinas, lui, avait visité Cuba en 1987, peu avant l'annonce officielle de sa candidature. Il avait d'ailleurs été ambassadeur de son pays.

BERTRAND DE LA GRANGE.

(1) Le bateau qui avait conduit Castro et ses hommes à Cuba fin 1956 pour y commencer la guérilla.

● **ARGENTINE : Mme Peron s'installe définitivement dans le pays.** — L'ancienne présidente Isabel Peron, renversée en 1976 par les militaires, a annoncé, mardi 29 novembre à Buenos-Aires, qu'elle s'installe définitivement en Argentine. La veuve du fondateur du « justicialisme », *Juan Peron, était rentrée* fin septembre d'un exil de six ans en Espagne. Bien qu'elle garde un certain prestige auprès des militants, « Isabelita » a déclaré à la presse qu'elle n'exercerait plus d'activités politiques. — *(AFP.)*

Accord entre Tokyo et Washington sur la construction du chasseur FSX

TOKYO
de notre correspondant

Les Etats-Unis et le Japon ont signé, le mardi 29 novembre, l'accord en négociation depuis de longs mois pour la construction en commun d'une nouvelle génération d'avions chasseurs baptisés FSX. La décision de principe de cette collaboration avait été prise en octobre 1987, à la fin du mandat de M. Nakasone et en pleine « guerre commerciale » entre les Etats-Unis et le Japon.

En juin dernier, à Washington, le directeur de l'Agence de défense japonaise, M. Tsutomu Kawara, et son homologue américain, M. Frank Carlucci, secrétaire à la défense, avaient mis au point le protocole de l'accord qui vient d'être signé.

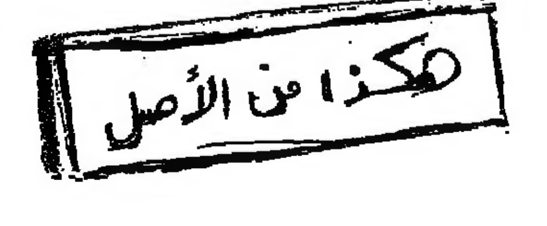
Il s'agit du premier accord de ce type passé entre les Etats-Unis et le Japon. Il marque un renforcement de la coopération militaire entre les deux alliés du Pacifique et il se traduira surtout par d'importants échanges de technologie.

La technologie du chasseur F-16

L'Agence de défense japonaise est le maître d'œuvre du projet et les Etats-Unis fourniront la technologie du chasseur F-16 construit par General Dynamics Corp. qui servira de base au développement du FSX. Les Japonais, de leur côté, se sont engagés à des transferts de technologies de pointe à leur partenaire. L'ensemble du projet reviendra à un coup de 1 000 milliards de yens. Le premier appareil devra sortir en 1993 et dès l'année suivante commencera la production en série. L'Agence de défense prévoit de déployer cent trente FSX en 1997.

Du côté japonais, le premier contractant est Mitsubishi Heavy Industries qui travaillera en collaboration avec les groupes Kawasaki et Fuji ainsi qu'avec General Dynamics Corp. La répartition du travail entre les partenaires américains et japonais n'a fait l'objet que d'un accord oral (35% à 45% reviendraient aux Américains).

PHILIPPE PONS.



هكذا من الأصل

Europe

URSS : la réforme constitutionnelle devant le Soviet suprême

M. Gorbatchev annonce une nouvelle étape de la « perestroïka »

MOSCOU
de notre correspondant

C'était le paradoxe complet. Du matin au soir, la plupart des orateurs qui sont intervenus, mardi 29 novembre, à l'ouverture de cette session *extraordinaire* du Soviet suprême consacrée aux projets d'amendements constitutionnels étaient des conservateurs.

Peu ou prou, la plupart s'en prenaient à l'Estonie et, derrière la critique du droit de veto que cette République avait voulu s'arroger sur les lois soviétiques, on sentait toute l'exaspération de l'appareil devant l'ampleur de l'évolution réformatrice. *Ce sentiment dominait, mais tout le rapport introductif* présenté par M. Gorbatchev avait essentiellement visé, pourtant, à répondre aux critiques... des plus réformateurs que lui-même.

Le décalage était total. On aurait dit un dialogue de sourds, et tout cela était pourtant parfaitement logique, car une époque de la « perestroïka » s'achève cette semaine. Ces derniers temps, M. Gorbatchev n'avait pour ainsi dire *pas de problèmes sur sa gauche. Ceux qui trouvaient qu'il n'allait pas assez loin étaient de toute manière tellement sceptiques* qu'ils se taisaient alors que, du côté conservateur, on s'activait frénétiquement – et sans se cacher.

Aujourd'hui, c'est l'inverse. Après une bataille qui avait, par moments, pu paraître bien incertaine, le secrétaire général a obtenu, en juin dernier, le feu vert de la conférence du parti pour l'ensemble de ses projets de réforme. Fin septembre, *non seulement la réorganisation de l'appareil du parti est devenue réalité, mais toute la vieille* garde du bureau politique a été évincée ou neutralisée. Cette semaine enfin, à la date prévue, la réorganisation de l'appareil d'Etat va acquérir force de loi.

Comme l'a souligné, mardi, sans excessive modestie, M. Vadim Medvedev, le patron de l'idéologie, c'est *un sans-faute* pour l'équipe de M. Gorbatchev, *mais* le problème est que plus les *réformes* ont pris de consistance, plus les sentiments réformateurs de la population se sont affirmés. Avec l'espoir sont venues les revendications et, du Caucase aux pays baltes, elles vont naturellement plus loin que les propositions de M. Gorbatchev.

Or le problème pour le secrétaire général est que ces revendications font descendre dans les rues des centaines de milliers de personnes dont il est beaucoup plus difficile de canaliser les colères et les *frustrations* que de mettre *au pas un appareil* essentiellement désemparé. C'est maintenant qu'on entre vraiment dans la zone des tempêtes et que l'on *va* voir *si le* pari de *M. Gorbatchev peut tenir l'épreuve des* faits.

Simple, ce parti est que l'on pourrait, sans changement de régime ni révolution, transformer l'Union soviétique en un pays économiquement développé. Cet objectif passe d'abord, selon M. Gorbatchev, par l'institution d'un « Etat socialiste de droit » dans lequel la *suppression de l'arbitraire* inciterait les citoyens à *redevenir*, d'objets de leur histoire, sujets.

Toute une série de lois sont en préparation en ce domaine et, parallèlement, M. Gorbatchev veut recréer un appareil d'Etat afin que le parti ne soit pas, en période de crise, en première ligne ; que les villages, les villes, les *régions et les Républiques n'attendent plus tout* de Moscou et n'imputent plus tous leurs maux à la capitale et afin de balayer surtout l'actuelle bureaucratie du parti-Etat.

Ajoutée à la réforme de l'entreprise et à celle de l'agriculture, la démarche est parfaitement cohérente, mais dès lors qu'on reconnaît que l'arbitraire *régnait, que la souveraineté des Républiques n'était* que théorique et les députés des figurants, dès lors qu'on appelle à sortir de l'inertie, il faut aussi convaincre de la nécessité de ne pas aller trop vite.

Or non seulement beaucoup veulent aller plus vite, mais beaucoup d'autres aussi se soucient plus de sortir de *l'URSS que de la réformer ou de briser le monopole* du parti *plutôt* que d'en refaire une force d'avant-garde.

Jeudi, M. Gorbatchev aura obtenu du Soviet suprême sortant l'adoption d'amendements instituant une présidence de l'Etat aux pouvoirs étendus ; un Congrès des députés populaires qui pourrait mériter d'être appelé Parlement ; un Conseil constitutionnel et de nouvelles lois électorales garantissant la *multiplicité* des candidatures. On avance, mais, comme le disait mardi matin M. Gorbatchev, « *la « perestroïka » a littéralement fait exploser l'illusion de paix et d'harmonie (...), donné le coup d'envoi à des débats sans contrôle et mis le projecteur sur de nombreux problèmes urgents et même douloureux* ».

Ces débats ne vont que s'approfondir avec la campagne pour l'élection, au *printemps prochain*, des députés au Congrès. Bientôt, les audaces estoniennes sembleront, sans doute, bien tempérées, et ce n'est que dans un an, quand les lois sur les libertés civiles, la privatisation des terres et la réforme des liens fédéraux seront entrées en vigueur qu'on pourra juger des chances de réussite du pari.

« *Nous passons*, disait encore mardi M. Gorbatchev, *de la phase de la conception (...) à celle de l'action pratique.* »

BERNARD GUETTA.

La crise dans le Caucase

Les exactions se poursuivent, sous les portraits de Khomeiny

MOSCOU
de notre correspondant

Les *Izvestia* viennent de révéler *que certains des manifestants* regroupés depuis dix jours dans le centre de Bakou brandissent des portraits de l'imam Khomeiny et des drapeaux aux couleurs de l'islam.

Le reportage publié, lundi soir, par le quotidien du gouvernement ne donne pas une idée exacte de l'ampleur du *phénomène mais, dans son édition de mercredi 30 novembre, les Nouvelles de Moscou* illustrent leur article sur Bakou d'une photo qu'on croirait prise à Téhéran. Poings dressés, de jeunes gens moustachus scandent à tue-tête et agitent *bel et bien des drapeaux frappés* de l'étoile et du croissant. Ni ce reportage ni cette photo n'ont naturellement été publiés par hasard et cette dimension khomeiniste de la crise caucasienne semble assez marquée pour préoccuper les autorités soviétiques.

Ces *révélations* donnent en tout cas raison aux *porte-parole* arméniens, qui soulignent, depuis le début de l'affaire du Haut-Karabakh, la montée d'un fanatisme religieux en Azerbaïdjan. C'est ce fanatisme qui expliquerait, selon *beaucoup d'Arméniens, les violences* dont ils sont victimes de la part d'Azéris qui ne trouveraient pas moralement condamnable de s'attaquer à des impies.

Largement répandue en Arménie, l'explication fait cependant bon marché d'un aspect on ne peut plus *rationnel des pogroms.* De viols en meurtres et de saccages d'appartements en licenciements, les Azéris sont en train de se débarrasser de leurs minorités arméniennes. Sauf dans le Haut-Karabakh, où ils sont majoritaires, les Arméniens fuient en effet maintenant l'Azerbaïdjan en masse.

Craignant, de leur côté, qu'on ne finisse un jour par se venger sur eux, les Azéris d'Arménie ont entrepris le *mouvement inverse. Les uns vont* à pied, d'autres en autobus, et cet exode croisé est en train de prendre de telles proportions que les nationalistes arméniens accusent Moscou de ne pas mieux empêcher les violences afin de simplifier le dossier, pour le jour où il faudra trancher.

C'est sans doute prêter là beaucoup de machiavélisme à un pouvoir avant tout débordé par la situation. Ce qui est sûr, c'est que les autorités de l'Azerbaïdjan ne font rigoureusement rien ni pour rassurer, ni pour retenir, ni pour protéger les Arméniens. Tout indique qu'on leur fait, au contraire, comprendre, au niveau local, qu'ils ont tout intérêt à partir, et vite. Sur la frontière entre les deux républiques, les échanges de villages se multiplieraient, et l'on affirme à Erevan que des ultimatums (quarante-huit heures pour *partir*) ont été posés à des paysans arméniens de la région de Kirovabad.

Quoi qu'il en soit, il ne fait pas l'ombre d'un doute que violences il y a toujours. *Les Nouvelles de Moscou* vient, à cet égard, de publier, en première page, un appel très révélateur. *Signé par le patriarche orthodoxe* de Moscou et cinq intellectuels partisans de la « perestroïka », ce texte appelle les intellectuels d'Azerbaïdjan et d'Arménie à empêcher la poursuite d'une « *effusion de sang* » qui ne peut conduire qu'à « *l'impasse, comme le montrent les pages tragiques de l'histoire du Caucase et les leçons de l'Ulster et de la guerre irano-irakienne* ».

« *Nous n'avons aucun désir d'envoyer nos enfants vêtus de capotes militaires en Azerbaïdjan et en Arménie (...). Nous pleurons aujourd'hui devant les cercueils de ceux qui ont péri dans ces conflits cruels et ineptes* », poursuivent les signataires, qui affirment parler en tant que « *représentants de l'intelligentsia russe,* [mais] *il n'y a pas d'autre issue, car la conscience ne nous permet pas de contempler tranquillement la manière dont on tue des innocents et viole des femmes (...). Nous enverrons autant de troupes et de blindés qu'il faudra pour que Soumgaït ne se répète pas* ».

C'est à Soumgaït qu'avait eu lieu, en février dernier, le premier pogrom anti-arménien.

B. G.

● **M. Grigoriants emprisonné à Erevan.** – Le dissident soviétique *Sergueï Grigoriants* et son collaborateur au bulletin indépendant *Glasnost*, Andreï Chelkov, ont été interpellés, le lundi 28 novembre, à Erevan, la capitale arménienne, et condamnés à trente jours de prison.

Ces condamnations, annoncées mardi par leurs proches à Moscou, ont été prononcées pour infraction à « *l'interdiction de toutes prises de vues à Erevan* », imposée en même temps que le couvre-feu depuis jeudi soir dans la capitale arménienne.

M. Grigoriants, qui avait été reçu samedi à Moscou par le président François Mitterrand, s'était rendu, *lundi*, à Erevan et a été interpellé dans la rue alors qu'il cherchait à interviewer le commandant militaire de la ville.

Des militants arméniens ont aussi été interpellés ces derniers jours à Erevan, notamment M. Movses Gordissian, également condamné à trente jours de prison, selon un membre du comité Karabakh, M. Vaagen Manoukian. – *(AFP.)*

● **POLOGNE : condamnation des cambrioleurs d'un journaliste français.** – Les auteurs de la mise à sac, en août dernier, du domicile d'un correspondant de presse français en Pologne (*Le Monde* du 9 août), M. Bernard Margueritte, ont été condamnés, mardi 29 novembre, à douze et dix ans de prison ferme par un tribunal de Varsovie.

En l'absence du journaliste et de sa femme, les coupables, âgés de dix-neuf et vingt et un ans, avaient littéralement mis à sac l'appartement, mais n'avaient rien dérobé de précieux. Ils avaient sérieusement molesté le beau-père du journaliste, M. Bronislaw Giecewicz (quatre-vingt-quatre ans), qui avait dû être hospitalisé, et menacé avec un couteau le fils de M. Margueritte, âgé de neuf ans. – *(AFP.)*

ITALIE : la crise des syndicats

M. Trentin succède à M. Pizzinato à la tête de la CGIL

ROME
de notre correspondant

Exit l'ancien ouvrier *hissé* à la *force du poignet dans son fauteuil*, mâchoire et idées carrées, formé à Moscou au temps de la guerre froide. Bienvenu l'intellectuel élancé, sportif et polyglotte, juriste et fils de juriste, né en France, éduqué en Italie en passant par Harvard. Minée par des querelles intestines, victime, entre autres, du vieillissement de sa rhétorique et de l'archaïsme de sa stratégie, la CGIL, première confédération syndicale d'Italie avec ses 4,7 millions d'adhérents (1), s'est donné mardi 29 novembre un nouveau secrétaire général, Bruno Trentin.

Un seul point commun avec M. Antonio Pizzinato, élu en *mars 1986 pour quatre ans et poussé dehors* il y a moins de deux semaines, l'ancien et le nouveau « *numero uno* » du syndicalisme italien sont tous deux communistes. Normal, dira-t-on, puisque le PCI contrôle la majorité des 166 sièges du comité directeur de la centrale. En fait, ce sont les communistes eux-mêmes, rejoints plus tard par les *socialistes – qui contrôlent* 35 % environ des postes de responsabilité dans la centrale, – qui ont donné le signal de la rébellion contre M. Pizzinato. Mais, au-delà des querelles de personnes et de factions, il y a deux crises.

La première, générale en Europe occidentale, c'est, avec la montée des individualismes la désaffection des salariés pour un syndicalisme de masse et la multiplication des luttes corporatistes, conduites par des comités de base, les fameux *cobas*, qui ne reçoivent d'ordre de personne et surtout pas des syndicats.

Adepte de la flexibilité

Pour la CGIL, le problème est plus vaste. Elle subit, seconde crise, le contre-coup du déclin électoral communiste, et, l'Italie étant entrée dans une ère postindustrielle – de moins en moins de cols bleus, de plus en plus de cols blancs, – sa base ouvrière s'est rétrécie et a vieilli. Sur 4,7 millions d'adhérents en septembre 1988, plus de 2 millions sont des retraités. Le chiffre a quasiment doublé en huit ans. Pour sauver la centrale, il faut d'abord rajeunir son image et ses adhérents. M. Pizzinato, cinquante-six ans, gardien de l'orthodoxie, n'est pas parvenu à renverser le mouvement. M. Trentin, soixante-deux ans, y réussira-t-il ?

Le nouveau chef de la centrale a pour lui d'avoir été choisi quasiment à l'unanimité par le comité directeur. Socialistes et communistes rivalisent d'éloges à son égard. On prête au nouveau « messie » de belles idées sur la manière de faire du syndicalisme dans une société capitaliste moderne. On le dit adepte de la flexibilité dans son approche du monde du travail. En clair : les ouvriers n'ont pas les mêmes problèmes que les employés du tertiaire ou de la fonction publique, deux secteurs où la CGIL est très mal implantée par rapport à ses concurrentes. Le thaumaturge Bruno Trentin a jusqu'au grand congrès de 1990 pour faire des miracles ou au moins produire ses premiers résultats...

PATRICE CLAUDE.

(1) *Les deux autres sont la CISL, avec 3,1 millions d'adhérents, dominée* par les démocrates-chrétiens, et l'UIL plus « socialiste », avec 1,4 million de membres.

RFA : deux nominations à Bonn

Mme Ursula Lehr (CDU) se voit confier le ministère de la santé et M. Helmut Haussmann (FDP) celui de l'économie

BONN
de notre correspondant

Mme Ursula Lehr, cinquante-huit ans, a été nommée mardi 29 novembre, ministre de la santé, de la famille, des femmes et de la jeunesse. Elle remplace Mme Rita Süssmuth, devenue présidente du Bundestag. Une fois de plus, le choix du chancelier Kohl s'est porté sur une personnalité peu connue du monde politique, déjouant toutes les supputations qui avaient circulé à Bonn *ces derniers jours*.

Mme Lehr était, jusqu'à sa nomination, professeur de psychologie et de gérontologie à l'université de Heidelberg. Membre du parti chrétien démocrate, elle participe depuis longtemps en tant qu'expert à la définition de la politique familiale et sociale de ce parti. Sa compétence pour les personnes agées, dont elle est une spécialiste internationalement reconnue, va lui être utile dans ses nouvelles fonctions. Le ministre de l'intérieur a, en effet, présenté mardi les résultats du recensement qui révèlent un vieillissement considérable de la population de la RFA.

Pas de surprise en revanche pour le remplacement de M. Martin Bangemann au ministère de l'économie. M. Helmut Haussmann, quarante-cinq ans, secrétaire général du parti libéral (FDP), lui succède. M. Martin Bangemann abandonne ses fonctions ministérielles et la présidence du FDP pour rejoindre la Commission européenne à *Bruxelles*.

L. R.

GRANDE-BRETAGNE : les lois anti-terroristes

La Cour européenne des droits de l'homme condamne les détentions abusives

Le gouvernement britannique va étudier « *soigneusement* » l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme qui a condamné, mardi 29 novembre, à Strasbourg le Royaume-Uni pour ne pas avoir traduit devant une autorité judiciaire quatre personnes soupçonnées d'avoir participé à des activités terroristes en Irlande du Nord. L'affaire remonte à l'automne 1984. Quatre Irlandais avaient été arrêtés en Ulster et détenus pendant plus de quatre jours, conformément à une loi anti-terroristes britannique. La Cour estime que cette détention sans jugement est en contradiction avec l'article V de la convention européenne qui stipule que « *toute personne arrêtée ou incarcérée doit être immédiatement conduite devant un juge* ». Le gouvernement de Londres rendra publique sa réponse dans les prochains jours à l'occasion du débat aux Communes sur un projet de loi qui doit remplacer l'acte en vigueur sur la prévention du terrorisme. Deux députés conservateurs ont demandé à Mme Thatcher de rejeter l'arrêt de la Cour européenne, accusant celle-ci de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays.

Par ailleurs, l'affaire Patrick Ryan, ce prêtre irlandais, soupçonné d'être un « gros bonnet » de l'IRA, arrêté cet été en Belgique et renvoyé dernièrement en Irlande où il s'est réfugié dans une communauté religieuse (*le Monde* du 30 novembre), continue à peser sur les relations entre Bruxelles et Londres, à quelques jours du sommet européen de Rhodes. Mme Thatcher s'est déclarée mardi « *totalement abasourdie* » par la décision du gouvernement belge *de rejeter* la *demande* d'extradition britannique.

A Bruxelles, devant la commission des relations extérieures de la Chambre, l'ancien ministre de la justice, M. Jean Gol a vivement critiqué le gouvernement, nous indique notre correspondant, José-Alain Fralon. « *Si, pour une raison valable*, a-t-il dit, *vous estimez ne pas devoir renvoyer Patrick Ryan à Londres, alors – selon la convention de Strasbourg, – il vous appartenait de le faire juger à Bruxelles. Par votre décision, vous mettez l'Irlande du Sud dans une situation difficile et vous administrez une gifle à la Grande-Bretagne.* » « *Croyez-vous vraiment*, a-t-il lancé à l'adresse du gouvernement, *que la Grande-Bretagne qui nous a livré les houligans ne dispose pas d'une justice démocratique ? Vous avez opéré un changement de politique en matière européenne. Serait-ce par peur de représailles ? Alors vous faites de l'europanique, de l'eurodérobade, de l'eurotrouille.* »

M. Melchior Wathelet, l'actuel ministre de la justice, a répondu à ces attaques en termes essentiellement juridiques. Selon lui, les mandats d'arrêt délivrés contre Ryan par la justice britannique étaient fort vagues et ne laissaient pas, si on les traduisait, apparaître la notion d'association de malfaiteurs – un des éléments indispensables pour justifier l'extradition. Il a ajouté que « *selon les journaux, bien qu'il ait été arrêté naguère, ni la France, ni les Pays-Bas, ni la Suisse n'avaient extradé Patrick Ryan* ».

Europe

Le scandale Koskotas et les critiques contre M. Papandréou

Les socialistes grecs à la dérive

(Suite de la première page.)

Entretemps, il a bâti un groupe de presse ultra-moderne, « Grammi », qui contrôle une dizaine de quotidiens et magazines ainsi qu'une station de radio. Il achète ensuite deux journaux conservateurs, et non des moindres : *Vradyni* et le vénérable *Kathimerini*.

Est-il un mordu du ballon rond ? En tout cas, il s'empare sur sa lancée d'« Olympiakos », l'un des deux grands clubs de football de la capitale, qui engage un joueur magyar de talent. Montant du transfert : 70 millions de francs. Un record ! Même s'il répugne à parader dans les soirées chic, Koskotas devient une vedette de la société. On l'admire. Les Grecs sont époustouflés par l'ascension de cet homme à qui tout réussit. Personne ou presque ne songe à mettre en doute l'origine du magot fabuleux du nouveau baron. N'avait-il pas affirmé avoir fait fortune à la Bourse aux Etats-Unis et décidé de transférer ses fonds en Grèce pour investir dans les médias ?

Trou financier

C'est la presse concurrente, qui redoutait à juste titre la boulimie du groupe Grammi, qui commença à mettre son nez dans les étranges affaires de Georges Koskotas. Dès lors, le ballon a commencé à se dégonfler. Depuis la fin du printemps, les révélations tombent en cascade. Aujourd'hui, Georges Koskotas est de nouveau aux Etats-Unis, mais sous les verrous. Accusé en Grèce de détournement de fonds, faux et usage de faux, il était parvenu, début novembre, dans des circonstances mystérieuses à s'enfuir du pays à bord d'un avion appartenant à l'un de ses amis millionnaires. Après une escapade de quelques jours au Brésil, il a été cueilli par la police américaine dans le Massachusetts. Le gouvernement grec demande son extradition.

Le rapport du commissaire, enfin désigné par la Banque centrale pour examiner les comptes de la Banque de Crète, a été publié le 22 novembre à Athènes. Sa lecture donne une idée – partielle encore, – de l'envergure de l'escroquerie. Résumons : Georges Koskotas n'avait aucune fortune personnelle ; une fois à la tête de la Banque de Crète, il a financé l'acquisition de son groupe de presse et de l'équipe de football en vidant tout simplement les comptes de ses clients ! Le trou financier est de l'ordre, pour le moment, de 30 milliards de drachmes, soit environ 1,5 milliard de nos francs. Dix-neuf de ces 30 milliards ont pu être « identifiés ». Ils sont entrés dans les caisses de Grammi, des équipes de football, de certains joueurs et dirigeants sportifs, du directeur d'un centre médical d'Athènes. Un comédien, un écrivain, plusieurs journalistes et éditeurs ont également été gratifiés, etc.

Quant aux onze autres milliards manquants, impossible de trouver la moindre trace des destinataires. Ils ont sans doute été versés de la main à la main à diverses personnalités des milieux politiques proches du pouvoir, de l'administration et des affaires. Anecdote cocasse : le rapport raconte que le secrétaire particulier de Georges Koskotas descendait de temps en temps à la caisse de la banque, y demandait quelques millions de drachmes qu'il remettait ensuite à son patron, dans une mallette. Quelques jours avant sa démission, le 19 octobre, du poste de PDG de la Banque de Crète, l'escroc n'a pas oublié de s'approprier de cette façon la *somme de 250 millions de* drachmes... Les investigations de la Banque centrale ne sont pas terminées ; chaque jour, le scandale prend de nouvelles proportions financières et politiques. Le régime Papandréou, en place depuis 1981, est secoué, l'opposition réclame sa démission.

Comment imaginer en effet qu'un aigrefin comme Koskotas ait pu agir à sa guise aussi longtemps sans « protection » politique à un très haut niveau ? Les Grecs ne sont pas dupes et au sein même du PASOK, le mouvement socialiste panhellénique au pouvoir, la fidélité parfois aveugle à « Andréas » se lézarde, car l'étau se resserre autour de certains ministres accusés notamment d'avoir facilité la fuite de l'escroc avec l'assistance des services secrets. Pourquoi a-t-on accordé une dizaine de jours à Koskotas pour « préparer sa défense » ? Pourquoi plusieurs entreprises publiques ont-elles été encouragées ces dernières années par le pouvoir à transférer leurs comptes à la Banque de Crète ? Les questions sont gênantes car, de surcroît, certains cadres du PASOK occupaient des positions élevées dans l'empire Koskotas.



« Assez de mensonges »

Les ministres les plus visés sont MM. Agamemnon Koutsoyorgas, vice-premier ministre, Georges Petsos, ministre de l'ordre public, et le ministre de l'éducation et du culte, Georges Papandréou, le propre fils du chef du gouvernement.

Le PASOK a toujours rêvé de posséder un puissant groupe de presse. C'est sans doute la raison pour laquelle certains de ses dirigeants se sont laissé séduire par Georges Koskotas, qui avait échafaudé, à leurs yeux, avec le groupe *Grammi, un véritable plan médias*, en espérant que toutes les magouilles n'éclateraient jamais au grand jour. La presse, qui n'a jamais eu autant de poids et d'influence depuis près de vingt ans, a chamboulé ce scénario à haut risque, et aujourd'hui les Grecs clament tout haut : *« Assez de s mensonges ! »*

Telle est la situation fort délicate qu'un premier ministre convalescent, âgé de soixante-neuf ans, a trouvé à son retour à Athènes le 22 octobre, après avoir passé quelque deux mois dans un hôpital londonien pour y subir une opération du cœur. Avant le remaniement gouvernemental du 16 novembre, qui était censé changer le cours des événements à son avantage, il avait demandé l'avis de plusieurs personnalités importantes du PASOK. Celles-ci lui avaient conseillé de se séparer de tous les ministres dont les noms avaient été cités dans la presse en liaison avec l'affaire Koskotas, de *donner un « nouveau visage » au* PASOK afin de surmonter la très grave crise morale actuelle. Il faut rechercher la vérité, lui a-t-on dit en substance, car l'opinion demande la vérité.

Comme souvent, le « chef » a d'abord approuvé cette stratégie pour faire exactement le contraire quelques jours plus tard et se replier sur la vieille garde fidèle, impliquée ou non dans les malversations. Plusieurs hommes pressentis pour redorer le blason de l'équipe gouvernementale ont choisi, pour des raisons compréhensibles, de rester à l'écart de cette équipe. Au sein du PASOK, les divisions ne se manifestent plus aujourd'hui entre aile droite et aile gauche, mais plutôt entre les partisans de la « purification » et ceux qui sont décidés à défendre coûte que coûte ce qui paraît de moins en moins défendable.

M. Agamemnon Koutsoyorgas, le ministre de la présidence du conseil et l'homme fort du cabinet actuellement, admet que toutes les rumeurs qui ont circulé ces derniers mois ont ébranlé le gouvernement, mais que celui-ci a montré sa détermination à aller *« au fond des choses »* en ordonnant les opérations de contrôle de la banque centrale et en nommant une commission d'enquête parlementaire. Il oublie de dire que ces deux investigations ont démarré bien tardivement et sous les pressions de l'opposition. Et lorsqu'il nous déclare qu'il est *« inconcevable et ridicule »* de penser que des personnalités du pouvoir puissent être mêlées à l'affaire Koskotas, il fait rire la plupart des Grecs. Mais la tactique est évidente : la meilleure façon de se défendre est d'attaquer.

« Mimi »

L'autorité de M. Papandréou est sérieusement ébranlée. C'est, dit-on, la fin de la monarchie absolue au sein du PASOK qui dégringole dans les sondages. Car au scandale Koskotas s'ajoutent aussi les péripéties de la vie privée du premier ministre qui s'affiche d'une façon jugée choquante par beaucoup de Grecs, compte tenu du désarroi politique actuel, dans les night-clubs des environs d'Athènes, au Mythe notamment, *avec son amie Mimi, l'hôtesse* de l'air Dimitra Liani, dont l'entourage, murmure-t-on aussi, ne serait pas des plus recommandables. L'opinion publique, dans ces affaires de cœur, penche en faveur de Margaret, l'épouse répudiée. La situation est malsaine et dans les rangs de l'opposition de droite, la Nouvelle démocratie, on fait remarquer non sans raison que la crise présente pourrait menacer le système démocratique si la Grèce n'était pas membre de la Communauté européenne. Certains officiers pourraient être tentés de remettre de l'ordre à leur manière dans le pays.

On voit mal aujourd'hui comment les socialistes pourraient ne pas perdre les législatives prévues pour le 18 juin de l'année prochaine. Un éventuel coup de théâtre, dont M. Papandréou a longtemps eu le secret pour retourner la situation en sa faveur, n'aurait plus cette fois l'effet escompté. Tel est le sentiment *général à Athènes. La tactique* est trop usée même si certains continuent à prétendre que *« Papandréou n'a pas dit son dernier mot »*. Le PASOK s'effrite, sur sa droite et sur sa gauche. Plusieurs personnalités de haut rang refusent ou hésitent à entrer au bureau exécutif du parti qui doit être élu prochainement. Des *ministres ont démissionné ou ont été* congédiés parce qu'ils ne partageaient pas les vues du chef. Derniers en date : MM. Tzoumakas et Kastanidis, ministre adjoint et secrétaire d'Etat à l'éducation, qui réclamaient un « assainissement » de la situation politique. La Nouvelle démocratie a les meilleures chances *de s'installer en 1989 au pouvoir*. En tout cas, pas ses faux pas et ses compromissions, le gouvernement en place lui prépare on ne peut mieux le terrain. Lorsqu'ils se rendent aux urnes, les Grecs votent davantage « contre » que « pour ». Tout porte à croire que dans quelques mois ils diront non à Papandréou et au PASOK.

ALAIN DEBOVE.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Echange de prisonniers entre la résistance et Moscou

La deuxième rencontre entre Soviétiques et résistants afghans (*le Monde* du 30 novembre) aura lieu dans *« quelques jours »* en Arabie Saoudite ou à Paris, ont indiqué, mardi 30 novembre, des représentants de l'Alliance des moudjahidins à Peshawar (Pakistan). De source diplomatique à Islamabad, où sont arrivés mardi deux hauts fonctionnaires américains (MM. Richard Armitage et Richard Murphy, respectivement secrétaire adjoint à la défense et secrétaire d'Etat adjoint), on note que cette rencontre interviendra, le cas échéant, alors que des pressions se font sentir sur toutes les parties pour qu'elles négocient.

Depuis une dizaine de jours, les résistants ont pratiquement cessé de prendre pour cibles les villes du pays, encore qu'une explosion ait fait de nombreux blessés, mardi, à l'université de Kaboul. De même, les camps de résistants au Pakistan, situés à proximité de la frontière afghane, n'ont plus essuyé de bombardements ces derniers jours.

Entre-temps, la résistance a annoncé avoir négocié avec Moscou la libération de quatre prisonniers soviétiques en échange de cent résistants. Enfin, un cousin du président Najibullah a annoncé, mardi à New-Delhi, qu'il avait rejoint les rangs de la résistance. M. Mohammed Gul était général de brigade du khâd, la police secrète de Kaboul. – *(AFP, Reuter.)*

États-Unis

M. George Mitchell, chef de file des démocrates au Sénat

M. George Mitchell a été élu, le mardi 29 novembre, chef de la majorité du Sénat américain par les cinquante-cinq démocrates. Il remplacera M. Robert Byrd, sénateur de Virginie occidentale, âgé de soixante et onze ans. Elu du Maine, considéré comme un politicien libéral, un législateur habile et un porte-parole éloquent de son parti, M. Mitchell avait été désigné président de la commission électorale démocrate en 1986. Sa personnalité est devenue éminente depuis que les démocrates ont repris la majorité au Sénat lors des élections de « mid term » de novembre 1986. Agé de cinquante-cinq ans, ancien procureur fédéral, il était entré au Sénat en 1980 pour y remplacer son « mentor », M. Edmund Muskie, devenu secrétaire d'Etat. Il avait été élu en 1982, puis réélu le 8 novembre dernier.

La chef de file de la majorité organise l'ordre du jour du Sénat et contrôle le choix des projets ou propositions de loi à débattre. Son rôle est surtout considérable lorsque la majorité est détenue par le parti opposé à celui du président, comme c'est le cas actuellement, et le demeurera avec l'entrée en fonction de M. George Bush.

De leur côté, les quarante-cinq sénateurs formant la minorité républicaine ont réélu comme leur leader M. Robert Dole, sénateur du Kansas et candidat malheureux à l'investiture républicaine face à M. Bush. – *(AFP.)*

● **Cinq Iraniens expulsés de Turquie.** – Dans un communiqué rendu public à Paris, la Ligue iranienne des droits de l'homme dénonce les mesures d'expulsion prises par les autorités turques à l'encontre de cinq Iraniens demandeurs d'asile en Turquie. Ces derniers arrêtés devant le siège du Haut Commissariat aux réfugiés d'Ankara ont été transférés dans un premier temps vers la ville d'Agri pour être, par la suite, *« confiés »* aux autorités iraniennes dans la ville frontalière de Dogobayazid.

● **BIRMANIE : un train saute sur une mine : 26 morts.** – Vingt-six personnes ont été tuées et vingt autres blessées, mardi 29 novembre, lorsqu'un train de passagers a sauté sur une mine, dans le sud-est de la Birmanie, a annoncé Radio-Rangoon. Le train assurait la liaison entre Ye et Moulmein et a sauté sur une mine dans l'Etat mon. Une dizaine d'insurgés mon ont ouvert le feu sur le train après l'explosion, a ajouté la radio. Les forces de sécurité, à bord du convoi, ont riposté et les assaillants ont pris la fuite. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Proche-Orient

Après le refus de visa à M. Arafat

A Washington, les critiques se font jour contre M. Shultz

WASHINGTON
de notre correspondant

La tempête de critiques soulevée dans le monde par l'attitude américaine à l'égard de M. Arafat commence à susciter un certain écho aux Etats-Unis mêmes. Certes, il est tout à fait hors de question que Washington revienne sur la décision prise par le secrétaire d'Etat George Shultz ; le porte-parole de la Maison Blanche a encore déclaré, mardi 29 novembre, que le président Reagan « *restait persuadé* » que son secrétaire d'Etat avait pris une bonne décision.

Que 121 pays aient signé un texte de la commission juridique de l'ONU appelant les Etats-Unis à revenir sur leur refus de visa à M. Arafat (*voir l'article de Charles Lescaut*) ne changera donc rien ; cette démarche étant d'ailleurs essentiellement conçue comme un geste politique, une manière de préparer le transfert à Genève de la session de l'Assemblée générale consacrée à la Palestine. Mais la vivacité des réactions internationales commence à susciter une certaine gêne, le sentiment qu'une erreur a été commise, au moins sur le plan tactique, par M. Shultz.

Certes les hommes politiques continuent à garder pour eux leurs éventuelles critiques. Ceux qui se sont exprimés publiquement ont approuvé la décision de M. Shultz, même s'ils l'ont en général fait assez rapidement, sans insister. Mais, après deux jours d'un silence qui ressemblait fort à une approbation, plusieurs grands journaux américains ont publié des éditoriaux assez sévères, tandis que d'autres continuaient à ignorer superbement le sujet (depuis que l'affaire a éclaté, le *Wall Street Journal* y a consacré au total 37 lignes). Le *Washington Post* estime que les arguments avancés par M. Shultz (dire non au terrorisme) étaient fondés, que l'OLP est une organisation « *qui tue des gens* », mais que la décision du secrétaire d'Etat n'en est pas moins mauvaise.

En termes plus acrimonieux, mais aussi plus amers, le *New York Times* craint que M. Shultz n'ait obtenu un effet inverse à celui qui était recherché : « *Arafat, magnifié* », écrit en titre de son éditorial le quotidien new-yorkais, qui avait commenté avec une extrême hostilité les résultats du Conseil palestinien d'Alger. Le commentateur de la chaîne NBC, John Chancellor, estime lui aussi que M. Shultz a involontairement permis à M. Arafat de réaliser une excellente « *opération de relations publiques* », avant d'ajouter, à propos du transfert de l'Assemblée de l'ONU hors de New-York : « *Si Mahomet ne vient pas à la montagne, la montagne ira à Mahomet.* »

Faux pas

Le ton de ces commentaires reste, dans bien des cas, celui qui est en usage aux Etats-Unis quand il s'agit du Proche-Orient, c'est-à-dire hostile et vaguement méprisant à l'égard des Arabes en général et de l'OLP en particulier. Mais, de l'avis de la plupart des éditorialistes, M. Shultz, sans doute poussé par des sentiments personnels, a commis un faux pas qui ne pourra que compliquer la tâche de la prochaine administration. L'entourage de M. Bush commence d'ailleurs à faire connaître discrètement son désaccord. Officiellement, le président élu approuve « *loyalement* » la position de l'administration. Mais, en privé, certains de ses proches font valoir qu'il aurait mieux valu laisser M. Arafat venir à New-York, quitte à limiter son séjour à un aller et retour entre l'aéroport et la salle de l'Assemblée générale de l'ONU.

Quant au successeur désigné de M. Shultz, M. James Baker, il aurait, selon le *Washington Post*, manifesté sa « *surprise* » à propos d'une décision qu'il a apprise par la presse. L'actuel secrétaire d'Etat avait délibérément omis de le consulter – peut-être pour éviter de le mettre dans une situation embarrassante.

JAN KRAUZE.

Opération d'urgence de l'UNICEF en faveur des enfants d'Iran et d'Irak

Au terme d'une mission d'information à Téhéran et à Bagdad, M. James Grant, directeur général de l'UNICEF, a lancé mardi 29 novembre, à Paris, un appel en faveur des enfants d'Iran et d'Irak.

Une somme de 6 millions de francs a d'ores et déjà été débloquée de la réserve d'urgence de l'UNICEF et les premiers convois – matériels sanitaires, trousses pour sages-femmes, chaînes de froid pour la conservation des vaccins, stéthoscopes, etc., doivent arriver dans les deux capitales au cours des semaines prochaines. Ce sera là, la première phase de l'opération, car l'UNICEF a décidé de faire appel à la solidarité internationale en s'adressant à divers pays. La Suède et l'Italie ont d'ores et déjà promis une aide importante. L'organisation a sollicité de la France une contribution de près de 12 millions de francs.

M. James Grant a souligné que l'objectif prioritaire de l'organisation était de rétablir, en coopération avec les deux gouvernements, des services de santé pour les mères et les enfants dans les régions particulièrement affectées par les combats.

M. Grant s'est félicité de la bonne volonté des autorités des deux pays qui, a-t-il souligné, ont tout fait pour faciliter sa mission. L'avion des Nations unies, à bord duquel il a effectué sa tournée a même été autorisé, pour la première fois depuis le début de la guerre du Golfe, à relier directement Téhéran et Bagdad. Il a noté que tout au long du conflit, les deux pays ont fait preuve d'un engagement impressionnant en faveur du maintien des services de santé de base dans les zones non affectées par la guerre.

L'Assemblée générale de l'ONU pourrait entendre le chef de l'OLP à Genève à la mi-décembre

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Alors que l'Assemblée générale de l'ONU repoussait, mardi 29 novembre, à la demande du groupe arabe, la discussion sur le problème palestinien inscrit à l'ordre du jour pour jeudi, la commission juridique, pour sa part, adoptait un projet de résolution critiquant le gouvernement américain d'avoir refusé le visa d'entrée au chef de l'OLP. Alors que la première décision était d'ordre technique – M. Arafat doit intervenir à l'ouverture du débat sur la question palestinienne, – la seconde aura des conséquences plus importantes, car elle constitue la base politique pour la convocation d'une réunion hors du siège. Ensemble, ces deux décisions ouvrent la voie au processus de transfert des débats vers le centre des Nations unies à Genève.

Adoptée par 121 voix contre deux – celles des Etats-Unis et d'Israël – et une abstention, celle de la Grande-Bretagne, la résolution critiquant l'attitude américaine « *affirme le droit de l'OLP de désigner librement les membres de sa délégation aux travaux de l'Assemblée générale ; estime que la décision du gouvernement américain constitue une violation des obligations juridiques du pays hôte ; déplore que le pays hôte n'ait pas approuvé l'octroi du visa d'entrée* » à M. Arafat et « *demande instamment au pays hôte de respecter scrupuleusement les dispositions de l'accord relatif au siège et de reconsidérer et de rapporter sa décision* ».

Tout en exprimant des réserves à propos de certaines formulations, tous les autres pays occidentaux ont voté le texte proposé par le groupe arabe de l'Assemblée, infligeant ainsi un désaveu important à leur principal allié. La Grande-Bretagne, dont l'abstention a été officiellement motivée par un désaccord sur le langage – (« *Si les Etats-Unis sont tenus de respecter l'ONU, il en va de même pour cette dernière, qui doit respecter le pays hôte* », a déclaré le représentant britannique), – a néanmoins précisé que « *l'octroi du visa d'entrée à M. Arafat était une obligation pour le gouvernement des Etats-Unis* » et que Londres « *regrettait le refus opposé par le département d'Etat* ».

Le représentant américain a procédé, lors de la réunion de la commission juridique, à une longue explication de la position de Washington, insistant, d'une part, sur la rareté des refus de visa et, d'autre part, sur l'obligation de chaque gouvernement d'assurer le respect des lois internationales. Tentant d'impliquer les Nations unies, le représentant américain a affirmé que celles-ci auraient discrètement soutenu des décisions semblables prises dans le passé.

Un « forum approprié »

Pendant ce temps, à Washington, le secrétaire d'Etat George Shultz refusait de revenir sur sa décision, rappelant les dangers du terrorisme.

Cependant, ces dangers ne semblent pas aussi menaçants dans le cas de l'un des proches collaborateurs de M. Arafat, le chef du département politique de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, qui pourrait, lui aussi, être accusé, comme l'est M. Arafat par les Américains, d'« *avoir le contrôle décisif d'une organisation dont certains membres se livrent à des actes de terrorisme* ». De même, le frère du chef de l'OLP, M. Fathi Arafat, responsable du Croissant rouge, n'a trouvé aucune difficulté sur la voie de New-York, où il se trouve actuellement.

Le président de l'Assemblée générale, M. Dante Caputo (Argentine), a affirmé que l'ONU « *trouverait un forum approprié pour que M. Arafat puisse exprimer le point de vue de son organisation* ». Selon des sources arabes, la plénière de l'Assemblée pourrait décider « *très rapidement* » de la tenue d'une session spéciale à Genève, du 13 au 16 décembre. Il sera nécessaire de recueillir encore l'avis de la commission budgétaire, étant donné que le transfert de la session coûterait plusieurs centaines de milliers de dollars à une organisation sans cesse en proie à des difficultés financières.

L'on assure à l'ONU que seules vingt personnes du secrétariat seraient déplacées aux frais de l'organisation, étant donné que celle-ci dispose à Genève de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la convocation d'une conférence de ce type. A cela s'ajouteront les frais de déplacement de deux diplomates pour chacun des pays classés dans le groupe des « *pays les moins avancés* » (environ trente Etats), les transports de documents et les frais de télécommunications. Une fois le montant de la facture défini, la plénière pourrait prendre une décision définitive dès le début de la semaine prochaine – cela d'autant plus aisément que certains pays arabes ont déjà discrètement fait savoir qu'ils étaient prêts à contribuer aux dépenses engendrées par le transfert des débats.

CHARLES LESCAUT.

Afrique

Le Tchad au risque de la paix

Le président Hissène Habré devra savoir résister aux tentations du pouvoir absolu

Deux avions de combat libyens Mig-23 ont violé, mardi 29 novembre, l'espace aérien tchadien en survolant à deux reprises la localité d'Omm, dans le Tibesti « *au mépris du cessez-le-feu intervenu le 11 septembre 1987* », a annoncé dans un communiqué l'ambassade du Tchad à Paris.

D'autre part, celle-ci a confirmé que les forces armées nationales avaient abattu, lundi 28 novembre, également au-dessus de la localité d'Omm, un avion militaire libyen de type Marchetti. Les deux pilotes ont été capturés.

N'DJAMENA
de notre envoyé spécial

Tout est arrivé en même temps dans ce pays largué par les dieux depuis deux décennies : la paix avec l'insatiable colonel Kadhafi et la grande crue du Chari attendue depuis bientôt quinze ans.

Certes, le président Hissène Habré, méfiant par expérience à l'égard de l'autocrate libyen, ne considérera la guerre comme affaire classée que lorsque les quelque deux mille soldats (onze mille si on prend en compte ceux qui campent près de la frontière) de la Jamahirya – l'« *Etat des masses* » – auront quitté les 114 000 kilomètres carrés de la bande d'Aouzou qu'ils occupent indûment depuis 1972.

Certes, aussi, les débordements du Chari et de son affluent le Logone, qui marient leurs eaux fécondantes devant N'Djamena, n'ont pas eu que des avantages, noyant notamment des villages installés dans des zones dont on avait oublié qu'elles étaient inondables.

Mais l'heure est à l'optimisme parmi le peuple tchadien qui, plein d'alacrité, plante des légumes dans le limon à mesure que se retire la crue, et qui croit à la paix – extérieure et également intérieure.

Car comment oublier, devant les maisons encore noircies de la capitale, que cette contrée, Liban africain, envahie par une armée étrangère, se divisait naguère en onze factions dont sept armées ? Que la nation vagit encore, dans cet espace quasi vide de 1 280 000 kilomètres carrés où moins de cinq millions de personnes se partagent entre cent vingt-cinq langues, sans compter les indispensables véhicules que sont le français et l'arabe, et entre quatre religions rivales sous le vernis de la cohabitation : islamisme groupant sans doute une bonne moitié de la population, animisme, catholicisme, protestantisme ?

Pour le moment on oublie tout cela dans l'euphorique unanimisme national que cimentèrent, l'an passé, les victoires d'Ouadi-Doum ou de Faya-Largeau, remportées, sans aide française directe, par la légère armée tchadienne sur les forces libyennes suréquipées. On rebâtit : des cases un peu partout, des écoles à Faya-Largeau, une présidence à N'Djamena non loin de la cathédrale incendiée en 1980, désormais pourvue d'un nouveau toit et, signe des temps, d'un nouveau nom : Notre-Dame-de-la-Paix.

La protection de la Vierge suffira-t-elle pour que perdure le bon climat sociopolitique actuel et qu'il soit mis à profit en matière économique et sociale ?

A défaut d'être follement populaire, sauf évidemment parmi sa communauté, les Goranes, septentrionaux nomades noirs, le froid Hissène Habré – lequel vient de prendre une troisième épouse, une quarteronne franco-tchadienne, ce qui ne lui fera que deux femmes en puissance, la première ayant été répudiée – paraît maintenant accepté un peu dans toutes les « familles » du pays, parfois estimé, en tout cas craint et respecté.

La confiance en lui des Sudistes chrétiens ou animistes (ils sont parfois les deux ensemble) ne demande qu'à se renforcer. L'un de leurs porte-parole les plus en vue, le colonel – et il tient à ce qu'on lui donne son grade – Abdelkader-Wadal (1) Kamougué, n'est que ministre de l'agriculture (depuis août 1987), et encore l'élevage, l'hydraulique pastorale et la sécurité alimentaire ne relèvent pas de son département, modestement installé dans un baraquement.

Assis devant sa photo en compagnie de Jean-Paul II, à Rome, le roboratif colonel-ministre plaide pour « *un Tchad fidèle à sa laïcité, pas plus arabe parce qu'on y parle arabe que français parce qu'on y parle français. Le chef de l'Etat est aujourd'hui musulman, c'est bien ainsi, mais il faut qu'il puisse un jour être chrétien ou animiste* ».

Quant au pluralisme politique, « *il n'est plus possible à présent, car il serait synonyme de désordre, mais la libre expression des opinions doit être assurée* », plaide encore l'ancien chef du Mouvement révolutionnaire du peuple tchadien, fondé en 1983 et « *volontairement intégré* », cette année, dans l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR), parti unique attrape-tout organisé « *sous la direction intrépide du président victorieux* », comme chantent les jeunes militants.

Islamisation et « goranisation »

Plus que l'islamisation complète de la patrie, redoutée par tant de Noirs du Sud qui ne peuvent oublier que leurs grands-parents, au début de ce siècle encore, étaient périodiquement victimes de cavaliers musulmans esclavagistes, c'est la « *goranisation* » des centres de décision qui semble plutôt guetter le régime. Il est admis que la Constitution qu'on est en train d'achever à N'Djamena, pour remplacer le provisoire Acte fondamental de la Troisième République de septembre 1982, perpétuera un système fondé sur l'autorité présidentielle.

Les deux questions cruciales sont donc de savoir si la finesse politique d'Hissène Habré, pourtant avérée, sera en mesure de résister à ces fatalités africaines que sont l'intolérance absolue aux critiques et, surtout, l'accaparement du gouvernement par l'ethnie présidentielle. Or, de la garde rapprochée de M. Habré aux plus hautes fonctions civiles et militaires, les Goranes (ou Toubous) – qui « *heureusement ne sont qu'un quart de million* », comme le remarquait un plaisant – se trouvent de plus en plus en évidence, avec encore de larges exceptions, il est vrai. Le chef de l'Etat réussira-t-il à ne pas céder à la pression, en quelque sorte « naturelle », qu'en toute bonne conscience, exercent sur lui ses pays ?

Outre la criante dynamique de paix, l'autre constatation qui saute aux yeux dans cette contrée recrue de destructions, jamais dotée d'infrastructures modernes (pratiquement pas de voies revêtues, point de chemins de fer), comptant quelque 75 % d'illettrés (la plupart des écoles vaquèrent de 1979 à 1983), consacrant plus de la moitié de son budget à ses trente-cinq mille militaires, figurant, enfin, parmi les quarante nations les plus pauvres du globe, l'autre constatation, c'est la relative... prospérité du pays et ses assez nombreuses potentialités agricoles.

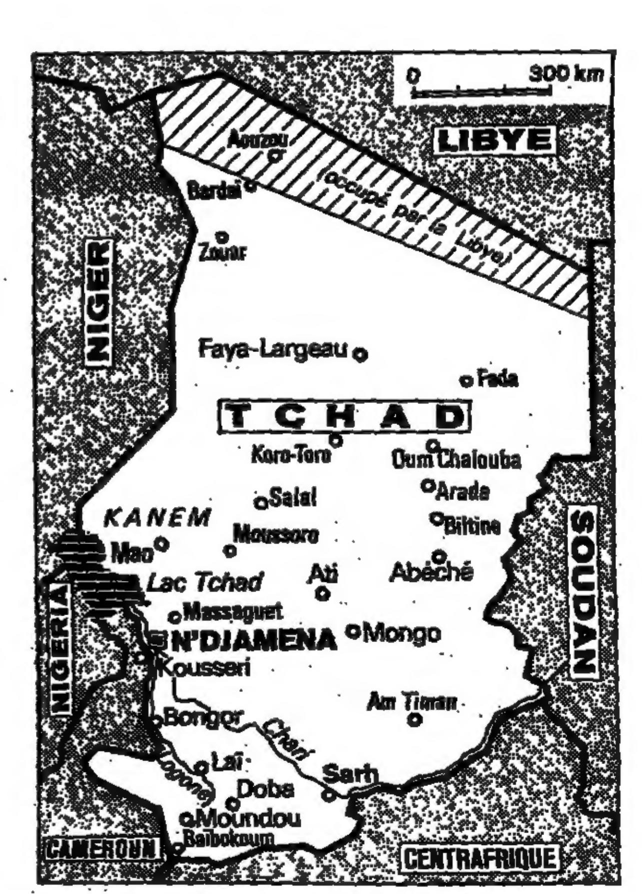
Le Tchad est l'un des rares Etats d'Afrique qui puisse, *grosso modo*, se nourrir et même, surtout dans les périodes où les cours d'eau sont généreux, exporter des céréales (production moyenne d'une bonne année : environ 800 000 tonnes pour une consommation de 500 000 tonnes). Selon le Livre blanc tchadien de juillet 1987, le pays compte 350 000 hectares de terres irrigables, dont moins de 10 000 seraient actuellement mises en valeur... Il ne tient sans doute qu'à quelques encouragements gouvernementaux qu'on augmente la production de sucre de canne, qui ne couvre encore que les deux tiers de la consommation.

Quant au bétail de boucherie : neuf millions et demi de têtes, généralement saines (et en tout cas exemptes d'hormones...), il suffirait d'organiser l'exportation vers les pays frontaliers, à l'exception du Soudan tous importateurs de viande, notamment le Nigéria et la Libye. Un domaine où le « Guide de la révolution » libyen pourrait, s'il le voulait, donner des preuves de la pureté de ses intentions à l'égard de ses voisins méridionaux.

La culture du coton (40 % des exportations), jadis imposée par la France, est de nos jours pratiquée avec ardeur (115 000 tonnes en 1988 contre 91 000 en 1987) surtout par les Saras, dans le Sud, et exportée avec profit. Comme la gomme arabique, extraite des baumiers, nécessaire à l'industrie des parfums, et qui depuis peu a ravi la première place au coton dans les achats français au Tchad. Ce dernier est le trente-sixième fournisseur de la France et, l'air de rien, son vingt-troisième client, avec des importations en hausse (336 millions de francs en 1982 ; 429 millions de francs en 1987).

4000 kilomètres de routes

Contrairement à l'Ethiopie ou au Soudan proches, on ne meurt pas de faim au Tchad, même si les conditions de vie de 90 % des habitants restent extrêmement modestes et précaires. Une centaine de médecins pour cinq millions d'habitants ! Autant dire que l'antenne chirurgicale gratuite (onze personnes, dont deux chirurgiens militaires) installée à N'Djamena dans le cadre de l'opération « Epervier » d'appui aérien, par l'armée française (*le Monde* du 16 novembre), ne chôme pas, d'autant plus qu'aux interventions « normales » s'ajoutent les « réparations » nécessaires après certaines opérations de chirurgiens locaux formés à la va-vite en Union soviétique...



Dans la cour du ministère du plan et de la coopération, on élève des poussins. Le maître des lieux, M. Mahamat Soumaila, un jeune musulman non gorane, n'a pourtant rien d'un « artisan ». Avec une clarté et un réalisme rares dans le Tiers-Monde, il expose son actif et ses projets : « *En 1988, plus de 90 % des 80 milliards de francs CFA* [1,6 milliard de francs français] *de nos investissements, soit l'exact équivalent de notre dette extérieure, proviennent de l'aide extérieure essentiellement occidentale. Au cours de notre nouveau plan, à partir de 1989, nous essaierons d'augmenter un peu la part tchadienne du financement, mais les concours étrangers resteront très largement majoritaires.* »

« *Les priorités*, précise le ministre, *iront, par ordre, aux communications (4000 kilomètres de routes), au renforcement de l'autosuffisance alimentaire, à la diversification agricole, à la lutte contre la désertification et à la protection de l'environnement, à laquelle tient tout particulièrement le président.* »

Les soldats libyens ou même tchadiens hier, les braconniers de tout bord aujourd'hui – aux armes de guerre s'il le faut, – ont porté de sévères coups à la foisonnante faune tchadienne, réduisant à néant, par exemple, son troupeau d'un millier de rhinocéros.

Il n'est pas futile, dans une perspective éco-touristique à moyen terme, de chercher à sauvegarder un patrimoine naturel – les centaines d'espèces ailées et les éléphants du lac Tchad, entre autres, – quand on sait que, dans une génération, bien peu de pays au monde, au train où vont les choses, auront encore une nature.

Si le Tchad protège et exploite la sienne, et parallèlement ne gère pas trop mal ses affaires politiques et rurales, et si la Libye lui fiche définitivement la paix – cela fait beaucoup de « si », évidemment, – il sera peut-être alors une nation « riche ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Il n'est pas rare que les chrétiens portent au Tchad des prénoms musulmans ; quant à Wadal, c'est la déformation de Vidal, tout en voulant dire « *N'y touchez pas !* » en idiome sara.

Politique

Les conflits sociaux au centre du débat entre l'opposition, le PC et le pouvoir

Gouverner en silence

M. Michel Rocard gouverne. Il estime que le premier ministre, confronté à un conflit social, doit agir d'abord et parler ensuite. L'échec de sa tentative lors de la grève des infirmières, le mois dernier, a pu le convaincre de ne plus chercher à être au four et au moulin : dans son bureau, donnant des instructions aux ministres concernés, et à la télévision, expliquant aux Français ce qui se passe. Il n'y viendra donc que plus tard mais devait répondre, mercredi après-midi, aux interpellations des députés. La nouvelle « méthode Rocard » ressemble à celle qu'avait suivie M. Jacques Chirac, il y a deux ans, lors de la grève des cheminots, se tenant au poste de commandement et limitant son expression publique.

A l'époque, M. François Mitterrand avait reçu à Brégançon les représentants des grévistes. Aujourd'hui, le président de la République défend le droit de grève des employés du RER, mais il les met en garde contre l'abus de ce droit. Où commence et où finit la grève « bouchon » ? C'est affaire de rapport de forces. Le Parti socialiste est censé, lui, connaître la réponse : M. Pierre Mauroy, préposé au bras-de-fer avec les communistes, a vertement dénoncé les *« méthodes inacceptables »* mises en œuvre par la CGT (qu'il n'a pas nommée) et félicité le gouvernement d'assurer le *« respect du service public »*.

Il y a deux ans, le RPR appelait les voyageurs privés de SNCF à manifester contre les grévistes. Aujourd'hui, le PS prend le parti des usagers. On est le parti du gouvernement ou on ne l'est pas...

Pour l'être ou pour le redevenir, les socialistes ont dû prestement faire le ménage après le conflit qui les avait opposés, la semaine dernière, au ministre de l'intérieur sur la modification des règles électorales à Marseille. Les amendements Pezet, que le PS se disait décidé à imposer d'une manière ou d'une autre, ont fait les frais de la nécessaire cohésion dans la tempête. On vote, on ne vote pas, on ne vote plus : certains députés socialistes ont du mal à suivre.

Pas tous. M. Julien Dray, lui, ne perd pas une seconde. Lundi matin, il donne raison aux grévistes sur RTL. Quelques heures plus tard, il est rappelé à l'ordre par le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, mais, le soir, il accueille M. Mitterrand au dîner organisé par SOS-Racisme pour financer sa campagne en faveur du droit de vote des immigrés. Le PS ne veut pas en entendre parler. Le président de la République apporte sa contribution à l'organisation antiraciste. Tiens ?

Aux salariés, M. Mitterrand a promis que, dans les trois ans qui viennent, le gouvernement aura les moyens de *« redistribuer »* les fruits de la croissance. *« Nous ne pouvons pas tout, tout de suite »*, a expliqué, mercredi matin, M. Jean Poperen, ce qui confirme qu'une porte peut ne pas être vraiment ouverte sans être fermée pour autant.

PATRICK JARREAU.

La motion de censure proposée par le RPR provoque les réticences des centristes

Devant la dégradation de la situation sociale dans plusieurs secteurs publics et face au blocage persistant d'une partie des transports de la région parisienne, le RPR a décidé, mardi 29 novembre, d'utiliser la seule arme constitutionnelle qui soit à la disposition de l'opposition : la motion de censure contre le gouvernement. Le mouvement que préside M. Chirac estime que les conflits qui se déroulent sporadiquement depuis plusieurs semaines *« entament la crédibilité du gouvernement »* et viennent du fait que M. Rocard ne dispose pas au Parlement d'une majorité cohérente stable et suffisante.

Le bureau du groupe RPR, réuni mardi matin – après avoir souhaité à M. Chirac, né le 29 novembre 1932, un bon anniversaire, – a donc approuvé la proposition de M. Philippe Séguin, relayée par M. Alain Juppé et soutenue par M. Chirac, de déposer une motion de censure.

Le député des Vosges jugeait sévèrement l'action du gouvernement et estimait que l'absence de majorité absolue faisait de M. Rocard *« le pire des premiers ministres de la Ve République, bien que ses capacités ne soient pas en cause »*, tandis que M. Chirac affirmait à son tour que *« le gouvernement ne gouverne plus grand-chose »*.

Déjà, en 1981, le maire d'Epinal avait été l'initiateur de la première motion de censure de l'opposition déposée alors contre le gouvernement de M. Pierre Mauroy. De nouveau dans la minorité, le RPR veut ainsi, une fois encore, être le premier à prendre date. A quarante-trois reprises sous la Ve République, avant 1981, les socialistes avaient déposé de telles motions contre les gouvernements successifs.

M. Pons, président du groupe, estime que le gouvernement *« recherche depuis six mois un consensus introuvable »* et vit *« dans l'ambiguïté »*. *« L'ambiguïté de l'ouverture et l'ambiguïté du consensus »*, précise M. Juppé. Cette situation révélerait donc *« une crise politique profonde »*, comme l'a assuré M. Chirac tandis que M. Pons affirmait que *« la chienlit s'installait partout »*. Et le président du groupe a lancé au premier ministre : *« Cessez ce petit jeu. Nous savons bien que les communistes et les socialistes finiront par s'entendre pour les municipales. Ne prenez pas les usagers en otage pour les préparer. »*

Le moment de « clarifier »

M. Pierre Mazeaud, député de la Haute-Savoie, reprenant l'argument qu'il avait déjà développé la semaine précédente à propos de la préparation des élections municipales et européennes, a jugé que le moment était aussi venu de *« clarifier »* la situation au sein de l'opposition elle-même, c'est-à-dire de s'assurer du comportement du groupe centriste en l'incitant à choisir nettement son camp. M. Pons a, en conséquence, pris contact avec ses collègues des deux autres groupes de l'opposition.

M. Jean-Claude Gaudin, dans un premier temps, lui est apparu, au nom de l'UDF, *« assez ouvert »*, tandis que M. Méhaignerie, président de l'UDC, paraissait *« plus réservé »*. Toutefois M. Gaudin ne cachait pas que l'initiative du RPR lui semblait *« un peu prématurée »* et qu'il convenait de voir au préalable quel serait le comportement du gouvernement à l'égard des amendements de l'UDF sur le projet relatif à l'audiovisuel. Le député des Bouches-du-Rhône confiait enfin : *« Si j'étais ministre des transports, j'agirais peut-être comme M. Delebarre maintenant qu'il a durci le ton. »*

Quant à M. Méhaignerie, il devait interroger le premier ministre mercredi à l'Assemblée nationale sur les conflits sociaux. Des explications attendues, remarquait-il, dépendrait l'attitude du groupe de l'UDC à l'égard du projet de motion de censure. Le président du CDS remet donc à M. Rocard le soin de répondre à sa place lorsqu'il dit : *« Le gouvernement doit choisir entre ses soucis électoraux avec le PC et la solution des problèmes du pays. »*

Résolution et cohérence

En conséquence le RPR qui, en réunion plénière de son groupe, avait approuvé à l'unanimité – hormis M. Julia, élu de Seine-et-Marne, qui avait quitté la salle sans exprimer son désaccord – le principe d'une motion de censure ne se faisait guère d'illusion sur le soutien de ses alliés.

Qu'à cela ne tienne ! Le RPR est tout à fait prêt à s'accommoder de la défection des deux autres groupes de l'opposition dont M. Pons assure qu'il ne s'agissait nullement de les *« mettre dans l'embarras »*. Les amis de M. Chirac, quel que soit le destin de leur motion de censure, se félicitaient par avance – mais en privé – d'avoir par ce moyen atteint leurs objectifs, c'est-à-dire d'avoir obtenu au moins deux clarifications relatives :

- Démontrer à l'opinion que le RPR est, de tous les groupes de l'opposition, le plus constant et le plus résolu dans sa critique de l'action du gouvernement puisqu'il s'oppose franchement à ses choix politiques les plus importants depuis six mois.
- Montrer également qu'il est – à la différence des autres et malgré les apparences – le plus cohérent puisque M. Philippe Séguin, réputé être le leader des « rénovateurs », est le co-auteur, avec les responsables officiels du mouvement, de cette idée de motion de censure.

Enfin, le parti de M. Chirac, en utilisant ce moyen constitutionnel qui s'offre à lui, veut prouver qu'il est prêt à tout moment à « rebondir », qu'il est assez vigilant pour saisir toutes les opportunités de se comporter en leader de l'opposition et que son président n'est pas résigné à prolonger indéfiniment sa *« traversée du désert »*. Cette démonstration serait toutefois plus probante si le RPR réussissait à entraîner dans son sillage les deux autres groupes de la droite.

ANDRÉ PASSERON.

Les députés socialistes affirment leur solidarité avec M. Rocard

« Il n'est pas besoin de consignes pour être solidaire avec le gouvernement : même les francs-tireurs les plus espiègles le sont. » Ainsi s'exprimait M. Jean Poperen, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, mardi 29 novembre, à la sortie de la réunion hebdomadaire du groupe socialiste. Le ministre des relations avec le Parlement pensait-il, en disant cela, à l'un des bouillants « jeunes Turcs » du groupe, M. Julien Dray ?

Quelques instants plus tôt, le député socialiste de l'Essonne s'était vu, une nouvelle fois, rappeler aux vertus de la mesure dans la critique de la gestion gouvernementale des conflits sociaux. Devant ses pairs, M. Dray s'était interrogé à nouveau sur la façon dont le gouvernement s'attaquait à la résolution de ces conflits. Il avait également mis en garde ceux qui auraient une trop grande propension à voir la main du PC derrière tous les mouvements de grève. Il semble que sur ce point il n'ait eu guère de mal à convaincre ses amis.

Les députés socialistes sont bien conscients de se trouver aujourd'hui sur la *« voie étroite »*, comme le souligne M. Louis Mermaz, le président du groupe. Sauf à tomber dans le piège tendu notamment par M. Charles Pasqua, le Parti socialiste ne peut pas systématiquement accuser le PC, *via* la CGT, d'être à l'origine des mouvements de grève sans risquer de caricaturer la situation en la réduisant à un affrontement PS-PC sur fond d'élections municipales, tout en se mettant à dos les travailleurs qui estiment lutter pour de justes revendications. *« Il faut éviter de faire un amalgame systématique entre ce qui se passe et l'action du PC, même si l'on sait que la CGT a une influence directe ici ou là dans la stimulation de certains mouvements »*, estime ce cacique du groupe socialiste.

Les députés socialistes se sont donc retrouvés sans peine, même si les états d'âme n'étaient pas absents, sur la ligne qui consiste donc à mettre en exergue ponctuellement les dérapages de la CGT, sans pour autant tomber dans des attaques tous azimuts, qui pourraient avoir de lourdes retombées sur les municipales. Vis-à-vis du gouvernement, le mot d'ordre est la solidarité sans faille.

Ne pas verser dans le « Jules Moch »

Le premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy, qui était présent, a invité chacun à s'y tenir. Il n'y a pas à se demander si le gouvernement a raison ou non, a-t-il expliqué en substance. Il s'agit donc de serrer les rangs dans la bourrasque et de mettre dans sa poche les éventuelles remises en cause. *« Nous tirons tous dans le même sens ! »*, proclame hautement M. Louis Mermaz.

L'attitude de fermeté du gouvernement (notamment celle du ministre des transports, M. Delebarre) a été bien admise, *« à condition que l'on ne verse pas dans le Jules Moch »*, allusion aux graves troubles sociaux de 1947 réprimés par le ministre socialiste de l'intérieur de l'époque.

« Le gouvernement est ouvert au dialogue social. Il l'a prouvé en faisant plusieurs propositions, mais cela n'exclut pas la fermeté quand elle est nécessaire », estime M. Mermaz. *« Il faut savoir arrêter une grève*, ajoute M. François Hollande (PS, Corrèze). *Il est tout à fait normal que le gouvernement prenne des décisions allant dans le sens de la libre circulation. Le recours aux camions de l'armée était indispensable pour permettre aux banlieusards de circuler normalement. »*

Ce point de vue était partagé par nombre de députés socialistes, même si tous s'accordaient à dire que les choses ne pouvaient durer ainsi éternellement. Selon Mme Denise Cacheux (PS, Nord), le groupe socialiste était un peu *« comme une chatte sur un toit brûlant »* : *« Dans nos permanences, nous sommes assaillis par des personnes qui viennent nous dire que cela ne peut plus durer, qu'il faut assurer la continuité du service public. »*

Au savon de Marseille

Dans la foulée des bonnes résolutions de solidarité vis-à-vis de M. Michel Rocard, les députés socialistes ont décidé de passer les amendements « Pezet » sur Marseille par pertes et profits. Le ministre du commerce extérieur, M. Rausch, qui devait être entendu par le groupe à 15 heures, avait été prié de venir plus tard pour permettre aux députés de laver leur linge sale au savon de Marseille. Il aura fallu trois bons quarts d'heure pour y parvenir. Au nom de M. Michel Pezet (PS, Bouches-du-Rhône), qui était absent, M. Philippe Sanmarco (PS, Bouches-du-Rhône) a durement critiqué le gouvernement, en l'accusant d'avoir laissé le candidat officiel du PS à la mairie de Marseille, M. Pezet, s'avancer avec son amendement « anti-petites listes » pour le laisser ensuite s'écraser contre le mur d'hostilité en béton du ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe (*le Monde* du 26 novembre). M. Sanmarco a, à plusieurs reprises, reproché au gouvernement d'avoir pu laisser planer les accusations de *« magouilles »* et *« d'irresponsabilité »* à propos de M. Pezet et de ses amis marseillais.

M. Poperen a fait valoir qu'il était inopportun de poursuivre un bras de fer gouvernement-PS. M. Mauroy a présenté un historique de l'affaire, mettant en relief les hésitations du gouvernement et, en revanche, la détermination du groupe socialiste et du bureau exécutif. M. Mermaz a suscité l'hilarité en précisant que les amendements Pezet seraient repris ultérieurement... Chacun a toutefois admis que la sagesse commandait de remettre cette pomme de discorde au congélateur.

Certains membres du gouvernement ne cachaient pas toutefois, ces derniers jours, que la version présentée par M. Pierre Mauroy ne collait pas exactement à la réalité et que l'Elysée avait fait savoir très tôt qu'il était hostile aux amendements sur Marseille : *« Ce n'est pas la peine de se prévaloir d'un fil direct avec l'Elysée pour feindre ensuite de ne pas avoir vu le feu rouge »*, expliquait un ministre, qui affirmait que le PS a cherché ni plus ni moins à passer outre l'hostilité de François Mitterrand et du gouvernement. *« C'est de la malhonnêteté intellectuelle que de dire le contraire »*, ajoutait-il. *« Cette affaire laissera des traces »*, insistait un député socialiste, en guise de conclusion. Il n'était pas le seul, mardi, à penser que l'affaire des amendements de Marseille referait surface un jour ou l'autre.

Lâcher du lest sur la question des loyers

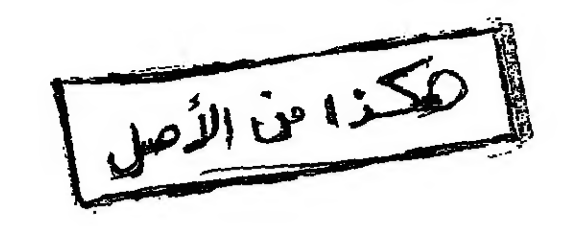
Compte tenu de ces tensions, le gouvernement pourrait être amené à lâcher un peu de lest sur la question des loyers, qui préoccupe vivement les élus socialistes. Rien de définitif n'a encore été décidé, mais, mardi matin, une réunion a eu lieu à l'Assemblée nationale, en présence de M. Maurice Faure, ministre du logement, avec le président du groupe socialiste, M. Mermaz, et les députés spécialistes de cette question, notamment M. Guy Malandain (PS, Yvelines), afin d'examiner les conditions d'une révision de la loi Méhaignerie.

Le groupe socialiste souhaite, en effet, amender cette loi jeudi 1er décembre, lors de la discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS), de façon à préciser que l'augmentation annuelle des loyers ne pourra pas dépasser l'indice du coût de la construction (ICC) affecté d'un coefficient multiplicateur fixé par décret du gouvernement. M. Faure semble souhaiter pour sa part une politique moins brutale, fondée sur des contrats de modération négociés avec les investisseurs institutionnels, qui possèdent un important parc immobilier, et les organismes de propriétaires et de gestionnaires. Une nouvelle réunion a eu lieu mercredi matin à Matignon sur cette question. Le gouvernement pourrait proposer notamment que l'étalement de la hausse des loyers se fassent sur six ans et non plus sur trois ans seulement.

PIERRE SERVENT.

● **Accord entre socialistes pour la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais.** – La fédération socialiste du Nord a annoncé, mardi 29 novembre, à Lille, qu'une solution avait été trouvée au conflit qui a éclaté au sein du conseil régional Nord-Pas-de-Calais sur l'alternance à la présidence de cette assemblée (*le Monde* du 29 novembre). Le premier secrétaire de la fédération nordiste, M. Bernard Roman, a indiqué que M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, a rendu son arbitrage : *« Une date d'alternance a été trouvée. L'important est que tout soit en ordre. »*

هكذا من الأصل



Débats judiciaires à l'Assemblée nationale

Les nouvelles règles de la détention provisoire seront complétées par une réforme de fond

Les députés ont adopté, mardi 29 novembre, en première lecture, le projet de loi relatif à la détention provisoire présenté par M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, et la proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales défendue par M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine), président de la commission des lois.

Sur le premier texte, qui abroge la loi Chalandon votée le 31 décembre 1987, jamais entrée en application, et restreint le recours à la détention provisoire, seuls les députés communistes et socialistes ont voté pour, l'UDF, l'UDC et le RPR s'abstenant. La proposition de loi a, quant à elle, été adoptée par tous les groupes, à l'exception du RPR qui s'est abstenu.

Sur les pupitres des députés, les petits livres rouges (code pénal et code de procédure pénale) avaient remplacé le traditionnel livre vert du règlement de l'Assemblée nationale. Cette substitution avait plus que valeur de symbole : le débat avait relégué à l'arrière-plan les considérations politiques qui prévalaient la semaine dernière à l'encontre du garde des sceaux, au profit de préoccupations beaucoup plus « techniques » au sens positif du terme.

Rares d'ailleurs étaient les élus présents en séance qui n'avaient pas, dans le passé, exercé les fonctions d'avocat ou de magistrat...

La première conséquence en fut, outre un débat courtois et pointu, l'attitude exceptionnellement détendue de M. Arpaillange, pourtant peu friand – c'est une litote – de débats parlementaires. Les yeux détachés de son papier, la voix posée, le garde des sceaux alla même jusqu'à garder négligemment une main dans sa poche en répondant à ses interlocuteurs, signe de sa volonté évidente de calmer le jeu.

Le RPR avait désigné, pour exprimer la position du groupe, M. Pierre Mazeaud (Haute-Savoie), magistrat lui-même, qui avait travaillé aux côtés de M. Arpaillange et lui a conservé une grande estime. M. Jacques Toubon, dont on pouvait attendre un ton polémique, assista à une grande partie des discussions mais resta silencieux à son banc.

Certes, l'absence de politisation ne signifiait pas pour autant renoncement aux critiques et M. Mazeaud opposa au nom de son groupe la « *question préalable* », dont l'objet est de faire décider par les députés qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le texte présenté. « *Ne touchons pas à la justice avec une réformette*, avait expliqué M. Mazeaud pour justifier cette inactivité. *Faites une grande réforme de l'instruction et vous obtiendrez les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ce changement attendu par le pays et d'abord par les magistrats. Je vous pensais plus ambitieux*, ajouta M. Mazeaud à l'adresse du garde des sceaux. *Et nous savons qu'il existe dans les cartons de la chancellerie l'ébauche de la grande réforme que nous souhaitons tous sur la détention provisoire.* » Le député précisa toutefois qu'en cette matière les hommes politiques portaient « *une responsabilité collective* » : « *Trop fréquente, trop longue, la détention provisoire est blessante au regard des droits de l'homme, du droit de la défense et aussi des magistrats* », a souligné M. Mazeaud.

La question préalable rejetée, il revenait ensuite à M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise) d'exprimer la position de son groupe. Relevant à son tour la « *portée limitée* » de ce projet de loi, M. Delattre estima toutefois que, même s'il ne donnait que des « *réponses fragmentaires à la nécessité d'une véritable réforme de l'instruction* », le texte proposé par le garde des sceaux apportait « *des améliorations appréciables* ». M. Delattre annonça donc que son groupe s'abstiendrait.

Avec un goût aigu du paradoxe, M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône), estima, pour sa part, ce projet de loi « *sage, car il prévoit quelques verrous supplémentaires allant dans le sens de la liberté* ». « *Vous avez raison, M. le ministre*, dit-il, *de ne pas vouloir bouleverser dans la précipitation et sans moyens matériels suffisants le système d'instruction. Le maintien du* statu quo *ne veut pas dire que vous vous résignez à la stagnation mais que vous préférez poursuivre la réflexion afin d'aboutir à une réforme en profondeur de notre système d'instruction.* »

En ce sens, les mesures présentées par le garde des sceaux sur la détention provisoire constituent, selon M. Michel, l'« amorce d'une solution ».

Même constat de la part de Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) qui releva « *qu'en dépit de ses insuffisances, ce projet renforce le droit des inculpés* ».

Les députés de tous bords exprimèrent leur accord sur le trop grand nombre d'inculpés placés en détention provisoire en France (41 % de la population carcérale) et M. Arpaillange put constater avec satisfaction que, sur ce point, ses convictions étaient partagées.

A propos des critiques formulées à son encontre sur le manque d'adaptation de ce projet, M. Arpaillange déclara : « *Ce n'est pas dans l'urgence que l'on peut apporter une réponse appropriée à des problèmes aussi délicats que ceux du secret de l'instruction.* » « *Il faut en finir*, ajouta le garde des sceaux, *avec les réformes à l'essai qu'on est contraint de modifier avant mêmes qu'elles soient appliquées.* » Ce projet tente donc, selon M. Arpaillange, « *de parer au plus pressé, de mettre fin sans attendre à un état de fait* [la détention provisoire] *de plus en plus choquant* », mais une réforme de fond à laquelle travaille actuellement la commission « justice pénale et droits de l'homme » sera bientôt présentée au Parlement.

Retrait d'amendements de l'opposition

Cet engagement du garde des sceaux a conduit plusieurs députés de l'opposition à retirer certains des amendements qu'ils avaient déposés. Ce furent les cas de M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn) qui défendait un amendement assouplissant l'article 11 du code de procédure pénale, relatif au secret de l'instruction, et de M. Philippe Marchand (PS, Charente-Maritime), rapporteur de la commission des lois, qui proposait qu'en matière correctionnelle la détention provisoire ne puisse en aucun cas être prolongée au-delà de deux ans.

M. Arpaillange s'était prononcé contre – rejoignant sur ce point les vœux du groupe UDF, qui avait lié son abstention sur le projet au rejet de cet amendement – en soulignant que les cas très rares dans lesquels la détention provisoire excédait deux ans relevaient souvent des instructions en matière de trafic de drogue, lesquels nécessitaient de longues recherches à l'étranger. A une question posée par M. Pascal Clément (UDF, Loire) sur la qualification correctionnelle – et non criminelle – de ces délits pourtant susceptibles d'entraîner des peines d'emprisonnement de vingt ans, M. Arpaillange répondit qu'il envisageait de revoir cette qualification.

Contrairement à ses collègues, M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques) ne retira pas son amendement relatif à la limitation des conditions dans lesquelles une irrégularité de forme dans une procédure d'instruction pouvait donner lieu à une annulation. Faisant expressément référence à l'annulation récente d'une procédure engagée contre des trafiquants de drogue – et en conséquence à leur libération – parce qu'une photocopie avait remplacé dans le dossier la pièce originale exigée, M. Lamassoure proposait que pût seule conduire à l'annulation une irrégularité « *portant atteinte aux intérêts légitimes de l'une des parties au procès ou compromettant la bonne administration de la justice* ». Cet amendement de « *formalisme utile* », tel que le défendait M. Lamassoure, fut rejeté par les députés, mais le garde des sceaux a précisé que la commission « justice pénale et droits de l'homme » s'attacherait également à ce problème. M. Lamassoure n'aura donc pas eu cette année, avec son amendement, la même célébrité que l'an dernier, quand il avait fait voter une disposition limitant le droit de grève dans la fonction publique...

Le texte définitivement adopté a été amendé sur plusieurs points par les députés.

● *Enquêtes rapides de personnalité.* – L'enquête rapide de personnalité est rendue obligatoire avant le placement en détention provisoire d'un majeur âgé de moins de vingt et un ans à la date de l'infraction, lorsque la peine encourue n'excède pas cinq ans d'emprisonnement.

● *Motivations du placement en détention.* – Le juge d'instruction devra motiver sa demande en droit et en fait, sous peine de nullité. Les députés ont adopté un amendement élargissant cette obligation de motivation aux délits en matière criminelle (et non seulement correctionnelle, comme cela était prévu initialement dans le texte du gouvernement).

● *Réduction des délais légaux de détention provisoire.* – La détention provisoire est limitée en matière correctionnelle à six mois, quand la peine encourue est inférieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement. Pour tenir compte du « passé judiciaire » de l'inculpé, les députés ont adopté un amendement précisant que cette limitation à six moix ne serait applicable que si l'intéressé n'a pas été antérieurement condamné à une peine supérieure à un an d'emprisonnement ferme (contre trois mois dans le texte du gouvernement).

● *Dispositions concernant la chambre d'accusation.* – Le projet prévoit de faire comparaître l'inculpé devant la chambre d'accusation lorsqu'il en exprime le vœu (pour les demandes de mise en liberté). Les députés ont adopté un amendement tendant à rendre publics les débats devant la chambre d'accusation en cas de comparution personnelle de l'inculpé, si celui-ci ou son conseil le demande.

● *Institution de l'ajournement du prononcé de la peine avec mise à l'épreuve.* – Cette procédure, déjà développée dans certains tribunaux en matière correctionnelle, permet notamment de mieux assurer l'indemnisation des victimes : l'inculpé, placé en liberté avec mise à l'épreuve, s'engage à rembourser le préjudice causé, et sa peine, qui n'est prononcée qu'au-delà d'un certain délai (un an au plus tard), tient compte de l'effort engagé. Cette mesure vise surtout à éviter le prononcé de certaines courtes peines d'emprisonnement, reconnues particulièrement nocives.

● *Dispositions relatives à la détention provisoire des mineurs.* – Le projet prévoit qu'en matière correctionnelle la détention provisoire des mineurs de seize à dix-huit ans ne pourra excéder un mois (renouvelable à titre exceptionnel une fois), lorsque la peine encourue n'est pas supérieure à cinq ans d'emprisonnement. En matière criminelle, elle ne pourra excéder six mois (renouvelable une fois, à titre exceptionnel). La détention des mineurs de seize à dix-huit ans ne pourra, en tout état de cause, être prolongée au-delà de deux ans.

Les députés ont enfin adopté un amendement déposé par M. Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine), au nom du groupe communiste, modifiant l'article 83 du code de procédure pénale et prévoyant que le président établirait un « tableau de roulement » des magistrats. C'est selon ce tableau de roulement que les juges seront saisis des affaires parvenant au tribunal. Toutefois, et contrairement au premier amendement déposé par M. Brunhes, un tableau spécifique sera prévu en matière de lutte contre le terrorisme : pour tout délit relevant de cette qualification, seul l'un des cinq juges en charge des affaires de terrorisme pourra être désigné.

PASCALE ROBERT-DIARD.

La cabale au vestiaire

Où est passée la « réforme au service des délinquants » dont parlait Jacques Toubon dans le Figaro, *le 27 novembre ? Deux jours plus tard, M. Toubon, pourtant présent à l'Assemblée nationale, ne participe pas au débat et c'est à peine s'il lance, pour la forme, quelques pointes, un peu comme par dépit. M. Pierre Arpaillange peut être tranquille, l'hystérie provoquée – sur certains bancs de l'opposition – par l'affaire Boulouque est déjà retombée.*

Le ministre de la justice accusé, mercredi 23 novembre, par Ladislas Poniatowski, après l'inculpation du juge antiterroriste, d'adresser ainsi « *un grand message de sympathie et d'accueil à tous les terroristes du monde* », vilipendé, traité de « *has-been* » par M. Robert-André Vivien, accusé par MM. Kaspereit et Pandraud d'être « *allé à la soupe* » lorsqu'il était installé dans la haute hiérarchie de la magistrature, a pu plaider son dossier loin des passions déchaînées.

Lui a-t-il suffi, émotif comme on le connaît et si peu « fort en gueule », de hausser légèrement le ton, de s'indigner avec une éclatante sincérité pour réduire au silence des matamores qui se croyaient revenus aux années de la croisade anti-Badinter ? Ce qui est sûr, c'est que le RPR a changé de ton, sans doute enfin conscient des méfaits de l'outrance.

C'est donc avec infiniment de tact et presque avec chaleur que M. Pierre Mazeaud expliqua qu'il ne fallait pas se prononcer sur la « réformette » Arpaillange et qu'il valait mieux attendre la grande réforme de l'instruction que le garde des sceaux « est le mieux à même de mener à son terme ». Il concéda même que le débat prenait par moments « *un tour sympathique* » et que M. Pierre Arpaillange est, avant tout, guidé par une « *philosophie humaniste* ». On vit même des députés de l'opposition – qui avaient pris la précaution de préciser qu'ils s'étaient refusé quelques jours plus tôt à participer à la cabale, – voter avec le groupe socialiste des amendements libéralisant le texte du gouvernement !

Paradoxe

La seule vraie critique contre le ministre de la justice – et c'était bien paradoxal d'entendre M. Mazeaud affirmer qu'il épousait là les positions du syndicat de la magistrature, – a consisté à trouver son texte trop timoré et à lui dire qu'il manquait d'ambition alors qu'on en attendait plus... Le résultat a dû combler la chancellerie au-delà de ses espérances. A 19 h 12, alors qu'on attendait une séance de nuit, le projet était adopté.

M. Pierre Arpaillange avait demandé que cessent à son égard « *des critiques infantiles* ». Il a visiblement été entendu et du coup s'est détendu. Il a quitté ses notes et ses lunettes. On l'a vu décontracté, une main dans la poche, presque comme un vieux routier du Parlement, ou commme un professeur de droit s'adressant à des étudiants qui renonçaient enfin à se dissiper, expliquer, argumenter dans la sérénité. Si son texte, en effet, n'est guère bouleversant, il lui a au moins permis, après un salutaire coup de colère contre des reproches injustes, de montrer sa mesure. Autant que le ministre, on a, à l'Assemblée, écouté le magistrat et le spécialiste compétent.

Pour le garde des sceaux, l'opération, du moins temporairement, est payante. Comme si, lorsqu'on met de côté de routinières disputes et les querelles éculées qui conduisent la droite à accuser la gauche de laxisme en matière de sécurité, du chemin de part et d'autre pouvait se faire.

La question est de savoir si cette trêve est seulement affaire de circonstances ou si l'on s'est enfin rendu compte qu'en allant trop loin on n'allait en réalité nulle part. M. Pierre Arpaillange avait réclamé qu'on le laisse travailler tranquille. Ballon d'essai, le texte sur la détention provisoire, quelles que soient ses limites, ressemble bien à un premier pas vers l'apaisement. *Bien malin qui pourra dire si cela va durer.*

AGATHE LOGEART.

La révision des condamnations pénales

« La justice doit savoir se remettre en cause », *déclare le garde des sceaux*

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 29 novembre, la proposition de loi de M. Michel Sapin, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, relative à la révision des condamnations pénales.

Dans les tribunes du public, un homme attendait tout particulièrement la discussion de ce texte : M. Gabriel Thiennot, condamné à la fin des années 40, avec M. Raymond Mis, pour le crime d'un garde-chasse. Graciés en 1954 par le président de la République René Coty, après avoir purgé plusieurs années de travaux forcés, tous deux ne cessent depuis de clamer leur innocence et de réclamer la révision de leur procès que vient de leur refuser, une fois de plus, la chambre criminelle de la Cour de cassation (*le Monde* du 3 novembre 1988).

L'affaire Mis et Thiennot fut donc au cœur du débat sur cette proposition de loi tendant, comme le soulignait M. Pierre Arpaillange, « *à conduire le Parlement à se prononcer sur l'un des problèmes les plus difficiles qui soient : l'erreur judiciaire et les moyens de la réparer* ».

« *Toute la difficulté*, observa le garde des sceaux, *tient à la nécessité de concilier deux impératifs : la réparation de l'erreur judiciaire, car elle est intolérable et nous bouleverse, et le souci de ne pas remettre en cause abusivement la chose jugée.* (...) *La justice doit savoir se remettre en cause lorsqu'elle a produit le contraire de la justice.* »

Ce texte, inspiré du projet de réforme de l'application des peines déposé par M. Robert Badinter en 1983, a donc pour objet, d'une part, d'atténuer la rigueur de la loi quant à l'exigence d'un « *fait nouveau* » de nature à établir l'innocence du condamné. Il consacre en cela la jurisprudence de la Cour de cassation, qui permet d'autoriser la révision d'un procès lorsque intervient « *un fait nouveau de nature à faire naître un doute sérieux sur la culpabilité du condamné* ».

D'autre part, le texte attribue à une commission composée de cinq hauts magistrats le pouvoir de saisir la chambre criminelle de la Cour de cassation après avoir procédé, si besoin est, à des mesures d'instruction (aujourd'hui, seul le garde des sceaux est compétent pour saisir la chambre criminelle).

Les députés ont adopté un amendement du gouvernement qui reprenait une proposition de la commission des lois instituant au profit des victimes d'erreurs judiciaires un droit à indemnisation et confiant à une commission nationale le soin de statuer sur les demandes présentées par les condamnés reconnus innocents.

P. R.-D.

Au Sénat

Seuls les communistes s'opposent au budget des prestations sociales agricoles

L'agriculture fait encore et toujours recette. Sont ainsi intervenus, à l'occasion de la discussion de ses crédits, mardi 29 novembre, au Sénat, quelque trente-quatre sénateurs dont cinq rapporteurs et le président de la commission des finances, auxquels se sont ajoutés neuf orateurs dont deux rapporteurs pour l'examen du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA).

Seuls les communistes ont repoussé les dispositions du BAPSA. Les socialistes et la majorité sénatoriale (qui est favorable à l'opposition RPR-UDF) ont, en revanche, trouvé des motifs de satisfaction dans l'évolution des prestations sociales agricoles, notamment depuis qu'à la fin de l'examen de la première partie du budget a été voté et accepté par le gouvernement un amendement réduisant de 100 millions de francs les taxes sur les cotisations par prélèvement sur le fond de roulement.

Les engagements pris par M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, répondent, en outre, à l'attente des sénateurs, tant pour offrir aux agriculteurs la possibilité de percevoir une retraite complémentaire que pour revenir sur le système de calcul des cotisations, afin de les rendre proportionnelles au revenu professionnel, que pour prévoir dans le prochain budget le remboursement de la vaccination antigrippale pour les personnes âgées.

A l'initiative de M. Roland du Luart (RI, Sarthe), rapporteur de la commission des finances, le Sénat a inséré dans le texte l'obligation faite au gouvernement de développer les évaluations des recettes en annexe du prochain budget.

Pour le budget de l'agriculture et de la forêt, l'adoption des crédits paraissait pour le moins délicate. A l'Assemblée nationale, seuls les socialistes l'avaient approuvé, le PC s'abstenant et toute l'opposition de droite votant contre. M. Nallet, s'il n'a convaincu ni le PC ni le RPR de modifier leur position, s'est, en revanche, attiré le soutien de la Gauche démocratique, de l'Union centriste et des Républicains indépendants.

Le budget de l'agriculture n'est pas prioritaire. A ce reproche, M. Nallet pouvait apporter plusieurs types de réponses : le reconnaître pour mieux s'en plaindre ou pour l'expliquer en le justifiant. C'est cette seconde démarche qu'il a retenue.

A ceux qui lient l'insuffisance des crédits à une déficience d'ambition, le ministre a opposé d'autres critères, l'affirmation d'une volonté et la définition des choix. Au rang des objectifs, il a cité le maintient d'une agriculture ouverte et compétitive, ce qui, a-t-il précisé « *ne veut pas dire une agriculture perpétuellement soutenue, mais une agriculture qui s'efforce de marcher seule et de faire face aux chocs de la concurrence* » ; la modernisation de l'agriculture « *sans laisser personne au bord du chemin* » ; et la reconquête de l'espace rural.

Les différents orateurs se sont fait les porte-parole d'une population agricole inquiète pour son avenir. M. Du Luart a ainsi cité la baisse de revenu des agriculteurs, l'absence d'ambition exportatrice de l'Europe, les quotas laitiers, la baisse de prix des céréales, du vin, du porc, du bœuf, le vieillissement de la population agricole, des écarts de compétivité entre les régions... Il a été suivi dans cette énumération des préoccupations par M. Michel Sordel (RI, Côte-d'Or) qui a regretté la diminution des crédits alloués à l'aménagement du territoire, puis par M. Maurice Arreck (RI, Var) pour l'insuffisance des crédits destinés à l'aménagement rural.

Nombreux ont été ceux qui, comme M. Michel Souplet (Un. cent., Oise), ont regretté que l'Etat *ne consente pas un effort supplémentaire en faveur de l'agriculture* qui « *est une chance pour la France sur le plan du commerce extérieur* ». M. Louis Souvet (RPR, Doubs) s'est montré plus sévère : « *Le libéralisme doit-il conduire à la dilapidation de notre potentiel agro-alimentaire, notre pays étant conduit à devenir une sorte de république bananière ?* » M. Germain Authié (PS, Auvergne) a, lui, mis l'accent sur la nécessité de poursuivre et d'accélérer les travaux d'assainissement ou encore l'électrification. Il a plaidé pour que l'informatique et l'électronique puissent « *tresser leurs réseaux à travers le monde rural* ».

A. Ch.

Politique

Un entretien au « Monde Rhône-Alpes »

M. Barre prêt à s'engager sous conditions dans la bataille des municipales à Lyon

Dans un entretien publié dans l'édition Rhône-Alpes du *Monde*, daté du 1er décembre, M. Raymond Barre annonce qu'il est prêt sous certaines conditions à s'engager dans la prochaine campagne des élections municipales à Lyon.

« *Depuis 1977*, déclare l'ancien premier ministre, *j'ai dit que je n'avais pas d'ambition municipale dans cette ville. Elu député du Rhône, je me suis toujours tenu à l'écart des affaires municipales lyonnaises, tout en ayant avec le maire, le premier adjoint et leur équipe proche des relations de travail cordiales. (...) Je ne me suis mêlé des élections municipales qu'en 1983 lorsque j'ai soutenu la liste conduite par M. Francisque Collomb, et je crois que mon intervention fut loin d'être inutile.*

» *En juin dernier, M. Francisque Collomb, vivement appuyé par le président du conseil régional, M. Charles Béraudier, m'a demandé de participer à la liste qu'il entendait constituer pour les élections municipales de 1989 et d'accepter d'entrer au conseil municipal, pensant que ma présence pouvait aider à faire face à certaines ambitions et à certaines pressions. Le maire m'a renouvelé cette demande, en présence de M. Béraudier, au début du mois de septembre. Je lui ai répondu que, s'il en allait de l'intérêt de Lyon, j'étais prêt à envisager de manière positive sa demande.*

» *Je lui ai fait part de ce qui me paraissait nécessaire pour l'avenir de Lyon dans les prochaines années, qui seront décisives : un projet ambitieux pour la ville, une équipe dynamique et cohérente accueillant des représentants qualifiés des forces économiques, sociales et culturelles, un esprit d'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Je ne pourrai bien évidemment me limiter, si j'acceptais la proposition du maire, à n'être qu'un ornement, un paratonnerre ou une couverture pour certains intérêts.* »

Dans ce même entretien, M. Barre parle de l'Europe et particulièrement du rôle des régions dans la perspective du marché unique de 1993 : « *Après une phase d'enthousiasme, qui a trouvé son point culminant lors de la campagne pour l'élection présidentielle, on constate*, réserve-t-il, *une sorte d'inquiétude latente vis-à-vis de la réalisation de l'Acte unique européen. C'est un phénomène qui s'observe en France toutes les fois qu'un élargissement ou une approfondissement de la Communauté est envisagé. (...) Aujourd'hui, tous les fantasmes semblent dissipés et l'on s'aperçoit que tout mouvement qui va dans le sens d'une meilleure organisation des pays de la Communauté est un mouvement en faveur d'une plus grande prospérité et d'une plus grande présence de l'Europe dans le monde.*

» *Mais il ne suffit pas de faire preuve de lucidité et d'optimisme. Il faut que notre pays sache prendre la mesure des efforts qui lui restent à accomplir pour adapter l'organisation de nos activités au nouvel horizon qui s'annonce. En tout cas, cela me semble indispensable pour remédier de façon radicale à ce que l'on appelle l'euro-sclérose et l'europessimisme.* »

» *Nous avons vécu jusqu'ici*, relève encore l'ancien premier ministre, *dans un pays assez bien protégé dans ses frontières et qui, par sa centralisation, a su profiter d'un atout considérable, celui de disposer d'une capitale de niveau mondial. C'est par rapport à cette situation que, chaque activité a organisé son ouverture aux flux internationaux. Or, cette attitude ne me paraît plus désormais compatible avec les progrès de la construction européenne.*

» *Si nous ne sommes pas capables de favoriser la croissance de métropoles ou l'apparition de réseaux de villes susceptibles d'irriguer des ensembles de la taille des grandes régions européennes, nous mettrons notre économie en situation de moindre compétitivité face à ses concurrentes. Nous risquons un moindre rayonnement culturel, scientifique et économique de la France. Il nous faut donc renforcer dans certaines villes l'exercice des fonctions qu'on appelle supérieures, c'est-à-dire les services aux entreprises, l'enseignement supérieur, la recherche, les équipements d'accueil et d'échanges, les activités culturelles et même le pouvoir administratif et politique. Comme le disait le général de Gaulle, à Lyon, il y a vingt ans, l'enjeu régional devient aujourd'hui un enjeu essentiel pour la nation.* »

● **Mme Boutin rejoint l'UDC.** – Mme Christine Boutin, député des Yvelines, qui siégeait depuis les législatives de juin parmi les non-inscrits, a décidé de s'apparenter au groupe UDC. Proche de M. Raymond Barre, Mme Boutin avait été élue pour la première fois à l'Assemblée nationale, le 16 mars 1986, et s'était alors apparentée à l'UDF, dont elle reste une adhérente « directe ».

● **Mme Veil s'explique sur les « primaires ».** – Mme Simone Veil « *n'imagine pas une grande formation politique pouvant renoncer à avoir un candidat aux présidentielles* ». Commentant, mardi 29 novembre, sur Radio-France international, les déclarations de M. Charles Pasqua en faveur de primaires dans l'opposition, Mme Veil a déclaré : « *En France, quand on parle de primaires, on fait souvent référence au système américain. Mais aux Etats-Unis, il s'agit de primaires au sein d'un seul parti. Or en France, il y a l'UDF et le RPR. On voit mal comment ces formations équivalentes en importance pourraient renoncer à avoir un candidat.* »

● **La mairie de Marseille n'intéresse pas M. Tapie.** – Interrogé, mardi 29 novembre, au cours de l'émission de TF 1, « Ciel mon mardi », présentée par Christophe Dechavanne, M. Bernard Tapie a indiqué qu'il ne figurerait pas sur une liste municipale, parce que « *ce n'est pas* [son] *métier* ». M. Tapie annoncera « *dans une quinzaine de jours* » s'il se présente à l'élection législative partielle consécutive à l'invalidation de M. Guy Tessier (UDF-RPR), son adversaire en juin dans la sixième circonscription de Marseille. A propos des municipales, l'homme d'affaires a déclaré : « *Probablement j'aiderai ceux dont la conviction personnelle me ressemble ou me satisfait le plus, car il n'est pas nécessaire d'être élu pour favoriser l'essor d'une ville.* » M. Tapie a fait référence à M. Giovanni Agnelli à Turin et M. Francesco Berlusconi à Milan : « *On n'est pas forcé d'être élu pour changer la vie d'une cité ou d'une ville* », a-t-il souligné.

● **BELFORT : le président du CDS rejoint M. Chevènement.** – Conseiller municipal de la ville de Belfort, conseiller général et vice-président de la région Franche-Comté, M. Philippe Garot vient de démissionner de son poste de président du CDS du Territoire de Belfort. Définissant son départ « *comme un divorce par consentement mutuel* », M. Garot a indiqué qu'il n'y avait pas « *sur les finalités* » un désaccord avec les instances nationales du CDS, mais que le différend portait « *sur la stratégie* ». Ce rapprochement avec les socialistes, entamé depuis l'été à petits pas, devrait désormais favoriser l'arrivée de M. Garot sur la liste que conduira pour les élections municipales M. Jean-Pierre Chevènement. Celui-ci avait récemment indiqué qu'il posait à l'entrée des centristes dans son équipe deux conditions : leur adhésion à ses objectifs municipaux et leur ralliement à la majorité présidentielle. M. Garot a adhéré la semaine dernière à l'Association des démocrates fondée par les ministres d'ouverture.

Communication

En privilégiant Canal Plus et sa version germanophone

M. Rousselet change de stratégie pour le satellite TDF 1

Toujours candidat à deux canaux du satellite TDF 1, le PDG de Canal Plus, M. André Rousselet, change de stratégie. Il abandonne Canal Plus Famille et souhaite désormais pouvoir diffuser sur TDF 1 une version allemande de Canal Plus et la chaîne actuelle en français. Une décision qui intervient alors que la CNCL se prépare à lancer un nouvel appel d'offres pour ce satellite.

Depuis des mois, M. Rousselet s'efforçait de convaincre tous ses interlocuteurs. Son projet de nouvelle chaîne, Canal Plus Famille, ne serait pas viable tant que le satellite TDF 1 n'aurait pas généré un parc d'antennes suffisant. « *Dans l'intervalle*, expliquait-il au *Monde* le 15 octobre dernier, *nous aurons, sauf à nous ruiner, un besoin impérieux de diffuser simultanément ces images en hertzien.* » Aujourd'hui, le PDG de Canal Plus a compris qu'il n'obtiendrait pas des pouvoirs publics le deuxième réseau au sol qu'il réclamait. Aussi, plutôt que « *de risquer de ne rien avoir du tout* » – ni réseau ni le satellite, – il change de stratégie. Il se porte toujours candidat à deux canaux de TDF 1, mais pour y diffuser d'autres programmes : une version allemande de Canal Plus et... la chaîne actuelle.

« *Stratégiquement*, explique-t-il, *consolider Canal Plus est fondamental : l'étendre en République fédérale d'Allemagne est capital.* » Les responsables de la chaîne cryptée ont fait leurs comptes. Zones d'ombre ou manque de fréquences, 13 % des Français ne peuvent pas aujourd'hui capter Canal Plus. Compte tenu du taux de pénétration de la chaîne, là où elle est reçue, ce sont 350 000 abonnés potentiels qui lui échappent. A terme, c'est aussi une partie des 2,8 millions d'abonnés actuels qui pourraient choisir de s'équiper en matériel de réception satellite pour bénéficier des incomparables qualités techniques de la nouvelle norme D2 Mac Paquet.

« *D'autre part*, estime M. Rousselet, *nous nous devons d'élargir le marché des décodeurs et des antennes outre-Rhin. C'est un impératif industriel et commercial.* » Canal Plus négocie donc avec des partenaires allemands, et même américains la constitution d'un tour de table où, modeste, elle ne serait que minoritaire.

Ce brusque changement de stratégie ne signifie pas toutefois l'abandon de Canal Plus Famille que les équipes de M. Rousselet peaufinent depuis des mois. Simplement, pour lui donner une meilleure chance d'exister, la chaîne payante accepterait d'y jouer les seconds rôles en ne prenant qu'une part très minoritaire au capital (entre 5 et 10 %). Contact a déjà été pris avec CEP Communication et surtout avec la Caisse des dépôts et consignations. Cette dernière est, en effet, à la fois nouvel actionnaire de Canal Plus et opérateur principal de Canal J, la chaîne pour enfants diffusée par les réseaux câblés. Cette chaîne à succès est impossible à rentabiliser actuellement, faute d'abonnés au câble en nombre suffisant.

« *L'éventualité d'un rapprochement entre Canal J et Canal Plus Famille est plus que jamais d'actualité* », explique-t-on au siège de Communication-Développement, la filiale spécialisée de la Caisse des dépôts. Un rapprochement qui devrait aboutir à une fusion complète, à terme, et au dépôt dans l'immédiat d'une candidature de la Caisse des dépôts par une chaîne familiale sur TDF 1. Chaîne dont *Canal Plus serait au minimum un* discret fournisseur d'assistance technique (décodeurs, gestion des abonnements, etc.).

La nouvelle donne de Canal Plus bouleverse en tout cas la réalisation de ce « bouquet » de programmes attractifs dont Mme Catherine Tasca a été chargée fin août dernier. Elle isole TF 1 qui négociait jusqu'ici avec la chaîne de M. Rousselet la création d'un consortium ou d'une société chargée de l'exploitation commune des canaux « sport » et « jeunesse ». Elle relance les supputations sur l'éventuelle création d'une chaîne musicale, diffusée simultanément par satellite et par cette voie hertzienne à laquelle M. Rousselet n'est plus directement candidat.

« *Laissons les choses se décanter* », dit-on au ministère de la communication, où l'on se prépare toutefois à accélérer le pas. Le décret sur les chaînes payantes par satellite devrait prochainement fixer les règles de publicité (cinq minutes *autorisées pour une heure donnée*) et de cinéma (une réglementation calquée sur celle de Canal Plus). Quant à la CNCL, elle se prépare à lancer un nouvel appel d'offres pour les canaux de satellite TDF 1 après l'échec de celui lancé au printemps 1987. Le calendrier est aujourd'hui serré.

PIERRE-ANGEL GAY.

● **Grève des journalistes de Radio-France, RFO, RFI et FR 3.** – Les syndicats de journalistes de l'audiovisuel (SNJ, CGT, CFDT, FO et CFTC) qui avaient déposé des préavis de grève pour le mercredi 30 novembre à partir de 0 heure ont décidé, à l'exception de FO, de maintenir leur préavis. Mécontents des nouvelles propositions du collège des employeurs (notamment une augmentation mensuelle sur quatre ans de 200 F pour 300 des 1 500 journalistes du service public), les syndicats estiment qu'elles « *remettent en cause le protocole d'accord du 29 septembre qui prévoit expressément la résorption des disparités salariales et non pas la réduction très limitée des écarts de salaires* ». Pour le SNJ et le SNJ-CGT, « *le collège employeur mais aussi la tutelle garante de cet accord ont décidé de ne pas honorer leur signature. Par là même, ils se déshonorent* ».

VENTES

A Drouot-Montaigne

1 900 000 francs pour huit volumes de Molière

Préemptions massives mardi après-midi à Drouot-Montaigne pour la fabuleuse collection de Jacques Guérin. Pas moins de dix-neuf livres et poèmes autographes préemptés sur un total de cent lots. Parmi ceux-ci, le Molière en huit volumes (1 900 000 F) pour la Bibliothèque nationale, ainsi que le carnet de Mme de Maintenon (30 000 F), les Mémoires de Marguerite de Valois (38 000 F), un recueil de dix-sept poèmes manuscrits érotiques de Verlaine (280 000 F), ainsi qu'une partie des œuvres d'Apollinaire, dont le poème autographe « Pont Mirabeau » (70 000 F).

Les lettres sur la bataille de Bautzen et sur l'incendie de Moscou, de Stendhal, iront compléter les fonds des Archives nationales. Le Musée Jean-Jacques-Rousseau à Montmorency, quant à lui, s'est porté acquéreur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* pour 700 000 F, ainsi que son exemplaire personnel du *Contrat social*, annoté de sa main (900 000 F).

Le carnet autographe de Rimbaud rédigé à l'âge de onze ans aura été offert par Jacques Guérin au Musée Rimbaud avant la vente. Le produit total de la vente s'est élevé à 11 171 200 F.

A. S.

« L'Express » et Roularta acquièrent l'hebdomadaire belge « Pourquoi pas ? »

Un épilogue en forme de point d'interrogation

Après une vague de rumeurs et d'informations contradictoires, la cession de *Pourquoi pas ?* qui agite depuis plusieurs semaines le monde des médias en Belgique a connu son dénouement dans la nuit du 28 au 29 novembre. L'hebdomadaire belge francophone échoit à la société éditrice le Vif-Magazine, constituée en 1986 par le groupe de presse français Express et l'imprimeur-éditeur flamand Roularta. Il échappe donc à l'autre groupe candidat formé par l'éditeur suisse Ringier, l'hebdomadaire français *le Point* et la régie IP-Belgique auquel étaient prêts à se rallier le groupe français Marie-Claire et l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern* (*le Monde* du 26 novembre).

Mais cet épilogue n'est pas pour autant dépourvu de points d'interrogation. *L'Express* et Roularta ont publié, mardi 29 novembre, un communiqué destiné surtout à faire taire les rumeurs. Il indique que « *le Vif-Magazine, société éditrice du* Vif-l'Express, *et* Pourquoi pas ? *envisagent la création, le 6 janvier, d'une nouvelle formule d'hebdomadaire d'informations générales constitué des deux magazines et regroupant les centres d'intérêt du* Vif-l'Express *et du* Pourquoi pas ? *actuel. Ils veulent réaliser le grand hebdomadaire belge francophone de dimension européenne dans la perspective de 1993* ».

Selon différentes sources, l'actionnaire principal de *Pourquoi pas ?*, M. Jean-Pierre Laurent-Josi, céderait son hebdomadaire à Roularta et à *l'Express* pour une somme comprise entre 50 à 60 millions de francs français.

En rachetant *Pourquoi pas ?* les deux groupes éditeurs du *Vif-l'Express* retrouvent la situation de monopole en Belgique francophone qui était celle du titre de M. Laurent-Josi dans les années 80. Avec l'addition des ventes de ces deux hebdomadaires (cent dix mille exemplaires) et celle du lectorat (six cent mille lecteurs), Roularta et *l'Express* peuvent espérer attirer annonceurs et publicitaires. Il reste cependant à trouver la formule adéquate.

Certains journalistes bruxellois estimaient que les deux journaux pourraient être vendus ensemble, accompagné du supplément de programmes télévision de *Pourquoi pas ? Scoop TV*, comme le fait *le Figaro-Magazine* vendu « en lot » avec *Madame-Figaro* et *TV Magazine*. D'autres pariaient pour une fusion dans laquelle *le Vif-l'Express* traiterait de politique étrangère et de culture, *Pourquoi pas ?* de politique belge. Aucune solution n'a encore été choisie par Roularta et *l'Express*. Trouver une formule mêlant deux rédactions de sensibilité politique différente (*le Vif-l'Express* penche à gauche, tandis que *Pourquoi pas ?* penche à doite et revendique fortement son étiquette laïque) n'est pas le moindre des casses-tête. La rédaction du *Vif-l'Express* devait se réunir en assemblée générale le 30 novembre afin de discuter de l'éventuelle fusion des deux titres.

YVES-MARIE LABÉ.

Hégémonie française ?

BRUXELLES
de notre correspondant

Alors que les journalistes du *Vif-l'Express* se réunissent, mercredi 30 novembre, pour déterminer leur ligne de conduite et que les employés du *Pourquoi pas ?* s'interrogent sur le sort qui leur sera réservé, la Belgique se demande, quant à elle, ce qui va réellement advenir de ses hebdomadaires. Elle s'inquiète une nouvelle fois de la pénétration des entreprises françaises dans le royaume.

L'affaire de la Société générale de Belgique, le premier holding belge, racheté par la Compagnie financière de Suez après un duel épique avec l'italien Carlo De Benedetti, avait en effet mis le feu aux poudres. Depuis, de nombreuses entreprises belges sont aussi passées, en totalité ou en partie, sous contrôle français. A tel point qu'un éditorialiste connu de la presse flamande, Manu Rhuys, n'hésitait pas à écrire que la Flandre n'était plus menacée par les Belges francophones mais « *par la progression de l'hégémonie française* ».

Le paradoxe, aujourd'hui, est que *l'Express* soit allié à un groupe flamand – Roularta en l'occurrence – pour « *réaliser un grand hebdomadaire belge francophone* »... Si en termes rédactionnels – l'expérience du *Vif-l'Express* en témoigne puisque l'hebdomadaire a toujours fait preuve d'une remarquable indépendance, – cette présence de capitaux français et flamands ne devrait avoir aucune conséquence sur le contenu du futur hebdomadaire, il en va différemment sur le plan économique. Le fait de ne pas trouver de capitaux wallons ou bruxellois francophones dans la société éditrice du seul hebdomadaire belge francophone existant maintenant illustre une nouvelle fois la dichotomie entre les économies du nord et du sud du pays.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

La presse « sinistrée » par les grèves de la poste

M. Montaron suggère à M. Quilès des mesures réparatoires

Traditionnellement, le dernier trimestre de l'année correspond pour la presse à une relance des campagnes d'abonnement et à la prospection de nouveaux lecteurs, opérations qui utilisent les services de la poste. En outre, un tiers du tirage global des journaux est acheminé auprès des lecteurs par voie postale. M. Georges Montaron, directeur de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* et président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, indique, le 28 novembre, dans une lettre ouverte à M. Paul Quilès, ministre de la poste, des télécommunications et de l'espace, « *que la presse écrite est sinistrée par la grève* [déclenchée le 15 octobre] *qui se poursuit ici et là, perturbant gravement la distribution des journaux et compromettant les renouvellements d'abonnement, au moment le plus crucial de l'année* ».

Se fondant sur l'exemple de M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, qui a décidé de réduire de 50 % le prix de la carte orange en janvier afin de dédommager les Parisiens lésés par les grèves du RER et de la RATP, M. Montaron suggère plusieurs solutions à M. Quilès. La première consisterait à réduire de moitié les tarifs postaux acquittés par les journaux pour leur acheminement, pendant une durée équivalente à celle des grèves.

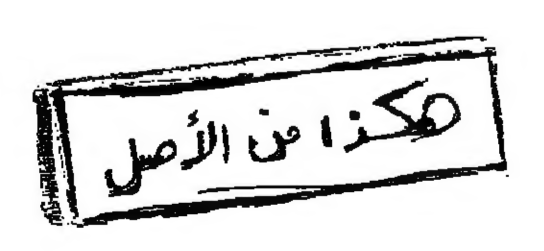
M. Montaron demande aussi que les « postimpacts » (courrier de relance d'abonnement et de prospection) dont la diffusion a été « *sabotée* » par les grèves soient distribués gratuitement pendant le premier trimestre 1989. Enfin, compte tenu du surcroît d'utilisation de la télécopie et du téléphone par les entreprises de presse pendant les grèves, il suggère que les factures récentes soient réduites de 30 %.

A l'appui de ces demandes, M. Montaron fournit les chiffres du préjudice subi par les journaux. Ainsi, Bayard-Presse, premier client presse de la poste après la vente par correspondance, éditeur de vingt-sept titres diffusés à 80 % par abonnement et de trois nouveaux magazines lancés en octobre (*Youpi, Grain de soleil, la Foi aujourd'hui*), enregistre à la mi-novembre une perte de 3,8 millions de francs ; les pertes du *Nouvel Observateur* (mailings, encarts non distribués, réabonnements non effectués, etc.) s'élèvent à 2,9 millions de francs ; *Valeurs actuelles* affiche une perte « *partielle* » de 1,5 million de francs, ce qui est aussi le cas de *l'Avant-Scène* (400 000 F de déficit de trésorerie), de *Révolution* (240 000 F de perte), de *Telpresse* (1,5 million de francs), etc.

Le cabinet de M. Quilès, réuni mercredi 30 novembre, devait examiner les suggestions de M. Montaron avant de prendre une décision. Mme Catherine Tasca, ministre délégué chargé de la communication, a pour sa part répondu par courrier à M. Montaron : « *Je suis consciente des difficultés de la presse dues aux grèves ; je me suis personnellement fait l'interprète de vos inquiétudes auprès des ministres du budget et de la poste. Je leur ai notamment demandé d'étudier toutes les demandes susceptibles d'aider les entreprises ou les titres les plus touchés.* »

Y.-M. L.

● **RECTIFICATIF.** – Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre calendrier musique (*le Monde* du 29 novembre), c'est le *Double concerto* de Brahms, et non le *Triple concerto*, de Beethoven qui sera joué vendredi par Oleg Kagan, Natalia Gutman et le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dirigé par Serge Baudo, au grand auditorium de la Maison de la radio. Au même programme, le *Capriccio pour piano et orchestre* (soliste : Nelson Freire) et *l'Oiseau de feu*, de Stravinsky. (Tél. : 42-30-23-08).



Société

La journée mondiale sur le SIDA

M. Hubert Curien prêt à renforcer les crédits pour la recherche

Débats, expositions et manifestations

Parrainée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Journée mondiale du SIDA sera l'occasion, jeudi 1er décembre, de nombreuses manifestations. L'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), ainsi que le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ouvriront les portes de leurs laboratoires aux jeunes du second cycle pour mieux faire connaître la recherche française sur le SIDA. De nombreux débats et expositions, organisés notamment par les associations Aides et Arcat-SIDA, auront lieu à Paris et en province. M. Claude Evin, le ministre de la santé, rencontrera les jeunes du LEP-Tolbiac puis rendra visite à des malades du SIDA hébergés par l'association APARTS.

Les plus grands cuisiniers de France reverseront une partie de leur recette à l'association AIDES, tandis que, sur le parvis des Droits de l'homme, place du Trocadéro, se tiendra un rassemblement autour des *« pages blanches)*, transcrivant des témoignages concernant le SIDA. Ce rassemblement sera suivi d'une marche aux chandelles en mémoire des disparus. Enfin, une veillée de recueillement en l'Eglise Saint-Eustache réunira, dans la nuit du 1er au 2 décembre, protestants, catholiques et musulmans.

La mise en place du dispositif gouvernemental de lutte contre le SIDA se poursuit. Après que M. Claude Evin, le ministre de la santé, en eut tracé les grandes lignes (*le Monde* du 4 novembre), ce devait être au tour de M. Hubert Curien, le ministre de la recherche, d'annoncer mercredi 30 novembre des mesures destinées à intensifier l'effort de recherche de la France.

Comme son collègue, ministre de la santé, M. Claude Evin, M. Hubert Curien entend *« dire et répéter que l'épidémie de SIDA est un phénomène extrêmement grave »*. Cela fait de très nombreuses années, nous a-t-il déclaré, que nous n'avions pas eu à affronter un problème de santé publique d'une telle ampleur. *« J'ai le sentiment*, poursuit M. Curien, *que cette opinion est partagée par l'ensemble de mes collègues européens chargés de la recherche. Pour chacun d'entre nous, la recherche sur le SIDA est devenue un thème prioritaire. A cette fin, nous devons coordonner nos efforts de la manière la plus efficace possible, intensifier les relations bilatérales, multiplier les réunions. »*

Compte tenu de l'ampleur de l'épidémie de SIDA, le triplement pour 1989 des crédits d'incitation à la recherche — de 50 millions de francs en 1988 à 150 millions en 1989 — représente-t-il un effort suffisant ? Sur cette question, M. Curien est catégorique : *« Si cela n'est pas suffisant, on fera immédiatement plus. Pour cela, j'ai l'accord complet du premier ministre et du ministre du budget. Je l'ai déjà dit aux responsables des grands organismes de recherche ainsi qu'aux chercheurs : si vous avez des besoins particuliers pour mener à bien vos recherches sur le SIDA et si vous jugez que vos crédits sont insuffisants, nous ferons ce qu'il faut pour vous donner les moyens de poursuivre vos travaux dans les meilleures conditions possibles. »*

Mais, ajoute M. Curien, l'important aujourd'hui est de convaincre certaines équipes qui, pour l'instant, ne travaillent pas sur le SIDA de s'y mettre. *« Notre effort de recherche doit être global, empruntant les voies les plus diverses. »* A cet égard, estime M. Curien, les premiers résultats du programme national de recherche sur le SIDA (PNRS) mis en place en septembre 1987 sont *« encourageants »*. En un peu plus d'un an, plus de cent trente équipes ou laboratoires se sont engagés dans la lutte contre cette maladie. Environ un cinquième des unités de recherche de l'INSERM et 10 % des effectifs de l'Institut Pasteur travaillent aujourd'hui sur le SIDA.

La mission du professeur Jean-Paul Lévy

Afin d'animer, d'évaluer et de coordonner la recherche sur le SIDA, une structure de l'Agence SIDA dirigée par le professeur Jean-Paul Lévy sera mise en place dès la fin de l'année. Ce dernier sera entouré d'une petite équipe de direction et s'appuiera sur les avis d'un comité scientifique, de comités scientifiques spécialisés et d'un comité de coordination.

Ce dispositif tout à fait nouveau et spécifique devrait permettre, espère M. Curien, une réelle mobilisation des chercheurs. M. Lévy et ses collaborateurs auront pour tâche de prospecter de nouvelles équipes, notamment dans les sciences humaines, de développer les interactions entre les différents domaines de recherche, d'organiser des colloques, de renforcer les moyens apportés par les grands organismes de recherche, les laboratoires universitaires, les établissements hospitaliers et les entreprises privées. En outre, il leur reviendra de tenir à jour une information sur l'état d'avancement des recherches et de veiller au développement de la coopération internationale.

Pour toutes ces tâches, l'équipe de direction sera aidée par cinq comités scientifiques spécialisés constitués d'un petit nombre d'experts français et étrangers. Ils seront consacrés à la virologie, à l'immunologie, à la recherche clinique, à l'épidémiologie et aux sciences de l'homme et de la société. Il semble acquis que les deux derniers comités seront animés respectivement par les professeurs Daniel Schwartz et Claude Got. D'autre part, un conseil scientifique d'une quinzaine de membres sera mis en place. Il aura pour mission de conseiller le directeur scientifique sur les grandes orientations du programme et sur l'ensemble de ses actions.

Les commissions scientifiques spécialisées, outre leur rôle d'animation, auront à sélectionner les projets de recherche qui leur seront présentés, puis à évaluer leurs résultats.

Afin de garantir la cohérence de ce dispositif, un comité de coordination sera créé auquel participeront les départements ministériels et les représentants des organismes de recherche concernés (CNRS, INSERM, Institut Pasteur, etc.).

Répondant au vœu de nombreux spécialistes, M. Curien veillera au développement de nouveaux champs de recherche jusqu'à présent délaissés. Ainsi, la recherche en santé publique va devenir un axe prioritaire. De même, une mobilisation des organismes sur les conséquences sociales de l'infection HIV sera une des priorités. L'effort portera aussi bien sur les aspects éthiques que sur les conséquences économiques, en coopération étroite avec le département des sciences humaines du CNRS ainsi qu'avec tous les spécialistes des sciences de l'homme et de la société qui peuvent être concernés.

Du point de vue de la recherche clinique, la mise en œuvre d'essais thérapeutiques multicentriques en coopération avec d'autres pays va être également encouragée. Ainsi, un vaste essai thérapeutique franco-britannique portant sur l'intérêt de l'AZT chez les adultes asymptomatiques va débuter dans les prochains jours.

« Au total, nous déclare M. Curien, *il s'agit d'une part d'un renforcement spectaculaire des moyens alloués à la recherche sur le SIDA et d'autre part, et c'est aussi important, de fédérer les demandes de recherche, qui seront toujours le fait d'individus ou de petits groupes dans une mobilisation de l'ensemble de la collectivité scientifique pour faire face à cette épidémie. Et si, aujourd'hui, je demeure incapable de vous prédire quand le vaccin contre le SIDA sera mis au point, je suis en revanche persuadé que si nous poursuivons cet effort nous ne tarderons pas à trouver quelque chose. »*

FRANCK NOUCHI
et JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

Vingt et une marques de préservatifs déclarées conformes

Vingt et une marques de préservatifs, *sur quarante-trois testées par le Laboratoire national d'essais (LNE), ont été jugées conformes* à la *norme* NF, a *indiqué*, mardi 29 *novembre, le ministère* de l'éco*nomie*. Il s'agit de : Maximum, Manix contact, Manix futur, Durex Gossamer, Stymulève trousse, Stymulève boîte carton, Prophyltex sans réservoir, Prohyltex avec réservoir, Olla Perle, Trepharm, Luciol ultra-fin, Luciol anatomique, Pharmatex plus, Pharmatex oui plus, Olla cristallin, Olla superforme, Nec + Ultra normal, OMS, Sedasteril, Hygiatex Spermicide (R3) et Coryne.

Alors que quatorze marques sont encore en cours d'analyse, un arrêté de retrait du marché va être publié, précise le secrétariat d'Etat à la consommation, pour les huit marques suivantes : Bronx, Protector 002, Gold extra, PH Conseil, Durex Coral Fetherlite, Prepharma, R3 lubrifié, Savah.

Les évêques de France vont tenter de coordonner leurs déclarations

« Vous n'avez rien d'autre à proposer aux jeunes qu'un bout de caoutchouc ? En transgressant l'ordre de la nature, vous ne faites plus de la morale, mais de la cuisine. Vous êtes en contradiction avec tout ce qu'on vous a enseigné au séminaire et vos prises de position scandalisent l'Eglise » : copieusement hué par le jeune public présent sur le plateau de « Ciel mon mardi », le 29 novembre sur TF1, l'homme qui invective ainsi Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, n'est autre que l'abbé Philippe Laguérie, curé intégriste de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Ce débat aura souligné les contradictions et la confusion qui règnent dans l'Eglise à propos de la lutte contre le SIDA et de l'usage des préservatifs. L'abbé Laguérie, inconditionnel de Mgr Lefebvre, évêque excommunié par le Vatican, était venu relever le défi lancé par Mgr Gaillot, favorable, lui, aux préservatifs.

« On ne lutte pas contre le SIDA avec des principes, disait l'évêque d'Evreux. *Lorsque la vie est en danger, il faut admettre des entorses aux principes. »* Sous les applaudissements du public, Mgr Gaillot ajoutait : *« Pour défendre la vie, l'Eglise ne doit pas seulement changer son langage, mais aussi changer le fond de ses positions. »*

Interrogé le même jour sur France-Inter, dans l'émission « Le téléphone sonne », le Père Jean-Michel di Falco, porte-parole de l'épiscopat, a dû lui aussi affronter l'incompréhension des auditeurs devant l'attitude de l'Eglise sur le SIDA. Précisant qu'il intervenait à titre personnel, il a dit qu'*« il n'est pas exclu que les évêques — dans leur ensemble — fassent entendre leur voix par rapport à la situation nouvelle provoquée par l'aggravation de la maladie »*. Cette information est à rapprocher d'une déclaration faite dans l'hebdomadaire *la Vie* du 30 novembre par Mgr Jean Cuminal, président de la commission épiscopale de la famille : *« En ce qui concerne la campagne organisée contre le SIDA, je ne pense pas qu'une position officielle a été adoptée »*, a déclaré l'évêque de Saint-Flour, ajoutant que *« chaque évêque est libre, dans son diocèse et pour son diocèse, d'adopter les positions qu'il croit devoir prendre, en conformité avec l'Evangile et l'enseignement de l'Eglise »*.

La critique des protestants

On connaît, sur ce sujet, les points de vue de Mgr Decourtray, de Mgr Jullien (dans *le Monde* du 24 novembre), de Mgr Gaillot, et il y a fort à parier que le conseil permanent de l'épiscopat, qui se réunira du 12 au 15 décembre, essaiera de ramener un peu de cohérence dans la position de l'Eglise de France sur cette question.

Le bureau d'informations protestantes vient de rendre publique une vive attaque lancée contre la hiérarchie catholique par le pasteur Michel Leplay, président du conseil de l'Eglise réformée de la région parisienne. Il a déclaré, devant le synode régional de son Eglise : *« Les prises de positions parfois prématurées sur un film qui a défrayé les chroniques, sur une pilule qui se fraie finalement le chemin balisé des hôpitaux, sur le SIDA contre lequel un remède semble plus effrayant que le mal, enfin tout un enseignement magistral, que les médias, friands de théâtralité religieuse, répercutent en fanfare, qui culpabilise plus qu'il n'évangélise, tout cela contribue à une certaine crispation et nous donne le sentiment que les grands-prêtres de l'Eglise catholique et romaine ignorent tant la laïcité de notre Etat que l'existence sur le territoire d'autres communautés chrétiennes »*.

H. T.

Une conférence internationale au Vatican l'an prochain

Mgr Fiorenzo Angelini, coprésident de la commission pontificale de la santé, a déclaré mardi 29 novembre sur Radio-Vatican qu'une conférence internationale sur le SIDA aurait lieu à l'automne 1989 au Vatican, avec la participation de médecins, de théologiens, de moralistes et de savants.

« Cette conférence évoquera les problèmes fondamentaux de la vie, a-t-il précisé, *car le SIDA trouve son origine dans les crises existentielles, la crise de l'éducation et la disparition de la dimension religieuse et simplement humaine de toute vie en société. »* Des commissions de travail, réunissant savants et moralistes, prépareront cette conférence.

Un entretien avec le directeur général de l'OMS

(Suite de la première page.)

Des résultats préliminaires laissent penser que cinq cent mille nouveau-nés seront probablement atteints du SIDA d'ici le début des années 90, et que la majorité d'entre eux succomberont à cette infection avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. Les modèles de prévisions utilisés par l'OMS donnent pour l'Europe, d'ici à la fin de l'année 1988, un nombre total estimé à plus de vingt mille cas de SIDA. Ce nombre devrait s'élever à plus de cent mille au début des années 90. Toutes ces estimations sont véritablement très graves.

— La progression de l'épidémie se fait-elle de manière uniforme sur les différents continents ?

— Il y a aujourd'hui des aspects nouveaux dont il faut tenir compte. Parmi eux : l'augmentation de la transmission hétérosexuelle en Afrique, et, corollaire, l'augmentation considérable du nombre d'enfants porteurs du virus dès la naissance. Ce phénomène constitue en lui-même un problème majeur de santé publique. Il est aggravé par la situation économique de l'Afrique qui rend difficiles les mesures de prévention les plus simples comme la généralisation de l'emploi de seringues et d'aiguilles jetables, l'utilisation systématique de préservatifs, etc.

» En Amérique du Nord et dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le nombre des porteurs de virus est en augmentation continuelle dans les groupes ayant des comportements à risque, notamment chez les toxicomanes. Chez eux, c'est moins une satisfaction individuelle, voire spirituelle, qui est recherchée, qu'un moyen d'affirmer une solidarité entre des personnes plus ou moins marginales ou rejetées par la société. Le problème des toxicomanes n'est donc plus un problème individuel. Il devient un véritable problème de groupe.

» Il faut aussi ajouter que les données cliniques de l'« épidémie » sont en train de se modifier. On compte ainsi un nombre de plus en plus important de malades qui, souffrant déjà de pneumonies bactériennes, de



septicémies, de méningites, sont atteints de tuberculose ou même d'autres infections plus banales. Ainsi, lorsqu'ils en meurent, ils ne sont pas forcément pris en compte dans les statistiques des décès dus au SIDA. Tout cela signifie que dans les pays où l'on ne fait pas systématiquement des prélèvements sanguins à des fins de dépistage, on commence à ne plus connaître avec précision le nombre exact des décès dus au SIDA.

— Votre prédécesseur à la direction générale avait, il y a quelques années, plaidé coupable en expliquant que l'OMS n'avait pas perçu assez tôt la dimension du fléau. Etes-vous d'accord avec lui sur ce point ?

— Je reconnais que le docteur Mahler avait dit à New-York en octobre 1986 que l'OMS n'avait pas perçu aussi rapidement qu'elle aurait pu le faire les dimensions globales de l'épidémie de SIDA. Cependant l'OMS, qui, constitutionnellement, a la responsabilité directe de coordonner à l'échelon international les programmes de santé, a essayé de répondre aussi rapidement que possible aux besoins des cent soixante-six Etats membres. Nous avons développé une stratégie globale concernant le SIDA, qui a été approuvée à l'unanimité par les Nations unies. Le SIDA, aussi fait l'objet, à deux reprises, de discussions au niveau de l'Assemblée générale de l'OMS.

» L'OMS a, d'autre part, développé une collaboration avec cent quarante-cinq pays en voie de développement. Nous avons stimulé les actions à l'échelon national, régional et international. Au total, la mobilisation réalisée lors de ces deux dernières années est sans précédent dans l'histoire de la santé publique, et nous sommes fiers du rôle joué dans ce domaine par l'organisation.

L'épidémie change de forme

» Le travail de l'OMS est d'aider chaque pays à développer son propre plan de lutte contre le SIDA. Nous aidons de diverses manières les ministères de la santé à travers le monde. Nous essaierons toujours de répondre au mieux aux besoins des pays, industrialisés ou non, aux prises avec le SIDA. Si notre action a parfois été retardée, c'est à cause de situations particulières. D'autre part, l'OMS n'a pas défini le SIDA comme un simple « problème médical » mais comme un problème beaucoup plus vaste qui, comme beaucoup d'autres maladies, ne peut être séparé d'un contexte social, culturel, économique et politique.

» Dans le domaine politique, si l'on veut arrêter la propagation du virus dans le grand public, il faut entreprendre sans retard des efforts pour essayer de comprendre la communauté des « sidaïsants ». Il faut tout particulièrement veiller à stopper la transmission hétérosexuelle par des actions d'éducation et d'information, auxquelles on ajoutera, si nécessaire, un dépistage systématique ciblé mais réalisé dans un esprit de bonne volonté sans utiliser la contrainte. Dans les pays en développement, ces mesures doivent être intégrées aux soins de santé primaires. Il faut aussi, et séparément, développer des stratégies pour les drogués. Tout cela est d'autant plus nécessaire que les caractéristiques cliniques de l'épidémie de SIDA pourraient changer très rapidement.

— Pouvez-vous nous rappeler les quelques chiffres résumant l'effort déjà consacré par l'OMS à la lutte anti-SIDA ? Quels sont les objectifs à venir ? Quels sont les axes de la politique que vous entendez mener dans ce domaine ?

— Notre Organisation a, en 1988, disposé d'un budget de 60 millions de dollars auxquels s'ajoutent les fonds mobilisés spécifiquement pour le financement des plans nationaux. Pour 1989, nous avons prévu un budget de 95 millions de dollars, autant pour les activités de portée mondiale que pour le soutien aux plans nationaux. Ce budget sera, comme celui de 1988, complété par les fonds mobilisés par l'OMS et affectés au financement des plans nationaux de lutte et de contrôle du SIDA. Pour les années à venir, nous prévoyons un effort, en terme budgétaire, de l'ordre d'une centaine de millions de dollars par an. Ces chiffres sont bien évidemment sujets à des variations, compte tenu de l'évolution de l'épidémie. Pour l'Organisation mondiale de la santé, la prévention passe par l'information et l'éducation. Mais ce n'est pas suffisant. Nous devons aussi parvenir à des changements de comportement.

— Pensez-vous raisonnablement que la position « humaniste » (pas de dépistage systématique imposé, pas d'isolement des malades, prévention basée sur l'information, etc.) défendue par l'OMS depuis le début de l'épidémie pourra être entendue par tous les Etats membres de l'Organisation ? Sinon, quel est votre pouvoir en ce domaine ?

— L'OMS n'est pas une organisation supranationale. Je suis profondément convaincu qu'une approche humaniste est pleinement compatible avec les objectifs pragmatiques de la santé publique, et nous en avons les preuves. La discrimination vis-à-vis des personnes affectées ou suspectées de l'être est dangereuse pour la santé publique car elle retarde l'efficacité des mesures visant à prévenir la diffusion du virus au sein des populations. Je voudrais, sur ce point, souligner le rôle très important que les experts français ont pu jouer dans les travaux menés sur des thèmes comme le SIDA en milieu de travail, le SIDA et les voyages internationaux, ou encore les critères de dépistage du SIDA.

— Estimez-vous que l'on parviendra à concilier, avec l'expansion de l'épidémie, les droits de l'homme et la santé publique ?

— Comment pourrions-nous parler de santé dans le plein sens du terme si nous ne prenions pas en considération les données éthiques et sociales inhérentes au concept des droits de l'homme ? Il y aura de nombreux débats à venir sur tous ces points, mais les principes de base des efforts nationaux et internationaux contre l'épidémie de SIDA sont clairs. L'OMS et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont toutes les deux eu quarante ans cette année. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI.

La mort d'Alain-Emmanuel Dreuilhe

Au front

Alain-Emmanuel Dreuilhe, auteur de *Corps à corps* (1), l'un des ouvrages les plus remarqués sur le SIDA, est mort à New-York, lundi 28 novembre. Le président de l'association Aides, M. Daniel Defert, rend hommage ci-dessous à ce « soldat au front ».

« Je dois remonter dans ma chambre poser ma perfusion. » Avec l'assurance rayonnante et la politesse attentive de ceux qui, arrivés à l'essentiel, s'en détachent, Alain-Emmanuel Dreuilhe quitta le hall du Pont-Royal où Gallimard l'avait invité à l'occasion d'une émission « Apostrophes » et alla accrocher, comme chaque jour, le tube de la perfusion qu'attendait en permanence le cathéter fixé à son poignet.

Dernière vision de cet homme de trente-neuf ans qui laissera avec *Corps à corps* une arme à ceux qui vivent les années SIDA comme une guerre. Il en façonna à la perfection la métaphore. Ce qui, jusqu'à lui, n'était qu'une image, devint raison et instrumentation. *« Nous sommes entrés dans la troisième guerre mondiale. Cent soixante-cinq pays sont mobilisés qui communiquent les bilans de pertes Etat par Etat, ville par ville »*, à l'OMS.

Dreuilhe était dans le SIDA comme un soldat au front. Tous les « sidatiques » — c'est lui qui a introduit dans la langue française ce vocable québécois — sont ses camarades de tranchée, et tous les autres sont l'arrière.

Mais peut-être que l'ennemi n'est pas tant le virus que la démobilisation de soi-même qu'introduit la cinquième colonne en sabotant *le moral des troupes. Il faut organiser la résistance. De métaphore*, le langage martial devient esprit de guérilla. Sa patrie, c'est son corps à reconquérir.

Ce cosmopolite né au Caire, qui a passé sa vie au Cambodge, au Vietnam et aux Etats-Unis, a enfin un territoire à défendre. Le traducteur de l'ONU expatrié à New-York trouve en sa langue maternelle son territoire, car le contrôle d'une situation passe aussi par la maîtrise des mots.

Alain-Emmanuel Dreuilhe a forgé un langage et un instrument pour ceux qui traversent le SIDA comme une guerre. Le SIDA n'a pas été décrit par le seul corps des épidémiologistes et des cliniciens, mais tout autant par les normes de nos sociétés. *Nos chercheurs et nos cliniciens ne le vaincront pas seuls*, cela engage toute notre culture, notre attitude face à la discrimination, à la déchéance physique, à la sexualité, à la toxicomanie et à la mort. Il faut des instruments intellectuels et un langage.

Ce soldat, qui a vécu son corps comme *« blessure et bombe, champ de bataille et canon, ennemi et victime »*, n'a pas déposé les armes. Il s'est évadé d'une intolérable souffrance en nous livrant un arsenal.

DANIEL DEFERT.

(1) Gallimard, collection « Au vif du sujet », Paris, 1987.

Société

JUSTICE

La « connexion libanaise » en Suisse et le blanchiment des « narco-dollars »

Les banquiers semblent peu disposés à devenir des auxiliaires de la police

BERNE
de notre correspondant

A l'approche de l'élection, le 7 décembre, par le Parlement fédéral, du président de la Confédération helvétique et du vice-président du gouvernement pour 1989, l'affaire du blanchiment des narcodollars baptisée « connexion libanaise » suscite des réactions mitigées dans les milieux politiques.

Le groupe parlementaire radical vient de renouveler sa confiance au ministre de la justice, Mme Elisabeth Kopp, et de présenter sa candidature à la vice-présidence du conseil fédéral pour l'année prochaine. Les radicaux précisent qu'ils ont pris cette décision *« en toute connaissance des reproches adressés à son mari »*, M. Hanz Kopp, qui a siégé jusqu'au 27 octobre dernier au conseil d'administration de la Shakarchi Trading, une société spécialisée dans le commerce des métaux précieux et impliquée dans la « connexion libanaise » (*le Monde* du 18 novembre). Le parti radical considère que les griefs *« toujours non prouvés »* formulés contre M. Kopp n'ont aucun rapport avec les fonctions gouvernementales de son épouse.

Si les radicaux restent apparemment unis autour de Mme Kopp, les socialistes se montrent plus critiques à son égard. Le groupe socialiste reproche, notamment, au ministre de la justice d'instruire une affaire à laquelle son mari pourrait être mêlé. En refusant de se récuser pour ce dossier, estiment les parlementaires socialistes, *« Mme Kopp nuit non seulement à sa propre crédibilité, mais également à l'ensemble du conseil fédéral »*. Pour les mêmes raisons, le groupe écologiste a invité le gouvernement à dessaisir Mme Kopp de cette affaire. Pour leur part, les parlementaires démocrates-chrétiens se sont jusqu'à présent cantonnés dans une prudente réserve.

Pour la confiscation de l'argent sale

Autre conséquence de cette affaire, les socialistes ont proposé la promulgation d'une loi permettant de confisquer l'argent « sale » provenant d'activités criminelles en Suisse ou à l'étranger. En cas de doute, les personnes concernées seraient tenues d'apporter la preuve de l'origine légale de leurs fonds. Les socialistes souhaitent aussi que les sanctions pénales s'étendent à tout individu ou entreprise qui aurait laissé entrer en Suisse *« de manière imprudente ou délibérée des valeurs et de l'argent de provenance criminelle »*.

De son côté, le ministre socialiste des finances, M. Otto Stick, qui assure jusqu'à la fin de l'année la présidence de la Confédération, s'est lui aussi prononcé en faveur de l'accélération de la révision du code pénal sur le blanchiment d'argent. Le projet à l'étude viserait à infliger des peines de cinq ans, voire de dix ans d'emprisonnement ou de réclusion, aux personnes qui auraient entravé l'identification de fonds d'origine criminelle ou se seraient livrées à leur blanchiment.

Si le projet gouvernemental a généralement été favorablement accueilli par la plupart des partis et des organisations consultés, l'Association suisse des banquiers estime qu'*« il n'appartient pas aux banques d'intervenir comme auxiliaires de la police »*. Plus catégorique encore dans son opposition, le groupement des banquiers privés genevois soupçonne fortement *« les Etats-Unis de chercher à utiliser l'appareil judiciaire* [suisse] *pour lutter contre le banditisme que leur propre justice se révèle incapable de maîtriser »*.

De son côté, dans un récent communiqué, la commission fédérale des banques arrive à la conclusion provisoire que la connexion libanaise *« n'a vraisemblablement pas l'ampleur que l'on croyait »*. L'autorité de surveillance du système bancaire, qui avait demandé des explications aux trois grandes banques mentionnées dans cette affaire (Crédit suisse, Union de banques suisses et Société de banque suisse), considère que celles-ci *« ont parfaitement suivi les instructions des autorités pénales »*. La commission continuera cependant ses investigations. En attendant, Mme Kopp, qui doit rencontrer en fin de semaine, à Berne, le ministre de la justice des Etats-Unis, a qualifié le blanchiment d'argent sale de *« délit très grave qui ne saurait être admis plus longtemps »*.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

L'affaire de captation d'héritage à Toulon

Me Paul Lombard va être entendu par le juge d'instruction

L'affaire de captation d'héritage instruite à Toulon par M. Jean-Pierre Bernard (*le Monde* du 19 novembre) risque de prendre un tour nouveau avec l'audition par le juge d'instruction de deux avocats du barreau de Marseille et avec le placement, mercredi 30 novembre, sous mandat de dépôt criminel, de Joëlle Pesnel. Déjà inculpée dans cette affaire des délits de vols, escroquerie, faux et usage de faux, pour la vente d'un des tableaux, *le Gentilhomme sévillan*, de Murillo, détourné alors qu'il appartenait à Suzanne de Canson, Joëlle Pesnel a été officiellement inculpée de séquestration. Une notification qui pourrait entraîner sa comparution devant une cour d'assises et interdit une libération conditionnelle qu'elle pouvait espérer pour le 13 décembre.

Mercredi après-midi 30 novembre, M. Bernard devait, d'autre part, entendre Me Marie-Françoise Pestel-Debord, puis, le lendemain, jeudi 1er décembre, Me Paul Lombard. La première était une collaboratrice du second quand, en 1985, ce dernier servit d'intermédiaire, en tant que conseil de Joëlle Pesnel.

Bien que l'on se refuse à tout commentaire au palais de justice de Toulon, un coup de théâtre n'est pas à exclure, le juge d'instruction semblant s'interroger sur l'attitude de Me Lombard, qui se porta garant, notamment devant la direction des musées de France, du titre de propriété de Joëlle Pesnel sur le Murillo. Me Lombard, pour sa part, affirme qu'il a *« agi dans le cadre strict de sa mission d'avocat »*.

● **Le ministère public conclut au non-lieu en faveur des trois derniers inculpés de « l'affaire Ariane ».** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rouen a examiné, mardi 29 novembre, le dossier ouvert en mars 1987 après une enquête de la DST mettant en cause MM. Pierre Verdier, Jean-Michel Hauri et Mme Antonetta Manole, soupçonnés d'avoir livré à une puissance étrangère des informations concernant le moteur de la fusée Ariane. L'affaire, présentée comme retentissante, avait entraîné six inculpations et incarcérations. Aujourd'hui, seuls restent inculpés MM. Verdier et Hauri, ainsi que Mme Manole, tous libérés. A l'audience de la chambre d'accusation de Rouen, M. Jacques Huvey, substitut général, a rejoint la défense pour conclure à un non-lieu en faveur de ces derniers inculpés. L'arrêt sera rendu le 31 janvier 1989. « L'affaire Ariane » avait été l'occasion de l'expulsion par la France de diplomates soviétiques, l'URSS répliquant par le renvoi à Paris de membres de l'ambassade de France à Moscou.

● **Un militant présumé du FLNC se constitue prisonnier.** – Jean Casanova, trente-sept ans, militant présumé du Front de libération nationale de la Corse (FLNC), recherché depuis le mois de juin 1987 pour *« actes criminels »*, s'est constitué prisonnier, lundi 28 novembre, auprès du juge d'instruction Michel Legrand du tribunal de Paris. Il a été laissé en liberté, sous contrôle judiciaire, après avoir été inculpé d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et de reconstitution de ligue dissoute.

FAITS DIVERS

Un cyclone tropical ravage le Bangladesh

Un cyclone tropical est arrivé le 29 novembre sur le Bangladesh – et aussi sur l'Etat indien du Bengale occidental. D'après des nouvelles parvenues à Dhaka, le niveau de la mer est monté de 6 mètres. Elle est poussée vers la côte et « soulevée » par la dépression barométrique et des vents soufflant à 180 kilomètres à l'heure. Or la plupart des quelque 150 000 kilomètres carrés du Bangladesh sont situés à moins de 9 mètres d'altitude, et les districts côtiers ont une population d'environ 10 millions de personnes... Ce cyclone est la deuxième catastrophe naturelle qui frappe le Bangladesh cette année. Il y a trois mois, les inondations avaient submergé pendant plusieurs semaines les deux tiers du pays, faisant 25 ou 30 millions de sans-abri (sur une population totale de 100 millions d'habitants environ), tuant plus de 2 000 personnes officiellement.

Rappelons qu'en 1970 un cyclone tropical a fait plusieurs centaines de milliers de victimes dans ce qui était, pour un an encore, le Pakistan oriental. En 1985, un autre cyclone tropical a tué plusieurs dizaines de milliers de personnes. – *(UPI.)*

Deux médecins d'une clinique belfortaine inculpés d'homicide involontaire

Deux médecins belfortains de la clinique Ziegier, les docteurs Albert Jacobs et Denis Leclerc, viennent d'être inculpés d'homicide involontaire par Mme Marie-Claude Hervé, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Belfort.

BELFORT
de notre correspondant

En mai 1987, Pierre Masson, malade opéré d'un kyste par le docteur Jacobs, est mort, en dépit des soins prodigués par le docteur Leclerc, des suites d'une complication post-opératoire. L'expertise confiée au professeur Jean-Paul Haguenauer a fait apparaître que rapidement, après l'intervention, réalisée le samedi 23 mai vers midi, l'état de l'opéré s'était aggravé, son cou gonflant anormalement. De nombreuses tentatives furent entreprises à partir de 17 heures pour joindre, téléphoniquement, le docteur Jacobs, médecin de garde. En vain.

En soirée, les infirmiers de la clinique décidèrent de faire appel au docteur Leclerc, médecin anesthésiste. Celui-ci prescrivit des corticoïdes. L'opéré retrouva son souffle. Sa surveillance fut ensuite confiée au personnel soignant de nuit.

L'expert souligne que *« la surveillance des malades ayant subi des interventions chirurgicales était sous la responsabilité d'un seul infirmier, d'ailleurs intérimaire, qui avait la surveillance de trois étages, dont celui où se trouvait M. Masson »*.

A 7 heures du matin, le dimanche, l'infirmière qui reprit son service constata que le cou du malade était *« gonflé et bleu »*. Vingt minutes plus tard le docteur Leclerc tenta une intubation du larynx, sans succès. Pierre Masson décédait : *« C'est alors qu'on a pu joindre téléphoniquement le docteur Jacobs »*, poursuit l'expert.

Dans la suite de son rapport, le professeur Haguenauer estime que la gravité de la complication post-opératoire a été *« sous-estimée »*. Il explique comment elle aurait dû être traitée et constate que *« cette attitude n'est pas celle qui a été adoptée »*. Il conclut ainsi : *« Si le manque de personnel de la clinique ne permettait pas à 20 heures de pratiquer un transfert du malade au bloc opératoire, il aurait été, je pense, possible d'appeler le SAMU, qui aurait pu réaliser ce geste dans des délais satisfaisants. »*

Les deux médecins inculpés ont demandé une contre-expertise.

PATRICE MAURA.

La commercialisation des laits maternisés

Wyeth France devra honorer les commandes du Groupement Leclerc

Saisi en référé par le ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Jean-Marie Desjardins, vice-président au tribunal de grande instance de Paris, a ordonné le lundi 28 novembre à la société Wyeth France d'honorer les commandes de la société coopérative Groupement d'achat Edouard Leclerc (GALEC), qui concerneraient la fourniture d'aliments lactés destinés aux enfants du « 2e âge ».

Depuis la fin de l'année 1986, le GALEC demandait à la société Wyeth France qu'elle lui communique ses tarifs et ses conditions générales de vente. Mais, par un dernier courrier daté du 22 octobre 1988, le laboratoire répondait par une fin de non-recevoir en indiquant que ses conditions générales de vente, établies en fonction d'un système de distribution réservé aux pharmacies, n'étaient pas adaptées aux conditions économiques de la grande distribution. Le GALEC se tournait alors vers le ministère des finances qui saisissait la justice. A l'audience du 26 novembre 1988, la société Wyeth France soutenait notamment que ses méthodes de distribution sélectives étaient les seules à offrir des garanties sur le plan de la qualité, de la santé et de la sécurité des jeunes enfants auxquels ses aliments lactés sont destinés.

Dans son ordonnance, le juge des référés constate que l'arrêté ministériel du 9 juin 1988 précise que les dispositions de l'article L 512-6 du code de la santé publique ne réservent aux pharmaciens que la vente des aliments lactés pour nourrissons et enfants du premier âge (moins de quatre mois), dont les protéines sont hydraulysées et les aliments de régime destinés aux mêmes nourrissons atteints de troubles métaboliques ou nutritionnels. Aussi M. Desjardins déclare-t-il : *« Il résulte de ces textes clairs et précis que pour les produits SMA et MODILAC, objets du litige, la société Wyeth France ne peut plus se prévaloir de l'existence d'un monopole de vente réservé aux pharmaciens, dont l'exclusion est désormais évidente* (...). *Elle ne peut davantage nier s'être rendue coupable d'un refus de vente sous le prétexte qu'elle n'a reçu aucune commande de la société GALEC* (...). *Il est établi qu'elle a elle-même rendu impossible la passation de toute commande puisqu'elle a opposé, et maintient encore, un refus formel à la demande de communication de ses tarifs et de ses conditions générales de vente. »*

Analysant avec sévérité l'attitude de Wyeth France, le magistrat ajoute : *« Son opposition systématique et intransigeante n'est pas justifiée par des préoccupations liées au progrès économique ou à l'intérêt des consommateurs, mais par une volonté délibérée de ne pas se conformer à l'arrêté interministériel... »*

En conséquence, le juge des référés a ordonné sous astreinte de 5000 F par jour de retard à la société Wyeth France de communiquer ses tarifs et ses conditions générales de vente à la société coopérative Groupement d'achat Leclerc dont elle devra honorer les commandes faute de quoi une astreinte de 5 000 F par jour de retard sera appliquée. Un litige semblable opposant Paridoc aux sociétés Gallia et Guigoz sera soumis prochainement à la cour d'appel de Versailles.

M. P.

BIBLIOGRAPHIE

« Crimes passionnels », de Sabine Paugam

La recherche d'un absolu

Quelle passion Sabine Paugam veut-elle nous faire partager ? A la lecture de son livre *Crimes passionnels*, on est saisi par l'intensité des sentiments qui ont conduit en prison certains clients de cette avocate. Mais l'ouvrage révèle une autre passion tout aussi aveugle : celle qui, manifestement, anime l'auteur dans l'exercice de sa profession.

Au travers d'une quinzaine d'affaires qui, semble-t-il, *« lui tenaient à cœur »*, Sabine Paugam pose un regard insolite sur le monde judiciaire et sur ceux qu'elle a été amenée à défendre.

Beaucoup d'avocats ont, un jour, pris la plume soit pour évoquer un de leurs clients devenu tristement célèbre, soit pour relater avec soin un grand débat historique devant une cour d'assises, soit encore pour fustiger tous ceux qui ont élaboré des décisions contraires à leurs vœux.

Ici, c'est seulement la justice côté cour, avec ses aspects parfois sordides, décrits avec une certaine vérité même si le trait est souvent grossi jusqu'à la caricature. Si un défenseur est normalement enclin à souligner ses succès, Me Paugam parle aussi de ses échecs et n'oublie par les victoires qui laissent un goût amer.

Aussi, parfois, la passion de l'avocate prend un sens biblique, notamment lorsqu'elle parvient, au prix d'une douloureuse identification à la personnalité d'un criminel, à expliquer l'inexplicable, à comprendre ce que chacun refuse d'envisager.

Avec fougue, Me Paugam montre que souvent la réalité dépasse la fiction et, tout en commenttant quelques erreurs, notamment sur le statut des magistrats et les rapports entre le parquet et le siège, elle dénonce pêle-mêle la bêtise de certains accusés, le mépris de quelques juges, et sa propre naïveté.

Crimes passionnels se lit ou plutôt s'écoute comme une plaidoirie passionnée, souvent outrancière. Si elle donne de la justice une image incomplète, elle témoigne du regard nouveau porté par certains jeunes avocats sur l'institution judiciaire.

MAURICE PEYROT.

★ *Crimes passionnels*, de Sabine Paugam, Calmann-Lévy, 213 p., 89 F.

SCIENCES

Mission accomplie pour Véronique Le Guen

Cent onze jours « hors du temps »

Mission accomplie pour Véronique Le Guen, après cent onze jours « hors du temps », passés à 80 mètres sous terre, au fond de l'aven de Valat-Nègre, près de Millau (Aveyron), cette recluse volontaire de trente-deux ans, spéléologue confirmée, est remontée à l'air libre, mardi 29 novembre à 13 heures.

Pour la première fois depuis près de quatre mois, la jeune femme, pâle mais souriante, retrouvait ainsi la notion du temps. Depuis sa descente au fond du gouffre le 10 août, Véronique Le Guen était en effet restée dans un total isolement temporel – sans montre, sans horloge et sans que la température en milieu souterrain, confiné à neuf degrés cinq, ne varie d'un iota. Objectif : étudier les rythmes biologiques spontanément adoptés par l'organisme. Notamment le cycle veille-sommeil, que l'on sait différer sensiblement du rythme circadien (privée de l'alternance du jour et de la nuit, Véronique Le Guen a ainsi vécu des « nuits » de trente heures et plusieurs « journées » de cinquante, voire soixante-dix heures). On a pu aussi étudier les variations rythmiques de la température du corps, de la tension artérielle et de multiples sécrétions hormonales, que contrôlent en permanence nos horloges biologiques.

Cette expérience fera-t-elle pour autant progresser nos connaissances scientifiques ? Au-delà de la performance psychologique, nombre de biologistes sont loin d'en être convaincus. Mais cette étude menée par Michel Siffre, ancien cobaye de l'isolement prolongé dans les année 60, et réalisée en collaboration avec le centre anti-cancéreux Antoine-Lacassagne de Nice, le laboratoire de thermologie biomédicale de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg et le Centre neuro-cardiologique de Lyon, aura en tout cas le mérite de fournir aux scientifiques une batterie de données physiologiques enregistrées par la spéléologue, plongée hors du temps.

Ca. V.

هكذا من الأصل

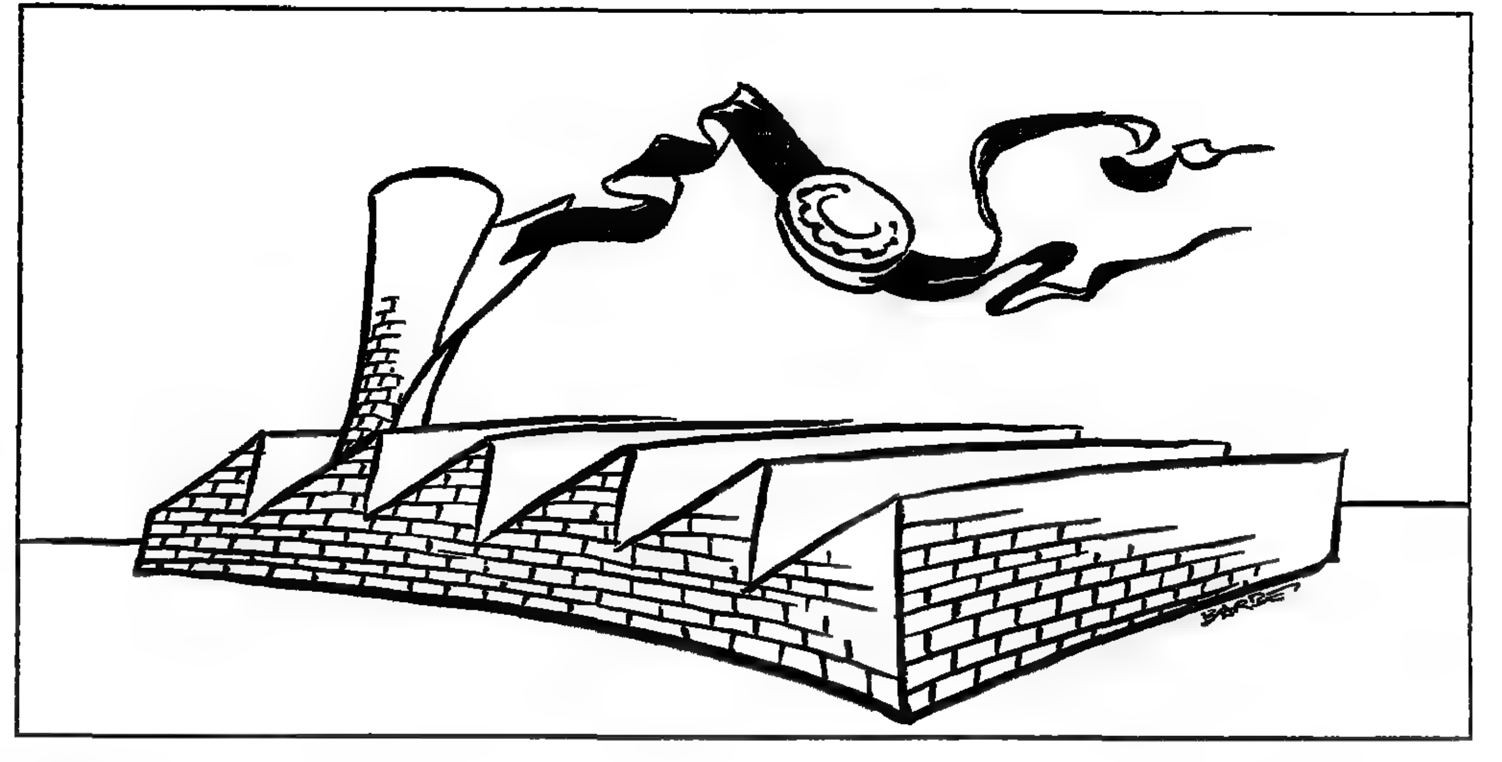
Le Monde

CAMPUS

FORMATION CONTINUE

Universités - entreprises : même combat

Vingt ans après mai 68, le renversement est complet : on voit les universités rechercher l'aide et la coopération des entreprises, et celles-ci demander à l'enseignement supérieur de concevoir des programmes sur mesure. Il est vrai que la crise et la nouvelle révolution industrielle sont passées par là : pour les étudiants et les cadres, l'adaptation professionnelle est devenue la préoccupation majeure ; et les entreprises sont désormais convaincues que la formation — en particulier celle de leurs dirigeants — est la clef de la compétition internationale. Un enjeu décisif de leur propre stratégie.



Une soif de partenariat

Formations spécialisées, création de diplômes, contrats de recherche... Les accords entre universités et entreprises se multiplient. A la demande des deux parties.

« POUVEZ-VOUS *me mettre sur un coup ?* » C'est en ces termes, paraît-il, que certains présidents d'université s'adressent à Michel Miet. Quelques chefs d'entreprise aussi. Secrétaire général de l'association Université et Entreprise, créée en 1985, Michel Miet ne demande pas mieux. Il y a trois ans, c'est lui qui devait tirer ces gens-là par la manche et les forcer à se rencontrer au cours de dîners-débats ou de colloques. Aujourd'hui, les structures de son association craquent sous la demande. « *Les trois quarts des présidents d'université sont prêts à négocier avec des entreprises des actions de formation initiale ou continue* », dit-il, pour expliquer « *l'évolution considérable des mentalités en quelques années* ». Selon lui, « *les présidents d'université française ont de plus en plus l'état d'esprit de businessmen* ».

Il y a peu, collaborer avec une entreprise, c'était comme pactiser avec le diable. Au nom de son indépendance, l'Université préférait tendre sa sébille vers l'Etat. De son côté, l'entreprise snobait tout ce qui ne portait pas le label de grande école, soit 90 % de l'enseignement supérieur français. « *Certains hommes ont pris conscience de la nécessité urgente de combler le fossé,* estime Michel Miet. *L'Université n'aura bientôt plus les moyens financiers et humains de faire face à l'accroissement des besoins de formation supérieure ; il faut que les entreprises apportent leur courant.* » Bref, comment les entreprises pourraient-elles contribuer au financement des universités tout en en tirant elles-mêmes un bénéfice ?

La réponse est évidente pour les contrats de recherche. L'entreprise qui finance une recherche prend certes un risque, mais elle sait que le résultat éventuel lui profitera. C'est dans cet esprit que les laboratoires Natura-Medica viennent de passer avec la faculté de pharmacie de Montpellier un contrat de 2,5 millions de francs. Un investissement qu'il *aurait fallu multiplier par quatre* si cette jeune société avait dû développer le programme de recherche avec ses seuls moyens. Pour un programme de formation, en revanche, les retombées pour l'entreprise ne sont pas aussi aisément quantifiables. C'est pourquoi les actions de coopération sont souvent limitées à des projets ponctuels répondant à des lacunes du marché.

Pénurie de spécialistes

Ainsi en est-il du contrat passé cette année entre Digital Equipment France et l'université de technologie de Compiègne (UTC). Il s'agit d'une formation de huit mois s'adressant à des ingénieurs informaticiens (bac + 5) dans le but de les former à « *la conduite de projets informatiques* ». « *Du fait de la forte croissance de Digital, nos clients ne trouvaient plus assez de chefs de projets de haut niveau sur le marché* », explique Alain Charrier, responsable du développement de la formation chez Digital. Cette pénurie de spécialistes pouvant, à terme, freiner les ventes de matériels, le constructeur a décidé d'investir dans la création d'un diplôme de troisième cycle en collaboration avec l'UTC. Il a doté chaque étudiant d'une station informatique de travail complète et envoie ses spécialistes à Compiègne pour « *donner un état de l'art* ».

Pour les étudiants, qui avaient déjà le choix entre six ou sept offres d'emploi, cette année de spécialisation supplémentaire peut signifier, d'après Michel Vayssade, le responsable de la formation à l'UTC, « *3000 F à 4 000 F supplémentaires à l'embauche et la possibilité d'accéder plus rapidement au poste de chef de projet. Ils auront un plus en matière de gestion d'un projet. L'organisation est en effet plus difficile à enseigner que la technique pure : c'est du savoir-faire qui ne peut être transmis que par des gens de l'industrie* ». Digital supportera pendant quatre ans la totalité du coût de cet enseignement, mais pas à fonds perdus. « *Tous les projets que les étudiants vont développer pendant ce cursus ne seront pas des cas d'école, mais des projets industriels réels,* fait valoir Alain Charrier. *C'est une manière originale pour un sponsor de retrouver sa mise initiale.* »

C'est également le constat d'un déficit en cadres de haut niveau qui a conduit l'université des sciences et techniques de Lille et les professionnels de la vente par correspondance à signer une convention de coopération en marketing direct. « *Ajouter une simple option à notre maîtrise de sciences de gestion n'était pas à la mesure des besoins* », explique Jean-Pierre Debourse, professeur responsable du magistère nouvellement créé. De la rencontre entre le patron de La Redoute et le président de Lille-I en janvier 1987, est née une véritable stratégie de partenariat à laquelle sont associés le Syndicat des entreprises de VPC et les Postes et Télécoms.

Marketing direct

Il ne s'agit pas seulement d'échanger des compétences et d'éventuels bénéfices, mais de travailler en commun à un diplôme professionnel. Ensemble, enseignants et professionnels ont élaboré le contenu. Ensemble, ils sélectionnent les étudiants, assurent l'enseignement, valident et recherchent le financement. Ce magistère est prolongé par un diplôme de marketing direct approfondi (DMDA) destiné à des cadres supérieurs. Les deux programmes ont une vocation européenne et sont financés à travers l'Institut européen du marketing direct, une association qui fonctionne comme une fondation.

Cette étroite imbrication entre l'université et les entreprises n'a pas causé d'émoi particulier à Lille-I où la collaboration avec le tissu économique régional est déjà une vieille histoire. « *Le magistère a été approuvé à l'unanimité alors que la création de la maîtrise de sciences de gestion, en 1977, n'avait été adoptée en conseil d'UER que par 9 voix pour et 14 abstentions* », note Jean-Pierre Debourse. Responsable de l'Institut d'administration des entreprises au début des années 70, il a vécu le lent éveil de son université aux réalités économiques : « *D'abord par la formation continue, puis par la création des MST ainsi que par les formations d'ingénieurs à l'Université qui nécessitaient d'insérer des enseignements à finalité professionnelle dans les programmes ; enfin, par la révélation récente chez de nombreux enseignants que travailler pour l'entreprise, c'est travailler pour la nation.* »

Un réservoir de matière grise

L'idée selon laquelle l'Université perdrait son âme à flirter avec les forces de l'argent est partout en recul. Pour Michel Miet et son association, l'essentiel du travail est désormais de discipliner le foisonnement des demandes de partenariat (les fameux « coups ») par des actions collectives. « *Les besoins sont très différents selon les secteurs d'activité.* » Ainsi, les banques, confrontées à l'horizon de 1993, viennent-elles de redécouvrir l'existence des facultés de lettres et de langues appliquées pour leur formation continue. « *Des rapprochements sont en cours avec l'Université,* affirme Michel Miet, *alors que jusqu'à présent le secteur bancaire s'adressait surtout à des officines privées fort chères.* » De même, pour l'informatique-bureautique, un projet de formation initiale et continue, mis au point par un groupe de grands constructeurs, est actuellement soumis à deux universités parisiennes.

Par mesure d'économie ou par souci d'efficacité, de nombreuses entreprises dotées de services de formation interne souhaitent transférer les formations les plus générales à l'Université, ne conservant que les formations spécifiques. « *Nous sommes complémentaires,* affirme Alain Charrier, de Digital Equipement. *Les universités ont un réservoir de matière grise, et nous, une formation de qualité industrielle.* »

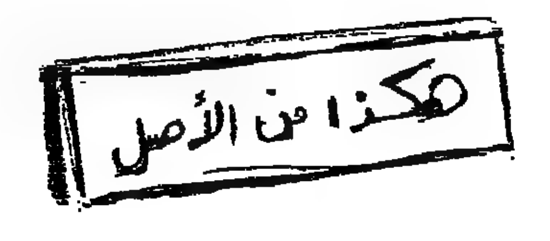
C'est au nom de cette complémentarité que le constructeur informatique développe des actions de partenariat. Dans cette entreprise, 19 % de la masse salariale sont consacrés à la formation interne. Le service formation emploie deux cents personnes pour un effectif total de trois mille huit cents salariés et reçoit dix mille stagiaires-clients par an. Pourquoi l'hypertrophier davantage ? Ainsi, un contrat vient d'être passé avec Rennes-II « *qui a de bons traducteurs et de bons linguistes* » pour la traduction et l'adaptation au marché français d'un programme de formation *made in USA*. La coopération avec l'université de Compiègne s'inscrit dans la même logique : « *La formation nous aurait coûté encore plus cher si nous l'avions assurée par nous-mêmes,* estime Alain Charrier. *Et puis autant lui donner une reconnaissance universitaire, puisque les diplômes délivrés par un constructeur ne sont pas reconnus en France.* »

A défaut d'un diplôme Digital, les ingénieurs de Compiègne pourront faire valoir un DESS, voire un mastère. En revanche, pour son diplôme de troisième cycle en marketing direct, Lille-I n'a pas demandé d'habilitation. « *Nous n'avons pas eu le temps et ce n'est pas fondamental pour les entreprises,* dit Jean-Pierre Debourse. *Pour elles, le diplôme national compte moins que le type et le lieu de la formation. En vue de la compétition interuniversitaire en Europe, il faut se battre sous sa propre bannière.* » Dans ce cadre, un enseignement de qualité en association avec des partenaires prestigieux sera-t-il plus attractif qu'une peau d'âne traditionnelle ? L'université technologique de Compiègne se prépare en tous cas à la concurrence sur ce terrain.

Outre les stages de six mois sur des sujets prédéterminés entre l'université et l'entreprise, et les contrats de recherche (35 millions de francs ont été signés en contrats industriels en 1987), le partenariat va prendre une forme plus institutionnelle à Compiègne. Au printemps 1990, il aura pignon sur rue. Le département de l'Oise, la région et la ville se sont associés pour financer, à hauteur de 23 millions de francs, un « centre de transfert université-industrie ».

Ce bâtiment servira de centre de rencontres avec salles de colloques, zone d'expositions et restaurant-club ; d'organisme de gestion de tous les contrats de recherche université-entreprise ; enfin de lieu de développement de projets et de pépinière d'entreprises dans l'environnement immédiat de l'université. Cette structure sera la forme la plus élaborée des relations entre un établissement universitaire et l'industrie. Elle permettra à l'UTC de conserver quelques longueurs d'avance sur les autres écoles, que l'on appelle à la direction de l'établissement « *la concurrence* ».

JEAN-JACQUES BOZONNET.



هكذا من الأصل

Les adultes retournent à la fac

L'ESCCIF de l'université Paris-VII ne désemplit pas. Ce service conseille, de façon personnalisée, tous ceux qui ont envie de reprendre des études.

UN vendredi après-midi ordinaire, sur le campus de Jussieu. Pas de pancartes, pas de fléchage et pourtant Chantal, Bénédicte, Jacques, Ahmed et Rafaële ont trouvé le chemin : tour 46, 2e étage, service de la formation continue de Paris-VII. Derrière la première porte à droite, un grand bureau chaleureux, des plantes vertes pour isoler le coin documentation, des fauteuils accueillants et un service original, créé il y a quelques mois et qui a choisi un sigle à la fois barbare et symbolique : l'ESCCIF (1).

Fragile embarcation, en effet, que ce service de conseil individualisé, d'information et d'orientation ouvert aux adultes salariés qui souhaitent entamer ou reprendre des études supérieures et qui, bien souvent, ont été ballottés de bureau en bureau, depuis le FONGECIF (2) jusqu'à l'ANPE (3), en passant par l'AFPA (4) ou l'ASFO (5), au risque de se perdre dans l'océan des stages, des cursus universitaires et des circuits administratifs de la formation continue.

Chantal a vingt-six ans. Elle a passé un DUT (diplôme universitaire de technologie) de biologie en 1982 et travaille, depuis six ans, dans un laboratoire d'une grosse entreprise pharmaceutique. « *J'ai le sentiment d'être un peu enfermée dans mon boulot, de ne pas pouvoir progresser. Avec mon niveau de formation, la bio c'est limité. J'ai envie de faire de l'informatique. Ça me donnerait une double compétence et me permettrait peut-être de me reconvertir, de changer de voie. Mais les formations en informatique pullulent : il y a les boîtes privées, les facs... On ne sait pas où aller.* » En face d'elle, Maryse Delarue n'a pas de réponse toute faite. Animatrice de l'ESCCIF, après avoir pendant dix ans défendu, contre vents et marées, la mission de formation permanente de l'université, elle connaît les méandres du système. « *Notre rôle*, explique-t-elle, *n'est pas de sortir un stage d'une pochette surprise. Il est plus important de donner aux gens qui viennent nous voir les outils qui leur permettront d'y voir clair.* »

Les stages d'informatique, Ahmed en a apporté une liste impressionnante. « *Mais quand on n'y connaît rien, c'est incompréhensible !*, s'exclame-t-il, avant d'ajouter : « *Quand on est menacé de licenciement, on n'a pas tellement le temps de réfléchir.* » L'organisme d'alphabétisation de travailleurs immigrés, dans lequel il travaille comme formateur depuis cinq ans, menace, en effet, de supprimer deux postes, dont le sien. « *Je voudrais me prémunir, avoir au moins un an de formation pour pouvoir me retourner.* »

Rafaële n'est pas du tout dans la même situation. Avec sa maîtrise de biologie décrochée en 1982, elle a progressivement dérivé vers l'animation scientifique pour les enfants. Depuis trois ans, son travail l'intéresse, au point qu'elle souhaite approfondir sa formation, en préparant le DEA (diplôme d'études approfondies) de didactique des sciences de Paris-VII. En accord avec le responsable de ce troisième cycle, elle suit déjà les cours en auditeur libre et avec plaisir : « *Ça me dynamise, c'est une véritable bouffée d'oxygène de réapprendre à réfléchir et à écrire. Mais c'est acrobatique pour l'emploi du temps, et le travail de recherche demande beaucoup de disponibilité.* » Rafaële cherche donc une formule qui lui permettrait de faire prendre en charge son temps de formation. Le plan de formation de l'organisme où elle travaille ? Complet, pour le moment. Le congé individuel de formation ? Le FONGECIF, qu'elle est allée voir, « *ne comprend pas très bien le milieu de la recherche* », conclut-elle de façon diplomatique.

« Le diplôme, je m'en fous »

C'est aussi le problème de Bénédicte, qui travaille depuis des années dans l'édition et qui a envie, par goût personnel, mais aussi pour son travail, de refaire de la philo. « *Je n'ai plus l'âge de faire une licence, et le diplôme, je m'en fous. Mais quand on dit ça à son employeur ou à un organisme de formation, ça ne passe pas. Il faut faire une demande de formation bien repérée socialement et la mienne est complètement atypique.* »

Jacques, pour sa part, n'a pas d'interrogations métaphysiques. Il travaille depuis dix ans, après avoir raté son DEUG de maths, veut faire de l'actuariat, a besoin pour cela d'obtenir un niveau bac + 2 et cherche la formule la plus efficace pour y parvenir rapidement.

Chantal, Bénédicte, Jacques, Ahmed et Rafaële : cinq itinéraires qui n'ont rien d'exceptionnel. Depuis la création de l'ESCCIF au printemps dernier, ce sont plusieurs centaines d'adultes, salariés ou chômeurs, uniquement informés par le bouche à oreille, qui sont venus frapper à la porte de ce centre d'orientation et consulter l'une de ses sept permanentes. Comme si le désir de formation des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle constituait une sorte de vaste gisement inexploré et mal exploité.

L'enseignement supérieur n'a pourtant pas attendu longtemps pour s'engager sur le terrain de la formation des adultes. Depuis la loi de 1971 sur la formation professionnelle, chaque université a mis en place un service de formation continue. Pour l'ensemble des universités, cette activité est loin d'être négligeable : en ne comptabilisant que les données résultant d'une activité contractuelle avec des partenaires extérieurs (et sans prendre en compte la formation continue des personnels de l'éducation nationale), l'enseignement supérieur a accueilli en 1987 plus de 350 000 personnes en formation continue et délivré environ 1,7 million d'heures d'enseignement, à comparer au million d'étudiants en formation initiale et aux 15 millions d'heures d'enseignement qui leur sont dispensées.



A la recherche de l'épanouissement

En outre, cette activité se développe rapidement : en 1987, la formation continue universitaire a généré 790 millions de francs de ressources conventionnelles (contre 500 millions, cinq ans plus tôt), ce qui en fait le premier poste de ressources propres des établissements d'enseignement supérieur. Enfin, les universités ont su s'adapter et tirer profit de leurs atouts (potentiel d'enseignement et de recherche, caractère généraliste et pluridisciplinaire des formations, délivrance de diplômes nationaux) pour prendre place sur le marché concurrentiel de la formation continue. Selon Jean-Pierre Korolitski, responsable de la formation professionnelle supérieure au ministère de l'éducation, « *on estime que l'enseignement supérieur occupe 11 % du marché représenté par les actions de formation pouvant concerner l'enseignement supérieur et prescrites par les entreprises en convention avec des organismes de formation* ».

Mais il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg, des réponses visibles, aisément mesurables, à des demandes de formation qui transitent par le canal des entreprises et de leur plan de formation. Pour Jean-Pierre Korolitski, « *ces données ne traduisent qu'imparfaitement l'action d'éducation permanente de l'enseignement supérieur. Il conviendrait par exemple de prendre en compte les adultes, qui, après une interruption d'études, et dans la grande majorité des cas, une période d'activité professionnelle, se réinscrivent à l'université pour préparer un diplôme* ». Ces adultes sont fondus dans les statistiques étudiantes et traités comme des étudiants normaux. Ils ont pourtant un parcours différent et nécessiteraient une adaptation du système.

Que représente cette « *face cachée* » de la formation continue à l'université ? Les estimations varient sensiblement selon les sources, les établissements, les disciplines ou les cycles d'études. Mais c'est très important. Selon les calculs du ministère de l'éducation, près de 170 000 adultes en activité (sur un million d'étudiants) sont inscrits à l'université. L'OCDE révise ces chiffres à la baisse dans sa remarquable étude sur *les Adultes et l'enseignement supérieur* (6) : avec 9,2 % d'étudiants adultes, c'est-à-dire d'étudiants qui s'inscrivent au plus tôt à l'âge de vingt-cinq ans dans un cycle d'études préparant à un diplôme, la France se situerait dans le peloton de queue, loin derrière le Royaume-Uni (16,7 % d'étudiants adultes), les Etats-Unis (24 %) ou la Suède (54,6 %).

Pour Maryse Delarue, « *le chiffre de l'OCDE sur la situation française paraît très inférieur à la réalité* ». A Paris-VII, par exemple, où le service de formation continue travaille, depuis des années, sur cette population des salariés « en reprise d'études », il y avait, l'an dernier, plus de 6 700 salariés inscrits à l'université (dont près de 4 900 travaillant à temps plein), soit près du tiers des 20 000 étudiants (hors médecine et odontologie).

Une organisation inadaptée

Les enquêtes menées à Jussieu permettent de dessiner le portrait de ces adultes qui retrouvent le chemin des facs. Agés pour la grande majorité de vingt-huit à trente-quatre ans, ayant – pour 82 % d'entre eux – travaillé au moins trois ans avant de reprendre des études, ils sont plus nombreux en lettres et sciences humaines (40 %) qu'en sciences (25 %). Une bonne partie des littéraires sont des enseignants (maîtres auxiliaires) ou des fonctionnaires qui complètent leur formation. Mais tout de même, 40 % de ces « étudiants adultes » viennent du secteur privé.

Il ne s'agit pas, dans l'ensemble, d'une population en crise ou marginale : près des deux tiers des étudiants adultes interrogés sont satisfaits de leur travail salarié. Que viennent-ils chercher à l'université ? Là encore, les réponses sont étonnantes : massivement, ils sont d'abord à la recherche d'un « *épanouissement personnel* » ou d'une curiosité intellectuelle pour la matière étudiée ; beaucoup moins nombreux sont ceux qui sont motivés prioritairement par la volonté de changer d'emploi.

Pour ces étudiants de la « deuxième chance », le contenu même de l'enseignement est largement aussi intéressant que le diplôme lui-même. Et en dehors du prestige qu'elle conserve à leurs yeux, l'Université leur apporte la garantie d'une formation indépendante, diversifiée, généraliste et permettant des approfondissements théoriques. Bref, elle est le seul moyen – gratuit qui plus est – de poursuivre de véritables études, quand on travaille.

A côté de ses deux missions traditionnelles – formation initiale des jeunes bacheliers, recherche et diffusion du savoir, – l'Université se trouverait donc investie d'une mission de plus en plus importante : la formation des adultes. Le problème, comme le dit avec humour Noël Térot, responsable de la formation continue à l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I), c'est qu'en dehors des actions de formations professionnelles clairement étiquetées, affichées et bénéficiant de financements spécifiques, « *l'Université fait de la formation continue sans le savoir* ». Contrairement aux systèmes universitaires anglo-saxons ou scandinaves, l'Université française fait le plus souvent comme si les étudiants adultes avaient les mêmes désirs, les mêmes attentes, la même disponibilité que des bacheliers frais émoulus du lycée.

Jean-Pierre Korolitski le reconnaît volontiers, et le regrette : « *Pour ce qui est des conditions d'admission à l'université, nous sommes plutôt bien équipés avec l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) pour les non-bacheliers et le système récent, mais trop peu utilisé, de reconnaissances des acquis professionnels. En revanche, les conditions d'accueil d'études et d'aides financières offertes aux adultes sont nettement dissuasives.* » A côté d'une initiative comme l'ESCCIF ; à côté d'un système d'accueil très personnalisé comme celui mis en place par l'université Lyon-I, où l'orientation des étudiants adultes mobilise des enseignants de chaque discipline, à raison de quatre heures hebdomadaires pendant trois semaines ; à côté de quelques autres innovations, la plupart des universités accueillent indifféremment les étudiants, jeunes et adultes.

De même les horaires et l'organisation des enseignements manquent de souplesse. Le statut d'étudiant à temps partiel – complètement banalisé aux Etats-Unis – reste une exception en France. Quant aux enseignements modulaires (comme le DEUG de Sciences par unités capitalisables de Lyon-I, ou les parcours de formations individualisées expérimentés à Paris-VII), ils sont loin d'être généralisés. Il est vrai que de telles adaptations coûtent cher et se heurtent bien souvent à l'indifférence ou aux réticences des enseignants déjà submergés par le flot croissant des étudiants en formation initiale.

Et pourtant, le moment serait opportun de bousculer ces pesanteurs. « *La promotion sociale du travail a toujours existé à l'Université*, note Bernard Claverie, animateur de la formation continue à Bordeaux-III. *Mais on se trouve placé dans une conjoncture originale : pour la première fois, il paraît possible de dépasser l'alternative formation personnelle-formation professionnelle, puisque la demande individuelle de formation coïncide avec un gonflement sans précédent des besoins de formation des entreprises. Le rôle des universités devrait être de faire se rencontrer cette demande et ces besoins.* »

D'autant que l'Université a beaucoup à y gagner : ouverture sur l'environnement économique et régional, décloisonnement des cursus et innovation pédagogique, par exemple. Et beaucoup à y perdre si elle ne saisit pas cette chance de repenser son rôle et ses méthodes. Comme le souligne Maryse Delarue : « *Aujourd'hui, c'est la matière grise qui est la chance principale de nos pays développés et l'Université doit contribuer à gagner la bataille de la compétence. Sans un effort important d'ouverture vers ces nouveaux publics, c'est le marché privé ou l'entreprise modernisée qui assumeront, à la place de l'Université, cette mission fondamentale. Nous n'avons que trop tardé.* »

On ne saurait enfin négliger la dimension européenne de ce défi. L'ouverture du grand marché va modifier en profondeur les politiques de formation des entreprises : elles devront s'adapter et surtout faire évoluer leurs systèmes de management pour intégrer de nouvelles données linguistiques, culturelles et de nouveaux modes de concertation. Christian Vuilliez, responsable de la formation à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le notait avec vigueur lors du récent colloque sur la formation continue, organisé à Berlin par le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation permanente). : « *La nécessité de cette ouverture est évidente pour les systèmes de formation initiale. Mais encore plus sensible pour la formation permanente, tout simplement parce que ce marché est solvable. Il y aura concurrence en matière de formation. Ceux qui réussiront seront ceux qui pourront sortir des frontières et dépasser une approche trop nationale, voire nationaliste, de l'éducation.* » Les universités françaises n'ont que le temps, d'ici à 1992, de méditer cette mise en garde.

GERARD COURTOIS.

(1) Pour les entreprises et les salariés, cellule de conseil et d'information sur la formation.

(2) Fonds de gestion du crédit individuel de formation.

(3) Agence nationale pour l'emploi.

(4) Association pour la formation permanente des adultes.

(5) Association pour la formation.

(6) *Les Adultes et l'enseignement supérieur*. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, OCDE, Paris, 1987, 126 pages.

École et business

« Université d'entreprise », « académie », « campus »... Pour beaucoup de grandes sociétés, la formation est devenue un enjeu stratégique et une activité à part entière.

APRÈS la vogue des cercles de qualité et l'engouement pour les ressources humaines, cela risque de devenir le nouveau credo des entreprises à la page : importées des Etats-Unis, les « universités d'entreprise » commencent à se multiplier en France. Des sociétés aussi différentes que Apple et l'informatique, l'UAP et les assurances, le groupe ACCOR et l'hôtellerie, Thomson et l'électronique, Auchan et la distribution ont déjà, depuis quelques mois, voire davantage, installé des campus flambant neuf.

Amphithéâtres et salles modulables, parcs boisés et locaux aseptisés, capacités d'hébergement et restaurants intégrés, équipements audiovisuels et informatiques, documentation, salles de musique ou de détente *« pédagogie de la séduction »* et tutorat personnalisé, sans oublier infirmeries, gymnases, voire bains japonais anti-stress : il ne manque pas un bouton d'ordinateur à l'armée des *managers* placés en première ligne de la bataille de la compétence.

Derrière ces pionniers, Carrefour, BP, Digital et d'autres fourbissent leurs projets d'université. Au total, une trentaine de firmes françaises participent au groupe de réflexion que l'Institut de l'entreprise vient de constituer pour mieux maîtriser et développer ce nouveau « concept ».

Le management du vingt et unième siècle

A première vue, rien de bien neuf sous le soleil : la plupart des grandes entreprises, dans les secteurs les plus divers, et avec des fortunes variables, ont créé, depuis belle lurette, des centres de formation internes, afin de recycler leurs personnels et de les former aux nouveaux produits et aux nouvelles technologies. Et le centre international de formation d'IBM à La Hulpe, près de Bruxelles, existe depuis des années (« le Monde Campus », mars 1986).

Le choc des mots, pourtant, n'est pas neutre. *« Universités »*, *« académies »*, *« campus »*... Les entreprises engagées dans l'aventure n'ont pas hésité à lancer une véritable OPA sur le vocabulaire universitaire pour démontrer, de façon spectaculaire, combien la formation des hommes est devenue un enjeu stratégique. Car, au-delà de la diversité des entreprises, tel est bien le point commun de ces universités « du troisième type ».

Pour Philippe Liger, l'un des animateurs de l'académie ACCOR *« la formation est devenue le bras de levier de la stratégie du groupe »*. Même écho sur le campus Thomson à Jouy-en-Josas, dont le directeur, M. Egli, définit ainsi la première mission : *« L'université est un instrument qui doit convertir en actions de formation les préoccupations stratégiques de l'entreprise dans toutes ses grandes fonctions : management, production, ressources humaines ou commerce international. »*

Pierre Grellier, responsable de la formation chez Apple-France, est volontiers prophétique quand il évoque l'université qu'il a créée il y a deux ans. *« Ce qui se joue ici, c'est l'expérimentation de l'entreprise de demain et des nouveaux modes de management du vingt et unième siècle. »* Quant à Jean-Louis Viargues, directeur des ressources humaines de l'UAP, après avoir été, pendant des années, responsable du campus HEC-ISA, il estime que *« la formation est en train de devenir une dimension essentielle de la compétitivité. Elle était jusqu'à présent un enjeu social. Avec l'évolution technologique et le mouvement de décentralisation des grandes entreprises, elle devient un enjeu économique décisif »*.

Et les résultats affichés sont là. Après un an de fonctionnement de son université, Apple est passé de treize mille à dix-neuf mille heures de formation interne, soit douze jours de formation par personne et par an. L'académie ACCOR aura accueilli, cette année, plus de quatre mille stagiaires, et tous les directeurs ou futurs directeurs des implantations du groupe peuvent désormais apprendre, en dix-sept jours, les secrets du *« management* ACCOR ». Neuf cents cadres du groupe Thomson seront venus cette année se ressourcer sur le campus de Jouy-en-Josas. Bref, les universités d'entreprise sont le symbole de cette mobilisation générale de la matière grise des entreprises.

Est-il nécessaire pour autant de créer de véritables universités internes ? Sans aucun doute, répondent les intéressés : c'est le seul moyen, à leurs yeux, de marier, dans un même lieu et dans la même démarche, la formation, le management et la culture d'entreprise. Pour le directeur du campus Thomson, *« les universités sont construites sur une logique de savoir universel, alors que le matériau des entreprises, c'est l'expérience. Or, notre problème consiste à transmettre cette expérience le plus efficacement possible. Quels meilleurs formateurs, à cet égard, que les dix-sept mille ingénieurs et cadres du groupe ? »*.

Pour le groupe ACCOR, explique Philippe Tiger, l'académie était une nécessité absolue, *« un point de rencontre vital »* pour cette énorme entreprise balkanisée, qui compte cinquante-six mille salariés répartis dans une soixantaine de pays et gérant une quarantaine de marques (Mercure, Novotel, Sofitel...). *« On n'apporte pas seulement à nos cadres une formation technique sur tel ou tel produit. L'académie est également le creuset culturel de l'entreprise, le moyen d'unifier la diversité. »*

L'université piratée

Dans un contexte complètement différent, Apple-France poursuit un objectif similaire. L'entreprise est née en 1982, a connu une croissance très rapide et recruté deux cent cinquante personnes, souvent très jeunes, depuis cinq ans. *« A partir de nos produits et de l'image de la pomme multicolore, il est essentiel que nous construisions notre identité. L'université est le moyen de transmettre à l'équipe le code génétique de l'entreprise »*, estime Pierre Grellier. Un exercice pour lequel, à l'évidence, l'enseignement supérieur n'est ni le plus qualifié ni probablement le mieux disposé...

C'est là que les choses se corsent pour les universités traditionnelles ; les entreprises développent leurs propres institutions de formation supérieure, parce qu'elles ne trouvent pas ailleurs chaussure à leur pied. *« Les produits de formation que nous trouvions sur le marché n'étaient pas assez adaptés à l'entreprise*, souligne Pierre Grellier. *En outre, beaucoup de formateurs extérieurs venaient délivrer leur savoir sans véritable accompagnement permettant de transformer la connaissance en action. »* Force d'inertie, excès d'abstraction, rigidité des formations, faiblesse du suivi pédagogique, méconnaissance des besoins intimes de l'entreprise... autant de critiques fréquemment formulées à l'encontre de l'enseignement supérieur. Et qui font bondir Michel Miet, secrétaire général de l'Association universités-entreprises : *« Il est scandaleux de faire dans l'entreprise une partie des enseignements qui concernent l'Université à part entière et de pirater ainsi le label universitaire. »* Une telle attitude relève, selon lui, de la méconnaissance de l'enseignement supérieur qui caractérise bon nombre d'entreprises françaises.

Le même métier

M. Ricard, responsable de la formation des cadres de Rhône-Poulenc, n'est pas loin de partager ce sentiment, quoique plus diplomatiquement : *« Nous serons peut-être amenés à monter une instance pour des formations scientifiques très spécifiques à l'entreprise. Mais nous sommes opposés à l'idée d'une école de guerre interne et d'une formation exclusivement maison de nos cadres. Il existe sur le marché une offre de formation au management sérieuse et pointue, et les gens sont assez grands pour traduire en interne une formation dispensée à l'extérieur. »*

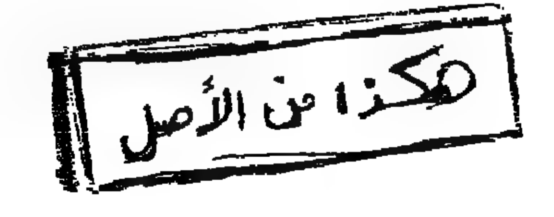
Certains des tenants de l'université d'entreprise n'écartent pas les risques de consanguinité – et de stérilité – des formations exclusivement dispensées dans et par l'entreprise.

Thomson, par exemple, multiplie les antidotes. L'*« école d'automne »* montée depuis deux ans en partenariat avec l'Ecole normale supérieure accueille, pendant une semaine, des chercheurs de calibre international qui viennent plancher sur les développements les plus sophistiqués de l'intelligence artificielle ou des systèmes experts. Ce séminaire de haut vol accueille une soixantaine d'ingénieurs du groupe, mais il est ouvert à un nombre équivalent d'auditeurs d'autres entreprises, afin de favoriser les échanges et la *« fertilisation croisée »*. D'autre part, le campus de Jouy-en-Josas n'a pas le monopole de la formation Thomson. Bon nombre de branches du groupe ont noué des partenariats originaux avec des grandes écoles ou des universités, notamment avec Paris-VI pour une filière de formation d'ingénieurs ouverte aux techniciens supérieurs.

Jean-Louis Viargues, à l'UAP, va beaucoup plus loin. Pour lui, c'est toute la frontière entre éducation et production qui est en train de se déplacer. Après une longue période d'ignorance, voire de suspicion, entre l'entreprise et l'université, *« on commence*, estime-t-il, *à réaliser que l'entreprise constitue un système éducatif à part entière, avec ses valeurs, ses savoir-faire et ses symboles. Autrement dit, l'Université et l'entreprise sont en passe de faire, au moins en partie, le même métier »*. Une équipe de soixante cadres du groupe (ils seront deux cents demain), dûment formée à la pédagogie et à l'animation, assure à plein temps la conception et la conduite des formations dispensées dans le centre de Frémigny. Dès lors, la relation clients-fournisseurs, classique entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise, n'a plus de raison d'être. Et Jean-Louis Viargues milite en faveur d'un partage cohérent des rôles : *« Il faut que chacun reconnaisse les missions éducatives spécifiques de l'autre – savoirs fondamentaux d'un côté, compétences « managériales » de l'autre – et que les formations frontières soient prises en charge en partenariat. »*

Au-delà de leur petit côté gadget, les universités d'entreprise contribuent à accélérer la recomposition du paysage éducatif. Les universités ne pourront laisser longtemps sans réponse ce partage des tâches et des territoires qui leur est proposé.

GÉRARD COURTOIS.



هكذا من الأصل

FORMATION CONTINUE

La fabrication des managers

La Grande-Bretagne s'inquiète : ses managers sont-ils à la hauteur? Pour se donner des idées, elle a étudié comment ses principaux concurrents – l'Allemagne, les Etats-Unis, la France et le Japon – formaient leurs dirigeants d'entreprise.

LA Grande-Bretagne de Mme Thatcher s'inquiète : elle manquerait de managers de haut niveau. *« L'amateurisme pragmatique »* prévaudrait sur le *« professionnalisme managérial »* des pays concurrents. 24 % des cadres dirigeants des entreprises britanniques ont reçu une éducation supérieure. Au Japon et aux Etats-Unis, le taux est de 85 %, tandis que la France et l'Allemagne de l'Ouest dépassent les 60 % de diplômés. Ces résultats ont incité un organisme public présidé par le chancelier de l'Echiquier, le National Economic Development Council, associé à des organisations patronales, à enquêter sur les systèmes de formation des managers dans quatre pays considérés comme exemplaires : Etats-Unis, France, Japon, RFA. Cette enquête, conduite par Charles Handy, professeur à la London Business School, a été publiée sous le titre *The Making of Managers* (La fabrication des managers).

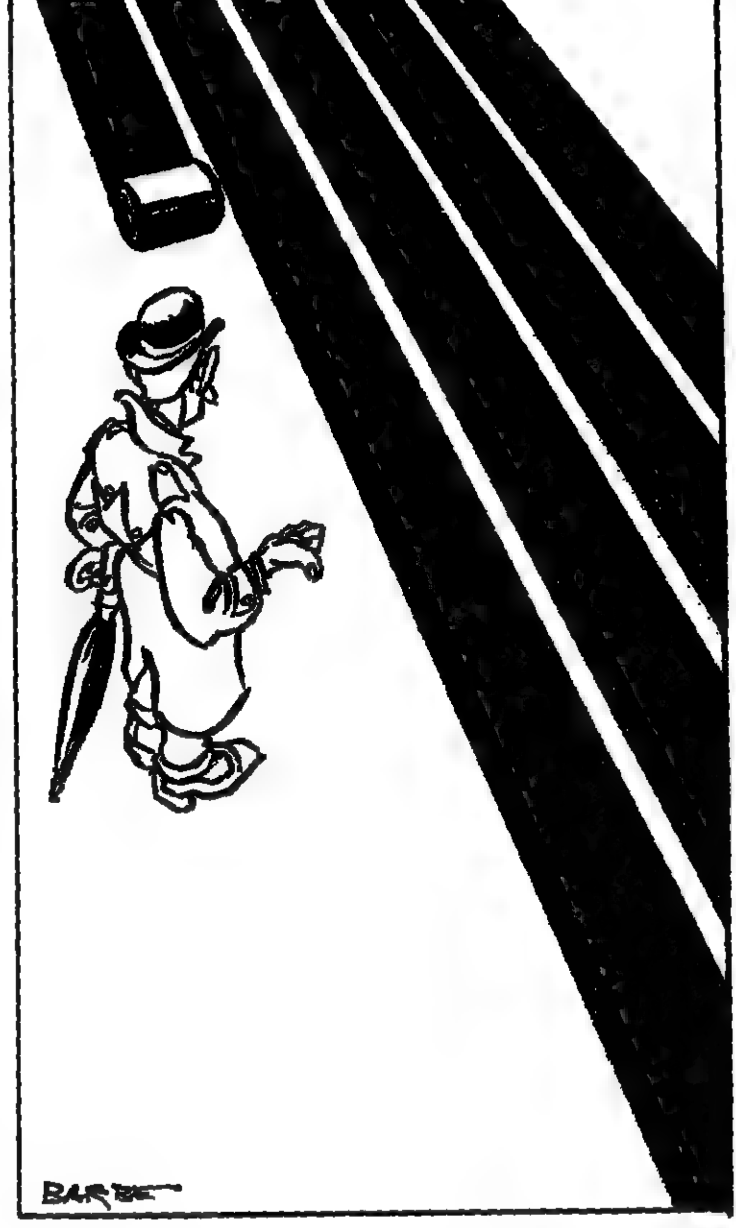
Le titre est judicieux : les quatre pays « fabriquent » des managers. La volonté de ces pays de produire des cadres gestionnaires, répondant, en principe, aux besoins des entreprises, surprend l'empirisme britannique. Aux Etats-Unis, les dépenses pour la formation professionnelle avoisinent 60 milliards de dollars (1985), soit à peu près l'équivalent du budget total des universités et des collèges ; la formation au management représente 13 milliards de dollars – dont 600 millions pour les « business schools ». Le pragmatisme anglais s'étonne aussi de la coordination des multiples moyens de formation. Ce terme de « formation » séduit d'ailleurs les rapporteurs, qui souhaitent son entrée dans l'anglais courant. Il souligne en effet l'existence de filières bien dessinées, conduisant à des fonctions managériales. L'idée de formation indique également que la compétence gestionnaire est un processus continu, se déployant tout au long de la vie.

Les quatre pays considérés ont une conviction commune : l'excellence managériale est un facteur déterminant dans le succès des firmes. Cette opinion, courante en Amérique, est adoptée avec enthousiasme depuis une décennie par le Japon, pour qui la valeur des managers est devenue une priorité. En second lieu, l'art de la gestion nécessite une éducation de base de première qualité. La France s'en remet pour cela au système des concours. L'Allemagne préfère un cursus universitaire sélectif, rigoureux et long, au cours duquel les étudiants acquièrent des connaissances générales, comme la connaissance d'une langue étrangère, et des compétences techniques ou scientifiques. Les entreprises japonaises rivalisent pour attirer les meilleurs étudiants à la sortie des universités prestigieuses dispensant une formation générale (Tokyo, Kyoto).

Pas de droit à l'erreur

L'Allemagne, la France et le Japon sont des sociétés qui n'admettent pas l'erreur *(one-start societies)*. L'échec aux concours, l'accès refusé dans les universités cotées ne laissent guère de chances de rattrapage. Ce n'est pas le cas aux Etats-Unis où nombre de futurs managers se spécialisent dès le premier cycle universitaire. 25 % des étudiants diplômés (« bachelors ») choisissent l'option des « business studies » ce qui représente 240 000 diplômés, pour moins de 6 000 en 1960. Mais, surtout, le système américain ne condamne pas les échecs précoces. Des filières professionnelles – comme les MBA (« Master of Business Administration ») – de toutes sortes offrent de nouvelles chances aux étudiants malheureux. Ainsi, un nouveau type d'enseignement se développe : les EMBA (the Executive MBA). Le vendredi ou le samedi, souvent le soir, des cadres entre trente-cinq et quarante-cinq ans suivent des cours en vue d'obtenir un MBA, sans interrompre leurs activités professionnelles. En 1974, dix établissements offraient des programmes EMBA ; aujourd'hui ils sont une centaine.

Une autre certitude guide les systèmes nationaux de confection des élites managériales : la gestion s'apprend. Mais cette formation recouvre une double dimension, dont l'importance varie selon les pays. La première correspond à la connaissance des fondements de la gestion : l'acquisition des outils et des techniques de base (économie, comptabilité...) ; la seconde désigne la maîtrise des compétences managériales : l'art de conduire des hommes et des femmes, de prendre de bonnes décisions et de les appliquer.



La voie française des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce privilégie l'acquisition des connaissances – et singulièrement des matières quantitatives. Le système américain favorise un enseignement spécialisé des bases de la gestion, fourni par des établissements universitaires. Outre les premiers cycles de formation aux affaires (« Bachelors in Business Studies »), l'Amérique ne compte pas moins de 1 000 programmes de MBA. Seules 204 universités reçoivent l'estampille officielle de l'association américaine des « business schools » ; une vingtaine de programmes sont d'une grande qualité. *« Le MBA ne serait-il pas,* comme disent les rapporteurs, *le diplôme le plus vendu de l'histoire de l'enseignement supérieur ? ».*

L'indifférence allemande et japonaise

Le parchemin du MBA n'attire guère les futures élites d'outre-Rhin. En 1985, aucun Allemand ne suivait le MBA de la Harvard Business School, deux étudiants fréquentaient Stanford, et la Wharton. Le Japon ne connaît qu'un programme de MBA à Keio, au succès limité. Les quelques étudiants japonais inscrits au MIT, à Harvard ou à la London Business School semblent plus intéressés par le souci de construire des réseaux de relations ou de parler une langue étrangère que par les matières de management.

L'indifférence des Allemands ne surprend pas. Les études étant très longues, l'âge moyen d'engagement d'un futur cadre allemand est d'environ vingt-sept ans. Il ne semble donc pas raisonnable de suivre un MBA. Mais, surtout, les grandes entreprises d'outre-Rhin prennent en charge le développement des capacités managériales. D'entrée, le jeune occupe un poste opérationnel. Directement au charbon, il est considéré comme étant en apprentissage. Après deux ans, l'entreprise l'évalue en fonction d'un critère unique : les performances. Il suit pendant cette période quelques cours ou séminaires, l'essentiel de la formation survenant après, à l'occasion de négociations directes entre les managers et les supérieurs, en dehors des directions du personnel. Les grandes firmes assurent, par elles-même, 90 % à 95 % des programmes centrés sur le développement de la compétence managériale, en fonction des responsabilités. Les moyennes et les petites entreprises recourent aux services fort prisés des chambres de commerce ou à ceux, de qualité variable, d'officines privées de formation.

Le modèle japonais planifie l'apprentissage du management avec la vie des entreprises. La jeune recrue (vingt-deux ans en moyenne) découvre la gestion sur le tas, voire avant son entrée. Certaines firmes lui proposent, dès l'embauche, des lectures et des exercices. L'entraînement sur le terrain débute après des cours intensifs d'initiation à l'entreprise. D'ordinaire, les supérieurs dirigent l'apprentissage des jeunes, exposés d'emblée aux tracas du manager. Le futur cadre découvre les facettes du métier en changeant de poste, mais sans grimper dans la hiérarchie. Ces expériences font l'objet d'évaluations et de discussions, deux à trois fois par an, avec les collègues et les supérieurs. Simultanément, les firmes stimulent le développement personnel (cours par correspondance, programmes de lectures...). Dix ans d'épreuve sont nécessaires, avant de tenir un poste de responsabilités.

La vocation éducative des grandes firmes japonaises n'exclut pas le recours à des organismes extérieurs, émanant d'associations professionnelles ou patronales spécialisées dans la confection de programmes courts et techniques, proches des besoins des entreprises. Les pouvoirs publics et les chambres de commerce se préoccupent des capacités managériales des PME avec l'aide des grandes entreprises. Le gouvernement a créé un collège des petites et moyennes entreprises disposé dans sept campus délivrant, après un an d'études difficiles, un diplôme de « Shindanshi ». Les « Shindanshi », dont le nombre s'accroît (7 000), tiennent des rôles de consultants auprès des PME.

Les lièvres et les tortues

Dans la société américaine, où règne une forte mobilité professionnelle, un diplôme de « business » certifie que le titulaire possède au moins une formation reconnue de spécialiste. Les grandes écoles françaises délivrent des tickets d'entrée à des postes privilégiés, plaçant les heureux bénéficiaires sur des voies rapides *(fast track)* d'ascension hiérarchique. A côté du lièvre français, les systèmes allemands et japonais font figure de tortue. Là, les entreprises, soucieuses de découvrir des cadres performants et de les garder, favorisent l'épanouissement sur le terrain du savoir-faire managérial. Les sujets brillants ne reçoivent pas d'avantages préférentiels pour faire une carrière rapide, le couperet des performances étant le seul juge.

Dès lors les firmes allemandes et japonaises surveillent de près les recrutements. En Allemagne, les entreprises examinent les matières étudiées, les notes obtenues, le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, les expériences de travail, la connaissance pratique d'une langue étrangère. Les traits de personnalité comptent autant que les résultats universitaires dans les décisions d'embauche.

Le Japon s'intéresse encore plus à ces critères. Les candidats sont soumis à des tests psychologiques et à des entretiens approfondis. Les firmes enquêtent auprès des professeurs, se renseignent sur la famille des postulants.

Les exemples allemands et japonais influencent les firmes américaines. Cette tendance se traduit par des contrats avec des « business schools » confectionnant des formations sur mesure à la discrétion des entreprises. Si ces pratiques obligent les enseignants en management à garder des contacts étroits avec les réalités du métier de manager, d'autres firmes envisagent d'assurer seules cette formation. Ce schéma renvoie ainsi les « business schools » à leur vocation première d'éducation générale aux affaires, tandis que les entreprises limitent les universitaires à des rôles de sous-traitants en formation continue.

Cette évolution reflète les critiques, plus ou moins raisonnables, adressées aux « business schools » – jargon, esprit de géométrie, ignorance du gouvernement des hommes, arrivisme... – même si, plus que jamais, les entreprises recrutent des MBA... L'Allemagne se félicite de son système, mais s'inquiète. Le vieillissement de la population permettra-t-il de conserver un modèle nécessitant une durée de formation proche de dix ans ?

Le Japon est victime de son succès. Son modèle d'éducation des cadres supérieurs fonctionne bien dans un milieu de grandes entreprises industrielles offrant des perspectives d'emploi à vie, en échange d'une loyauté sans faille. Mais le boom des activités de services, en particulier financières, la croissance des PME spécialisées dans la haute technologie, bousculent ce schéma traditionnel. L'attachement à l'entreprise baisse parmi les experts en finance et les innovateurs, sensibles aux offres des « chasseurs de têtes », qui ont maintenant pignon sur rue à Tokyo. En outre, l'évolution des échanges commerciaux exige que le Japon forme des managers cosmopolites.

Tous les pays sont affrontés au même problème : le métier de manager se métamorphose. Les innovations techniques réduisent les effectifs de cadres gestionnaires. Le manager du futur devra être aussi un expert en technologie. La conscience prospective des Japonais étonne les enquêteurs britanniques. A Tokyo, simulations et scénarios dessinent déjà les silhouettes des managers de l'an 2000 et au-delà.

JEAN-GUSTAVE PADIOLEAU.

★ *The Making of Managers. A Report on Management Education, Training and Development in the USA, West Germany, France, Japan and the UK.* 103 p. British Institute of Management. National Economic Development Office. Millbank Tower. London SW1P 4QX.

La ciguë de l'étudiant aixois

Pour son éditeur c'est un brûlot; pour ses professeurs, un pétard mouillé. Le pamphlet d'un étudiant relance, dans des conditions particulièrement confuses, « l'affaire du lycée militaire d'Aix-en-Provence ».

IL a suffi de la sortie, à quelques dizaines d'exemplaires seulement, d'un livre dans les librairies de la ville pour relancer à Aix-en-Provence, l'affaire du lycée militaire (1). L'auteur, Rémi Darne, un étudiant de vingt-sept ans, a réveillé des démons vieux de deux ans, lorsque la petite ville, fière de son *institution militaire*, avait découvert, avec stupeur qu'on y chantait des airs nazis et que deux professeurs pouvaient en être exclus à la suite de la cabale fascisante d'un groupe d'élèves.

Depuis, la fièvre était retombée. Les deux professeurs, Claude Maignant et Roland Warion, avaient obtenu gain de cause auprès du tribunal, sans pour autant être réintégrés. L'oubli guettait cette affaire, jusqu'à ce que Rémi Darne publie, le 20 octobre, ce que son éditeur appelle un *« brûlot »*. Adaptation pour le grand public d'un travail universitaire, l'ouvrage n'apporte rien de très neuf sur l'affaire elle-même. Mais le « brûlot » remplit son office lorsque Rémi Darne évoque *« les multiples pressions de tous ordres »* qui auraient entravé ses efforts, faisant état d'une *« connexion »* entre l'Institut d'études politiques de la ville, le lycée militaire, la paroisse Saint-Jean-de-Malte et la mairie, pour étouffer la vérité.

Les institutions et les personnes mises en cause demandent, aussitôt, la saisie du livre. Elles obtiennent la suppression de passages diffamatoires. Fin de l'incident ? Au contraire, la rumeur ne fait que naître. Alimentée par Rémi Darne, son éditeur, Radio-Zinzine, une radio locale et le quotidien communiste *la Marseillaise*, elle dévale les ruelles du vieil Aix pour submerger les plus incrédules. Et si ce jeune homme bien mis, au regard bleu profond et déterminé, était bien, comme il prétend, victime d'une conspiration, d'une *omerta* universitaire destinée à protéger le lycée militaire ? *« J'ai traité d'un sujet qui gêne profondément »*, affirme-t-il en se référant abondamment à l'affaire Dreyfus.

Dans cette connexion, à entendre Rémi Darne, il y aurait beaucoup de monde : un calviniste austère, Jacques Bourdon, juriste connu et directeur de l'IEP ; un catholique militant, Jean-Yves Naudet, président de l'Association familiale catholique, qui a fait pression, à ce titre, sur la municipalité aixoise pour obtenir l'interdiction du film de Martin Scorsese ; un professeur de gauche, Jacques Bentz, vice-président de la LICRA régionale, surnommé « le doyen rouge » par ses adversaires politiques ; un autre, Bruno Etienne, spécialiste des migrants et du monde arabe et vilipendé, par cette raison, par les organisations d'extrême droite locales ; bien d'autres encore, coupables de n'avoir pas défendu, avec suffisamment d'ardeur, les deux professeurs exclus du lycée militaire. Or, pour Rémi Darne, maître en philosophie et disciple affichée de Socrate, *« la non-action dans le temps comme facteur de lassitude, de silence et d'oubli est la forme moderne de la ciguë »*.

La potion est surtout amère pour Jacques Bentz, qui avait accepté au mois de janvier de diriger, avec Bruno Etienne, le mémoire de DEA de Rémi Darne. *« Le sujet m'intéressait,* confie-t-il. *Je l'avais déjà fait traiter par mes étudiants. Mais Rémi Darne m'a échappé lorsqu'il s'est acoquiné avec Claude Maignant, qui s'est servi de lui pour ses stratégies personnelles. J'ai constaté la dérive en septembre, quand il m'a remis son travail. J'ai été choqué par les propos diffamatoires, mais l'explication aurait dû avoir lieu lors de la soutenance. »*

Des attaques insuffisamment étayées

Craignant sans doute d'être bâillonné, Rémi Darne décide alors de publier sans attendre son « brûlot ». Claude Maignant, le seul des deux professeurs à réclamer encore *« par principe »* sa réintégration au lycée militaire, approuve le contenu de l'ouvrage pour lequel il a ouvert largement ses dossiers. Toutefois, il dit n'avoir pas été associé à la rédaction et même avoir *« mis en garde »* son courageux défenseur. *« Il est allé vite en besogne, adoptant la même méthode que Zola dans* « J'accuse », dit Claude Maignant. *Mais si l'on peut discuter le terme de connexion, il y a beaucoup de convergences. »*

Pour lui, la faible mobilisation de ses collègues aixois autour de son exclusion est un début de preuve. *« Quatre professeurs dans mon comité de soutien, c'est peu pour une ville universitaire. »* Paranoïaque ou pas, cette analyse est reprise et développée par Rémi Darne. *« Il y a un contraste entre la rapidité supersonique du monde universitaire pour me traduire en référé et son inertie à demander la réintégration de collègues en conformité avec une décision de justice. »*

L'autre professeur exclu, Roland Warion, ne réclame plus sa réintégration. Tenu à l'écart des travaux du jeune universitaire, il s'en est désolidarisé : *« Ayant été moi-même victime d'attaques injustifiées et outrancières, je ne peux, par mon silence, sembler cautionner des attaques insuffisamment étayées sur le plan scientifique. »* Voilà bien le problème, en effet. Les liens évoqués par Rémi Darne dans son livre, et depuis au cours des interviews qu'il accorde, n'ont que l'épaisseur des hypothèses. Le noyau dur de la conspiration siégerait face à la cathédrale dans un élégant hôtel particulier, à l'Institut d'études politiques. C'est là que toutes les pistes soulevées par Rémi Darne se recouperaient. Qu'ils soient membres de son jury de mémoire à la fac de droit, catholiques de la paroisse Saint-Jean-de-Malte, commissaire du gouvernement au tribunal administratif qui débouta Warion et Maignant, tous les protagonistes sont aussi enseignants à l'IEP.

Directeur de l'établissement depuis cinq ans, Jacques Bourdon est catastrophé. Pour Rémi Darne, ancien élève de l'IEP, il est le *deus ex machina* qui, pour des raisons idéologiques, l'a empêché de traiter l'affaire du lycée militaire sur le plan juridique. *« On ne fait pas un DEA de droit public, quand on n'a montré aucune disposition pour le droit pendant ses études »*, rétorque le directeur, en rappelant les notes médiocres de l'étudiant Darne dans les matières juridiques. En revanche, il a donné un avis favorable pour un DEA de sciences politiques sur le même sujet.

« Aucun étudiant ne peut dire qu'il est jugé sur ses idées politiques, affirme Jacques Bourdon, très inquiet pour la crédibilité de son institution et de son diplôme. *Tout le travail fait pour revaloriser le diplôme de notre école peut être saboté par de telles allégations. Au contraire, dans l'université aixoise, traumatisée par la création d'Aix-III dans la force et la violence en 1968, l'IEP est le seul terrain neutre sur lequel tout le monde peut se rencontrer. C'est la maison de la liberté. Un seul courant d'idées ne s'y est pas exprimé, c'est l'extrême droite. »*

Dans un établissement où un amphithéâtre René-Cassin vient d'être inauguré et où l'UNEF-ID est majoritaire, les étudiants se sont émus des déclarations de Rémi Darne. Réunis le 25 novembre en assemblée générale pour *« mettre au point un texte-pétition »*, ils sont parvenus à un consensus. *« C'est bien la première fois,* sourit Olivier Martin, un étudiant de troisième année, *mais on ne pouvait pas laisser dire que l'IEP est une pépinière de fachos. »*

Jacques Bourdon comprend d'autant moins cet acharnement de Rémi Darne contre son ancienne école que c'est l'IEP qui a offert quelques heures de cours depuis la rentrée à Claude Maignant, sans affectation depuis deux ans. *« Rémi Darne est entré dans une logique paranoïaque dans laquelle tout s'enchaîne parfaitement. »*

Pour Bruno Etienne, l'un des membres du jury de DEA, dont Rémi Darne fut à la fois l'ami et *« le meilleur élève »*, à Sciences-Po, si l'IEP n'était pas un enjeu, l'idée de sa collusion avec l'Eglise et l'armée prêterait plutôt à sourire. *« Le fait qu'il ait obtenu un statut d'établissement autonome gêne certains à une époque où beaucoup envisagent le retour des sciences politiques dans le giron du droit public. »*

La chimère d'un écorché vif

Alors, querelles de personnes, conflit purement universitaire ou débat politique ? Plus personne ne voit très clair dans ce maelström qui trouve à Aix un terrain fertile. Dans une ville bourgeoise, étroitement cloisonnée, les passerelles entre l'université, le palais, l'évêché ne coïncident pas avec les clivages politiques traditionnels. *« Ici, la droite est majoritaire à 60 %, mais elle perd deux élections sur trois »*, constate Jean-Yves Naudet, qui n'explique que par le contexte politique très particulier d'Aix l'amalgame qui l'associe à des hommes comme Jacques Bentz. Ce dernier regrette surtout que Rémi Darne ait déplacé l'affaire : *« Nous sommes furieux contre lui,* fulmine-t-il, *car on ne pourra plus parler du lycée militaire alors que cette affaire-là n'est pas terminée. »*

Le même regret anime le collectif pour la défense des valeurs démocratiques et antiracistes. Créé à l'occasion de l'affaire du « détail » de Le Pen, il a été mis en cause par Rémi Darne dans ses travaux. *« Il nous oblige à nous mettre à côté de gens contre qui nous avons lutté et contre qui nous entendons continuer à lutter »*, dit un de ses militants. Mais le Collectif estime dans un communiqué *« inopportun de l'accabler (...) eu égard à sa jeunesse et à son audace »*.

C'est également avec indulgence que son jury de DEA l'a autorisé à redoubler et à présenter un autre Mémoire sur un autre sujet. Rémi Darne ne sautera pas sur l'occasion. *« On m'empêche de passer l'examen et de défendre des valeurs démocratiques. Ce sont des procédés totalitaires. Je refuse tout compromis. »* Ses amis ne sont pas surpris : *« C'est un écorché vif, très sincère, total dans ses engagements. Il a peut-être enfourché une chimère mais il ira jusqu'au bout. »*

JEAN-JACQUES BOZONNET.

(1) *L'Armée face à la démocratie : l'affaire du lycée militaire d'Aix*, par Rémi Darne. Paul Kernel, éditeur, 13126 Vauvenargues, 100 F.



Le marché est favorable aux chimistes

Je suis responsable d'une école formant des ingénieurs chimistes, aussi l'article intitulé « Les diplômes anti-chômage » dans « le Monde Campus » du 10 novembre a retenu mon attention. J'ai été intrigué par la réserve sensible que vous émettez à deux ou trois reprises sur les débouchés en chimie, car elle ne correspond en rien à mon expérience. Il ne se passe pas de mois sans que des responsables d'entreprise ne me fassent part de la difficulté qu'ils rencontrent à trouver des ingénieurs chimistes. Le service de placement de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse reçoit plus de dix offres par ingénieur diplômé, et il serait étonnant qu'à un secteur industriel dont la production a augmenté de 3 % en 1987, donc une fois et demi plus vite que la moyenne des activités, ne corresponde pas un marché de l'emploi très porteur.

Mais à bien y regarder les 2 % d'ingénieurs ayant connu plus d'un an de chômage ne me paraissent pas tellement surprenants. En effet, et bien que les critères et modalités d'embauche soit étonnamment différents d'une entreprise à l'autre, ce qui a pour effet d'égaliser les chances, il existe dans une population d'ingénieurs débutants quelques individus (2 %, semble dire l'enquête) apparaissant comme insuffisamment motivés ou surtout peu sûrs d'eux-mêmes (rédhibitoire !...) à l'embaucheur potentiel, ou quelquefois recherchant un emploi tellement pointu (par le type ou le lieu d'activité) qu'ils éprouvent une réelle difficulté à le trouver. Mon étonnement vient plutôt de ce que cette population ne semble apparaître que chez les ingénieurs chimistes (plus spécialisés ?) et pas dans les autres catégories d'ingénieurs.

Cependant, il existe bien une différence entre le chimiste et les autres populations d'ingénieurs. Elle réside en ceci : le pourcentage d'ingénieurs chimistes diplômés qui préparent une thèse (environ 30 %) est plus de deux fois supérieur à celui des autres secteurs. Cela s'explique par la demande en recherche-développement plus élevée en chimie, activité amont. Tous les autres secteurs industriels ne demandent-ils pas sans cesse de nouvelles molécules, de nouveaux matériaux ! D'où le très grand nombre de bourses de thèses bien confortables (le secteur chimie du CNRS voit un cofinancement industriel à la totalité de ses bourses de thèses, alors que le secteur sciences de l'ingénieur n'obtient un tel cofinancement que pour 40 % d'entre elles).

D'autre part, les entreprises chimiques, en général de très grande dimension, véritables multinationales, ont, à l'instar des Anglo-Saxons et surtout des Allemands et des Suisses, très influents dans ce domaine, adopté le diplôme d'ingénieur-docteur comme niveau normal d'embauche pour les cadres supérieurs ou de recherche.

Quoi qu'il en soit, je puis vous affirmer que le marché de l'emploi est extrêmement favorable aux ingénieurs chimistes, et ce depuis le début des années 80, que le délai normal d'embauche n'y dépasse pas les trois ou quatre mois nécessaires pour avoir quelques entretiens.

J.-M. CHEZEAU,
directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse.

La diversité des agronomes

D'autre part, M. Jean-Claude Piel, directeur de l'Union des ingénieurs diplômés des écoles nationales supérieures agronomiques (UNIA), nous adresse les précisions suivantes, à la suite du même article, au sujet des agronomes.

1) Le diplôme d'ingénieur agronome n'est délivré que par les Ecoles nationales supérieures agronomiques : seules les ENSA de Paris-Grignon (INA), Montpellier, Rennes, Toulouse, Nancy sont habilitées à délivrer le titre « ingénieur agronome ».

2) Le rédacteur parle d'ingénieurs agronomes à propos de dix-sept écoles dont cinq seulement délivrent ce titre. Sur cinq cent douze réponses à l'enquête du CEREQ, une centaine concernent les agros. De plus, pour le secteur agronomique, la diversité des écoles étudiées, qui n'ont pas les mêmes vocations ni les mêmes débouchés, conduit à beaucoup de prudence quant à l'interprétation des résultats de cette enquête.

3) Concernant les ingénieurs agronomes, l'UNIA, leur Union nationale, a réalisé une enquête sur les débouchés et l'emploi qui portait sur plus de cinq mille ingénieurs agros.

Cette enquête ainsi que les nombreuses études du ministère de l'agriculture et autres organismes montrent bien l'importante diversification des emplois occupés par les ingénieurs agronomes, tant au niveau de la fonction que des secteurs d'activité. Le temps de recherche moyen pour les jeunes diplômés est de trois mois et demi, seulement 2 % des diplômés ont connu plus d'un an de chômage (et non 6 % comme l'article l'indique).

Les agros, forts de leur formation généraliste, s'adaptent bien à la demande toujours plus exigeante d'un marché de l'emploi qui privilégie actuellement la polyvalence.

LIVRES

SOCIOLOGIE

Le tour des champs

POURQUOI le monde ouvrier perd-il progressivement son rôle dans la société contemporaine ? La mobilité sociale s'est-elle accrue durant les trente dernières années dans notre pays ? Quelle est l'attitude des Français face aux prescriptions de l'Eglise catholique ? Comment définir le rôle de l'opinion publique ? Autant de questions qui, derrière une apparente diversité, possèdent un dénominateur commun : elles relèvent d'une approche sociologique.

Les réponses à ces questions — et à bien d'autres encore, — on les trouvera dans le livre d'Henri Mendras et Michel Verret sur *les Champs de la sociologie française*. Pour rendre compte, à la demande de l'Académie des sciences sociales de Pékin, de l'état de la recherche sociologique en France, les auteurs ont fait appel à une vingtaine de spécialistes réputés, qui présentent en langage accessible les différents domaines d'étude. Sans nier l'existence d'une sociologie éclatée et parfois conflictuelle, ils ont préféré mettre l'accent sur la richesse des résultats obtenus plutôt que sur les querelles théoriques ou méthodologiques.

Le lecteur non initié pourra donc se forger une opinion sur les grands thèmes et les grandes interrogations qui préoccupent les sociologues. De l'analyse du monde rural, de l'urbanisation, des organisations, à celle des syndicats, de la famille, des loisirs, en passant par l'éducation ou les marchés de l'art, il disposera d'un tableau, certes non exhaustif (on regrettera, par exemple, l'absence de la sociologie des médias), mais riche en aperçus équilibrés. Il aura accès à des informations sur un champ d'investigation en voie de constitution (la sociologie du vieillissement), à une bibliographie sélective pour chaque domaine et à une mise en perspective solidement argumentée. On ne peut que louer les maîtres d'œuvre de ce travail d'avoir tenté de confronter la sociologie à certaines disciplines voisines, telles que la démographie, l'ethnologie, l'histoire et la science politique. La démarche retenue favorise les comparaisons fructueuses et invite à des débats stimulants.

RÉMY RIEFFEL.

★ Henri Mendras et Michel Verret, *les Champs de la sociologie française*, Armand Colin, 272 pages, 120 F.

ADMINISTRATION

Information et transparence administratives

par le Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie.

Actes d'un colloque (Amiens, mars 1988) sur le thème de la transparence administrative, étudiée sous trois angles principaux : le cadre juridique, la pratique administrative, et la notion de transparence.

★ Presses universitaires de France, 280 p., 80 F.

ANTHROPOLOGIE

Les Chemins de Nya, culte de possession au Mali

par Jean-Paul Colleyn.

Ce livre, qui s'appuie notamment sur deux films tournés en 1982, cherche à éclaircir, à partir de l'étude anthropologique du culte de possession d'une tribu malienne, quelques thèmes majeurs des religions africaines : relation entre le savoir et le pouvoir, fétichisme, sacrifice, sorcellerie, possession.

★ Ecole des hautes études en sciences sociales, collections « Anthropologie visuelle », 221 p., 130 F. (90 F. jusqu'au 31 mars 1989). Vidéocassette VHS PAL-SECAM : 340 F.

DIPLOMATIE

Une incertaine alliance, les Etats-Unis et l'Europe 1973-1983

par Pierre Mélandri.

L'auteur étudie l'histoire d'une période cruciale de l'Alliance atlantique, entre 1973, « Année de l'Europe », et 1983, « Année des euromissiles », afin d'éclairer une actualité non dénuée d'« incertitudes ».

★ Publications de la Sorbonne, 431 p., 160 F.

EDUCATION

Formation professionnelle et nouvelles technologies

édité par Gabriel Fragnière.

Ce volume présente la synthèse d'un programme de recherches menées au niveau européen, sur quatre thèmes prioritaires : l'évolution des profils de qualification ; le développement de la formation professionnelle dans les PME ; l'enseignement individualisé, à distance, et modulaire ; la gestion régionale et locale des ressources humaines dans le cadre d'une gestion prévisionnelle du marché du travail.

★ Presses interuniversitaires européennes, commission des Communautés européennes — Eurotecnet nº 6, 267 p., 20 ECU.

GESTION

L'Entreprise et son environnement économique

par Guy Triolaire.

Une analyse globale des facteurs déterminant l'activité et la croissance des entreprises, depuis l'environnement financier et l'organisation des marchés, jusqu'à l'économie nationale et internationale.

★ Sirey, collection « Administration des entreprises », 349 p., 194 F.

LOGIQUE

L'A-peu-près, aspects anciens et modernes de l'approximation

par le Centre d'analyse et de mathématiques sociales de Paris.

Un recueil de textes (dont un d'Umberto Eco, en langue italienne) consacrés aux diverses manifestations de l'approximation, selon les disciplines (linguistique, sémiotique, logique, statistique, mathématiques...), et les périodes de l'histoire de la pensée.

★ Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, collection « Histoire des sciences et des techniques », 253 p., 110 F.

PSYCHOLOGIE

Psychologie actuelle et développement de l'enfant

par Pierre Vayer et Charles Roncin.

Cet ouvrage fait le point sur les théories et les expérimentations relatives au développement personnel et social de l'enfant, et à l'apprentissage des connaissances.

★ Les Editions sociales françaises, collection « Science de l'éducation », 207 p., 125 F. (136 F, TTC Franco de port).

Latéralité et image du corps chez l'enfant, approche psychanalytique

par Sylvie Cady.

L'auteur développe une approche psychosomatique de l'organisation de la latéralité et de l'espace chez l'enfant, à partir de l'étude de la relation transférentielle dans les psychothérapies.

★ Centurion, collection « Paidos », 239 p., 130 f.

SCIENCES POLITIQUES

Grands régimes politiques étrangers

par Jacques Blanc, Jean-Marc Virieux et Philippe Waquet.

Plus particulièrement destiné aux étudiants des instituts d'études politiques et des universités de droit, et aux candidats des grands concours administratifs, ce manuel expose les principales caractéristiques des régimes politiques de cinq pays : Etats-Unis, Union soviétique, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, et Italie.

★ Sirey, collection « Notions essentielles », 246 p., 120 F.



هكذا من الأصل

L'orientation au service des élèves

Pour les jeunes, « orientation » rime trop souvent avec « élimination ». L'inspection générale souhaiterait renverser cette mauvaise image et mettre vraiment l'école à l'écoute des usagers.

L'ORIENTATION des élèves n'est *« ni neutre ni indépendante »*. La liberté laissée aux familles est un *« leurre »*, en raison de la rigidité des structures d'accueil. Les conseils de classe sont des institutions *« verrouillées »* : tout y est *« bouclé à l'avance »* et ses jugements sont souvent contredits par les faits... Ces vérités gênantes sont rappelées dans un rapport récemment remis à M. Jospin par MM. Jacky Simon, nouveau chef du service de l'inspection générale de l'administration, et André Caroff, inspecteur général spécialement chargé des questions d'orientation (1). Leur analyse repose sur une enquête de terrain menée dans sept académies. Au-delà du diagnostic, l'inspection générale formule un ensemble de proposition ambitieuses.

Le rapport de l'inspection générale n'en fait pas mystère : l'« orientation » n'est que la dénomination présentable d'un système d'élimination qui masque l'incapacité de l'éducation nationale à prendre en charge les élèves en difficulté. Il y a bien longtemps, déjà, que ces derniers ne se font plus d'illusions sur cet euphémisme. Pourtant, depuis le début des années 80, les pratiques ont évolué. Jusqu'à la troisième, aucun élève ne peut être mis à l'écart sans l'accord de sa famille et les parents siègent dans les commissions d'affectation, ce qui a pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre des redoublements. D'autre part, les passerelles entre les enseignements professionnel, technologique et général se sont multipliées. Enfin, la mise en cause de la répartition rigide des élèves par classes et par niveaux a donné naissance à des formules plus souples, comme les groupes de niveau par matière et les cycles aménagés (sixième et cinquième en trois ans, par exemple).

Des directives confuses

Mais ces évolutions positives ne semblent pas devoir grand-chose aux mécanismes d'orientation qui, soumis aux déterminismes structurels (carte scolaire), sociaux (chômage) et culturels (évolution de la demande de formation) *« ne font que consacrer un constat dont ils tirent les conséquences administratives »*.

Informer les élèves sur les filières et les débouchés ne peut donc suffire. Il faut, écrivent les inspecteurs généraux, aider chaque élève à trouver sa voie et à *« construire un projet d'avenir dégagé des représentations héritées du milieu socioculturel et fondé sur une connaissance plus objective de soi et des réalités extérieures »*. On sait, en effet, que l'école n'aide pas suffisamment les élèves de milieu modeste à dépasser les ambitions limitées de leur famille et que le système de notation chiffrée ne renvoie pas une image fidèle des capacités de chacun. D'où la proposition d'intégrer la préparation à l'orientation dans l'horaire scolaire, de confier aux professeurs principaux la responsabilité de suivre individuellement les élèves, et d'inciter les conseillers d'orientation à travailler avec les enseignants.

Une politique d'orientation volontariste peut réduire certaines formes de « fatalité ». L'ouverture de sections nouvelles permet à la demande des familles de s'exprimer. Mais les structures administratives chargéea de définir et de mettre en œuvre cette politique sont mal coordonnées. Les soixante fonctionnaires de la sous-direction de l'orientation du ministère sont « noyés » dans l'énorme direction des lycées et collèges et accaparés par des tâches de gestion.

Les circulaires sur l'orientation publiées chaque année par l'administration centrale, pour favoriser l'accès aux filières scientifiques où la diminution des taux de redoublement, est très diversement interprétée selon les académies : ici, elles donnent lieu à un texte vague ne fixant aucune priorité claire ; là, un véritable « plan de bataille », prévoyant moyens et objectifs chiffrés.

Une institution parfois ignorée

La mise en œuvre de ces orientations est d'autant plus confuse que les acteurs du système travaillent de façon isolée. Le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) dépend du recteur, mais l'inspecteur de l'information et de l'orientation (IIO), qui est le bras droit de l'inspecteur d'académie, agit au niveau départemental en fonction d'objectifs parfois différents. Ce dernier n'a pas de contact direct avec les enseignants et aucun pouvoir sur les 579 centres d'information et d'orientation (CIO), qui constituent pourtant le maillon de base du système. Disposant de locaux particuliers (mais parfois rudimentaires) en ville, les CIO sont *« une structure posée à côté du système scolaire »*, *« une institution aux contours flous, difficilement perceptible de l'extérieur comme de l'intérieur, et parfois même ignorée »*. Ne disposant d'aucun statut — ils sont financés tantôt par l'Etat, tantôt par les collectivités locales, — les CIO vivent en marge des établissements scolaires. Ils n'élaborent généralement aucun programme d'activité claire et souffrent de l'absence de direction.

Ils sont animés par un corps de spécialistes, les conseillers d'orientation, qui sont censés, à la fois, recevoir les élèves sur rendez-vous pour des entretiens individuels ou des tests, et partir à leur rencontre dans les établissements.

En réalité, ils ont tendance à négliger cette dernière activité. Les conseillers d'orientation sont en effet, contestés à la fois par les enseignants, qui leur reprochent de défendre les élèves en difficulté avec des arguments extrascolaires, et par les parents qui ont bien du mal à les rencontrer (ils ont en moyenne 1 500 élèves du secondaire en charge, mais sont souvent absents des lycées professionnels). Tout en soulignant *« l'énergie »* déployée par les conseillers et en analysant leur malaise et leurs frustrations, l'inspection générale demande que soit portée à 39 heures la durée hebdomadaire de leur travail (au lieu de 29 h 15), que leur nombre soit augmenté, et qu'il soit mis fin à la *« gestion conviviale ou collégiale »* des CIO, en affirmant le rôle de leurs directeurs et de leurs inspecteurs.

D'autre part, le rapport plaide pour un rapprochement des CIO avec les autres instances chargées de l'insertion sociale et professionnelle (PAIO, ANPE), pour leur transformation en établissements publics locaux, rattachés aux régions. Ces *« véritables observatoires du fonctionnement du système scolaire participeraient à l'élaboration des projets d'établissement prévoyant la construction progressive d'un projet professionnel »* par les élèves. Or, cet aspect du problème est presque complètement absent du système actuel, qui ne juge les élèves que *« par rapport à une conception subjective du « bon élève » qui aurait assimilé l'ensemble du programme »* de chaque discipline.

Le « cérémonial » du conseil de classe

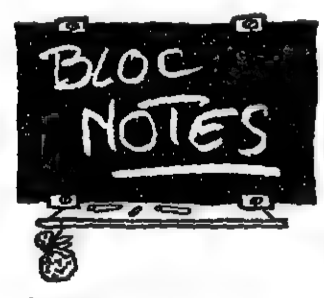
Le rapport se livre à une critique féroce du conseil de classe, *« institution verrouillée »*, qui donne lieu à un *« cérémonial »* hypocrite. Les inspecteurs généraux notent que la réunion est *« bouclée à l'avance »* par des professeurs soucieux d'éviter toute dispute publique. Le conseil de classe *« se borne à constater des résultats, se limite à un jugement et n'apporte aucune aide à l'élève »*. Sa décision affiche des *« certitudes »*, mais ignore les projets personnels des élèves, étant incapable d'*« intégrer des éléments autres que scolaires »*.

En contrepoint de ce réquisitoire, l'inspection générale propose que l'orientation soit recentrée sur le jeune lui-même, et non plus sur l'obligation d'alimenter les différentes filières. La liberté des familles serait érigée en principe. Toute procédure d'orientation serait supprimée avant la troisième. En cas de désaccord avec les professeurs, en fin de cinquième, l'élève serait admis à l'essai dans la classe demandée par ses parents, en bénéficiant d'un soutien si nécessaire : il pourrait être finalement dirigé vers la classe conseillée par les professeurs si les difficultés sont trop grandes. En fin de troisième et de seconde, l'établissement pourrait opposer son veto — susceptible d'appel, — à la décision des parents. Un *« conseil de niveau »* examinerait alors l'avis des professeurs et proposerait une solution. Le passage en terminal serait libre.

A terme, l'élève négocierait son itinéraire avec ses formateurs *« dans le respect des droits et des devoirs que cet engagement impliquerait »*. Mais pour atteindre cet idéal, qui signifierait la suppression des procédures d'orientation actuelles, il faudrait, selon l'inspection générale, cesser de *« confier à l'orientation le soin de résoudre des problèmes relevant de la pédagogie »*. Plutôt que de masquer les difficultés pédagogiques à coups de décision « d'orientation » et donc d'exclusion, mieux vaudrait affiner l'évaluation des élèves, adapter les cursus au rythme de chacun, en négociant *« un contrat de formation avec le jeune et sa famille »*. Des idées ambitieuses qui intéressent le ministre de l'éducation nationale : M. Jospin a, plusieurs fois, manifesté l'intention de *« transformer l'orientation verdict en orientation conseil »*, en s'appuyant sur le rapport de l'inspection générale. Mais quelles conclusions en tirera-t-il ?

PHILIPPE BERNARD.

(1) « Orientation des élèves. Problèmes généraux. Rôle des structures et des acteurs de l'orientation ». Rapport présenté par l'inspection générale de l'éducation nationale et par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale.



RÉINSERTION

L'association Auxilia assure une formation par correspondance pour les personnes handicapées ou incarcérées. De l'élémentaire au supérieur.

★ 102, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne. Tél. : 46-04-56-78.

DROITS DE L'HOMME

Plusieurs associations de jeunesse et d'aide humanitaire organisent un concours sur les droits de l'homme ouvert aux jeunes de onze ans à vingt ans. Dépôt des dossiers jusqu'au 15 janvier.

★ Concours jeunes, droits de l'homme. Jury EDH. Amnesty International, 4, rue de la Pierre-Levée, 75011 Paris.

MÉTIERS

La Cité des sciences et de l'industrie de La Villette a mis en place un espace — « le Passage des métiers » — pour informer le public sur les possibilités de la formation et de l'emploi. En collaboration avec l'ANPE et l'éducation nationale.

★ Cité des sciences, 30, avenue Corentin-Cariou, 75019 Paris. Tél. : 40-05-72-29 et 40-05-72-58.

CADRES

L'ONISEP publie une brochure *Cadres demain, 120 métiers d'avenir* examinant les possibilités d'emploi dans dix-sept grands secteurs professionnels.

★ 49 F. Chez les marchands de journaux, dans les points de vente ONISEP ou par correspondance : ONISEP Diffusion, 75635 Paris Cedex 13.

Le combat des « decroliens »

L'école Decroly mène, depuis 1945, une expérience pédagogique toujours saluée et toujours menacée. Parents, élèves et enseignants expliquent le sens de leurs efforts dans un livre gai : Plaisir d'école.

LES défenseurs de l'école Decroly sont les champions d'un exercice qui tient à la fois de l'équilibrisme et de l'endurance. Pour les responsables de cet établissement public aux méthodes pédagogiques « nouvelles », Decroly doit, en effet, conserver sa spécificité, tout en demeurant dans le giron de l'éducation nationale. La difficulté n'est pas mince et exige des trésors... de pédagogie. Pour expliquer au public le sens de leurs efforts, parents, enfants et enseignants se sont donc attelés à la rédaction d'un livre, *Plaisir d'école*, où ils racontent les espoirs et les difficultés de ceux qui souhaitent transformer l'école en lieu de vie et non pas de survie.

Fondée en 1945 d'après les idées du médecin belge Ovide Decroly, cette école située à Saint-Mandé (Val-de-Marne) ferait frémir plus d'un Père Fouettard. Les trois cent quarante élèves, de la maternelle à la troisième, n'y subissent aucune des contraintes traditionnellement réservées aux écoliers : les notes n'existent pas ; le classement est considéré comme un monstre préhistorique ; les punitions sont mises à l'index et les devoirs à la maison réduits au strict minimum. L'anarchie toutefois n'y règne pas, car les enseignants veillent à maintenir une organisation à la fois singulière et précise.

Au cœur du système : le plaisir de la découverte et l'intérêt de chacun pour son travail. L'élève n'est pas un petit animal que l'on doit gaver de connaissances et de réflexes, mais un individu à part entière, vivant dans son école comme dans un microcosme, où l'ensemble du système éducatif est conçu en termes de *« globalisation »*. L'enfant n'est pas invité à absorber un savoir morcelé et livresque en fonction de matières prédécoupées. Dès son plus jeune âge, le petit « decrolien » apprend à aborder un sujet sous tous ses angles, à partir d'exercices d'observation. *« Cette année, nous sommes partis en classe de mer à l'île de Ré*, explique une maîtresse de CM1, *et nous en avons rapporté des thèmes de réflexion pour plusieurs mois. »*

L'enfant doit apprendre à se poser des questions sur son environnement et à ne pas accepter sans réfléchir un savoir tout prêt, dispensé comme des bonbons dans une machine à sous.

Les enseignants fonctionnent eux aussi de façon *« globale »*, puisqu'ils acceptent de travailler en équipe, de se réunir chaque semaine pour réfléchir à des thèmes variés. Ils essayent, en somme, de vivre au cœur de l'école sans se cantonner dans leurs classes. Ce refus du cloisonnement conduit les parents à participer largement à la vie de l'école, à sa gestion et ses choix.

AMPHI

Apprendre à son rythme

Au sein de chaque classe, les enfants sont réunis par groupes d'âge et non par niveaux. La différence est acceptée comme une donnée de base. Chacun doit apprendre, à son rythme, à découvrir le monde et à se discipliner. Cette pédagogie n'exclut pas les apprentissages de base, car les enfants doivent pouvoir s'adapter au système scolaire traditionnel à la fin de la troisième. La transition n'est cependant pas toujours facile, puisque le nombre de redoublements en seconde s'avère légèrement supérieur à la moyenne nationale.

« Il faut accepter de perdre du temps pour ne pas perdre des gens », souligne M. Guy Berger, enseignant en sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII et partisan du système Decroly. Opposés à la sélection, les animateurs de l'école Decroly proscrivent le redoublement et estiment souvent que l'éducation traditionnelle est fondée sur une culture de l'échec. Ce type d'expérience n'est toutefois pas facilement généralisable, puisqu'il suppose une grande cohérence du projet éducatif et la forte participation d'une équipe.

Conscients du caractère exceptionnel de leur école, parents et enseignants se plaignent toutefois des ambiguïtés de leur statut. Etablissement public depuis 1948, Decroly fait figure d'enfant terrible au sein de l'éducation nationale. L'innovation n'y est pas toujours conciliable avec l'organisation très stricte de la fonction publique, et les budgets accordés à l'école ne permettent pas toujours de maintenir les heures consacrées aux activités de recherche, qui constituent l'un des pivots du projet éducatif.

D'autre part, l'école doit appliquer depuis 1986 un découpage administratif entre les classes maternelles et primaires, d'une part, et le collège, d'autre part. Ce cloisonnement va à l'encontre du désir de « globalité » exprimé par l'équipe et pose le problème des personnels de direction. Habitués à désigner collégialement les responsables de la *« coordination »* en choisissant, tous les deux ans, deux enseignants chargés de diriger l'école, les enseignants doivent aujourd'hui accepter des décisions venues de l'extérieur. La directrice des classes maternelles et primaires est un membre de l'équipe, mais la responsabilité du collège a été attribuée au proviseur d'un lycée voisin.

Avant la conception...

Enfin, l'école vit une situation en demi-teintes sur le plan de la sectorisation. Rattachée administrativement au département du Val-de-Marne, elle ne dépend d'aucune commune. Or ces collectivités sont responsables du financement des écoles maternelles et primaires, le département n'assurant théoriquement que la charge de l'enseignement secondaire. L'école Decroly, qui ne peut accueillir que les enfants provenant de communes ayant accepté de payer leur scolarité à l'extérieur de leur territoire, souhaite ainsi vivement que la désectorisation progresse rapidement.

Ces différentes embûches n'empêchent pas Decroly de connaître un succès spectaculaire. Inscrites sur d'interminables listes d'attente, les familles sont tirées au sort, grâce à un système qui tente de réduire les inégalités entre les différents milieux socioprofessionnels. *« Les parents culturellement favorisés sont mieux informés de notre existence. Mais nous essayons de lutter contre l'élitisme »*, souligne Mme Claudine Watigny, directrice des petites classes, qui évoque aussi certaines extravagances : *« Nous avons vu des parents essayer d'inscrire leurs enfants avant qu'ils ne soient nés, et parfois même conçus ! »*

Gérer la réussite n'est pas désagréable, même lorsqu'il faut affronter d'innombrables casse-tête. Mais les responsables de l'école Decroly se désolent de consacrer à leur survie une énergie qu'ils pourraient investir ailleurs. Enfin, certains ne se privent pas de souligner qu'ils appliquent, somme toute, bon nombre des principes que l'éducation nationale affirme vouloir favoriser...

RAPHAËLLE REROLLE.

★ Decroly-Saint-Mandé, *Plaisir d'école*, H.G., 9, rue Saulnier, 75009 Paris, 239 p., 130 F.





bulletin-réponse

LA BOURSE AUX STAGES

Le Monde CAMPUS

1. Le leader mondial sur le marché des gaz industriels.
2. L'opération Dragon, c'est elle.
3. Elle organise en novembre 1988 une rencontre dont Carolyn Carlson sera le guide.
4. L'un des huit plus importants réseaux internationaux d'expertise comptable et de conseil, présent dans plus de soixante-dix pays.
5. Premier groupe bancaire privé français, un siège à la Bourse de Tokyo, numéro un français des options de change, sponsor du championnat de France de rugby.
6. Premier transformateur de plastiques européen, nous contribuons à l'amélioration de votre cadre de vie quotidien.
7. Une société d'ingénierie à forte identité en génie chimique dont le siège est à Mulhouse.
8. Ce grand groupe vient de renouveler sa série 5.
9. Le fabricant d'appareillage électrique basse tension qui vend dans le monde plus d'un milliard d'appareils par an, et dont le siège est à Limoges.
10. Un foyer sur cinq est un de ses adhérents et son centre d'expédition à Lens expédie en moyenne 24 000 colis par jour.
11. Il fera son retour en formule 1 en 1989.
12. 28 445 personnes, 1 851 guichets pour un groupe qui avance.
13. De l'école maternelle à l'université, nous mettons notre savoir-faire et notre électronique au service de l'éducation.
14. Leader du marché des huiles nous vous avons rappelé que l'huile c'est important.
15. Son énergie autonome alimente Ariane, les sous-marins et les radiotéléphones.
16. 1 Français sur 3 a un compte chez lui.
17. Fiabilité allemande, esprit français, première bibliothèque de logiciels de gestion en Europe.
18. Quinze ans : c'est le temps qu'il a suffi à ce groupe pour développer, à travers le monde, trois secteurs d'activités complémentaires réalisant 20 milliards de francs de chiffre d'affaires : santé humaine, bio-industries, parfums et produits de beauté.
19. L'esprit d'équipe, notre réponse pour gérer la complexité.
20. Elle a fait dans l'équipement automobile une progression spectaculaire en 1987 et 1988.
21. Un oui pour se faire un nom.
22. Le numéro un européen du progiciel.
23. Des transactions électroniques aux services pétroliers, de la gestion de l'eau, du gaz, de l'électricité au contrôle industriel, des systèmes graphiques aux instruments électroniques, nous sommes 50 000 à travers le monde.
24. Il réunit l'ensemble des activités chimiques d'un grand groupe qui a changé de nom en septembre 1988.
25. Artisan du paysage régional, l'entreprise associe son nom aux grands projets de construction normands et picards.
26. Cette société regroupera ses trois filiales américaines fin 1988. Elle est elle-même filiale du géant ouest-allemand Bayer.
27. Filiale de Thomson CSF, elle commercialise des logiciels pour la gestion et l'information des années 90.
28. On savait l'électricité en mouvement, et même intelligente. Et voici qu'en 1988 ce groupe l'amena au niveau de la scène.
29. En rachetant l'ensemble des activités silicones de ICI en août 1988, ce groupe est devenu le premier fabricant européen de silicones.
30. Une des toutes premières SSII créées en France qui vient d'entrer dans le groupe Dataid.
31. Société française appartenant à un grand groupe américain, sa volonté d'excellence, qui lui assure le leadership sur son marché, lui a permis en 1987 de remporter l'oscar de l'innovation LSA.
32. Prisme : on ne l'attendait pas dans la bande des quatre.
33. La politique de participation dynamise l'entreprise.
34. Sous nous le ciel est inaccessible.
35. Elle possède sa propre flotte d'avions et de véhicules qui desservent chaque nuit plus de quatre-vingts bureaux dans vingt-trois pays.

COMMENT PARTICIPER

COMMENT PARTICIPER

1. Attribuez à chacune des entreprises participantes le numéro de l'affirmation derrière laquelle elle se cache et reportez vos réponses ci-contre. Et répondez aux deux questions que vous propose la Commission des Communautés européennes.

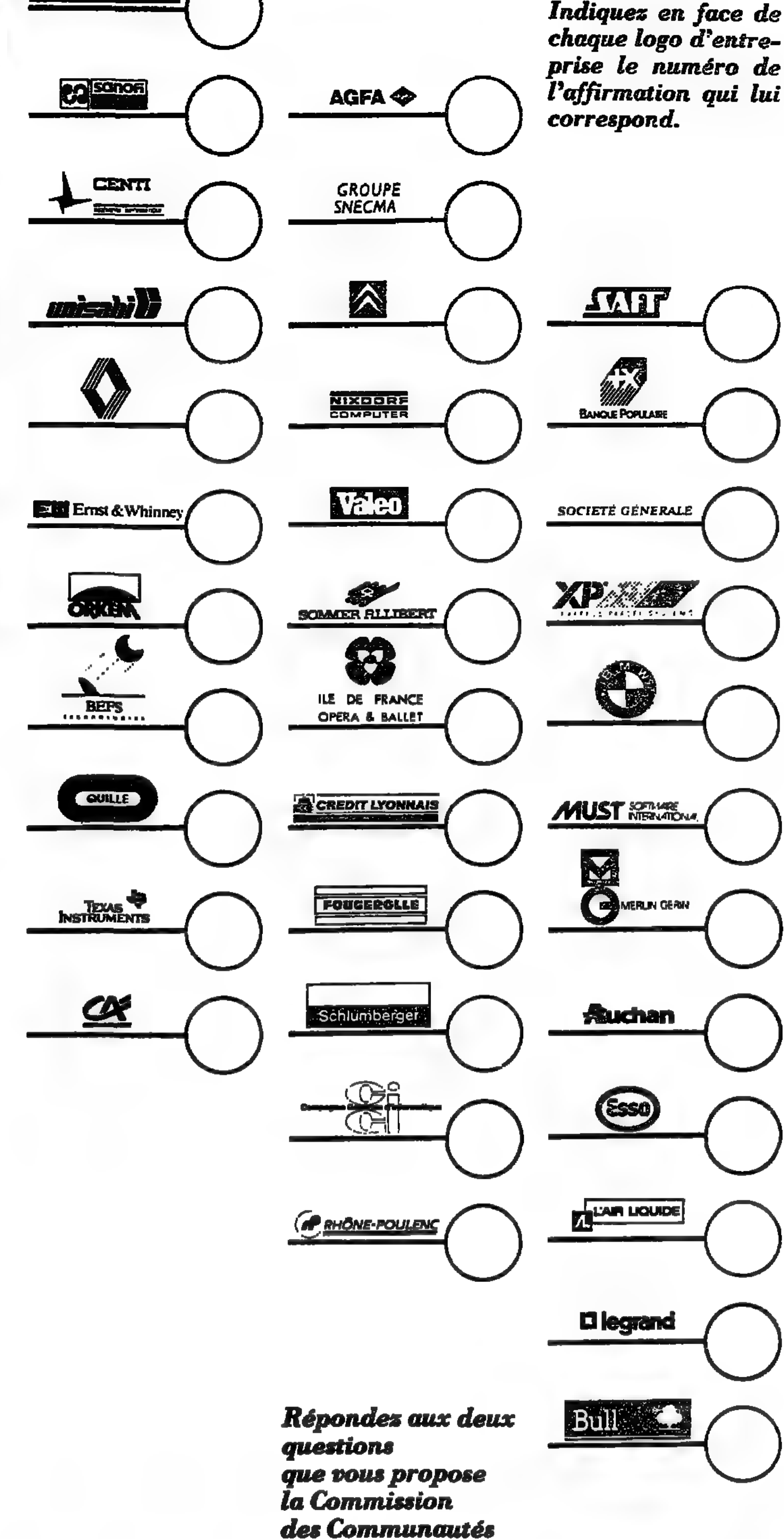
2. Complétez votre CV et rédigez vos motivations (voir au verso), ces éléments seront déterminants lors de la sélection des candidats pour le Grand Oral (1er février 1989).

3. Joignez un certificat de scolarité délivré par votre école ou université attestant de votre niveau étudiant bac + 3.

4. Postez le tout avant le 15 décembre à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à : BOURSE AUX STAGES DU MONDE CAMPUS BP4 93260 LES LILAS

5. Les meilleurs candidats seront invités au Grand Oral de sélection devant les représentants des entreprises le 1er février 1989 à l'EAP, Ecole européenne des affaires, à Paris.

RÉPONSES
Indiquez en face de chaque logo d'entreprise le numéro de l'affirmation qui lui correspond.



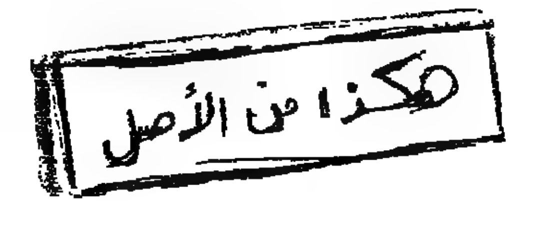
Répondez aux deux questions que vous propose la Commission des Communautés européennes.

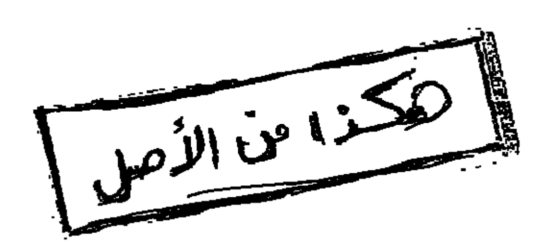
I Quels étaient les montants, en millions d'ECU, proposés par la Commission des Communautés européennes en 1985 pour Comett et en 1986 pour Erasmus ?

Réponses : Comett : 80 et Erasmus : 160 ☐
Comett : 120 et Erasmus : 90 ☐
Comett : 150 et Erasmus : 215 ☐

II Quel Etat-membre aura la présidence du conseil des ministres de la Communauté européenne au 1er janvier 1993, à la date de réalisation du marché intérieur ?

Réponses : la France ☐
la Belgique ☐
le Danemark ☐





VOTRE CURRICULUM VITAE

Complétez votre CV et joignez-y un certificat de scolarité. Il sera un élément déterminant lors de la sélection des candidats pour le Grand Oral (Paris, 1er février 1989 à l'EAP).

CV

Nom .... Prénom ....

Date de naissance ....

Nationalité .... Sexe ....

Adresse permanente ....

Localité .... Code postal ....

N° de téléphone ....

Adresse pendant vos études ....

.... Code postal ....

Localité ....

N° de téléphone ....

Dans quel secteur souhaitez-vous effectuer votre stage ?

- ☐ Marketing/Commercial/Communication
- ☐ Technique/Ingénieur/Recherche
- ☐ Administratif/Juridique/Financier
- ☐ Informatique

Dates de stages souhaitées :

....

Etudes en cours :

....

Formations antérieures :

Année	Etablissement	Diplôme obtenu
....	....	....
....	....	....
....	....	....
....	....	....
....	....	....
....	....	....

Langues

	Lu	Parlé	Écrit	Courant
....	☐	☐	☐	☐
....	☐	☐	☐	☐
....	☐	☐	☐	☐
....	☐	☐	☐	☐

Séjours à l'étranger (durée du séjour)

....

Orientation professionnelle envisagée :

....

Stages, Juniors entreprises

Dates	Société	Service	Mission
.....	....	....	....
.....	....	....	....
.....	....	....	....
.....	....	....	....
.....	....	....	....

Expériences parascolaires

Dates	Secteur	Responsabilité
.....	....	....
.....	....	....
.....	....	....
.....	....	....
.....	....	....

vos motivations

« Que représente un stage en Europe pour votre avenir professionnel ? »

Réponse obligatoire, dix lignes maximum.

....

LA BOURSE Le M AUX STAGES

Renvoyez le tout avant le 15 décembre minuit (le cachet de la poste faisant foi) à :
BOURSE AUX STAGES DU MONDE CAMPUS
BP 4
93260 LES LILAS

Le Monde CAMPUS avec EUROPE 1

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Alliance photo et Doisneau dans le cadre du Mois de la photo

Conseils de révisions

Trois expositions, trois photographes. Un tiercé qui redistribue dans l'ordre l'histoire de la photographie française.

LORSQU'EN 1934 Maria Eisner, jeune Milanaise émigrée de Berlin, crée Alliance photo, son but est clair. Profitant de l'essor de la presse et de l'édition, il s'agit de diffuser des images dans le monde entier. Et de permettre aux photographes de conquérir un statut.

Cofondée par René Zuber et Pierre Boucher, l'agence prélève 30 % sur la vente. Souvent livrés avec un texte légendé, les documents mentionnent le nom des auteurs. Ceux-ci œuvrent à la commande ou en free-lance ; les photographes ont parfois leurs propres clients.

Aucun n'a de spécialité. Tous investissent de nouveaux secteurs (mode, publicité, industrie, technologie, sport). Leur but est de s'organiser professionnellement. Opérateurs indépendants, la plupart ne sont pas reporters mais le deviennent en allant sur le terrain. Manière de voir et de comprendre, la photo reste pour ces « aventuriers » un amusement tout en étant un métier.

L'attrait de l'exotique est le prétexte rêvé pour courir le monde. Ethnographe attaché au Musée de l'homme, Pierre Verger est l'un des plus prolifiques. En 1935, il parcourt l'Afrique, échoue à Tombouctou et tire le portrait des méharistes du Soudan français. C'est l'époque où une jonque chinoise suffit à combler la curiosité du public. Mais l'inventaire des contrées lointaines n'est pas la mission première de ces illustrateurs.

Juliette Lasserre excelle à traiter la vie quotidienne. Denise Bellon, mère de Yannick et de Loleh, est le chantre d'une jeunesse allègre. Le skieur Emile Allais, *« notre meilleur espoir olympique »*, est starifié en contre-plongée par Feher et Boucher. La culture physique (régate, parachute ou lancer du javelot) est un exercice nécessaire. *« La santé, condition première de la beauté »*, écrit Pierre Boucher, qui opère au grand air, dans la nature, en pleine lumière. D'un même œil avide, avec une sidérante unité de vue, on couvre les sujets les plus variés, du living-room de René Prou au carnaval de Nice, sans oublier l'inénarrable Saint-Exupéry, en pantalon de golf, binocles noirs et béret, préparant de Syrie un raid autour de la Méditerranée.


ROBERT DOISNEAU/ARCHIVES RENAULT

Le déjeuner sur l'herbe

Le réalisme est pour Alliance photo une vertu cardinale. Au format carré, les cadrages très composés déploient la même rigueur plastique pour détailler une chenille en gros plan ou *« le Monstre d'acier »*. Expression d'une croyance en la bonté du monde, la foi en l'avenir est concrétisée par le goût de la technique. Qu'il s'agisse du facteur Cheval ou du XXXIIIe Congrès radical, l'image révèle l'optimisme d'une époque.

Ces pionniers ont des points de vue si communs qu'il est malaisé de définir ce qui revient à chacun. Ce constat se révèle surtout vrai pour les fameux nus naturalistes qui scandalisèrent en leur temps. Robuste et voluptueux, le corps est saisi à l'état naturel, de préférence en action, parfois dans des poses acrobatiques. L'anatomie féminine est cadrée sans désir avec une objectivité distante. Sans froideur, mais aussi sans pudeur, la beauté de la femme est incarnée par les photographes en personne qui sont leur propre modèle et, en riant, s'autophographient entre eux.

On ne peut cependant réduire Alliance photo à une joyeuse bande de copains. Par son dynamisme et sa rigueur, elle a contribué au développement de la presse dans l'entre-deux-guerres. Elle a aussi imposé une vision photographique du monde. Halsman, Chim, Cartier-Bresson, y collaborèrent à l'occasion. Mais aussi Hans Namuth, Georg Raisner, et surtout Capa, qui prit pour Alliance photo la célèbre vue du soldat républicain foudroyé au début de la guerre civile espagnole. Quatre ans après, l'agence mourait avec la guerre. L'exposition qui lui est consacrée (1) est exemplaire. Le regard de ces photographes, neuf, lumineux, efficace, est à l'opposé du « réalisme poétique » des années 50 que caractérise Izis (2).

Né à Mariandole (Lituanie), Israélis Bideranas vint à Paris en 1930. Modeste, timide et doux, ce rêveur en exil, meurtri par la guerre, semble s'être souvenu toute sa vie que ses parents tenaient une boutique de porcelaine. Cultivant l'exotisme de la proximité, ce piétonnier candide arpente la capitale avec une pudeur craintive. Emu par un poulbot, fêtant le folklore populiste d'un Paris d'Epinal, il procède en imagier, sans exubérance ni incongruités.

Son plus beau portrait est celui de Grock, en 1954, hors chapiteau, de dos, avant l'entrée en piste. Plus à l'aise dans les livres qu'il conçoit lui-même et dont il organise la mise en page, le travail d'Izis vieillit mal. Cent fois vu, le charme suggestif des rues vides, au petit matin, n'agit plus. L'excès d'émois de sa rétrospective déçoit au regard du perfectionnisme anti-sentimental des opérateurs d'Alliance photo.

A cette féerie un peu terne, on peut préférer les premiers travaux de Doisneau lorsqu'il *« bossait chez Renault »* (3). Malgré un environnement superflu, des tirages au format inutile, un livre gadget aberrant (4), on salue les balbutiements d'un débutant doué qui s'ingénie sans génie, pour gagner sa vie, à traiter un sujet imposé. Avec une chambre en bois 18 × 24, un pied en fonte, un sac de 20 kilos et ses flashs au magnésium en poudre, il opère comme un camelot. Avec comptables et dactylos pour modèles, cet immense petit homme parsème d'humour ces ateliers effrayants. Le salarié d'usine fut bientôt licencié pour *« retards répétés »*. Le photographe du dimanche devient opérateur indépendant. Rendu à lui-même, il fera de la rue son royaume.

PATRICK ROEGIERS.

(1) Alliance photo, agence photographique 1934-1940, Bibliothèque historique de la ville de Paris, 24, rue Pavée, Paris 4e, jusqu'au 9 janvier.

(2) Izis, Rétrospective (1911-1980), Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 62, rue Saint-Antoine, Paris 4e, jusqu'au 10 janvier. Parution de *Izis*, coll. « Les livrets du désastre », 49 F.

(3) Robert Doisneau, Doisneau-Renault, Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès, Paris 19e, jusqu'au 22 janvier.

(4) *Doisneau, livre-objet*, éd. Hazan, 80 p., 150 F.

L'American Indian Dance Theater au Casino de Paris

Un Kiowa déterre la hache de la danse

Pour la première fois, les nations indiennes d'Amérique du Nord créent un projet artistique commun, Paris accueille les vingt-cinq danseurs, chanteurs et musiciens de l'American Indian Dance Theater.

PERSONNE n'avait entendu parler des Indiens d'Amérique depuis Wounded Knee. C'était en 1973 : soixante et onze jours de combat entre les Indiens et la police fédérale sur le site historique du Sud Dakota où, en décembre 1890, avait commencé la révolte des Sioux. Sur ordre du président Washington, Sitting Bull, leur vieux chef, venait d'être exécuté.

Plus tard – mais leurs cris n'ont pas traversé l'océan, – les Indiens radicaux regroupés dans l'American Indian Movement ont marché de la Californie jusqu'à Washington pour le respect de leurs droits politiques, économiques et culturels. Sans réel succès sinon qu'enfin, bien des divisions intracommunautaires étaient surmontées et le dialogue établi entre les tribus. Après les désillusions nées des échecs du « Pouvoir rouge », quelques-uns décidaient d'inventer de nouvelles formes de contestation.

A Seattle, la métropole la plus septentrionale de l'Ouest américain bâtie sur l'or de Boeing, Douglas et General Electric, on a construit récemment, sous l'égide de la Fondation des Indiens unis de toutes tribus, un centre culturel au milieu d'un beau parc boisé baptisé « Discovery ». Là, ce soir d'octobre dernier, malgré le froid et un brouillard enveloppant, des chants montaient d'un petit groupe d'hommes et de femmes assemblés autour d'un feu. A l'ouvrage, un vieil Indien, White Bear ou Bernie, dépositaire des secrets de la cuisson du saumon à l'ancienne. C'est qu'il ne fallait pas rater ce dîner d'exception rassemblant toute la troupe de l'American Indian Dance Theater, qui commençait à Seattle une tournée mondiale, et une poignée de journalistes français venus la rencontrer.

Pour s'en assurer et ne laisser aucune chance au Malin, Chester Mahooty, l'un des aînés de la troupe, psalmodia une prière zunie, langue presque éteinte d'une tribu du Sud-Ouest. Après un « Ugh ! » – un vrai – ponctuant d'une seule voix la prière, la rencontre pouvait avoir lieu. Elle se terminerait très tard, au son du tambour, ultime refuge de l'esprit indien, et de la flûte. Et quelle rencontre : pour la seule troupe de l'American Indian Dance Theater, il y avait là vingt-trois danseurs et musiciens venus de treize tribus d'Amérique du Nord, Apaches et Zunis, Comanches et Navajos, Sioux et Shoshonis...

L'un d'eux, Kevin Haywahe, Indien de la tribu des Assiniboines, installée au Canada, dans le Saskatchewan, n'a pas encore vingt ans. Entre l'ingestion de deux bières – un sport où il excelle, – il racontera comment, après avoir été choisi comme les autres membres de la troupe pour ses performances exceptionnelles dans un *pow wow*, il décida de grimper au sommet d'une montagne près de chez lui, dans le Grand Nord, pour aller chercher les plumes d'aigle royal qui orneraient le mieux sa tenue de scène...

Andy Vasquez, jeune Apache distingué pour ses talents d'interprétation des danses traditionnelles du Nord, s'étonnera d'avoir été choisi pour la couverture des programmes de la tournée et ne voudra pas croire que, depuis de nombreuses semaines, son portrait donne quelques couleurs aux colonnes Morris de Paris et aux murs du métro de la capitale. Il faut dire qu'on n'a pas encore construit de réseau souterrain de transports dans la réserve de Wind River, dans le Wyoming, où il vit, compose pour la flûte et crée des objets artisanaux.

Inutile de demander à l'un ou à l'autre ce que représente l'aventure de la troupe : danseurs ils sont et l'ont toujours été, arpentant, l'été venu, les grandes plaines indiennes à l'occasion de *pow wows* où, plusieurs jours durant, s'affrontent des milliers d'Indiens pour le titre de meilleur danseur de *grass dance, eagle dance, hoop dance ou fancy dance*. Se retrouver ici, avec des hommes et des femmes de tous âges, de toutes origines, leur paraît tout à fait naturel.

Culture pow wow

« Tous les Indiens savaient que cela allait, que cela devait arriver », explique, le jour suivant, sur le campus de l'université de Seattle qui reçoit la troupe, le metteur en scène du spectacle, Hanay Geiogamah, un Kiowa de quarante ans, professeur associé de l'université de Californie (UCLA) aux départements d'études indiennes et de théâtre. *« La danse et la musique sont des éléments primordiaux de la vie tribale. L'art est certainement l'un des meilleurs moyens de communiquer aujourd'hui notre spécificité indienne. La plupart des gens, y compris les Américains, n'ont aucune idée de ce qu'est notre culture contemporaine. Notre venue à Paris est la première vraie chance de ma vie d'Indien et d'artiste de faire connaître cette culture. C'est un privilège que me donne le Créateur, et auquel je n'osais pas croire, une occasion de laisser voir la vraie beauté, le vrai esprit indien. C'est pour toute la troupe un événement très spirituel. »*

Pour la première fois dans l'histoire des peuples indiens, toutes les rivalités ont été surmontées pour réaliser l'union autour d'un projet artistique commun. Il n'est pas question pour autant de remiser le combat politique ou économique mais de créer, au travers du spectacle, une nouvelle approche de l'identité indienne plus pacifique et donc, c'est le vœu de tous, peut-être plus efficace. *« Tout le monde sait que le chômage, la drogue, la violence traversent notre communauté comme les autres,* explique Hanay Geiogamah, *et nous avons voulu montrer que beaucoup de jeunes Indiens ne veulent plus de ça, ne veulent plus accepter un sort qu'ils ne méritent pas. »*

Alors, pendant plus d'un an, du printemps de 1986 à celui de 1987, le metteur en scène et la productrice américaine du spectacle, Barbara Schwei, ont parcouru des milliers de kilomètres pour assister aux *pow wows* les plus importants.

OLIVIER SCHMITT.

(Lire la suite page 22.)

هكذا من الأصل

DANSE



Danseur avec plumes, et le même en civil.

Un Kiowa déterre la hache de la danse

(Suite de la page 21.)

Depuis plus de vingt-cinq ans, le « *pow wow culture* » a en effet essaimé dans les réserves, spectaculaire mélange de fête païenne, avec ses concours où sont distingués les talents de danseurs, d'interprètes et aussi de beauté, avec l'élection annuelle de Miss Indian World, et de cérémonie religieuse.

« *Danser, c'est prier*, note Philippe Jacquin dans son livre *la Terre des Peaux-Rouges* (1). *La danse compte autant que la parole pour s'adresser aux esprits. Elle est l'une des formes favorites d'expression religieuse. La musique amplifie la prière.* »

« *Les danseurs et musiciens que nous avons réunis*, souligne Hanay Geiogamah, *ont tous été distingués au cours de ces pow-wows. Nous avons essayé, par le mélange des origines, de créer une sorte de « parfum tribal ». Tous représentent ce qu'on appelle la danse moderne indienne, même si la plupart des danses présentées ont des sources très éloignées. Par exemple, la* fancy dance *est la modernisation des danses guerrières traditionnelles et ancestrales par des rythmes et des pas nouveaux qui permettent d'exprimer mieux l'énergie masculine. C'est une attitude que j'ai prise volontairement pour exprimer fortement notre fierté indienne dans la tradition de nos danses qui ont toujours une nécessité fonctionnelle : préparer les gens émotionnellement, susciter par exemple le courage avant le combat et la relaxation au retour du combat.*

» *Cela dit, nous avons les mêmes exigences que les autres compagnies de danse et demandons à nos danseurs de l'esprit, de l'expérience, de la présence et une forte personnalité. Tout s'est bien passé et très vite car chacun a pris conscience que nous étions les ambassadeurs artistiques des nations indiennes.* »

Parce qu'il ne voudrait pas que cet effort ne meure avec la fin des représentations, Hanay Geiogamah voudrait disposer, aux Etats-Unis, d'un théâtre et d'une école. Il faudrait pour cela que cette tournée soit un succès. Cela permettrait, dans un pays où les subventions d'Etat sont quasiment inexistantes, de trouver les mécènes prêts à financer les projets de la troupe. Car, pour l'instant, comme le dit Barbara Schwei, « *les financements de l'American Indian Dance Theater ne sont pas indiens mais venus de mes meilleurs amis, tous blancs comme moi. L'expérience est tellement nouvelle, tellement unique, tellement difficile pour beaucoup qu'il était impossible jusqu'à aujourd'hui de trouver des soutiens.* » Partout où la troupe est passée aux Etats-Unis, la critique s'est déchaînée dans l'éloge, souvent délirant. La France ne devrait pas être rétive : l'énergie, la joie, les couleurs du spectacle de l'American Indian Dance Theater en font un beau, souvent émouvant, toujours spectaculaire moment de théâtre.

OLIVIER SCHMITT.

(1) Paru en 1987 chez Gallimard, dans la collection « Découvertes-Histoire ».

★ Casino de Paris, du mardi au samedi à 20 h 30. Matinées mercredi, samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-16-12-46.

THÉATRE

A Gênes, Alfredo Arias monte « l'Eventail », de Goldoni

La solitude d'un comte italien

Sous l'oeil d'Alfredo Arias, l'Eventail, *de Goldoni, est une comédie grinçante sur l'immaturité et une tragédie de la solitude.*

DIRIGÉ depuis sa création en 1951 par Ivo Chiesa, le Théâtre de Gênes est, historiquement, le second théâtre « stabile » d'Italie, après le Piccolo fondé en 1947 par Giorgio Strehler à Milan. Une école y est attachée, et, sinon une troupe permanente, des comédiens fidèles, chaque saison. Avec ses treize mille abonnés, des subventions équivalentes à celles du Théâtre national populaire, en France, le Théâtre de Gênes vit, depuis toujours, à l'heure européenne.

Il a été accueilli par le Théâtre des nations à Paris et par le Festival d'Avignon. Depuis quelque temps, Ivo Chiesa invite des metteurs en scène étrangers à venir créer, sur place, une pièce de leur choix. Ainsi, après Otomar Krejca, Alfredo Arias. C'est l'occasion de secouer les habitudes, d'insuffler un peu de sang neuf à la scène italienne. Car Ivo Chiesa se dit préoccupé par l'absence de jeunes metteurs en scène à même de prendre la relève des maîtres tels que Giorgio Strehler ou Luca Ronconi.

Invité en Italie, Alfredo Arias a choisi de monter Goldoni. Son intérêt pour cet auteur n'est pas de circonstance. Il a déjà créé *les Jumeaux vénitiens* à la Biennale de Venise en 1980 (et au théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis) et *la Locandiera* en 1987 dans son Théâtre de la Commune à Aubervilliers. *L'Eventail* est une pièce moins connue, moins souvent montée, y compris en Italie. Goldoni l'a écrite en 1763 à Paris, où il avait été nommé un an auparavant directeur de la Comédie italienne. Les acteurs l'avaient déçu : « *Ils n'apprennent pas leurs textes et n'exécutent pas de scènes longues bien construites*, tempêtait-il. *J'ai imaginé une comédie divisée en scènes extrêmement courtes, pétillantes, animées d'un mouvement incessant où les comédiens doivent agir plus qu'ils ne doivent parler... Un éventail de femme commence la pièce, la termine et constitue toute l'intrigue.* »

Alfredo Arias ne s'en est pas laissé conter par cette apparente simplicité. Sa mise en scène épouse la mécanique théâtrale, aux rouages parfaitement huilés, mais en creuse les aspérités. Elle se joue avec une ironie féroce des comportements de cette société rassemblée par Goldoni sur la place d'un village. Paysans, artisans, bourgeois, nobles, s'y côtoient, tous embarqués dans la même galère : la vie dans un petit village, où chacun s'observe, voire s'épie.

L'éventail que la jeune et pure Candide laisse tomber aux pieds de son soupirant Evariste est une véritable bombe qui met le feu aux poudres. Il se casse. Everiste court en acheter un autre, « *de Paris* », chez la mercière Suzanne, charge une jeune paysanne, Giannina, de le porter à son aimée... Les mauvaises langues se délient, et les quiproquos, dans ce monde où chacun semble ne croire qu'aux apparences, commencent.

Des hommes immatures

Le décor de Roberto Plate est astucieusement naturaliste et d'une redoutable efficacité. Cette place de village, il semble qu'on pourrait la croiser au détour d'une promenade dans Gênes, la ville où le linge sèche encore aux fenêtres, où le moindre rayon de soleil attire le quartier tout entier autour d'une fontaine. La petite maison, en haut du pont, d'où filent deux ruelles étroites, délimite le domaine de Suzanne. A gauche, derrière un haut mur orgueilleux, à l'écart du petit peuple, vivent Candide et sa tante Gertrude. En contrebas, s'ouvrent les échoppes, et le café, centre névralgique de la vie en société. On sent tout à la fois la nature, l'espace tout proche, la promiscuité, et par-là même l'absurdité du cloisonnement social.

La mise en scène d'Alfredo Arias renvoie dos à dos artisans, paysans, nobles et bourgeois, dont les comportements sont primaires. Ce sont de grands enfants coléreux, immatures. Candide, l'aimée, n'est elle aussi qu'une petite péronnelle sans cervelle, sans candeur ni fraîcheur. Elle se roule par terre, pique des crises... Il est dommage que certains comédiens apportent fort peu de conviction à leur jeu...

Deux grandes figures, Suzanne et le Comte, et deux grands comédiens, Eros Pagni et Anna Nogara, dominent ce monde de pantins hystériques, agités de petites passions médiocres. Hantée par une sorte de destinée secrète et solitaire, personnage quasi tchékovien, Anna Nogara donne à Suzanne, la mauvaise langue, une poignante nostalgie. Elle est belle, et noble, quand sa haute silhouette se découpe dans la lumière, quand, sa chevelure rousse défaite, elle s'approche du Comte, enfant perdu d'une fin de siècle et de race, rêveur impénitent absorbé dans la lecture de contes de fées, et par la nécessité de trouver, chaque jour, quelque astuce pour manger.

Pommettes roses, perruque grise en bataille, diction sourde, rythmée comme un infini soliloque, Eros Pagni est un Comte inquiétant, un homme traqué. Il veut se croire encore le médiateur indispensable de cette comédie humaine que, pour finir, Alfredo Arias parvient à faire porter, au-delà des circulations un peu lassantes d'un simple éventail, du côté de la tragédie d'un homme seul. Il fait mourir le Comte. Une fin plus noire que celle prévue par Goldoni.

ODILE QUIROT.

(A Aubervilliers, Alfredo Arias reprend sa mise en scène de *l'Oiseau bleu*, de Maeterlinck, jusqu'au 31 décembre.)

THÉATRE

Un « Misanthrope » hongrois

Les instants où tout se perd

Dans l'espoir de stimuler l'intérêt de publics occidentaux gavés de spectacles qui « leur tendent un miroir », les responsables des festivals ou des tournées internationales, et les journalistes, profitent de l'ouverture à l'Est pour y aller chercher des reflets inconnus, des émotions inédites.

LA saison 1988-1989 est celle de l'URSS (1). 1989-1990 verra peut-être l'arrivée en force des Hongrois. Ils ont fait déjà un voyage de reconnaissance, présenté au Théâtre de l'Europe *les Trois Sœurs* et *Catullus* (*le Monde* du 2 mars), spectacles mémorables, productions du théâtre Katona, salle de trois cent cinquante places, où se retrouvent les responsables (voir plus haut) des diverses manifestations internationales et des journalistes. On pourrait se croire à la Schaubühne de Berlin, pour une première de Stein, Grüber, Bondy ou Bob Wilson...

D'une façon générale, à chaque fois qu'on se déplace hors des frontières, on se rend compte à quel point les échanges culturels entre les pays de l'Est, et non seulement Berlin mais les grandes villes d'Allemagne fédérale, sont plus développés qu'en France – ainsi pour ces *Trois Sœurs* de Hongrie, venues à Berlin avant Paris, en même temps qu'une autre production du Katona, un *Pays du sourire* très loin de Lehar, (*le Monde* du 11 décembre 1987). Le plus aléatoire étant paradoxalement d'amener les spectacles de l'autre Allemagne. Mais il est possible qu'enfin, après des années de diplomatie volontariste, le mur s'ouvre à l'occasion de prochaines rencontres théâtrales de Berlin...

Le Théâtre Katona, de l'avis unanime des Hongrois rencontrés à Budapest, est le plus vivant, le plus intéressant avec celui de Kaposwar, ville moyenne située à deux cents kilomètres de la capitale, où, dans une salle récemment réaménagée, travaille le jeune metteur en scène en pointe, Tamas Ascher – responsable de ces fameuses *Trois Sœurs* qui, porte-drapeau du nouveau théâtre hongrois, ont tourné dans presque toute l'Europe, et à Chicago. Si l'on veut prendre une référence française, le Théâtre de Kaposwar correspondrait à celui de Planchon quand il s'est installé à Villeurbanne et que toute la presse a commencé à prendre le train pour suivre ce qui s'y passait. Bien qu'il ait d'abord été la petite salle du Théâtre national, on pourrait comparer le Katona au Chaillot de Vilar, tout au moins pour son esprit combatif.

L'importance du Théâtre

Le Katona (2) a pris son indépendance en 1982. Il a été confié aux « deux Gabor », Székely (directeur) et Zsambéki (directeur artistique). Deux hommes venus de province, et comme Tamas Ascher, – comme en France, les Bourdet, Lavaudant, Vincent, etc. – porté par le grand élan des années 70, qui ont décidément été d'une formidable richesse à l'Est comme à l'Ouest.

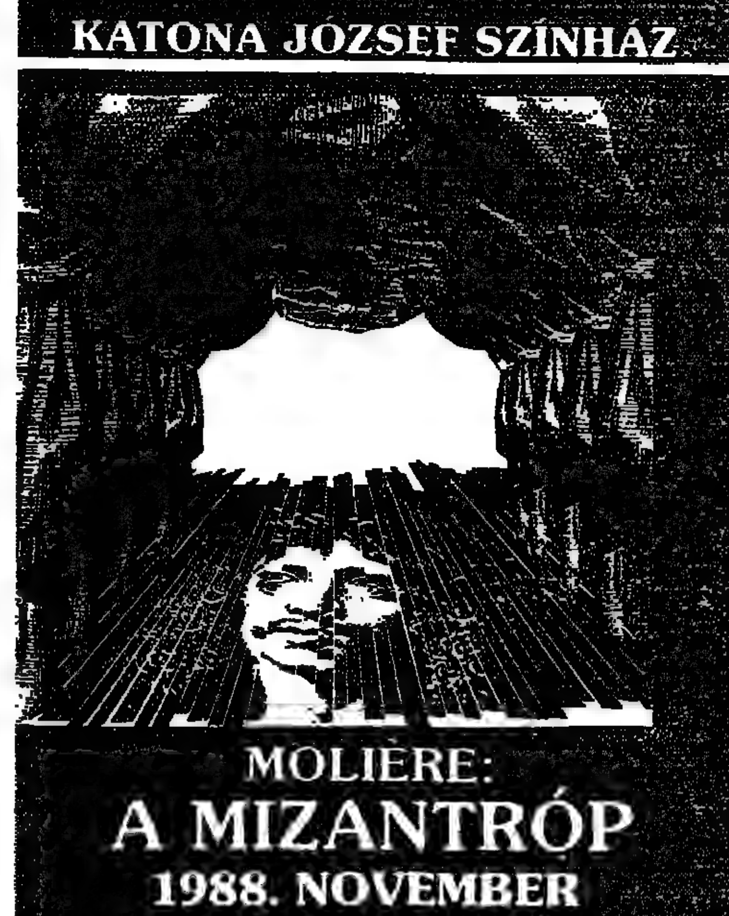
A l'Est comme à l'Ouest, la génération 70 s'est révoltée – et a pu le faire – contre des institutions qui avaient eu leur raison d'être après la guerre mais n'avaient pas évolué dans le sens de l'histoire. A Budapest, les « deux Gabor » ont été engagés en 1978 au Théâtre national – qui date du dix-neuvième siècle et dont la gloire vient du temps de l'Empire, lorsque jouer en hongrois était une affirmation d'indépendance et de liberté.

Les méthodes des deux Gabor et leur travail ont naturellement entraîné l'éternelle querelle des anciens et des modernes, ont provoqué de telles polémiques que les autorités ont préféré leur donner le Katona. En Hongrie les activités théâtrales, plus concentrées, moins diversifiées que chez nous, prennent davantage d'importance dans la vie quotidienne, et politique.

Le Katona est un théâtre d'ouverture aux metteurs en scène des autres institutions, aux auteurs étrangers classiques et contemporains. On y joue Pinter, Albee, les russes, Jarry, Genet, et même Ionesco – *le Roi se meurt* – interdit jusqu'il y a deux ans, non pour ses écrits, mais pour ses déclarations violemment antisoviétiques. C'est avec le Katona que traite souvent Jack Batho, directeur du Centre culturel français, quand les spectacles invités peuvent se contenter d'une petite salle.

L'effrayante distorsion des prix entre Est et Ouest n'est pas le moindre obstacle aux échanges culturels, la situation économique hongroise frisant le désastre. Contre le théâtre d'accueil en ordre de marche, Jacques Batho laisse les recettes. Il paie également la publicité. Là-bas, les sponsors français sont fort rares et aucune des troupes invitées, y compris parmi les plus riches, n'a jusqu'à présent proposé d'adapter ses prix. Mais à son arrivée, il y a deux ans, Jack Batho s'est aperçu que Budapest abritait environ deux mille francophones fanatiques dont il espère augmenter le nombre.

« Actuellement, l'anglais grignote l'allemand, première langue traditionnelle, le russe étant la première langue obligatoire. Anglais et allemand sont à égalité, 40/40, et le français est le premier des 20 % restants. » Jack Batho a fait venir *Elvire-Jouvet*, qui comme partout a reçu un accueil triomphal. Encouragé, il a, dit-il, *« fait le pari de présenter une pièce par mois, et pas forcément un classique. Pour l'instant le pari est tenu, sans problème ».*



Il a demandé à Sophie Loucachewski (*Madame de Sade*, *Judas Pilate* donné dernièrement à Budapest) de créer un spectacle à Kaposwar avec les acteurs hongrois. Les négociations sont en cours.

Une partie de la troupe de Kaposwar se trouve à Budapest, au Théâtre de la Comédie, où elle présente *le Suicidé*, de Nicolas Erdman. La mise en scène, très farce, de Tamas Ascher, a été couronnée par la critique. Dans le genre satire russe adaptée à la situation nationale, on peut préférer *le Revizor* de Gogol, par Gabor Zsambéki, déplacé à notre époque. L'histoire de ce vagabond, qui à la suite d'un malentendu, se fait passer pour un « revizor », sorte d'inspecteur des impôts, commence dans un burlesque féroce. Le vagabond, ici un jeune voyou gavroche, malingre et malin, dévoile en les découvrant les turpitudes habituelles dans la petite ville. Il profite de la lâcheté et de la corruption des notables, caricaturés, mais avec une terrible acuité, une méchanceté tranquille. C'est irrésistible. La seconde partie vire progressivement vers un noir désespoir poisseux, et le spectacle s'achève sur l'effacement physique d'un jeune homme BCBG, le vrai revizor : la société se contente de ses petites saletés, elle n'a que faire de la vérité.

« L'intellectuel déchiré »

Le Revizor date de décembre 1987 – le Katona est évidemment un théâtre de répertoire, avec une troupe permanente. – la création de cette année est *le Misanthrope*, dans la mise en scène de Gabor Szekély (*le Monde* du 18 juin). Alceste est un intellectuel déchiré, qui, en une journée, joue son va-tout avec Célimène et dégringole d'échec en échec. Gabor Szekély insiste sur l'unité de temps – il y a des jours comme ça où tout va mal, alors les passions s'exacerbent, les vérités habituellement voilées par les codes de politesse se crachent brutalement...

Alceste est-il un dangereux parano qui contamine son entourage ? *« Avant de décider de la mise en scène, il faut*, dit Gabor Szekély, *prendre une décision. Soit Alceste théorise sa philosophie sans pour autant en suivre à la lettre les principes, c'est-à-dire qu'il est entraîné par ses paroles plus loin qu'il ne le voudrait. Soit, ce que je pense, ses paroles expriment plus ou moins adroitement la souffrance éprouvée à chaque instant de sa vie. Pour lui, c'est simple, profond. L'amour envahit son existence entière. Ce n'est pas le cas pour Célimène. Alceste est absolu, en amitié comme en amour. C'est Eliante qui le connaît mieux. Elle connaît, elle aime la qualité qui le rend différent, l'empêche d'être heureux. Elle n'est pas une petite jeune fille bien élevée. Elle est une enfant qui, d'un coup, comprend tout, devient adulte. Dans cette seule journée, elle en apprend plus sur l'amour que n'importe quelle mère de famille pendant toute une vie.*

« Quant aux petits Marquis et à Oronte, ils naviguent autour du pouvoir, et sont dangereux. A partir de là, on ne pouvait pas se contenter de les traiter en ridicules. La pièce porte les soucis de Molière, ses difficultés amoureuses avec Armande Béjart, son inquiétude à propos des faveurs précaires du roi, du débat autour de Tartuffe. »

Gabor Szekély dit que Molière s'est dépeint dans Alceste, son entourage pense qu'il a beaucoup mis de lui dans son spectacle. On le dit rigoureux, et même rigoriste, absolu quand il s'agit de son travail, déchiré par les contradictions de la société dans laquelle il vit, partagé entre la nécessité de consolider la vie culturelle hongroise et le désir d'abattre les barrières du nationalisme. Par exemple, il refuse de parler de la Roumanie. *« Ce qui se passe là-bas, en particulier avec les minorités hongroises qui demandent l'asile politique, est à la mode, et bien pratique pour stimuler le patriotisme en un moment où la situation se dégrade... »*

Le Misanthrope de Gabor Szekély est rude, amer, sans fanfreluches. Les costumes des hommes évoquent un dix-huitième siècle austère, les femmes portent quelques dentelles, mais les robes ont des formes simplifiées. Les anachronismes sont bien entendu délibérés. Ils sont rendus possibles par une traduction en vers, mais dans un langage moderne qui permet aux comédiens un jeu très physique, des étreintes, des comportements désinvoltes qu'on n'imagine pas dans le corset des rubans, des perruques, et d'un langage archaïque.

L'action se passe toujours dans le salon de Célimène, femme volontaire mais vulnérable, gourmande de plaisirs, interprétée par la superbe comédienne qui jouait Macha dans *les Trois Sœurs*. Un salon poussiéreux, dont les boiseries s'écaillent – *« Célimène n'est pas une femme d'intérieur »*, dit le metteur en scène. On apporte les chaises dont on a besoin, et il est fermé par un mur de portes vitrées – astuce de décorateur pour agrandir le plateau trop petit. Au long des actes, le mur de portes vitrées s'éloigne vers le fond, l'espace s'étend, se vide, devient de plus en plus abstrait, isole et enferme Alceste, devient le désert où il veut fuir, en cet instant où il se rend compte que tout lui échappe, l'amour, l'amitié... Cet instant où il prend conscience de la solitude dans laquelle il s'est enfoncé, lui qui voulait faire entendre la vérité autour de lui, et que personne n'a écouté.

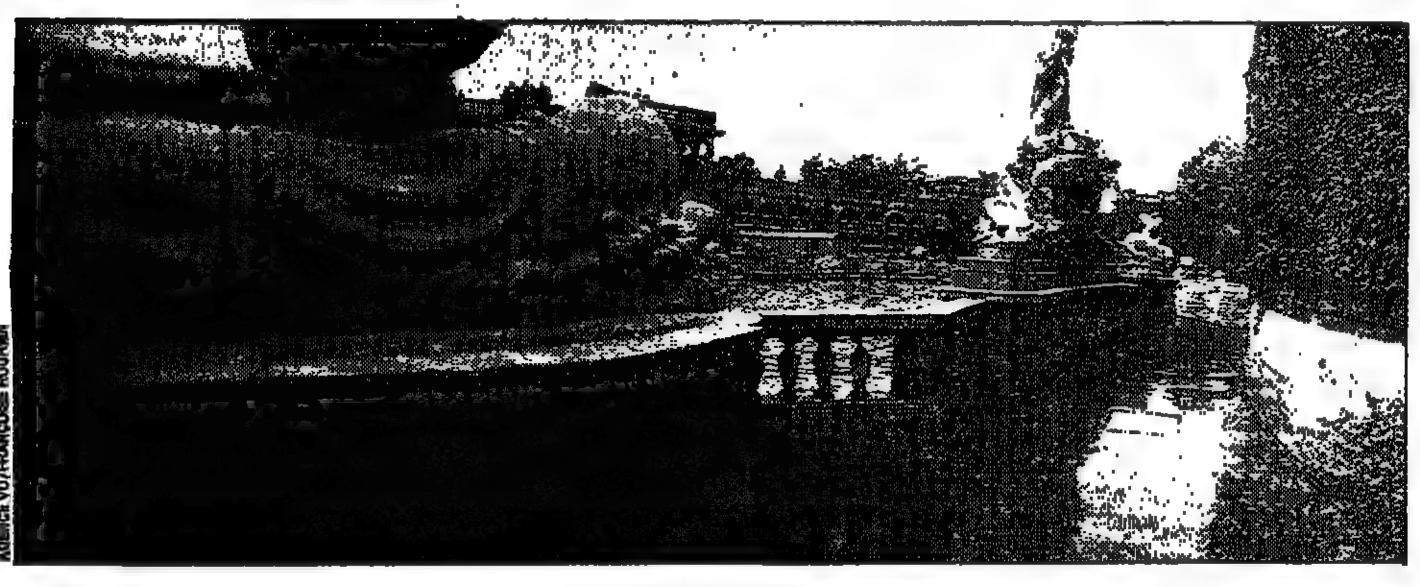
Il semble bien que le désespoir de cette fin soit habituel, sur scène. Comme si rien jamais ne devait changer, sinon en pire. Comme si dire autre chose relevait de la malhonnêteté intellectuelle. Plusieurs années d'ouverture sont sans doute nécessaires pour faire oublier l'enfermement. Et à condition de ne pas être obsédé par le sort de la Pologne, qui semble tenir le rôle de l'épouvantail pour les artistes hongrois rencontrés à Budapest.

COLETTE GODARD.

(1) Les metteurs en scène non institutionnels Vassiliev et Tabakov étaient au Festival d'Avignon. Le Festival d'Automne a organisé un programme soviétique, dont il reste à voir *Salle n° 6* d'après Tchekov par Eriomine, du 2 au 18 décembre, et du 6 au 18 décembre, *Cerceau*, par Vassiliev, à la Maison de la culture de Bobigny, qui annonce également deux spectacles géorgiens en avril.

(2) Le numéro 15 (octobre 1987) de la revue *Théâtre en Europe* rassemble plusieurs articles sur le Théâtre Katona.

Les rues de Budapest



Autruche ou grue ?

DEPUIS le début de l'année, les Hongrois peuvent disposer librement d'un passeport, de leur passeport, et donc, en théorie, c'est-à-dire s'ils ont les devises nécessaires, sortir du pays et y rentrer librement. Sur le fonds de double langage, de double économie, de double ou triple vision, de quadruple ou quintuple pensée qu'évoquait joliment en 1986 Hans Magnus Enzensberger dans *le Débat* (1), sous le titre « L'imbroglio hongrois », ce surcroît de liberté, qui passe pour être la liberté fondamentale, fait décidément du pays une contrée à part. Comme cela part dans tous les sens et qu'il serait déraisonnable de vouloir se faire une idée simple, serait-elle passagère, on n'a guère le choix qu'entre la politique du touriste béat, dite politique de l'autruche, et la recherche des vérités éternelles que l'histoire a bien dû ingurgiter (2), ou de rechercher dans les marques de la pierre, dans l'architecture et son traitement, l'éternité bonne ou mauvaise que la Hongrie se donne comme visage.

A force de faire le pied de grue, si l'on nous permet l'expression, tout à la fois devant les magasins et devant l'espoir vain d'un retrait soviétique, les pays de l'Est ont eu des réactions contrastées devant ce présent dont ils ne pouvaient choisir la signification. Ainsi, les regards du « bloc occidental » se sont depuis un ou deux ans tournés, étonnés, vers la démence d'un Ceausescu qui, en Roumanie, détruit les quartiers historiques de Bucarest pour s'infliger la plus lamentable des architectures post-staliniennes, ou déplace les villages, et notamment les populations hongroises, pour se donner sans doute le sentiment de l'action. Et c'est tout aussi étonnés qu'ils ont découvert le foisonnement hongrois, quand ils en étaient restés aux tragiques images de 1956.

Dans le foisonnement hongrois, il y a les caricatures de l'immédiat, qui se traduisent à la frontière autrichienne par les innombrables voitures chargées de machines, de moteurs, de confort que sont allés chercher les « nouveaux riches » hongrois, en partie faute de pouvoir réinvestir sérieusement dans leur propre pays. Ou par les rues piétonnes aussi niaises et savoureuses qu'à Paris et Montélimar. On y trouve abondance de fast-foods, mais aussi d'innombrables librairies où les livres les plus respectables sont vendus à des prix de poche, car les livres sont ici au prix que suppose un accès facile à la culture hongroise. Et aussi, heureusement, à la culture allemande (de l'Est).

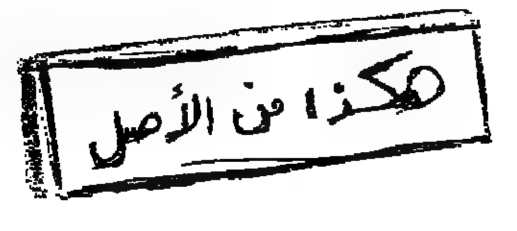
L'intérêt pour la culture, qu'il s'agisse d'histoire, de musique, de peinture ou bien d'architecture, est en effet patent, même s'il est partagé entre une vision nationaliste, sans doute un peu réductrice par rapport à la réalité du pays, et l'ouverture traditionnelle des intellectuels aux cultures étrangères. La Galerie nationale, dans le Palais royal de Buda (une des trois villes à l'origine de Budapest avec Obuda et Pest, ou pour être plus simple, l'équivalent de notre rive gauche mâtinée de Montmartre), a été ainsi rénovée et aménagée à grands grands frais avec tout le confort moderne, pour abriter de remarquables collections hongroises, qui n'ont toutefois pas l'extraordinaire richesse internationale du Musée des beaux-arts, resté, lui, dans le jus et la lumière des années de sa création, autour de 1900. Cet archétype de musée des beaux-arts pétrifié dans la manière grise et classique du XIVe siècle, est toutefois un ravissement pour les archéologues de la muséographie (catégorie de sportifs qui se rencontre principalement aux Etats-Unis et en France).

L'art contemporain a aussi sa place. Il peut même la trouver au Palais des expositions, l'équivalent du Grand Palais, en face du Musée des beaux-arts, et autre exemple aussi parfait du style du même nom. C'est ainsi qu'à l'automne dernier l'Institut français de Hongrie a pu y présenter sous le titre « Médias d'artistes » un parcours efficace à travers les méandres de la création française. La forte présence de la vidéo ne risquant pas, faute de moyens en Hongrie, de faire beaucoup d'émules, c'est évidemment sur les vertus d'un dialogue interculturel que repose le pari de l'Institut français et de son directeur, Jack Batho. Mal soutenu d'ailleurs, comme beaucoup de conseillers culturels français ou de directeurs d'institut, par un ministère de tutelle, les affaires étrangères, qui continue de préférer voir dans nos ambassadeurs en titre les défenseurs de notre langue et de notre culture. Or on voit bien, à Budapest, quel rayonnement, quelle force pourrait avoir un institut qui à l'ingéniosité de sa direction ajouterait de véritables moyens.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) *Le Débat*, n° 39, mars-mai 1986.

(2) On s'intéressera par exemple, à Paris, au colloque franco-autrichien, sur « Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919 », qui se tient le jeudi 1er décembre à l'Institut autrichien (30, bd. des Invalides, 75007 Paris) et le vendredi 2 décembre à l'INALCO (2, rue de Lille, 75007 Paris). A ceci près qu'aucun Hongrois ne semble devoir y intervenir.



EXPOSITIONS

Sélection du mois de la photo

BRASSAÏ. « Paris le jour, Paris la nuit. » Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris-3e. Jusqu'au 8 janvier. Voir aussi « Paris tendresse », FNAC Forum.

« SPLENDEURS ET MISÈRES DU CORPS. » Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16e. Jusqu'au 31 décembre.

« DESTINATION L'ORIENT ». Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e. Jusqu'au 16 janvier.

HELMUT NEWTON. « Nouvelles Images. » Espace photographique de Paris. Forum des Halles, Paris-1er. Jusqu'au 29 janvier 1989.

CAROL MARC LAVRILLIER. « Itinéraires de 1958 à 1988. » Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle, Paris-15e. Jusqu'au 4 décembre.

« CRÉATEURS DE MODE, CRÉATEURS D'IMAGES. » Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli, Paris-1er. Jusqu'au 31 décembre.

ARNO MINKINNEN. « Quinze ans face à mon objectif. » Galerie Viviane Esders, 40, rue Pascal, Paris-13e. Jusqu'au 3 décembre.

JOHNSTON. « Ziegfeld follies. » Galerie Octant, 5, rue du Marché-Saint-Honoré, Paris-1er. Jusqu'au 16 décembre.

FORUM DU REPORTAGE, AFP, CONTACT, GAMMA, MAGNUM, SIPA, SYGMA, VU, RAPHO. BPI/Centre Pompidou, Paris-4e. Jusqu'au 6 février.

GEORGES ROUSSE. « Embrasures, travaux récents. » Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives, Paris-3e. Jusqu'au 20 décembre. Voir aussi Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

E.-J. BELLOCQ. « Storyville Portraits. » Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de La Roquette, Paris-11e. Jusqu'au 10 décembre.

BLACK PHOTOGRAPHY IN AMERICA, VAN DER ZEE, GORDON PARKS, COREEN SIMPSON. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau, Paris-1er, jusqu'au 15 janvier 1989.

LUCIEN HERVE, DOISNEAU, FLEIG. Grande halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, Paris-19e, jusqu'au 22 janvier 1989.

Centre Georges Pompidou

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ALVAR AALTO. Du romantisme national à l'architecture viticole. Centre d'information Cci. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 23 janvier.

CHATEAUX BORDEAUX. Histoire et renouveau des architectures de la civilisation du vin. Galerie du Cci. Entrée : 15 F. Jusqu'au 20 février.

COMITÉ COLBERT. Galerie des brèves du CCI. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 5 décembre.

FORUM DU REPORTAGE. Forum. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 6 février.

GEORGES PERROS. Petit foyer. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 5 décembre.

RAPHO. Salle d'actualité. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 5 décembre.

SITE ET SABLE. Atelier des enfants. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 30 janvier.

WORLD PRESS PHOTO 1988. Galerie de la BPI. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 16 janvier.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45.

L'AGE MUR DE CAMILLE CLAUDEL. Exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 8 janvier.

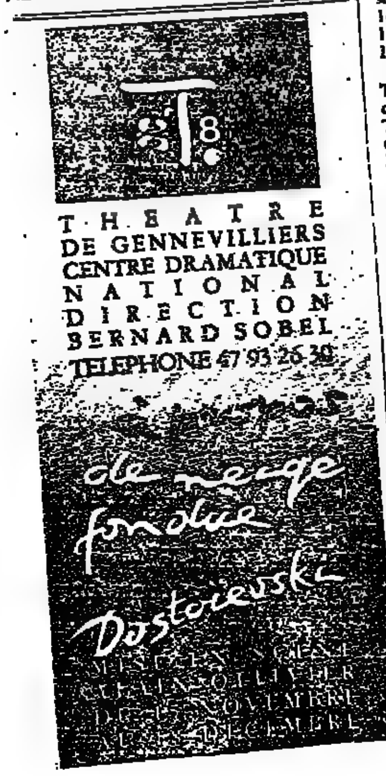
L'ARCHITECTURE HOSPITALIÈRE AU XIXe SIÈCLE, L'EXEMPLE PARISIEN. Exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 22 janvier.

CÉZANNE. Les années de jeunesse 1859-1872. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 décembre.

DESSINS D'ALEXANDRE HESSE. Photographies arts graphiques - exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 22 janvier.

L'ENFANT ET L'IMAGE AU XIXe SIÈCLE. Exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 8 janvier.

RUES ET CANAUX DE VENISE - LES ALBUMS PUBLIÉS PAR ONGANIA. Photographies arts graphiques - exposition dossier. Entrée : 23 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 22 janvier.



Palais du Louvre

Entrée provisoire sur le quai des Tuileries (42-60-39-26). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à

PEINTRES REMBRANESQUES AU LOUVRE. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 27 mars.

REMBRANDT ET SON ÉCOLE - DESSINS DU MUSÉE DU LOUVRE. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 30 janvier.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

LA PHOTOGRAPHIE ET LE PHOTOGRAPHE. Entrée : 20 F (forfait expositions : 32 F.). Du 1er décembre au 31 janvier.

SIGMAR POLKE. A.R.C. Entrée : 15 F. Jusqu'au 21 décembre.

VIVA DI ROSA. Musée des Enfants. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 décembre.

SPLENDEURS ET MISÈRES DU CORPS, 1968-1988. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er janvier.

ALICE SPRINGS. Portraits récents. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 décembre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

MAC 2000. Balcons (42-56-45-08). T.l.j. de 12 h à 19 h, nocturne le 2 décembre jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 18 décembre.

MOI ET LES AUTRES, PORTRAITS DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.

SEICENTO. Le siècle de Caravage dans les collections françaises. Galeries nationales (42-56-09-24). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 2 janvier.

Cité des sciences et de l'industrie

30, av. Corentin-Cariou (46-42-13-13). Mar., jeu., ven. de 10 h à 18 h, mer. de 12 h à 21 h, sam., dim. et jours fériés de 12 h à 20 h. Fermé le lun.

LE CUIR TOUJOURS. Espace Marie Curie. Entrée : 30 F (Cité pass). Jusqu'au 4 janvier.

LA VIGNE ET LE VIN. Espace Diderot. Entrée : 30 F (Cité pass). Jusqu'au 30 janvier.

Musées

1918... L'ANNÉE DE L'ARMISTICE. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 13 h à 18 h. Entrée : 10 F (gratuit dim.). Jusqu'au 31 décembre.

PAUL ABADIE. Architecte 1812-1884. Musée national des Monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (47-27-35-74). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 15 F. Jusqu'au 16 janvier.

LES ANNÉES U.A.M. L'Union des artistes modernes, 1929-1958. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 29 janvier.

BRASSAÏ. Paris le jour, Paris la nuit. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40, jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 8 janvier.

CAMEROUN, ART ET ARCHITECTURE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F, 13 F (dim.). Jusqu'au 13 février.

LES CHAMPS-ELYSÉES ET LEUR QUARTIER. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (42-89-04-91). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Entrée : 35 F. Jusqu'au 15 janvier.

LES CITÉS OUBLIÉES DE L'INDUS. Archéologie du Pakistan. Musée Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F pour l'exposition seule, 22 F comprenant la visite du musée. Jusqu'au 30 janvier.

COULEURS DU TEMPS. Photographies stéréoscopiques et autochromes prises par E. Clementel. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 27 février.

CROCODILES ET KANGOUROUS. Peintures des aborigènes d'Australie. Musée national des Arts africains et océaniens, salle Australie, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 29 janvier.

CRÉATEURS DE MODE, CRÉATEURS D'IMAGES. Musée des Arts décoratifs, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 décembre.

D'AXOUM A GONDAR. Monnaies et manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque Nationale. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf dim. de 13 h à 17 h inclus. Entrée : 10 F. Jusqu'au 3 décembre.

DES GRANDS CHANTIERS... HIER, PHOTOGRAPHIES, DESSINS : Outils de l'architecte et de l'ingénieur autour de 1900. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 14 janvier.

DESTINATION L'ORIENT. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 16 janvier.

ROBERT DOISNEAU, LUCIEN HERVÉ ET ALAIN FLEIG. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 22 janvier.

L'ÉLÉGANCE FRANÇAISE AU CINÉMA. Musée de la Mode et du Costume. Palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 8 janvier.

FEMMES EN VUE. Splendeurs et misères du corps. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 31 décembre.

ALAIN FLEIG. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 22 janvier.

LES GRANDES BAIGNEUSES DE PICASSO. Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Fermé les 25 décembre et 1er janvier. Entrée : 15 F (8 F dim.). Jusqu'au 6 mars.

RAOUL GUÉRIN. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 14 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 décembre.

GÉANTS, HOMMES ET VILLES DU NORD. Cassel, Comines, Hazebrouck. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 15 F (prix d'entrée du musée), 8 F dim. Jusqu'au 15 décembre.

LUCIEN HERVÉ. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-30-80). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 22 janvier.

ICONES ET MERVEILLES. HOMMAGE AU MILLÉNAIRE DU BAPTÊME DE LA RUSSIE. Collections françaises et étrangères. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 février.

CAROL MARC LAVRILLIER. Itinéraires de 1958 à 1988. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 4 décembre.

HENRI MANGUIN. Le fauve du bonheur. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 18 F. Jusqu'au 8 janvier.

ISSEY MIYAKE. Musée des Arts décoratifs, bibliothèque, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

PICASSO PEINTRE-GRAVEUR. 1946-1958. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 15 à 17 h 15, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 2 janvier.

LES PREMIERS PORTRAITS DE JEAN-JACQUES HENNER. Musée Jean-Jacques Henner, 43, av. de Villiers (47-63-42-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

GEORGES ROUSSE. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 8 janvier.

RÉTROSPECTIVE IZIS. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. sf jours fériés de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 8 janvier.

LE SYMBOLISME DANS LES COLLECTIONS DU PETIT PALAIS. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 19 février.

LE TEMPS DE LA VILLE. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (42-78-70-00). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Entrée : Entrée gratuite. Jusqu'au 15 mars.

UN VILLAGE AU TEMPS DE CHARLEMAGNE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 14 F, dim. : 9 F. Jusqu'au 30 avril.

UNE TERRE DES HOMMES. Palais de la découverte, av. Franklin-Roosevelt (43-59-16-65). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Fermé les 25 décembre et 1er janvier. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 décembre.

L'UNIVERS DES AGATES. TROIS SIÈCLES DE MINÉRALOGIE, PRÉCIEUX. Coquillages. Muséum d'histoire naturelle, galerie de minéralogie 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (43-36-14-41). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 janvier 1989.

VRAI OU FAUX ? Copier, imiter, falsifier. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf dim. de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 janvier.

VUES D'EN HAUT. La photographie aérienne en 1914-1918. Hôtel national des Invalides, Cour d'honneur, place des Invalides (45-55-92-30). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 31 janvier.

Centres culturels

ALVAR AALTO 1898-1976. Architecture et design. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 18 décembre.

ALLIANCE PHOTO. Agence photographique 1934-1940. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon - 24, rue Pavée (42-74-44-44). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 9 janvier.

AMSTERDAM ART - L'ABCD DE L'ART MODERNE. Peinture et sculpture des collections du Stedelijk Museum Amsterdam. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

APPARITIONS. Photographies de Gerd Bonfert. Gœthe Institut, annexe Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 9 janvier.

KAREL APPEL. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

ART ET MYTHOLOGIE. Figures Tshokwe. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 février.

BLACK PHOTOGRAPHY IN AMERICA. Gordon Parks, James van Der Zee, Coreen Simpson, Roy de Carava. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 janvier.

BRASSAÏ. Paris tendresse. Fnac Forum des Halles, niveau - 3, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30, lun. de 13 h à 19 h 30. Jusqu'au 31 décembre.

MICHEL CAMPEAU. Services culturels du Québec, 117, rue du Bac (42-22-50-60). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 9 décembre

LE CHIFFRE. Multiples approches dans l'art contemporain - 1960-1988. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 17 h. Entrée : Entrée libre. Jusqu'au 1er janvier

LA CHINE A DU TALENT. Des artistes contemporains font revivre le Grand Timonier. Carrefour de la Chine, 45, rue Sainte-Anne (42-61-08-28). T.l.j. sf dim. de 9 h à 19 h, sam. jusqu'à 18 h. Jusqu'au 17 décembre.

CONCEPT ET IMAGINATION : ŒUVRES RÉCENTES DE LA COLLECTION. Photographique du Stedelijk Museum Amsterdam (1980-1988). Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

DE DURER A BASELITZ. Dessins allemands de la Kunsthalle de Hambourg. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, chapelle des Petits-Augustins - 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 13 h à 19 h. Jusqu'au 31 décembre.

BRUNO EHRS. La suite de Stockholm. Centre culturel suédois, hôtel de Marle - 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 18 h, sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 5 janvier.

FASTES ET DÉVASTATIONS. Photothèque Giraudon, 92, rue de Richelieu (42-96-10-44). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 17 h 30, ven. de 10 h à 16 h 30. Jusqu'au 25 novembre.

DENIS GEOFFROY-DECHAUME. L'île Millian - peintures de Bretagne. Espace Vendôme, 9, place Vendôme (42-60-33-40). T.l.j. sf sam. et dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 2 décembre.

JOSEP GUINOVART. Espace Lina Davidov, 8, rue de Nesle (43-25-11-28). T.l.j. sf dim. et lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 26 novembre.

ICONES ANCIENNES ET CONTEMPORAINES. Millénaire du baptême de la Russie. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 30 novembre.

IRWIN. Centre national des Arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 décembre.

LIRE LE JAPON 1988. Espace Japon, 12, rue Sainte-Anne (42-60-69-30). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h 30 à 18 h. Jusqu'au 23 décembre.

MOIS DE LA PHOTO. Richard Baillargeon, Michael Flomen, Pierre Tremblay, Michèle Waquant. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 3 décembre.

MOUNIC, BRAUN. Centre culturel Poterne des peupliers, 1, rue Gouthière (45-88-46-68). T.l.j. sf dim. de 14 h à 22 h, lun. de 18 h à 22 h, sam. de 14 h à 18 h 30. Jusqu'au 29 novembre.

HELMUT NEWTON. Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 29 janvier.

SIGVARD OLSSON. Centre culturel suédois, hôtel de Marle 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf sam., dim. de 12 h à 18 h, sam., dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 5 janvier.

LES RÉALITÉS DES IMAGES. Gœthe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (47-23-61-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 12 décembre.

LE RÊVE INTERROMPU DE MIRO. Centre Culturel espagnol, 7, rue Quentin-Bauchart (40-70-92-92). T.l.j. sf dim. et lun. de 14 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 11 décembre.

SWISS LIFE. Photographies de Luc Chessex. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 4 décembre.

AIMÉ VENEL. Galerie du Celebrity Centre, 69, rue Legendre (46-27-65-00). T.l.j. de 11 h à 22 h. Jusqu'au 2 décembre.

Galeries

MICHEL JOURNIAC. Icônes du temps présent. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 3 décembre.

PASCAL KERN. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 17 décembre.

FRANTZ LAFOREST, NOËLLE MISSOFFE. Extra muros. Galerie l'Œil dense, 4, rue Campagne-Première (43-20-95-86). Jusqu'au 22 décembre.

WIFREDO LAM. Galerie K, 15, rue Guénégaud (43-26-15-41). Jusqu'au 3 décembre.

LIBENSKY-BRYCHTOVA. Galerie Clara Scremini, 39, rue de Charonne (43-55-65-56). Jusqu'au 23 décembre.

LUTZ. Sculptures récentes. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'au 24 décembre.

MAGRITTE. le domaine enchanté. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 7 janvier.

MARCEL, ANDY, JOSEPH, YVES. Marcel Duchamp, Yves Klein, Joseph Beuys, Andy Warhol. Galerie Beaubourg, nouvel espace, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40). Jusqu'au 1er décembre.

LUIS MARSANS. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 3 décembre.

ALINE MARÇOT. Galerie Dec'Arts, 231 bis, rue Lafayette (46-07-50-93). Du 2 décembre au 6 janvier.

MAITRES ANCIENS ET MODERNES. Galerie Charles et André Bailly, 25, quai Voltaire (42-60-36-07). Jusqu'au 23 décembre.

MICHAUX. PEINTURES - ALECHINSKY, MURAUX ET PAPIERS. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Du 6 décembre au 14 janvier.

MINIMAL ET CONCEPTUEL. Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-78-03-97). Jusqu'au 10 décembre.

MAURICE MONCIATTI. Galerie Daniel Pons, Jeanne Debord, 9, rue de l'Eperon (43-29-31-90). Jusqu'au 30 décembre.

MOREAU. Galerie d'art la Main d'or, 66, rue Saint-Louis-en-l'Isle (43-26-02-01). Jusqu'au 11 décembre.

MOREH. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 15 janvier.

OLIVIER MOSSET. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 14 décembre.

MARTIN MULLER REINHART. Galerie Lacourière Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 3 décembre.

JUAN MUNOZ. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 23 décembre.

MYTHOLOGIE DU SURRÉALISME. Max Ernst, Lam - Masson, Matta. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Jusqu'au 31 décembre.

NATURES MORTES. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 14 janvier.

AURÉLIE NEMOURS. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 3 décembre.

MAX NEUMANN, HELLA SANTAROSSA, THOMAS LANGE. Trois peintres berlinois. Galerie Pierre Birtschansky, 156, bd Hausmann (45-62-88-86). Jusqu'au 10 janvier.

GEORGES NOËL. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-34-07). Jusqu'au 31 décembre.

MARCEL ODENBACH. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 24 décembre.

JOAN PALA. Galerie Philip, 16, place des Vosges (48-04-58-22). Jusqu'au 10 décembre.

CLAUDE PARENT. Galerie Bastille, 20, rue de Lappe (43-55-37-77). Jusqu'au 7 décembre.

LUC PEIRE. Galerie Convergences, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 6 décembre.

A.-R. PENCK. Galerie Beaubourg, nouvel espace, 3, rue Pierre-au-Lard (48-04-34-40). Du 3 décembre au 18 janvier.

PERGET. Galerie Alix Lemarchand, 12, rue de Brantôme, quartier de l'Horloge (48-87-14-25). Jusqu'au 7 janvier.

CARMELO DE LA PINTA. Galerie du Parc-Royal, 20, rue des Francs-Bourgeois (42-71-56-07). Jusqu'au 10 décembre.

JEAN-LUC POIVRET. Galerie Pixi et Cie, 95, rue de Seine (43-25-10-12). Jusqu'au 10 décembre.

SIGMAR POLKE. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 10 janvier.

RAFOLS CASAMADA. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 17 décembre.

REBECCA FEMME D'ANTAN, D'AUJOURD'HUI OU DE DEMAIN : SCULPTURES. Peintures et dessins réalisés par trente artistes contemporains. Galerie de l'Odéon, 11, rue de l'Odéon (43-26-55-50). Jusqu'au 21 janvier.

GUY RESSE. Collages (1971-1976). Galerie Jacques Barbier - Caroline Beltz, 9, rue Mazarine (43-54-10-97). Du 1er décembre au 24 décembre.

RIBERZANI. Paysages événements. Galerie de Francony, 39, rue de Seine (46-34-50-71). Jusqu'au 15 janvier.

JEAN RIGAUD. Galerie des Orfèvres, 66, quai des Orfèvres, pl. Dauphine (43-26-81-30). Jusqu'au 3 décembre.

ROMATHIER. Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine (43-26-54-48). Jusqu'au 24 décembre.

GEORGES ROUSSE. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 22 décembre.

CHARLES ROUSSELIN, FRANÇOIS HIS. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Du 5 décembre au 24 décembre.

RÉSEAUX. Chemin de croix. Galerie Intersection 11-20, 38, rue des Amandiers (43-66-84-91). Jusqu'au 28 février.

SAINT GENIES. Galerie E.-S. Laburthe-Tolra, 12, av. Franklin-Roosevelt (45-61-01-92). Jusqu'au 20 décembre.

SAINT-ALBAN. Galerie Vendôme, 12, rue de la Paix (42-61-73-91). Jusqu'au 24 décembre.

SAVIGNAC. Galerie Rohwedder, 6, rue du Roi-Doré (40-27-82-63). Jusqu'au 3 décembre.

MICHEL SCARPA. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Du 1er décembre au 12 janvier.

SCULPTEURS ANGLAIS DU XXe SIÈCLE. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 7 janvier.

SHANON. Galerie Nane Stern, 25, av. de Tourville (47-05-08-46). Jusqu'au 3 décembre.

BRIGITTE SIMON. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 3 décembre.

UN PETIT SOURIRE S'IL VOUS PLAIT. Un regard sur la photographie soviétique contemporaine. Comptoir de la photographie, cour du Bel-Air - 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-44-11-36). Jusqu'au 14 janvier.

VIGUD. Galerie Maïg Davaud, 41, rue de Seine (43-26-05-44). Jusqu'au 17 décembre.

WAHROL DE CHIRICO. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 4 janvier.

PATRICK WOLFF. Galerie Diane Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 31 décembre.

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. L'Art des cathédrales. Moulages originaux d'œuvres sculptées du VIe et XVIe siècle. Galerie d'exposition de l'Hôtel de Ville, bd de l'Hôtel-de-Ville (48-66-12-77). T.l.j. de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30, sam., dim. de 14 h à 18 h 30. Jusqu'au 18 décembre.

BAGNEUX. Louis de Grandmaison. Galerie Sud, 10, av. Victor-Hugo (46-64-52-11). Jusqu'au 21 décembre.

BIÈVRES. Les Génies de la photographie. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-03-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Du 1er décembre au 28 février.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Olivier Debré. Œuvres monumentales. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (46-84-77-95). T.l.j. de 10 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 18 décembre.

BRY-SUR-MARNE. Roger Quintaine. Hôtel de Malestroit, 2, Grande-Rue (48-81-34-14). T.l.j. sf mar. de 14 h à 18 h. Du 4 décembre au 24 décembre.

CLAMART. Indiens d'hier et d'aujourd'hui. Centre culturel Jean-Arp, 22, av. Paul-Vaillant-Couturier (46-45-11-87). T.l.j. sf lun. de 13 h 30 à 18 h 30. Du 1er décembre au 20 décembre.

CORBEIL-ESSONNES. Transes-Figurations. Da Rocha, Giser, Hubaut, Moucha, Pineau, Serge III, Tolsty. Centre d'Art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). T.l.j. sf lun. de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, dim. de 16 h à 19 h. Jusqu'au 9 janvier.

CRÉTEIL. René Duvillier. Rétrospective. Maison des Arts de Créteil, place Salvador-Allende (48-99-90-50). T.l.j. sf dim. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. A propos de la Tour aux figures de Jean Dubuffet. Musée municipal d'Issy-les-Moulineaux, 16, rue Auguste-Gervais (46-45-21-70). T.l.j. sf lun. et mar. matin de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. nocturne mer. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 31 décembre.

IVRY-SUR-SEINE. Pierre Buraglio, Eric Snell. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. Gérard Garouste : les Indiennes. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 18 décembre. Ouka Lele. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 18 décembre.

LEVALLOIS-PERRET. Claude-Charles Le Pape. Galerie d'art Maurice-Gabriel François, 83, rue Paul-Vaillant-Couturier. Du 1er décembre au 14 décembre.

MEAUX. De Nicolo dell'Abate à Nicolas Poussin : aux sources du classicisme. (1550-1650). Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

MONTREUIL. Jean Jaurès et la Révolution française. Musée de l'histoire vivante, 31, boulevard Théophile-Sueur (48-54-85-66). Mar., jeu., ven. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mer. de 10 h à 17 h, sam., dim. de 14 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 juin.

PARIS-LA DÉFENSE. Art construit, lumière, mouvement. Art 4, Patrimoine du monde, 15, pl. de La Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 5 janvier.

PONTOISE. A boire et à voir. Musée de Pontoise, Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 février. Œuvres sur papier du Musée. Musée Pissarro de Pontoise, 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun., mar. et jours fériés de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

RUEIL-MALMAISON. Anick Schletter. Galerie M.A. Robert, 17, rue du Dr-Zamenhof (47-32-34-85). Jusqu'au 8 décembre.

SAINT-CLOUD. 2e Forum d'arts plastiques en Ile-de-France. Musée municipal, jardin des Avelines, 30 ter, boulevard de la République (46-02-67-18). Mer., sam., dim. de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h, jeu., ven. de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 décembre.

SUCY-EN-BRIE. Les Potiers de Sucy. Centre culturel de Sucy, ferme de Grand-Val (45-90-25-12). T.l.j. de 14 h à 20 h. Du 3 décembre au 12 décembre.

En province

AMIENS. Rob Krier. Espace Parmentier. Jusqu'au 18 décembre.

ANGERS. Jean Boucher. Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée (41-88-64-65). Jusqu'au 10 décembre.

APT. Christine Bry. Portraits et fruits. Musée municipal, 4, rue de l'Amphithéâtre (90-74-00-34). Jusqu'au 10 décembre.

ARRAS. Charignier passé sans. Noroit, 6-9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 12 février.

AUXERRE. Pablo Picasso. 92 œuvres provenant du legs Zervos. Cellier de l'abbaye Saint-Germain (86-46-68-89). Du 9 décembre au 8 janvier.

BELFORT. Pascal Mourgue ; Philippe Starck. Design de mobilier contemporain. Aux entrepôts. Impasse de l'Observatoire (84-28-09-98). Jusqu'au 17 décembre. Mikael Levin. Silent Passage. Photographies. Granit. Nouveau Théâtre de Belfort (84-28-09-98). Jusqu'au 17 décembre.

BÉTHUNE. Édouard Pignon. Institut régional de la communication. Mairie (21-01-23-01). Du 3 décembre au 15 janvier.

BORDEAUX. Duane Michals. FRAC Aquitaine, 31, cours Anatole-France (56-24-71-36). Jusqu'au 6 janvier.

CHARTRES. Mosaïques de Ravenne. Centre international du vitrail, 5, rue du Cardinal-Pie (37-21-65-72). Du 3 décembre au 19 février.

CHOLET. Le Corbusier. Musée des Arts, 46, avenue Gambetta (41-62-21-46). Jusqu'au 28 février.

DAOULAS. Trésors des Etrusques. Abbaye. Jusqu'au 15 janvier.

DIJON. Emmanuel Frémiet. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 31 décembre.

DOUAI. Grisor. Musée de la Chartreuse, 130, rue des Chartreux (27-87-17-82). Jusqu'au 16 janvier.

JOIGNY. L'arbre. R. Ballard ; F. Boullon ; P. Baraglio ; G. Friedmann ; A. Holles ; ainsi que la participation d'artistes diplômés de l'ENBA de Dijon et de Paris. Atelier Cantoisel (86-62-08-65). Jusqu'au 31 décembre.

LANNION. Dix ans de festival photographique du Trégor. Centre Jean-Savidan (96-46-57-25). Jusqu'au 31 décembre.

LYON. Octobre des arts : La couleur seule, l'expérience du monochrome. Musée Saint-Pierre d'art contemporain, 16, rue Président-Édouard-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 5 décembre ; Bronzes de la Chine antique. XVIIIe-IIIe siècle avant J.-C. Musée de la civilisation gallo-romaine, 17, rue Cléberg (78-25-94-68). Jusqu'en décembre.

MARSEILLE. Les Tapis de Tapis. Jusqu'au 15 janvier. La photographie contemporaine espagnole 1968-1988. Jusqu'au 4 décembre. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Escales du baroque. Jusqu'au 15 janvier. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-56-28-38) ; Mathématiques en Méditerranée. Des tablettes babyloniennes au théorème de Fermat. Musée d'histoire, centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 28 janvier.

MULHOUSE. Hans Schnell. Dessins 1974-88. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46). Jusqu'au 8 janvier.

RENNES. L'Épicerie du lycée. Chronique d'un petit commerce (1846-1979). Écomusée du Pays de Rennes. La Bintinais. Route de Châtillon (99-51-38-15). Jusqu'au 3 avril.

SAINT-DIÉ. La belle époque de l'art forain. Musée municipal, 11, rue Saint-Charles (29-55-21-56). Jusqu'au 22 janvier.

SAINT-QUENTIN. Les artistes à travers la publicité. Espace Saint-Jacques (23-64-72-44). Du 1er au 16 décembre.

STRASBOURG. Saturne en Europe. Musée de l'Œuvre Notre-Dame, 3, place du Château (88-32-59-00), et Musée des beaux-arts (88-35-47-27). Jusqu'au 4 décembre.

TOULON. Valère Bernard. Musée, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 10 décembre ; Les dons de l'Association pour le Musée : Œuvres contemporaines dans les collections du musée. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 4 décembre.

VILLEURBANNE. Vivent les FRAC. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 11 décembre.

THÉATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

EXISTE EN TROIS TAILLES. Le Grand Edgar (43-20-90-09) (dim. 20 h 15) ; sam. 18 h (30).

LES CHANTS D'ELLE NE S'ÉTEIGNENT JAMAIS. Au Bec fin (42-96-29-35), mer., lun., mar. à 22 h (30).

MÉMOIRES D'UNE JEUNE FILLE DÉRANGÉE. Le Grenier (43-80-68-01), mer., jeu., ven., sam. à 22 h (30).

L'IDIOT. Lucernaire Forum (45-44-57-34), Théâtre Rouge (dim.), 21 h 30 (30).

UN PIED DANS LE CRIME. Théâtre Valhubert (45-84-30-60) (dim. soir, lun., jeu.), 20 h 30 ; sam., dim. 15 h (30).

LA NUIT DES CHASSEURS Théâtre national de Chaillot (43-66-43-60) (lun.), 20 h 30 ; sam. 15 h, dim. 15 h 30 (1er).

SI BLEU SI CALME. Neuilly-sur-Seine. L'Athlétic (46-24-03-83) (dim., lun., mar.), 20 h 30 (1er).

THERMIDOR-TERMINUS. Cartoucherie. Théâtre du Soleil (43-74-24-08) (lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h (1er).

LES CAHIERS DE MALTE LAURIDS BRIGGE. Lucernaire Forum. Théâtre Rouge (45-44-57-34) (dim.), 19 h 30 (1er).

HARCAMONE. D'après le *Miracle de la Rose.* Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70) (dim., lun.), 21 h (1er).

AH, DADA SUR MON... Au Bec fin (42-96-29-35), jeu., ven., sam. à 22 h ; dim. à 20 h 30 (1er).

LA SALLE N° 6 (spectacle en langue russe) Bobigny. Maison de la culture (48-31-11-45) (lun.), 21 h ; dim. 16 h (2).

LE PETIT MAITRE CORRIGÉ. Colombes. Maison des jeunes et de la culture (47-82-42-70), ven. à 20 h 30 ; dim. à 16 h (2).

TIR ET LIR. Théâtre national de la Colline. Petite salle (43-66-43-60) (lun.), 21 h ; sam. à 15 h 30 ; dim. 16 h (2).

FLUCTUAT. Lierre Théâtre (45-86-55-83). Ven., sam., lun. à 20 h 30 ; dim. à 15 h (2).

THE CANTERVILLE GHOST (en anglais). Salle II. Théâtre de la Main d'or (48-05-67-89), les 3, 7, 10 à 16 h (3).

ANIMAL FARM (en anglais). Salle II. Théâtre de la Main d'or (48-05-67-89), les 3, 7, 10 à 19 h (3).

LA FOLIE DU SAGE. *Cycle Fous et bouffons au XVIIe siècle.* Comédie-Française (40-15-00-15), Auditorium de la Galerie Colbert. 18 h 30 (5).

LES SORTILÈGES DU VERBE AIMER. Palais Royal (42-97-59-81), 20 h 30, mar. à 14 h 30 (5).

IL Y A UNE FEMME LA D'SOUS. Point-Virgule (42-78-67-03). 22 h 45 (6).

LE SOIR DU CONQUÉRANT. Versailles. Théâtre Montansier (39-50-71-18), 21 h (6).

CERCEAU spectacle en langue russe ; traduction simultanée), 19 h 30 (6).

LES IDÉES SE BALADENT TOUTES NUES. Cergy. Théâtre des Arts (30-30-33-33), 21 h (6).

LA VIE SINGULIÈRE D'ALBERT NOBBS. Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70), 20 h 30 (6).

ANDROMAQUE. Théâtre du Temps (43-55-10-88), 20 h 30 (6).

LA RONDE. Cartoucherie. Théâtre de l'Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 (6).

▷ : *Ne sont pas jouées le mercredi.*
◇ : *Hors*

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30. Rel. dim., lun.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ARCANE (43-38-19-70). Baudelaire : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

ARLEQUIN (45-89-43-22). Un pré vert, un tourment, deux boules de billard : 20 h 30. Rel. dim., lun.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). ◇ Les Enfants du Soleil : 20 h 30 (Sam., mar.). Rel. dim., lun. ▷ Ariane ou l'Age d'or : jeu. (1ère partie) 20 h 30, ven. (2è partie) 20 h 30. Rel. dim., lun.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 21 h, sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h. Rel. dim., lun.

BATACLAN (47-00-30-12). ▷ Match d'improvisation : lun. 21 h.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). ◇ Le roi se meurt : 20 h 30 (Jeu., ven., sam.), sam. 15 h et 20 h 30, dim. (dernière) 16 h.

…OUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Blanche-Neige : 20 h. Rel. dim., lun. ▷ Nouvelles : dim. 17 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Les Deux Jumeaux vénitiens : 20 h 30 (Mar.), dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun., jeu., ven., sam. ▷ Théodore : jeu., ven., sam. 20 h 30. Rel. mer., dim., lun., mar.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30. Rel. dim., lun.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). ▷ La Ronde : mar. 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). ▷ Thermidor-Terminus d'après la mort de Robespierre : jeu., ven., sam., mar. 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. ▷ Le Vent et la Pluie : jeu. 18 h. Profession avouée : sorcier de la famille : sam. 17 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.

CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 14 h et 17 h 30, sam., dim. 14 h et 17 h 30, ven., mar. 20 h 30, sam. 21 h. Rel. lun., jeu.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30. Rel. dim., lun., mar. La Galerie. ◇ La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30. Rel. dim., lun.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h, sam. 19 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Une femme sans histoire : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Nicomède : 14 h, sam., mar. 20 h 30. ◇ Fin de partie : 21 h (Ven.), dim. 21 h. ▷ Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : jeu., lun. 20 h 30, dim. 14 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (40-15-00-15). ▷ La Folie du sage Cycle Fous et Bouffons au XVIIe siècle : lun. 18 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). ▷ Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, mer.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre vingts jours : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. ▷ Il ne faut jurer de rien : lun. 20 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 21 h, sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h. Rel. dim.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30, jeu., sam., dim., mar. 14 h 30, dim. 18 h, sam. 20 h 30.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

ESPACE PIERRE CARDIN (47-23-61-21). ▷ Der Kontrabass en langue allemande : sam. 20 h 30, dim. 15 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. Rel. lun. La Rive d'en face : 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. ◇ Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30. Rel. dim., lun.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Cet animal étrange : 18 h 30. Rel. dim., lun. Une dame aux camélias : 20 h 30. Rel. dim., lun. Etreintes : 22 h 15. Rel. dim., lun.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. La Chevauchée élastique : 21 h 30. Rel. dim.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). ◇ Carte blanche aux invités : 19 h (Jeu., ven., sam. dernière). ◇ Le Salon transfiguré Elisabeth, reine de Hongrie et de Bohême : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière).

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30. Rel. dim.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Grande salle. Par les villages Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h, dim. 14 h 30. Rel. dim. soir, lun. Petite salle. ◇ Rencontres avec Bram van Velde Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h. Rel. dim., lun.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Existe en trois-tailles : 20 h 15, sam. 18 h. Rel. dim.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). ◇ Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h, jeu., ven., sam. 21 h. Rel. dim., lun., mar.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). ▷ Fluctuat : ven., sam., lun. 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, mer., jeu., mar.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Rel. dim. Mort à crédit : 21 h 30. Rel. dim. ▷ Les Cahiers de Malte Laurids Brigge : jeu., ven., sam., lun., mar. 19 h 30. Rel. dim. L'Idiot : jeu., ven., sam., lun., mar. 21 h 30. Rel. dim.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. ▷ Les Sept Miracles de Jésus : jeu., ven. 18 h.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53). ▷ Armand Robin Présence : jeu. 20 h 30. Jean-Claude Schneider Lecture-Rencontre : mar. 20 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). ◇ Une vie bouleversée : 18 h 30 (Jeu., ven.), sam. 14 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. Rel. dim., lun. La Ténèbre : 20 h 30. Rel. dim. Tonton Arthur : 22 h. Rel. dim., lun.

MARIGNY (42-56-04-41). Lecocq fait l'œuf à Marigny : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h, sam. 16 h. Rel. dim.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (48-78-75-00). Le Récit de la servante Zerline Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Paroles : 21 h 15, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). ▷ Après-midi au Chat noir : ven., sam., dim. 17 h 30, 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). ▷ Le Grand Standing : jeu., ven. 20 h 30, sam. 21 h 30, 15 h 30 et 18 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h. Rel. lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PALAIS DES CONGRÈS (48-28-40-90). ◇ La Liberté ou la Mort d'après Danton et Robespierre : 15 h et 20 h 30 (Sam.), sam. 15 h, 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h. Rel. lun.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Rel. dim., lun. Les Vamps : 21 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h. Rel. dim.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. ▷ Les Sortilèges du verbe aimer Rencontres du Palais-Royal : lun. 20 h 30, mar. 14 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Premières Fiançailles de Franz K. : 21 h, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ▷ Les Sincères + le Jeu de l'amour et du hasard Lectures : lun. 21 h.

Région parisienne

ANTONY (THÉATRE FIRMIN GÉMIER) (46-66-02-74). ▷ J'ai pas le choix, je chante Boby Lapointe : lun., mar. 21 h.

ASNIÈRES (CENTRE CULTUREL) (47-90-63-12). ▷ La Bohème : lun. 20 h 30.

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). L'Oiseau bleu : 20 h 30, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES PRÉVERT) (48-68-00-22). ▷ Les Trois Sœurs : mar. 21 h.

BAGNEUX (THÉATRE VICTOR HUGO) (46-63-10-54). ▷ Arthur : ven. 20 h 30.

BAGNOLET (ATELIER THÉATRE ET MUSIQUE) (43-64-77-18). ▷ Enumérations : jeu., ven., sam. 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun., mar., mer.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE 93) (48-31-11-45). ▷ Cerceau (spectacle en langue russe) traduction simultanée : mar. 19 h 30. La Salle n°6 (spectacle en langue russe) traduction simultanée : ven., sam., mar. 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

CERGY (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). ▷ Les idées se baladent toutes nues : mar. 21 h.

CHARENTON-LE-PONT (THÉATRE DE CHARENTON) (43-68-55-81). ▷ André Lamy : ven. 20 h 45.

CHELLES (THÉATRE DE CHELLES) (60-08-55-00). ▷ Théâtre fantastique (Mime) : mar. 21 h.

CHEVILLY-LARUE CENTRE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX (46-86-54-48). ▷ Cinémoche : ven. 20 h 30.

CHILLY-MAZARIN (MAISON DE LA CULTURE) (69-09-01-87). ▷ Explosion dans un sous-marin : sam. 21 h.

COLOMBES (MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE) (47-82-42-70). ▷ Le Petit Maître corrigé : ven. 20 h 30, dim. 16 h.

COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). ▷ Le Festival de Cuculaon : ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h.

CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (48-99-18-88). Grande salle. Homme pour homme : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., jeu. Petite salle. ◇ Dom Juan 2000 : 20 h 30.

ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-90-00). ▷ L'Alouette : sam. 20 h 45.

FONTENAY LE FLEURY (THÉATRE DE FONTENAY LE FLEURY) (34-60-20-65). ▷ Poésie et Musique : dim. 15 h 30.

FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03). ▷ Le Cœur gros : sam. 20 h 30.

FONTENAY-SOUS-BOIS (SALLE JACQUES BREL) (48-75-44-88). ▷ Liberté chérie : ven. 20 h 30.

GAGNY (THÉATRE ANDRÉ MALRAUX) (43-81-79-67). ▷ Jango Edwards : mar. 20 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE DE GENNEVILLIERS) (47-93-26-30). Salle I. Hécube : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. A propos de neige fondue, d'après le Sous-Sol : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

JUVISY-SUR-ORGE (SALLE JEAN DASTÉ) (69-21-60-34). ▷ Mesure pour mesure : sam., lun. 20 h 45, dim. 16 h. Rel. dim. soir, mar.

LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS) (39-76-32-75). ◇ Le Cid improvisé : 21 h.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). ◇ La Goufle : 20 h 30 (Jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 18 h.

MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70). ▷ Les Bonnes : jeu. (dernière) 21 h.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (47-21-18-81). Grande salle. Hamlet : 20 h, 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Salle polyvalente. Votre grand-mère qui vous aime : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). ▷ Si bleu, si calme : jeu., ven., sam. 20 h 30. Rel. dim., lun., mer.

NOISY-LE-GRAND (SALLE GÉRARD PHILIPE) (45-92-75-32). ▷ Arthur : sam. 21 h.

PALAISEAU (M.J.C.) (60-14-29-32). ▷ Le Temps des poètes : ven., sam. 21 h, jeu., ven. 14 h 30.

SAINT-CLOUD (CENTRE CULTUREL DES 3 PIERROTS) (46-02-70-40). ▷ La petite chatte est morte : jeu. 21 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). ▷ Le Désespoir tout blanc : ven., sam., lun., mar. 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, mer., jeu. Made in Britain : ven., sam., lun., mar. 21 h, dim. 16 h. Rel. dim. soir, mer., jeu. Vert, petit pois... tendre : ven., sam., dim., lun., mar. 18 h 30. Rel. mer., jeu.

SAINT-MAUR (C.N.R. SALLE JEAN VILAR) (48-86-58-82). ◇ Entrées de clowns : 21 h.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (ROND-POINT LIBERTÉ) (48-89-99-10). ◇ Le Trésor d'Archibald : 21 h (Jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 15 h. ▷ La Bohème : sam. 21 h.

STAINS (ESPACE PAUL ELUARD) (48-21-61-05). ▷ Nana : sam. 21 h, lun. 14 h, dim. 15 h.

VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). ▷ Le Soir du conquérant : mar. 21 h. Léopold le bien-aimé : ven., sam. 21 h.

VINCENNES (INTERNATIONAL VISUAL THÉATRE) (43-65-63-63). ▷ L'Avare (langue des signes française) : mar. 20 h.

VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN VILAR) (46-82-84-90). ◇ La Nuit suspendue : 21 h (Jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 17 h.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Les Kinkas : 20 h 30. Rel. dim. ◇ Les Chants d'elle ne s'éteignent jamais : 22 h (Lun., mar.). ▷ Ah, Dada sur mon... : jeu., ven., sam. 22 h, dim. 20 h 30. Banc d'essai des jeunes : dim. 23 h 30.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Rel. dim. Les Epis noirs : 21 h 30. Rel. dim. Laurent Violet : 22 h 30. Rel. dim. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Rel. dim. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30. Rel. dim.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Rel. dim. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Rel. dim. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15, sam. 17 h. Rel. dim. L'un dans l'autre : 22 h 15. Rel. dim., lun.

CAVE DU CLOITRE (43-25-19-92). Famo Sapiens : 20 h 30. Rel. dim., lun. Authentique mais vrai : 22 h. Rel. dim., lun. Titanic Cabaret : 23 h 15. Rel. dim., lun.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Rel. dim. Super Mathieu ! : 21 h 30. Rel. dim.

LE GRENIER (43-80-68-01). ◇ Mémoires d'une jeune fille dérangée : 22 h (Jeu., ven., sam.).

PETIT CASINO (42-78-36-50). Je sors de Polytechnique, t'as pas cent balles ? : 21 h. Rel. lun. Nous, on sème : 22 h 30. Rel. lun.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). Benzo Blues : 18 h 30. Rel. lun. Vous avez dit Bigard : 20 h. Rel. lun. Nos désirs font désordre : 21 h 30. Rel. lun. ◇ Jamais vulgaire : 22 h 45 (Jeu., ven., sam. dernière). ▷ Il y a une femme là d'sous : mar. 22 h 45.

Music-Hall

ALPHA DU LION (42-39-22-38) Fabienne Guyon. Jusqu'au 31 décembre, 22 h 30 mer., ven., sam., mar. G. Khalifa (piano), P.-M. Sivadier (synth.).
Le ver dans le fruit. Jusqu'au 31 décembre. 21 h lun. Comédie musicale de Louis Cézanne. Musique de J.-Y. Kaced. Avec M. Vandoux, P. Moins, V. Borganetti, A. Volny-Anne, J.-M. Juillard. Choristes, guitare, basse, clav., perc.

ATHÉNÉE-LOUIS-JOUVET (47-42-67-27). Ingrid Caven. Jusqu'au 17 décembre. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. Elle chante Piaf.

BERRY (43-57-51-55). Yann Mabé. 21 h 30 ven., sam.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française. 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Tous les soirs, chansons à la carte.

DÉJAZET - TLP (42-74-20-50). Le tour du monde en 80 jours. Jusqu'au 21 janvier. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. 15 h dimanche. D'après Jules Verne. De Jean-Marie Lecoq et Louis Dunoyer de Segonzac. Par l'équipe du Capitaine Fracasse.

Comédie musicale

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-35-84-84). Jacques Higelin. Jusqu'au 17 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

MOVIE'S (42-74-14-22). Jenny Bel-Air. Jusqu'au 17 décembre. 19 h 30 jeu., ven., sam. « Esquise interlope. ».

OLYMPIA (42-61-82-25). Daniel Facérias. 15 h merc. 20 h 30, mer.
Grace Jones. 20 h 30 ven.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Cirque de Moscou. Jusqu'au 8 janvier. 14 h mer., sam., dim., 17 h 30, sam., dim., 21 h sam., 20 h 30 mar., ven. Animé par Iouri Kouklatchev.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Lucid Beausonge. Jusqu'au 31 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Franco Battiato. 20 h 30 lun., 18 h 30 mar. « Fisiognomica. » Avec la participation de l'Orchestre international d'Italie.

TOURTOUR (48-87-82-48). Zaniboni. 20 h 30 dim., lun. « Périphériques. »

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37). Axel Defrancq. Jusqu'au 24 décembre. 20 h 15 mar.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Music Hall Musette. 22 h lun.









هكذا من الأصل

CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Dans la vie tout s'arrange (1949), de Marcel Cravenne, 16 h ; Pesaro 1988 : le nouveau cinéma taiwanais : la Plage des adieux (1987, v.o. s.t. anglais), de Wan Ren, 19 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder : Prenez garde à la sainte putain (1970, v.o. trad. simultanée sous réserve), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

JEUDI

La Petite Chocolatière (1949), d'André Berthomieu, 16 h ; Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : Strange Boarders (1938, v.o.), d'Herbert Mason, 19 h ; 8e Festival international du film d'Amiens : Flight to Fury (1966, v.o.), de Monte Hellman, Black Door to Hell (1964, v.o.), de Monte Hellman, 21 h.

VENDREDI

Les Amants de Bras Mort (1950), 16 h ; Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : The Arsenal Stadium Mystery (1939, v.o.), de Thorold Dickinson, 19 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder : Pionniers à Ingolstadt (1970, v.o. trad. simultanée sous réserve), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

SAMEDI

Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : Une femme disparaît (1938, v.o. s.t.f.), de Alfred Hitchock, 15 h ; 8e Festival international du film d'Amiens : The Shooting (1967, v.o.), de Monte Hellman, 17 h ; l'Ouragan de la vengeance (1966, v.o.), de Monte Hellman, 19 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder (v.o.) : Gibier de passage (1972, v.o. traduc. simultanée), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

DIMANCHE

Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique (v.o.) : Nursemaid Who Disappeared (1939, v.o.), d'Arthur Woods, 15 h ; 8e Festival international du film d'Amiens : Cockfighter (1974, v.o. s.t.f.), de Monte Hellman, 17 h ; China 9 Liberty 37 (1978, v.o.), de Monte Hellman ave Warren Oates, Fabio Testi, Jenny Agutter, Sam Peckinpah, 19 h ; Liberté à Brême (1972, v.o. s.t.f.), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

LUNDI

Relâche.

MARDI

Romance à trois (1942), de Roger Richebé, 16 h ; les Étudiants de l'I.D.H.E.C. présentent :: l'Avenue des Américains, de Vincent Fortin, Cerf-volant (1988, v.o.), de Valéry Gaillard, Solange ou le monde est encore loin (1988), de Mariana Otéro, Étonnez-moi, d'Ello Subany, 19 h ; la Cinémathèque de la danse présente :, Hommage à Charles Trenet, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma georgien : le Prisonnier du Caucase (1977, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Kalatozichvili, 14 h 30 ; Eh, Maestro ! (1987, v.o. s.t.f.), de Nodar Managadze, 17 h 30 : la Nuit blanche (1984, v.o. s.t.f.), de Dimitri Tsintsadze, la Migration des moineaux (1987, v.o. s.t.f.), de Timour Bablouani, 20 h 30.

JEUDI

Le Cinéma georgien : Et la neige tombait sur les jardins d'hiver (1983, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Levachov-Toumanichvili, 14 h 30 ; le Tourbillon (1986, v.o. s.t.f.), de Lana Gogoberidze, 17 h 30 ; Don Quichotte (1988, v.o. s.t.f.), de Rezo Tchkheidze, 20 h 30.

VENDREDI

Le Cinéma georgien : la Tache (1985, v.o. s.t.f.), d'Alexandre Tsabadze, 14 h 30 ; Avril (1962, v.o. s.t.f.), d'Otar Iosseliani, Alaverdoba (1962, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Chenguelaïa, 17 h 30 : le Voyage à Sopot (1980, v.o. s.t.f.), de Nana Djordjadze, Ma Grand-Mère (1929, v.o. russe -trad. simultanée), de Koustantin Mikaberidze, 20 h 30.

SAMEDI

Le Cinéma georgien : l'Exposition extraordinaire (1968, v.o. russe -trad. simultanée), d'Eldar Chenguelaïa, 14 h 30 ; les Montagnes bleues (1983, v.o. s.t.f.), de Eldar Chenguelaïa, 17 h 30 : la Légende de la forteresse de Souram (1984, v.o. s.t.f.), de Serguei Paradjanov et Dodo Abachidzé, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma georgien : les Mélodies du quartier de Véri (1973, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Chenguelaïa, 14 h 30 ; le Chevalier rouillé (1984, v.o. s.t.f.), de Levan Tchkonia, les Tribulations de mon grand-père anglais... (1987, v.o. s.t.f.), de Nana Djordjadze, 17 h 30 ; les Argonautes (1936, v.o. s.t.f.), de Vladimir Moudjiri, Elisso (1928, v.o. s.t.f.), de Nikolaï Chenguelaïa, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma georgien : Mikha (1965, v.o. s.t.f.), de Merab Kokotchachvili, Mikela (1965, v.o. s.t.f.), d'Eldgar Chenguelaïa, 14 h 30 ; le Père (1983, v.o. s.t.f.), de Levan Zakareichvili, les Enfants d'une autre (1958, v.o. s.t.f.), de Tenguiz Abouladze, 17 h 30 ; Ton fils, terre (1980, v.o. s.t.f.), de Rezo Tchkheidze, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

MERCREDI

Les Années sombres 1938-1948 : Aller au cinéma sous l'occupation : Actualités de l'époque, la Duchesse de Langeais (1941) de Jacques de Baroncelli, 14 h 30 : Jeune public : Un oiseau en papier journal (1961) de Jean Pappe, les Bottes de sept lieues (1971) de F. Martin, 14 h 30 ; Actualités de l'époque, Donne-moi tes yeux (1943) de Sacha Guitry, Actualités anciennes, Actualités Gaumont, 16 h 30 ; Actualités de l'époque, Lumière d'été (1942) de Jean Grémillon, 18 h 30 ; Actualités de l'époque, Monsieur La Souris (1942) de Georges Lacombe, 20 h 30.

JEUDI

Les Années sombres 1938-1948 : Une avant-guerre : Actualités de l'époque, le Jour se lève (1939) de Marcel Carné, 14 h 30 ; Munich ou la paix pour cent ans (1967) de Marcel Ophuls, 16 h 30 ; Actualités de l'époque, le Paradis perdu (1939) d'Abel Gance, 18 h 30 ; Cinéma muet : la Dame de Monsoreau (1925) de M. Le Somptier, 20 h 30.

VENDREDI

Les Années sombres 1938-1948 : la Débâcle : Actualités de l'époque, la Bataille de France (1963) de Jean Aurel, 14 h 30 ; le Temps détruit (1985) de Pierre Beuchot, Un balcon en forêt (1979) de Michel Mitrani, 16 h 30 ; Actualités de l'époque, le Train (1973) de Pierre Granier-Deferre, 18 h 30 ; Actualités de l'époque, le Caporal épinglé (1961) de Jean Renoir, 20 h 30.

SAMEDI

Les Années sombres 1938-1948 : Aller au cinéma sous l'occupation : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Actualités de l'époque, la Nuit fantastique (1941) de Marcel L'Herbier, 14 h 30 ; la Vie de Bohème (1942) de Marcel L'Herbier, 16 h 30 ; Actualités de l'époque, Falbalas (1944) de Jacques Becker, 18 h 30 ; Une journée à l'Opéra (1944) de R. Hervouin, Romance de Paris (1941) de Jean Boyer, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Années sombres 1938-1948 : l'Emprise totalitaire : Actualités de l'époque, le Bon et les Méchants (1975) de Claude Lelouch, 14 h 30 ; Gare de la douleur (1984) d'Henri Jouf, les Guichets du Louvre (1974) de Michel Mitrani, 16 h 30 ; Alerte aux champs (1943) de E. Lallier et G. Sachse, la Guerre d'un seul homme (1981) d'Edgardo Cozarinsky, 18 h 30 ; Et le Soleil se levait (1985) de Frank Cassenti, l'Enclos (1960) d'Armand Gatti, 20 h 30.

LUNDI

Relâche.

MARDI

Les Années sombres 1938-1948 : Vers les beaux jours : Paris brûle-t-il ? (1966) de René Clément, 14 h 30 ; la Longue nuit (1965) de Paul Seban, Des Terroristes à la retraite (1985) de Serge Mosco, 16 h 30 ; le Dernier Métro (1980) de François Truffaut, Pages d'histoire (1966) de Louis Estevez, 18 h 30 ; le Jour et l'Heure (1962) de René Clément, la Libération de Paris (1944) d'un collectif, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

DEAR AMERICA. Film américain de Bill Couturié, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

DUNIA. Film Burkina-Faso de S.-Pierre Yameogo, v.o. : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

EPIDEMIC. Film danois de Lars von Trier, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ. Film français de Claude Lelouch : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

THE LAST MOVIE. Film américain de Dennis Hopper, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOSCANINI. Film italo-français de Franco Zeffirelli, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VOLS D'ÉTÉ. Film égyptien de Yousry Nasrallah, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

ACHIK KERIB (Sov., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

AUX FRONTIÈRES DE L'AUBE (*) (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

CLASSIFIED PEOPLE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DANS LES TÉNÈBRES (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DUO A TROIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HAMLET GOES BUSINESS (Fin., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DU LAC (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA MAISON DE JADE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

MISS ARIZONA (It.-Hong., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOTES POUR DEBUSSY (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PASCALI'S ISLAND (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES PORTES TOURNANTES (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RAGGEDY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

RAMBO III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

SALAAM BOMBAY ! (Indo-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE SANG DU CHATIMENT (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SANS FIN (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA SEPTIÈME PROPHÉTIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES SURPRISES DE L'AMOUR (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

TROIS PLACES POUR LE 26 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE POIGNÉE DE CENDRE (Brit., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE VOYAGE (Su.-Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Les festivals

ALAIN RESNAIS : TOUTE LA MÉMOIRE DU MONDE, Panthéon, 5e (43-54-15-04). Van Gogh, Le Chant du Styrène, Toute la mémoire du monde, Nuit et Brouillard, avec en alternance ; Hiroshima mon amour, mer., sam., mar. à 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30 ; l'Année dernière à Marienbad, jeu., dim. à 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30 ; Muriel, ven., lun. à 13 h 45, 17 h 10, 20 h 30. Tarif unique : 20 F.

ANCONINA - LELOUCH, Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50). Itinéraire d'un enfant gâté, Tchao Pantin, Paroles et Musique, ven. à 20 h 30. Entretien avec Anconina et Lelouch et sous réserve Belmondo et Claude Berri. Pl. : 100 F, sandwiches et boissons à 0 h.

BUSTER KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Buster Keaton Short, (courts métrages) sam. 16 h ; Campus, dim. 16 h.

CYCLE DE COURTS MÉTRAGES, Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). L'Ile flottante, Lamento, Car Crash, Relâche dimanche et lundi, Attitudes et Tel père, tel fils, (avec un film surprise) jeu. 20 h 30. T.U. : 24 F.

ERIC ROHMER, Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34). La Collectionneuse, mer. 12 h ; l'Amour l'après-midi, jeu. 12 h ; Ma nuit chez Maud, ven. 12 h ; le Genou de Claire, sam. 12 h ; la Boulangère de Monceau, La Carrière de Suzanne, lun. 12 h.

FELLINI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). Huit et demi, lun. 18 h ; les Vitelloni, ven. 20 h ; Et vogue le navire, mar. 16 h ; la Cité des femmes, lun. 15 h 30.

FESTIVAL ALAN PARKER (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Pink Floyd The Wall, mer. 17 h 45, jeu., ven., lun., mar. 16 h 50, sam. 12 h, 0 h 20 ; Midnight Express, jeu., lun. 22 h 15 ; Angel Heart, dim. 22 h 30, lun. 17 h ; Bugsy Malone, sam. 16 h.

FESTIVAL D'AUTOMNE - CAHIERS DU CINÉMA, Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34). Rétrospective Kaurismäki, (j) ; Calamari Union, jeu. 16 h 10, 22 h 10, lun. 14 h 10, 16 h 10 ; Crime et Châtiment, sam. à 14 h 10, 18 h 10, 20 h 10, mar. à 16 h 10, 21 h (soirée en présence du réalisateur) ; Shadows in Paradise, ven. à 14 h 10, 20 h 10, lun. à 16 h 10, 18 h 10, 22 h 10 ; Rocky VI, Thru the Wire, Le Moteur, mar. à 16 h 10, 18 h 10, 22 h 10, mar. à 14 h 10, 18 h 10 ; The Worthless, jeu. 14 h 10, 18 h 10, 20 h 10, dim. à 14 h 10, 22 h 10 ; la Cha, ven. à 16 h 10, 18 h 10, 22 h 10, dim. à 16 h 10, 22 h 10 ; Rosso, mar. à 14 h 10, 18 h 10, 20 h 10, dim. à 14 h 10, 18 h 10, 20 h 10.

FESTIVAL D'AUTOMNE - CAHIERS DU CINÉMA, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Semaine Vidéo, (j) ; Puissance de la parole, Art of memory, mer. à 22 h ; Zoo, Zang, Zoom, jeu. 22 h ; Digital Zen, Rangi Toto, La Quatrième Dimension, Causes and Effects, ven. à 22 h ; The World Within US, Incidence of Catastrophe, Tout n'était joie, sam. à 22 h ; Party for Lutoslawski, Ils vivaient dans les villes, Lalala Human Sex Duo no 1, Commitment ? Two Portraits, dim. à 22 h ; Ante Inferno, Lucky Smith, Dernier Atelier, Le Deuxième Jour, Insights, lun. à 22 h ; Alarme qu'on vogue en parachute, Le Secrétaire, mar. à 22 h.

L'ACMA PRÉSENTE (v.o.), Accattone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86). Le Haras, mar. 19 h 40.

LE CINÉMA ARABE DES ANNÉES 80 (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (46-34-25-25). Azza, sam. 17 h ; Messieurs les bommes, sam. 19 h.

LES ÉTERNELS DU CINÉMA FRANÇAIS, Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34). [illegible], mer., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; la Ferme du pendu, jeu., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Circonstances atténuantes, ven., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; la Table aux crevés, sam., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; les Enfants du Paradis, dim., lun., séances à 13 h 30, 17 h, 20 h 30 film 10 mn après. Pl. : 35 F, T.R. : 30 F ; les Amants de Vérone, mar., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

MARDIS JEAN VIGO, République Cinémas, 11e (48-05-51-33). Trio, (film inédit, en présence du réalisateur) mar. à 20 h 30.

CINEMA

MAURICE PIALAT, Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97). A nos amours, sam. 17 h 30, 19 h 45, dim. 17 h 30, 22 h 15 ; Loulou, sam. 22 h, dim. 19 h 45. Pl. : 50 F, pour deux films.

ROBERTO ROSSELLINI (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Païsa, mer. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Voyage en Italie, sam. à 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Allemagne année zéro, lun. à 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Rome ville ouverte, ven., mar. à 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Stromboli, jeu., dim. à 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15.

RÉTROSPECTIVE THÉO ANGELOPOULOS (v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36). Reconstitution, jeu., lun. 11 h 40 ; les Chasseurs, jeu., sam. 11 h ; Alexandre le Grand, dim. 10 h 15 ; Voyage à Cythère, jeu., mar. 11 h 20 ; l'Apiculteur, jeu., ven. 11 h 30.

SAGA INGMAR BERGMAN (v.o.), Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18). L'Attente des femmes, mer. à 14 h 30, 17 h 35, 20 h 45 ; le Visage, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Scènes de la vie conjugale, ven. à 14 h 30, 17 h 35, 20 h 45 ; le Septième Sceau, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cris et Chuchotements, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sourires d'une nuit d'été, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Nuit des forains, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h (6e entrée gratuite).

UN SOIR UNE STAR (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Johnny Guitar, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; le Paradis des mauvais garçons, jeu. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 film 10 mn après ; la Blonde ou la Rousse, ven., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Lilith, sam., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 30 mn après ; Funny girl, dim., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 5 mn après ; Une étoile est née, lun., séances à 14 h, 17 h 20, 20 h 40 film 20 mn après ; l'Inquiétante Dame en noir, mar., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 20 mn après.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, dim. 17 h, lun. 14 h.

AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, ven. 16 h 30, mar. 21 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., ven., sam., dim. 13 h 30 ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) mer., sam., dim. 13 h 45 film 20 mn après. ; Mistral, 14e (45-39-52-43) mer., sam., dim. à 13 h 15, 14 h 50, 16 h 30 film 15 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim., lun. 15 h 30 ; Images, 18e (45-22-47-94) mer., sam., dim. 13 h 45, 15 h 45 film 35 mn après.

ASSASSINS ET VOLEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., mar. 20 h 20, ven. 14 h, sam. 20 h 20.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, sam. 13 h 45.

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 14 h.

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 14 h, jeu., ven., mar. 13 h 45, 15 h 15, sam., dim. 13 h 30.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven. 22 h 15, dim. 22 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., sam., lun., mar. 22 h 20.

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., sam., dim. 14 h ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 14 h 15, 15 h 45, jeu., lun., mar. 13 h 45, 15 h 15, sam., dim. 14 h 15.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 15 h.

LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) film mer., jeu., ven., dim., lun. à 18 h, 22 h, mar. à 18 h.

DILAN (Suis.-Turc-All., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., jeu., sam., mar. 18 h.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) mer., jeu., ven., sam., dim., mar. 22 h.

L'ENFANCE D'YVAN (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., avec.

LES FOURMIS TISSERANDES (Fr., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., ven., sam., dim., de 10 h à 21 h, jeu., mar., de 10 h à 18 h avec.

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) mer., ven., sam., dim., lun., mar. 20 h 30.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., sam., dim. 18 h 20, lun., mar. 20 h 45.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) mer., ven., sam., dim., de 10 h à 21 h, jeu., mar., de 10 h à 18 h.

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 15 h 30, jeu., ven., lun. 20 h 15, sam. 22 h 15, dim. 15 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) mer., sam., dim. 14 h 30 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, ven., mar. 21 h, lun. 13 h 45.

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 13 h 20, 14 h 40 ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 9 h 45, mer. sam., dim. 14 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 17 h.

LOULOU (All., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., lun. 20 h.

MAN POWER (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. 19 h, 21 h.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., sam., dim. 15 h 45.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 17 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 30, jeu. 17 h, sam. 22 h 30.

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 10, sam. 19 h 20, lun. 19 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., jeu. 16 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 21 h.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., ven., sam., lun. 19 h 30.

NOSTALGHIA (Fr.-It., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 21 h 50, mar. 16 h.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 21 h.

OEUF (Hol., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., sam. 12 h.

ONIMARU (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) mer., jeu., ven., lun. 15 h, 21 h 30, dim. 21 h 30, mar. 15 h.

PEAU D'ANE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h 20, sam. 15 h 40.

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) séances mer., mar. à 22 h 40, jeu. 18 h.

LA POISON (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 22 h, lun. 20 h 20.

QUADROPHENIA (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 20.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu. 20 h, ven., lun., mar. 14 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 15 h 40.

LE ROULEAU COMPRESSEUR ET LE VIOLON (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 30.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 45.

SALVATORE GIULIANO (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) film mer., jeu., ven., dim., lun. à 14 h, 16 h, 20 h, mar. à 14 h, 16 h.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) mer., ven., sam., dim., lun., mar. 22 h 10.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. à 18 h.

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer. 12 h.

TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h, dim. 17 h 20.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 45.

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 45, lun. 15 h 30.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 50, dim. 12 h.

Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES AMANTS DU CAPRICORNE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES BELLES DE NUIT (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

BIENVENUE MR CHANCE (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BUNNY LAKE A DISPARU (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

CARMEN (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CHÉRIE JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

CRUISING (**) (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA DÉRIVE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

EASY LIVING (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

EASY RIDER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

JULES CESAR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : TEP, 20e (43-64-80-80).

MÉDÉE (It.-All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA RELIGIEUSE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

UPPERCUT MAN (It., v.f.) : Club, 9e.

LA VÉNITIENNE (*) (It., v.f.) : Club, 9e.

ZELIG (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

MUSIQUE

Les concerts

ALPHA DU LION. Caroline Zaidline, 23 h, jeu. Soprano, T. Kotepanos (piano).

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Andrea Cohen, 20 h 30, lun. Récital de piano. Œuvres de Satie, Kagel, Alkan, Cage.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Ensemble intercontemporain, 18 h 30, jeu. Œuvres de Carter, Grisey, Manoury. Grande salle, 1er sous-sol.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Ensemble Lyra de Vienne, 20 h 30, sam. M. et I. Pomykalo (voix, kementche), T. Kiss (saz), E. Vasseghi (santour). Musiques turques, arabes, persanes.

CENTRE MUSICAL BOSENDORFER (45-53-20-60). Claude Maillols, 20 h 30, ven. Piano. Œuvres de Chopin, Brahms, Ravel.
Olga Grinenko, 20 h 30, sam. Piano. Œuvres de Mozart, Liszt, Chopin, Rachmaninov.

ÉGLISE DES BILLETTES. (48-87-92-05). Philippe Pélissier, Olivier Bensa, 17 heures, dim. Hautbois, guitare. Œuvres de Bach, Haendel, Mozart, Ravel.
Michèle Leclerc, 10 heures, dim. Récital d'orgue. Entrée libre. Téléphone location : 45-23-18-25.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre de chambre de Versailles, 20 h 30, ven. Dir. Bernard Wahl. « Le Messie » de Haendel.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. Orchestre de chambre de Versailles, 20 h 30, mar. Dir. Bernard Wahl. « Le Messie » de Haendel.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles, 21 heures, ven., sam. Œuvres de Vivaldi, Purcell, Lully. Téléphone location : 42-62-40-65.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Ensemble orchestral de Haute-Normandie, 20 h 30, mer. Direction et guitare. Alexandre Lagoya. Œuvres de Bach, Haendel, Vivaldi. Téléphone location : 45-23-18-25.
La Philharmonie de chambre, 20 h 30, ven., sam. Dir. Roland Douatte. S. Oussenko-Sapinia (alto), S. Coles (flûte). Œuvres de Bach, Vivaldi. Téléphone location : 43-96-48-48.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD. Orchestre symphonique des jeunes en Ile-de-France. Jusqu'au 8 décembre. 20 h 30, jeu. Dir. Bertrand de Billy. Œuvres de Beethoven, Rachmaninov. Téléphone location : 45-23-18-25.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN. Orchestre et chorale Paul Kuentz, 15 heures, dim. « Le Messie », de Haendel. Téléphone location : 45-63-79-55.

GŒTHE INSTITUT (47-23-61-21). Nikolaus Paryla, 20 h 30, sam. ; 15 h, dim. Contrebasse. « Der Kontrabass », de Patrick Süskind.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42). No Name Gospel Singers. Jusqu'au 18 décembre, 20 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 heures, dim., Gospels et negro spirituals « a cappella ».

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Nouvel orchestre philharmonique, 20 h 30, ven. Dir. Serge Baudo. O. Kagan (violon), N. Gutman (violoncelle), N. Freire (piano), V. Chavelier (soprano), J.-M. Salzmann (baryton). Œuvres de Lesur, Brahms, Stravinski. Grand auditorium.
Trio à cordes de Paris, 18 h 30, mar. Dir. Suzanne Giraud. P.-Y. Artaud, N. Brochot (flûte), F. Cambreling (harpe). Œuvres de Giraud, Mozart, Debussy ; Grand auditorium.
Paul Meyer, Éric Lesage, 22 h 30, mar. Clar., piano. Œuvres de Brahms, Reger, Bax. Grand auditorium.
Orchestre national de chambre de Toulouse, 20 h 30, mar. Dir. Stéphane Gardon. Œuvres de Stravinski, Lesur, Rivier. Grand auditorium.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-49-78). Jean-Philippe Collard, Augustin Dumay, 20 h 30, jeu. Piano, violon, G. Caussé (alto), G. Hoffman (violoncelle). Œuvres de Lekeu, d'Indy, Brahms.
Raphaël Oleg, Hortense Cartier-Bresson, 12 h 30, mar. Violon, piano. Œuvres de Brahms, Smetana, Strauss. Accès libre avec le billet d'entrée du musée.
Annick Chartreux, Benoît Duteurtre, 12 h 30, mar. Piano, E. Conquer (violon), E. Watelle (violoncelle). Au restaurant du musée. Entrée libre.

OPÉRA-COMIQUE. Salle Favart (47-42-53-71). Grand orchestre d'instruments populaires russes. Jusqu'au 11 décembre, 20 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar. ; 15 heures, sam., dim. Dir. Nikolaï Nekrassov. Avec L. Tchernykh (soprano), A. Babykine (basse), A. Dnichev (ténor). Tél. location : 48-78-75-00 (de 9 h à 18 h).

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Nonato Luiz, 21 heures, ven., sam., 17 heures, dim. Guitare, Flamenco, bossa nova.
Anne Constantin, Eric Freulon, 21 heures, lun. Soprano, ténor, R. Rochet (piano). Œuvres de Delvincourt, Fauré, Ibert.

SALLE GAVEAU (45-63-20-30). Jean-Yves Thibaudet, 20 h 30, mer. Piano. Œuvres de Debussy, Chopin.
Pierre-Henri Xuereb, Jean-Louis Haguenauer, 20 h 30, jeu. Alto, piano. Œuvres de Brahms, Beethoven, Bloch.
Orchestre du Conservatoire national de Paris, 20 h 30, ven. Dir. Jean-Sébastien Béreau. Trio Wanderer. Œuvres de Delvincourt, Beethoven.
Yuval Trio, 20 h 30, sam. Œuvres de Haydn, Brahms, Schubert.
Quatuor Ysaye, 15 heures, sam. J.-F. Heisser (piano), E. Balmas (violon). Œuvres de Debussy, Nat, Antoine, Chausson.
Ensemble orchestral de Paris, 20 h 30, mar. D. Lively (piano), C. Grenne, P. Blandeyrac (violons), P. Boufil (violoncelle). Œuvres de Beethoven, Mozart, Strauss.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris, 20 h 30, mer., jeu. Dir. Manuel Rosenthal, J.-B. Pommier (piano), D. Henry (baryton), P. Moragues (clarinette). Œuvres de Debussy, Saint-Saëns, Dukas.
Concerts Pasdeloup, 17 h 30, sam. Dir. Gérard Devos. Œuvres de Wagner.
Boston Symphony Orchestra, 20 h 30, dim. Dir. Seiji Osawa. Œuvres de Mahler.
Orchestre national d'Ile-de-France, 20 h 30, mar. Dir. Gaetano Delogu, J.-P. Collard, T. Huillet (pianos). Œuvres de Rossini, Tchaïkovski, Dvorak.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Alexis Weissenberg, 20 h 30, jeu. Piano. Œuvres de Chopin.
Sinfonia Varsovia, 20 h 30, ven. Dir. Emmanuel Krivine, A. Dumay (violon), G. Causse (alto). Œuvres de Mozart.
Orchestre Colonne, 20 h 30, mar. Dir. Philippe Entremont, J. Bolet. Œuvres de Mozart, Lutoslawski, Rachmaninov.
Orchestre national de France, 20 heures, sam., lun. Dir. Sir Neville Marriner, M. Marshall, D. Fischer-Dieskau, M. Lipovsek. « Cosi fan tutte » de Mozart.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Jay et Gordon Gottlieb, 18 h 30, lun. Piano, percussions. Œuvres de Shober, Ives, Lifchitz.
Nouvel orchestre philharmonique, 20 h 30, lun. Dir. Arturo Tamayo, H. Jossoud (mezzo), J. Prat (violon), J. Gottlieb (piano), G. Gottlieb (percussions.). Œuvres de Kubik, Webern, Boucourechliev.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-08-80). Quatuor Talich, 11 heures, dim. Œuvres de Beethoven, Bartok.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Tatiana Nikolaeva, 18 h 30, ven., sam. Piano. Œuvres de Bach, Beethoven, Shumann, Prokofiev, Rachmaninov.

Opérette

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne, 14 h 30, mer., jeu., sam., dim., mar. ; 18 heures, dim. ; 20 h 30, sam. Opérette viennoise, en deux actes, de Francis Lopez. Avec Mathé Altery, Tony Gama (ténor), F. Linel, J. Andrieu, A. Boulme, M. Mayou. Chor. Martine Bozzoni avec les ballets tzigane et classique et le Grand Orchestre de l'Eldorado. Dir. Guy Motta.

Jazz

ALPHA DU LION (42-39-22-38). Duo S. Kessler, Hervé Bourde. 18 h dim. Clav., sax., flûte.

ARIACO (45-35-43-10). Virginia Monteiro, 22 h mer., jeu., ven., sam., dim., mar. Et le Samba Rio.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Secret Talk. 23 h mer. Patrick Verbeke 23 h lun. Georginho. Jusqu'au 11 décembre. 23 h mardi.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Hal Stein, Hervé Meschinet, 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. (dernière). Sax. ténor, sax. alto, flûte. P. Combelle (bat.), O. Hutman (piano), L. Trussardi (ctb). Gregg Hunter 22 h 45 dim., piano, chant. Rhoda Scott. Jusqu'au 8 janvier. 22 h 45 lun., mar. Orgue, F. Simtaine (batt).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). René Franc Hott Jazz Sextet. 21 h 30 mer. Manusno Jam Five. 21 h 30 jeu., ven., sam. Quintet de Paris. 21 h 30 dim.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Azikmen. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. Ring Night. 22 h 30 mar. Soul, rap.

DUNOIS (45-84-72-00). Zhivaro, 20 h 30 mar. Dir. Henri Texier. J.-F. Canape (trp), G. Marais (guit.), J. Mahieux (bat.). Marc Steckar. 20 h 30 ven. Tuba, F. Steckar (clav.), R. Lopez (bat.), L. Allison (voix). « Steckar Trinity. »

JAZZ-CLUB LIONEL-HAMPTON (47-58-12-30). Gérard Badini Swing Machine. 22 h mer., jeu., ven., sam. (dernière). And the Super Singers. G. Badini (sax.), P. Milanta (piano), C. Le Van (ctb). Stéphane Grappelli. 22 h 30 lun. M. Fosset (guit.), P. Caratini (ctb), H. Cavelier (vl).

LE KISS (48-87-89-64). Pela. 23 h mer., jeu., ven., sam. Zaïre. Juan Carlos Rossi, 21 h mer., jeu., ven., sam. Argentine. Renaissance.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Philippe de Preissac Jazz Group, 21 h mer., mar. Jean-Pierre Sasson Quartet, 21 h jeu. Clarinet Connection, 21 h ven. Bob Vatel, Michaël Silva, 21 h sam. Boozoos Jazz Combo, 21 h lun.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44). Miroslav Vitous, Philippe Petit Duo. 22 h mer., jeu., ven., sam., 0 h mer., jeu., ven., sam. (dernière). Jean-Lou Longnon Sextet. Jusqu'au 8 décembre. 22 h mar. 0 h mar.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16) Trio Jacques Bonnardel. 20 h 30 jeu. Batt. L. Plouton (piano), F. Méchali (ctb). Quartet Bertrand Renaudin (batt), P. Aubert (vl), J. Pellen (guit), G. Scouarnec (ctb). Auditorium 105. Entrée libre.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25). Station Groove Blues. 22 h 30 mer., jeu. Guit., basse, bat., chant. Frimousse. 23 h ven., sam. Sax., guit., bat., basse, chant. Bill Thomas Blues Band, 22 h 30 dim., lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). René Urtreger Trio. 22 h 30 mer. Au club. René Urtreger, C. Laborde. 22 h 30 jeu., ven., sam. Au club. Philippe Petit, Alby Cullaz. Jusqu'au 7 décembre. 22 h 30, lun., mar. Au bar. Trio Franck. 22 h 30 jeu., ven., sam. Au bar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Pierre Calligaris All Stars. 22 h mer., jeu., ven., sam. (dernière). Avec Michel Silva, François Guin. Jusqu'au 8 décembre. 22 h lun., mar. Trb, flûte.

NEW MORNING (45-23-51-41). Pharoah Sanders Quartet 22 h mer. Jean-Louis Bucchi, Harold Singer 22 h jeu. « Suite ». George Adams, Don Pullen Quartet 22 h ven. Sax., piano, C. Brown (basse), R. Burrage (bat.). John Lewis. 22 h sam. Piano, S. Lewis (sax), C. Escoudé (guit), P. Michelot (basse), D. Humair (batt). Pob Session 20 h 30 mar.

PALACE (42-46-10-87). French Kiss, 23 h mer. Clip vidéo de Philippe Gautier.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Elizabeth Caumont Group 21 h mer. Riverboat, 21 h ven. The Royal Tencopators, 21 h sam. Jazzogène jazz band, 21 lun. Didier Lockwood, jusqu'au 8 décembre, 21 h mar. Violon, T. Elkez (p.), J.-M. Jaffet (basse), A. Ceccarelli (drum). Christiane Legrand, 21 h jeu.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Watergate Seven + One 21 h 30 mer. National Set. 21 h 30 jeu. Alain Bouchet, 21 h 30 ven. Jacques Caroff jazz band, 21 h 30, sam. Alligator jazz band, 21 h 30, lun. Claude Luter Sextet, 21 h 30 mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Thomas Moeckle, Alain Jean-Marie 23 h mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Guit., trp, piano, A. Cullaz (ctb), C. Bellonzi (bat.).

LA PINTE (43-26-26-15). Vocals jazz quartet. 22 h 30 mer., jeu. Laius. 22 h 30 ven, sam. Betty's Bop, 22 h 30 lun., mar.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) Blues Benzo band. 0 h jeu.

REX CLUB (42-36-83-98). Jungle. 23 h 30 mar. Soirée Londres. Soul, funk, house...

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Les Etoiles, jusqu'au 31 décembre. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Bourn Swiss Music, 21 h 30 mer., jeu., ven., sam. Benny Waters. Jusqu'au 10 décembre. 21 h 30 mar. Jean-Pierre Sasson Quintet.

STADE CHARLETTY Kassav' 21 h ven.

SUNSET (40-26-46-60). Faton Cahen trio. 22 h mer., jeu., ven., sam. (dernière). Avec Didier Malherbe (ven., sam.) Spock en Stock 22 h dim., lun., Jazz fusion. Serge Lazarevitch Trio, jusqu'au 12 décembre. 22 h mar.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37). Estella Kleiner, Karim. Jusqu'au 24 décembre. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mer. Tangos. Il était une fois... le tango. 20 h 15, mer, jeu., ven., sam. (dernière). Avec V. Convalia, C. Aguiar.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Transatlantic 22 h jeu. Paula Moore 22 h ven. Philippe Pontier, 22 h sam. Mox Gowland, 22 h mar. John Ratikan, 1 h ven. Chris Lancry, J.-J. Milteau 1 h sam.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Arthur H. jusqu'au 31 décembre 21 h mer., jeu., ven., sam, mar. Piano, chant. B. Scott (ctb).

LE VILLAGE (43-26-80-19) Philippe Petit, Stephane Persiani. 22 h mer. Piano, ctb. Stéphane Paucras. 22 h dim. Piano. Guillaume Petite, 22 h lundi, Piano, chant. Olivier Giraudot, Bibi Revere. Jusqu'au 7 décembre. 22 h mardi, guit., ctb. Trio Christiane Canavèse, 22 h, jeu., ven., sam. W. Leconte (piano), J.-P. Robillard (ctb).

Rock

CACTUS BLEU (43-38-30-20). Paul Breslin and the BBS, 23 h jeu. Funk Rock. Dixie Stompers, 23 h ven.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Tony Marlow, 21 h 30, lun., mar.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Rock frénésie, 16 h. dim. Avec Odile et Tony Marlow.

LA CIGALE (42-23-38-00). Iggy Pop, 20 h mer. Xalam, 20 h, ven., sam. That petrol emotion. 20 h dim. En première partie : Hugo Largo.

CITY ROCK (43-59-52-09). Soirée rock'n'roll, 22 h 30 jeu. Look de Paris, 22 h 30 ven., sam. La septième compagnie est de retour, 22 h 30 dim. Avec son grand orchestre.

DUNOIS (45-84-72-00). Fred Frith, 20 h 30 sam. Guit.

ELYSÉE - MONTMARTRE (42-52-25-15). Steel Pulse, 20 h mer., jeu., ven. Dead can Dance, 20 h lun.

EXCALIBUR (48-04-74-92). Jean-Louis Talvat, 21 h 30 sam.

GIBUS (47-00-78-88). Bed Breakfast, 23 h mer. Phoenix, 23 h jeu. Medicine Story, 23 h, ven., sam. Metal Nights, 21 h mardi.

LE KISS (48-87-89-64). Camélia, 21 h ven. Rock percussion.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Cut Double, 1 h jeu., ven. Angleterre.

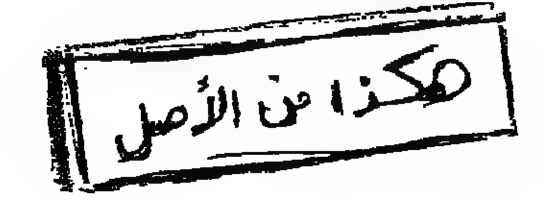
PALACE (42-46-10-87). Dirty Dancing, 23 h 30 dim.

REX CLUB (42-36-83-98). Les Aprèm's à Toto, 16 h dim. Avec Lo Diotalevi, Damiano, J.-C. Mocik. Dom and La Valium.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Doc Lebrun. Jusqu'au 19 décembre. 21 h lun. Rock'n'blues.

THÉATRE DE PARIS (48-74-16-82). Starmania. Jusqu'au mois de décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 16 h dim. Opéra-rock en deux actes. Mise en scène de Michel Berger et Luc Plamondon. Livret L. Plamondon, musique M. Berger. Avec Martine Saint-Clair, Luc Lafitte, Norman Groulx, Richard Groulx, Wenta, Claude Maurane, Renaud Hantson, Sabrina Lory.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Gérard Grossetête, Mauro Serri, 22 h mer.



هكذا من الأصل

Enquête

Une grande bibliothèque informatisée

La « TGB »

(Suite de la première page.)

Il faut d'abord résoudre le sort de la Bibliothèque nationale dont les trésors seront le cœur de la future TGB. Faut-il laisser ces derniers rue de Richelieu ou vider complètement le quadrilatère surbondé ?

Les Anglais *(voir encadré)* ont choisi le grand départ. Une opération logique mais excessivement coûteuse. En France, il faudrait déménager 12 millions de livres, 15 millions d'estampes et de photos, 2 millions de partitions musicales, 800 000 monnaies et médailles, plus de 1 million de documents sonores, 650 000 cartes et plans, 350 000 manuscrits et 30 kilomètres de rayonnages bourrés de périodiques. Puis trouver une utilisation pour les bâtiments ainsi libérés. On ne peut abandonner à son sort l'immense salle de lecture conçue par Labrouste.

La solution retenue sera sans doute celle du déménagement partiel. Mais comment opérer ? Verticalement : un ou plusieurs départements sont évacués dans leur totalité ? Ou horizontalement : tous les documents entrés après une date donnée sont expédiés ailleurs ? On peut aussi imaginer que ce transport partiel des collections n'affecte qu'une fraction des imprimés qui, à eux seuls, occupent 300 kilomètres de rayonnages rue de Richelieu.

Seuls les livres entrés après 1945, par exemple, prendraient le chemin de la nouvelle bibliothèque. La Nationale conserverait ainsi une activité réelle. Ce qui n'irait pas sans compliquer la vie des lecteurs, obligés dans bien des cas de fréquenter alternativement les deux sites pour mener leurs recherches. Cela implique aussi que la TGB soit implantée dans Paris même ou dans sa proche périphérie.

Plusieurs adresses ont été prospectées, en sachant que 40 000 à 50 000 m² sont nécessaires au nouveau bâtiment. C'est un minimum, puisqu'il faut prévoir la croissance d'une telle bibliothèque sur plus d'un demi-siècle. On a évoqué la quatrième travée de la Cité des sciences à la Villette, toujours vide. Mais l'architecture est trop contraignante, et l'espace mesuré : à peine l'équivalent du Centre Pompidou !

On a envisagé de récupérer une partie de la grande Arche de la Défense à laquelle on aurait adjoint quelques terrains annexes ; puis les ateliers de l'Opéra dans le dix-septième arrondissement et les franges de l'héliport de Paris. L'hôpital Saint-Louis et le fort de Vincennes ont été examinés à la loupe, ainsi que l'ancienne usine SEITA à Pantin.

Les chances de Tolbiac

Les villes nouvelles, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée, se sont mises sur les rangs. La caserne Dupleix, près du Champ-de-Mars, tente toujours l'Elysée, mais les possibilités d'étendre les bâtiments de la bibliothèque sont limitées, et la Ville de Paris voudrait lotir le terrain. Le quai Branly a la faveur du ministère de la culture. Hélas les affaires étrangères doivent y implanter un centre de conférences international. Tous ces espaces ont le défaut d'être trop exigus.

La municipalité de Saint-Denis, en revanche, offre 20 hectares en bordure du canal. Un terrain quasi vierge, modelable à merci. L'architecte Roland Castro y voit l'occasion de redonner un peu de lustre à une banlieue particulièrement malmenée. L'environnement, troué de friches industrielles, est en miettes ; deux autoroutes et un échangeur surplombent le site ; la station du RER la plus proche est à 1 kilomètre ; celle du métro, « Porte de Paris », n'est qu'à 400 mètres, encore faut-il pouvoir franchir l'autoroute.

En dépit de ces handicaps, les élus locaux sont confiants. La TGB s'installera chez eux. Ils ont pourtant un concurrent redoutable : la Ville de Paris, qui propose elle aussi un terrain : 15 hectares le long de la Seine sur la rive gauche, face au parc de Bercy, à l'emplacement de l'actuelle gare de Tolbiac. Un seul inconvénient : l'espace est fâcheusement enclavé par les voies de chemins de fer qui desservent la gare d'Austerlitz. L'architecte Jean-Paul Viguier résoud ce problème en déplaçant la tête de ligne sur le boulevard Masséna, ce qui ne semble pas plaire à la SNCF.

Si une ultime trouvaille est toujours possible, Tolbiac a une bonne chance d'abriter la future TGB. Le choix définitif sera arrêté dans les premières semaines de l'année prochaine. Fin mars 1989, une petite dizaine d'architectes recevront les documents qui leur permettront d'élaborer un projet. En août suivant, l'un d'entre eux sera choisi. La première pierre sera posée en janvier 1991. A cette occasion, Emile Biasini, le secrétaire d'Etat aux grands travaux, aimerait utiliser un moellon de la tour de la Librairie de Charles V, dont les fondations ont été dégagées dans la cour Carrée du Louvre. En 1994, la « Très Grande Bibliothèque » devrait être inaugurée par François Mitterrand.

Les habits neufs de la British Library

LONDRES
de notre correspondant

UNE silhouette de béton et de brique rouge, plutôt aplatie et massive, apparaît désormais aux côtés des tourelles et des clochetons néogothiques pointés vers le ciel de la gare de Saint-Pancras, dans le nord de Londres. Les nouveaux bâtiments de la British Library, une institution comparable à notre Bibliothèque nationale, sont presque entièrement sortis des 5 hectares de terrain rachetés aux chemins de fer, et les aménagements intérieurs ont commencé. Le département des livres anciens et de la musique devrait être le premier à s'installer, en 1991, et les salles de lecture devraient être ouvertes en 1993.

Le prince de Galles avait posé la première pierre en 1982. Il vient d'en jeter une autre, cette fois-ci dans la mare. Dans un documentaire qu'il a écrit lui-même pour la BBC, et qui a été diffusé le 28 octobre, l'héritier du trône prend le public à partie : *« Regardez la nouvelle British Library. A quoi reconnaît-on que c'est une bibliothèque ? On n'y trouve pas le caractère qu'on attend d'un grand bâtiment public. Et sa salle de lecture ? Elle paraît plutôt destinée à abriter les cours d'une école de la police secrète... »*

Un conservateur, qui nous fait visiter la salle incriminée, conteste la comparaison établie par le prince Charles entre celle-ci et celle qu'elle va remplacer (*« dont même Karl Marx, lorsqu'il y travaillait, admettait qu'elle faisait honneur à la société capitaliste dont il complotait en cet endroit la perte »*). Les dimensions sont moins imposantes et le décor moins solennel, mais il ne s'agit en réalité que d'une des deux salles de lecture déjà construites (offrant au total six cent trente-huit places assises), et une autre, de plus grande taille, est prévue. *« Le prince de Galles a voulu dire qu'il n'aimait pas beaucoup ce genre d'architecture »*, conclut notre interlocuteur avec un sens très britannique de la litote. Lui-même ne se hasarde pas à formuler un avis...

Quatre énormes salles en sous-sol

L'architecte, M. Colin Saint John Wilson, a voulu frapper les imaginations, non par les salles de lecture, il est vrai banales et manquant singulièrement de fenêtres, mais par une entrée pharaonique, qui fera une large place au marbre. L'idée est de permettre au nouveau venu d'avoir immédiatement une vision d'ensemble du plan de l'édifice : d'un côté la section scientifique, de l'autre les lettres. Le plus gros morceau, comme c'est souvent le cas avec les bibliothèques, est invisible : ce sont les quatre énormes salles en sous-sol, creusées dans l'argile, qui vont abriter quelque seize millions de livres. Ceux-ci sont actuellement dispersés entre une quinzaine de sites à travers Londres.

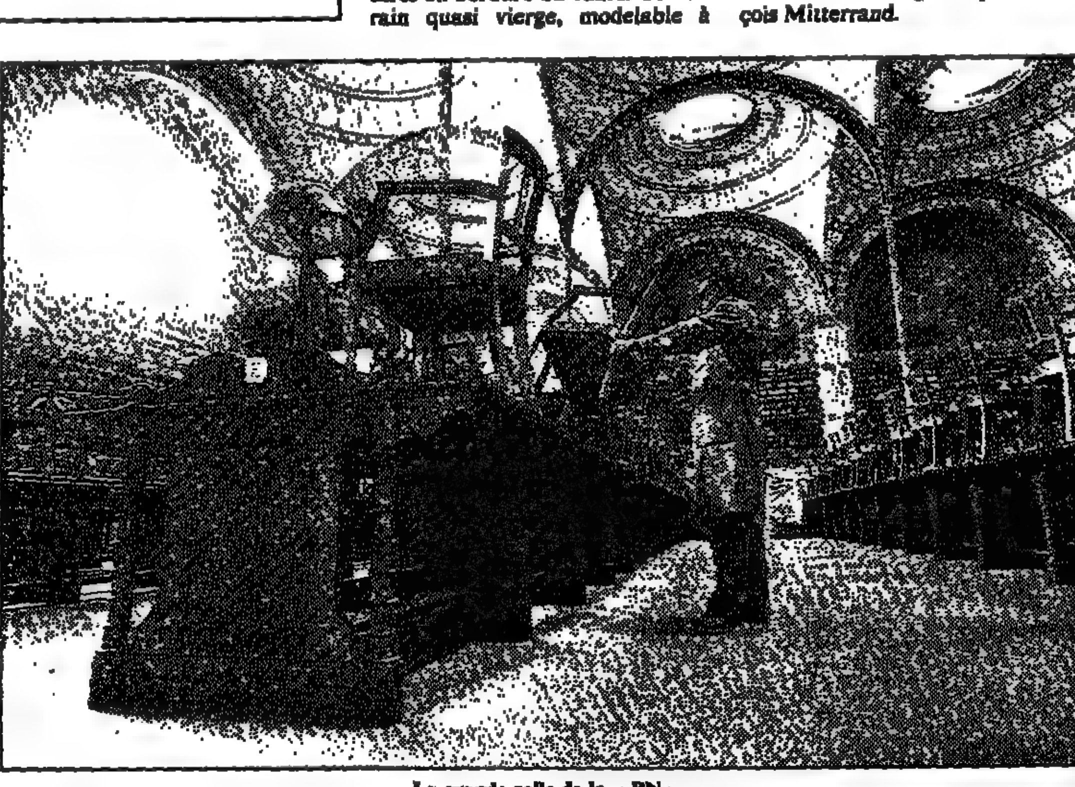
Pour les six cent cinquante employés de la bibliothèque, le changement va être considérable. Les lecteurs formuleront en effet leur demande par l'intermédiaire d'un ordinateur central. Les livres seront acheminés de façon entièrement mécanique dans des réceptacles portant un code informatique indiquant leur destination. La seule manipulation aura donc lieu au départ et à l'arrivée. Vingt-cinq mille mouvements sont prévus chaque jour et le délai d'attente de vingt minutes, s'il est respecté, pourra faire rêver d'envie le lecteur de la « nationale » française.

Les contraintes initiales étaient considérables. Il fallait avant tout prévoir des locaux capables de stocker une masse aussi énorme de documents à la température constante de 17 degrés, avec un taux d'humidité de 50 %, à la distance la plus courte possible des salles de consultation. Il fallait encore que les bâtiments ne dépassent pas la gare Saint-Pancras et ne jurent pas trop avec son style néogothique.

Des prouesses techniques ont été nécessaires pour évider un tel volume en sous-sol sans endommager les constructions voisines. Le béton sera largement recouvert de briques rouges identiques à celles de Saint-Pancras, et d'ardoises traditionnelles. Peut-être y avait-il trop de paramètres contradictoires à respecter pour que l'ensemble ait ce « caractère » réclamé par le prince Charles ?

Une polémique de plus risque de surgir à propos du coût. Les travaux ont traîné en longueur parce qu'il fallait ralentir dès que les sommes annuelles allouées par le Trésor allaient être épuisées. L'inflation prenait le relais. Avec 300 millions de livres (environ 3,2 milliards de francs), la dernière estimation en date, il s'agit en tout cas du plus important chantier civil de l'Etat.

DOMINIQUE DHOMBRES.



La grande salle de la « BN ».

Les Chinois ont vu grand...

PÉKIN
de notre correspondant

LE peuple qui a inventé l'imprimerie détenait jusqu'à récemment un bien peu enviable record, acquis durant la révolution culturelle : celui de la nullité absolue en matière de bibliothèque nationale. L'ancienne bibliothèque de Pékin, au nord-ouest de la Cité interdite, fut longtemps un club tellement fermé que seuls pouvaient y pénétrer les polygraphes, dépêchés par la direction du Parti communiste, à la recherche de matériaux historiques destinés à alimenter les polémiques politiques.

Inaugurée l'an dernier, la nouvelle bibliothèque nationale, sur la route de la capitale qui mène au quartier des universités, remédie à cette situation. On a prévu grand, pour les quatorze millions de volumes de son fonds : 140 000 mètres carrés de surface bâtie, avec la possibilité de construire encore trois bâtiments sur des terrains attenants.

Les avis sont partagés quant à l'architecture, conçue il y a plus de douze ans, sous la férule de Zhou Enlai. On a su en tout cas éviter le genre colossal gréco-stalinien dont le régime communiste a fait un usage intensif depuis 1949 à Pékin. Le résultat est un mariage de styles chinois et moderne qui, fait unique pour un édifice de conception entièrement locale dans la capitale chinoise, ne donne pas au visiteur l'impression de se trouver devant un décor de science-fiction ringard.

Autre rareté méritant d'être soulignée dans une institution d'Etat, l'accueil y est aimable et compétent. La bibliothèque est ouverte gratuitement à tout le monde (étrangers compris) pour la consultation, et les salles de lecture (trois mille places) confortables et spacieuses. Cinq mille à six mille personnes s'y installent chaque jour.

Le classement du fichier – manuel encore pour l'essentiel, l'informatisation étant en cours – est jugé intelligent et rationnel par les utilisateurs, de même que la politique d'achat à l'étranger. La conservation fait appel à des techniques modernes de préservation. L'usage intensif du microfilm pour les titres anciens facilite encore l'accès aux trésors bibliographiques d'une civilisation où l'écrit revêt une valeur quasi religieuse. Pour les chercheurs (seuls autorisés à emprunter des ouvrages), on a même prévu des salles particulières où l'effort esthétique a été poussé jusqu'au choix du mobilier.

Dans la période de vaches maigres que traverse, après celle des coups de trique, le monde universitaire chinois, c'est une consolation qu'on aurait tort de sous-estimer. Cette austérité explique toutefois l'apparition d'un phénomène nouveau dans le monde des intellectuels chinois sous-payés : le larcin des livres, autrefois rares mais bon marché, aujourd'hui abondants mais chers. La bibliothèque nationale chinoise a ainsi perdu, depuis son ouverture, mille cinq cents volumes – sans compter les pages arrachées. Autres temps, autres mœurs.

FRANCIS DERON.

sur les bords de la Seine

sur les rails

Mais, avant le premier coup de pioche, la TGB sera un chantier juridique. Faut-il, en effet, modifier le dépôt légal, première source d'approvisionnement de toute bibliothèque nationale ? Cette obligation, édictée par François Ier et réglementée dans les formes que nous lui connaissons par Napoléon Ier, permet à la BN de s'enrichir gratuitement de 40 000 volumes par an, sans parler des périodiques, disques, gravures, photos, cassettes magnétiques ou vidéos soumis, avec plus ou moins de bonheur, à la même obligation.

La croissance exponantielle de ces dépôts pose la question de leur conservation intégrale. D'abord parce que certains d'entre eux sont périssables (les journaux) ; ensuite parce que les doublons sont nombreux. Faut-il garder toutes les formes d'un même enregistrement musical depuis le 78 tours jusqu'au disque compact ou toutes les éditions de *la Chartreuse de Parme* ? Aujourd'hui, certains remettent en question l'idée même de cette mémoire boulimique.

Est-il nécessaire de sauver le bulletin d'une association de pêcheurs à la ligne que personne ne consultera jamais quand les traces audiovisuelles d'un événement important sont à jamais perdues faute d'obligation légale de dépôt ? Ne faudrait-il pas faire un choix, trier, éliminer et transposer sur des supports moins encombrants, plus fiables, un certain nombre de documents ?

Les gardiens du temple de la mémoire absolue font remarquer que l'on ignore aujourd'hui les intérêts de demain. Il y a un siècle ou deux, la littérature de colportage était tenue pour négligeable. D'innombrables thèses lui sont aujourd'hui consacrées. Notre improbable discernement nous amène à tout garder.

Les techniques de pointe

Mais la fragilité de certaines pièces comme les nécessités d'une transmission rapide et à distance souhaitée par le président de la République exigent des transpositions massives de supports. Pour les imprimés, il existe aujourd'hui deux techniques. La plus ancienne, microfilms ou microformes, date de 1856. Son maniement simple est parfaitement maîtrisé, relativement bon marché, sa durée de vie excède les cent ans. Actuellement, 70 000 volumes sont microfilmés.

Plus récent le disque optique numérique facilite la transmission à distance. Chacun d'entre eux peut stocker jusqu'à 50 000 pages consultables sur un écran. Son volume est faible. De nombreuses revues sont déjà reproduites par ce procédé. Il est possible de « scanériser » un livre, mais celui-ci est pratiquement détruit pour être copié à moindre frais (1,50 F la page sans compter le prix de la machine qui gère la batterie de disques). Il n'est donc pas question, dans ces conditions, de s'attaquer au fond ancien. On ignore la durée de vie d'un tel support, idéal pour la communication.

Il ne faut pas se faire d'illusions : au moment de l'inauguration de la TGB, ces techniques de pointe ne seront pas généralisées. A moins qu'elles ne fassent d'ici là des progrès considérables. Pourtant, les problèmes posés par le magasinage seront peut-être améliorés grâce à une robotisation dont la bibliothèque municipale de Bordeaux va faire l'expérience. Le robot intelligent sait où se trouvent les livres. Il va les chercher et les remet à leur place. Pas nécessairement au même endroit.

« Le plus grand nombre » de lecteurs

Les avantages sont énormes : moins de rayonnages (il n'y a plus de « trous »), plus grande célérité dans la communication aux lecteurs. Une inconnue : que faire si le robot tombe en panne ? Lui seul connaît la place exacte des titres dont il a la charge. Il suffit, disent les optimistes, de relever sa mémoire chaque soir. Un système semblable fonctionne avec succès à Maurepas, dans les dépôts d'Hachette. Mais, ici, le robot traite de grosses palettes. Il lui faudra des outils de préhension plus fins pour saisir les livres et une mémoire plus vaste pour se retrouver dans la jungle des titres et les commandes des lecteurs.

Mais qui seront ces lecteurs ? Le président de la République *souhaite que « le plus grand nombre »* puisse avoir accès à cette forteresse du savoir. Ce qui est contradictoire avec le fait que la « Très Grande Bibliothèque » doit aussi être le temple de la mémoire, donc de la conservation. Même si les critères d'admission sont plus souples qu'à la Bibliothèque nationale, le grand public ne pourra pas avoir accès à l'ensemble des collections.

Faut-il adjoindre à la TGB une bibliothèque, type BPI, riche de quelques centaines de milliers de volumes directement accessibles ? Ou doit-on parier sur la reproduction informatisée du maximum de documents, consultables sur écrans. Ce programme, s'il est entrepris, ne serait pas significatif avant la fin de notre millénaire.

La dernière question, la plus importante sans doute, est celle du rapport que *la TGB* entretiendra avec ses consœurs françaises et étrangères. Sera-t-elle une cathédrale de béton fièrement dressée sur les bords de la Seine ou au contraire une gare de triage, un central nodal largement relié à ses homologues. Le choix de la décentralisation et du dialogue, qui semble évident, repose sur l'établissement d'un catalogue général des bibliothèques totalement informatisé, utilisable de tous les points de l'Hexagone. La Bibliothèque nationale a entrepris d'informatiser le sien.

Fin 1989, un million de fiches pourront être consultées à partir d'un écran. Pour compléter ce travail, il suffira de traiter 6 à 7 millions de fiches supplémentaires qui représentent les 11 à 12 millions de volumes de la BN. Le coût de l'opération est estimé à *20 millions de francs. Il* reste encore à relier à ce vaste ensemble le catalogue des autres grandes bibliothèques – universitaires en particulier. Le projet existe. Il a un nom : PAN-Catalogue. Il est chiffré : 15 millions de francs.

Mais la TGB, même richement dotée, ne pourra jamais rattraper son retard dans certains domaines. Ou alors au prix d'un effort démesuré.

A vouloir s'équiper lourdement dans le domaine des « Sciences dures » par exemple, elle risque de concurrencer inutilement l'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST) que le CNRS est en train d'implanter à Nancy, et qui ouvrira ses portes l'année prochaine. Une « bibliothèque » scientifique vivante, c'est essen*tiellement des périodiques et* ce qu'on appelle la littérature grise (thèses, rapports, communications). La durée utile de ces documents est brève. Les revues sont l'épine dorsale de ce centre de documentation. L'INIST est abonné à près de 20 000 d'entre elles. Grâce aux bases de données PASCAL et FRANCIS, 13 000 sont résumées et 4 000 analysées *in extenso.* Ces articles sont mis à *la disposition des chercheurs* par le biais du disque optique numérique consultable à distance ou par des envois de photocopies expédiées par la poste.

Mille commandes – plus de 10 000 pages – sont traitées tous les jours. Dès l'an prochain FRANCIS et PASCAL seront consultables sur minitel. La TGB doit-elle faire cavalier seul ou profiter du réseau que l'INIST est en train de mettre en place ?

Dans son rapport sur l'état des bibliothèques universitaires *(voir encadré)*, André Miquel souligne que la création de la TGB est une chance qui doit profiter à l'ensemble de ses homologues. C'est l'occasion de traiter l'ensemble des problèmes qui se posent dans ce secteur particulièrement délaissé. La TGB, dit-il, doit être l'instrument qui irriguera de mul*tiples centres. Il ne s'agit pas de* créer une gigantesque bibliothèque réelle, mais plutôt une impalpable bibliothèque virtuelle, en utilisant toutes les ressources de l'informatique.

EMMANUEL DE ROUX.

La grande misère des universités

IL y a en France une soixantaine de bibliothèques qui relèvent du ministère de l'éducation nationale. Leur état d'abandon est connu depuis longtemps. Les étudiants parisiens ont une chance relative : ils peuvent effectuer leurs recherches à la Bibliothèque nationale, ce qui n'a fait que multiplier les problèmes de la rue de Richelieu. Lionel Jospin a confié à André Miquel, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale et professeur au Collège de France, le soin de rédiger un rapport sur l'état de ces établissements. Le document remis ces jours derniers est accablant. Surtout si l'on compare la situation de notre pays avec celui de nos voisins immédiats.

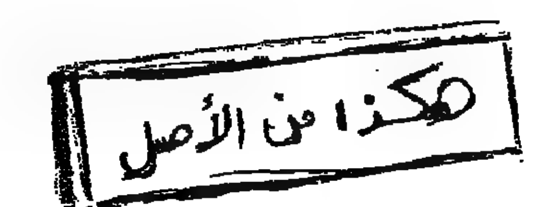
En République fédérale d'Allemagne, les bibliothèques universitaires emploient six mille quatre cents personnes, contre trois mille deux cents chez nous. Les collections allemandes comptent soixante millions de volumes. Nous n'en avons que dix-sept millions. En RFA, il faut, au minimum, deux cent mille livres pour qu'une bibliothèque universitaire puisse ouvrir ses portes. Aucune des nôtres, ouvertes depuis vingt ans, n'a encore atteint ce chiffre. André Miquel se souvient qu'au milieu des années 70, à Censier, où il enseignait l'arabe, la bibliothèque très spécialisée qui couvrait l'arabe, les langues indiennes, le persan et l'hébreu recevait 10 000 francs par an pour ses crédits d'acquisition. Le prix d'une douzaine de volumes ! La situation n'a guère changé.

Pour sortir de ce marasme, il faut des crédits et des postes. Faire passer le budget de fonctionnement de 150 millions à 600 millions de francs. *Pré*voir un crédit d'investissement de 240 millions de francs par an pendant dix ans et recruter mille cinq cents personnes. Il faut en outre réaliser le projet PAN-Catalogue, qui permettra à nos établissements de disposer d'un instrument de travail indispensable *(voir ci-dessus)*. Un effort considérable. *« S'il n'est pas fait,* précise André Miquel, *nous serons dans ce domaine, en 1993, les parents pauvres de l'Europe. Et pas seulement de l'Europe du Nord. »*

Mais ces efforts financiers seront vains, note André Miquel, s'il ne se crée pas une mentalité nouvelle à l'égard des bibliothèques : *« Leur misère est le reflet de cette mentalité. »* La tradition française veut qu'elles soient l'instrument personnel du chercheur. Pour les Anglo-Saxons, c'est d'abord un lieu destiné au public. Ce n'est pas un hasard si elles sont, en France, presque toujours construites à la périphérie du domaine universitaire. Après les équipements sportifs.

En RFA, tout le campus est organisé autour du pôle central constitué par la bibliothèque. L'université française a, par ailleurs, favorisé la « culture cuite » (le cours, le manuel) au détriment de la « culture crue » (la recherche personnelle, sauvage, en bibliothèque). Cette situation reproduit les maux dont souffre notre société française : manque d'originalité et de curiosité. *« La bibliothèque doit devenir le centre nerveux de notre université,* conclut André Miquel, *pour accroître le goût du savoir et l'envie d'apprendre. »*

E. de R.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 30 novembre

TF 1

20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invités : Alain Prost, Hervé Vilard. Variétés : Niagara, Black, Nicoletta, Claude Nougaro, Pasadenas, Grace Jones, Michel Françoise, Alain Souchon. 22.40 Magazine : Ex libris. De Patrick Poivre d'Arvor. Sommaire : Expliquez-moi (Edouard Zarifian) ; Extérieur livre (Tom Wolfe) ; Expertise (Jean-Claude Carrière) ; Tête à texte (Michel Coquillat et Anne Coquet) ; Exploration (Paul Claudel). 23.45 Journal et Météo. 0.05 Variétés : Wiz qui peut. Télé crochet animé par Jesse Garon. 0.40 Série : Drôles d'histoires. 1.05 Feuilleton : Symphorien. 1.30 Feuilleton : Le boomerang noir. 3.00 Documentaire : Histoires naturelles. 4.20 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.

A 2

20.40 Feuilleton : Nord et Sud II. De Kevin Connor. Avec James Read, Patrick Swayze, Kristie Alley (2e épisode). 22.10 Flash d'informations. ▶ 22.15 Documentaire : La ville mode d'emploi. Emission de Philippe Alfonsi. 1. Faim de droits, de Patrick Volson. 23.20 Informations : 24 heures sur la 2. 23.40 Magazine : Figures. De Jacques Chancel. Invitée : Nella Rubinstein, l'épouse d'Arthur Rubinstein.

FR 3

20.30 Théâtre : Maison de poupée. De Henrik Ibsen. Une réalisation de Stéphane Kurc, d'après la mise en scène théâtrale de Claude Santelli. Avec Magali Renoir, Wladimir Yordanoff, Claire Wauthion, Jean-Jacques Moreau, Jean-Marc Bory. 22.40 Journal et Météo. 23.05 Magazine : Océaniques. 1. Cycle Glenn Gould : Prélude opus 33 no 1, et prélude opus 45 no 3 de Scriabine ; Quintette pour piano et cordes, de Chostakovitch. 2. Philippe Starck, architecte. 0.00 Musiques, musique. Petite suite pour orchestre de Roussel, par l'Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J.-C. Bernède. 0.10 Documentaire : Le vol de la Joconde. 0.25 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre (rediff.).

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Tout va trop bien □ Film américain de Jim Kouf (1986). Avec Tom Conti, Teri Garr, Paul Rodriguez. 22.20 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Diva ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1980). Avec Frédéric Andrei, Wilhelmenia Wiggins-Fernandez, Richard Bohringer. 0.20 Cinéma : Noce en Galilée ■ Film franco-belgo-palestinien de Michel Khleifi (1987). Avec Ali El Akili, Bushra Karaman, Makram Khouri. 2.15 Série : Max Headroom.

LA 5

20.30 Téléfilm : Les enfants de Stepford. D'Alan Levi, avec Barbara Eden, Don Murray. 22.25 Série : Génération pub. 23.25 Supercopter (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.05 Supercopter (suite). 0.25 Boulevard Bouvard (rediff.). 0.55 La traque (rediff.). 1.45 Sam et Sally (rediff.). 2.35 Journal de la nuit. 2.40 Vive la vie ! (rediff.). 2.55 Voisin, voisine (rediff.). 3.55 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 4.55 Voisin, voisine.

M 6

20.35 Téléfilm : L'assassin du métro. De Herschel Daugherty, avec Lynda Day George, Telly Savalas. 21.55 Magazine : Libre et change. De Michel Polac. Thème : « Nous ne sommes plus des singes ! Grâce à Dieu ? » Invités : Rémy Chauvin (*Dieu des fourmis, Dieu des étoiles*) ; Patrick Tort (*Introduction à l'anthropologie darwinienne*) ; Albert Jacquard ; Michel de Pracontal, journaliste à *l'Evénement du Jeudi*. 23.10 Le Saint. 0.05 Journal. 0.15 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Mohicans de Paris (23e épisode). 2.15 Le dessous du ciel (23e épisode). 2.30 Feuilleton : Bergeval et fils (1er épisode). 3.25 Magazine : Ondes de choc (rediff.). 4.20 Bergeval et fils (rediff.). 5.15 Les Mohicans de Paris (rediff.). 5.30 Le dessous du ciel (rediff.). 5.45 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. A propos de l'œuvre du poète Léon Damas. 21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. L'histoire du blues. 22.40 Nuits magnétiques. Correspondances : Je t'écris, moi non plus. 2. Mon amour, mon amour. Lettres d'amour. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. Les fantômes.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 novembre, salle Pleyel) : La Khovantchina, prélude, de Moussorgski ; Concerto pour violon et orchestre no 1 en ré majeur, op. 19, de Prokofiev ; Symphonie fantastique, op. 14, de Berlioz par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit ; Sol. : Shlomo Mintz, violon. 22.20 Concert du GRM. Hétérozygote, Tautologos I, de Ferrari. 23.07 Jazz club. En direct du Bilboquet : Hal Stein, saxophone ténor ; Hervé Meschinet, saxophone alto et flûte ; Olivier Hatman, piano, Luigi Trussardi, contrebasse ; Philippe Combelle, batterie.

Jeudi 1er décembre

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Série : Arsène Lupin. La demeure mystérieuse. 15.20 La séquence du spectateur. 15.45 Quarté à Vincennes. 16.00 Variétés : La chance aux chansons. 16.30 Jeu : Ordinacœur. 16.50 Club Dorothée après-midi. Les attaquantes ; Juliette ; Le jeu de l'ABC. 17.50 Série : Chips. 18.40 Avis de recherche. 18.55 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.40 Vivre avec le SIDA. Emission spéciale présentée par Martine Allain-Régnault et Jean-Pierre Foucault, dans le cadre de la journée mondiale contre le SIDA, en duplex avec Marseille, Genève (OMS), et l'hôpital de Meaux, en Seine-et-Marne. Avec, pour la partie variétés : Florent Pagny, Alain Souchon, Etienne Daho, Dana Dowson, Les Rita Mitsouko. 23.15 Sport. Moto : Super Cross de Bercy. 0.15 Journal et Météo. De 0.35 à 6.27 Rediffusions. 0.35 Série : Drôles d'histoires. 1.00 Feuilleton : Symphorien. 1.25 Feuilleton : Le boomerang noir. 2.55 Documentaire : Histoires naturelles. 4.20 Musique. 4.45 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.

A 2

13.45 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.30 Magazine : Bonjour la télé. Présenté par Pierre Tchernia et Frédéric Mitterrand. Hommage à Gilles Margaritis : Bonsoir Gilles. 16.00 Flash d'informations. 16.05 Magazine : Du côté de chez Fred. De Frédéric Mitterrand. Les belles-mères. 17.10 Flash d'informations. 17.15 Magazine : Graffitis 5-15. Présenté par Groucho et Chico. La panthère rose ; La petite merveille. 17.55 Série : Mac Gyver. Mac Gyver mort ou vif. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 19.10 Actualités régionales. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Plaisir de rire : La baby-sitter. Avec Yannick Le Poulain. 20.00 Journal et Météo. 20.30 INC. 20.40 Cinéma : Beau-père ■ Film français de Bertrand Blier (1981). Avec Patrick Dewaere, Ariel Besse, Maurice Ronet, Nicole Garcia. 22.40 Flash d'informations. 22.45 Magazine : Edition spéciale. Présenté par Claude Sérillon. Thème : « Les fraudes en France ». 0.05 Informations : 24 heures sur la 2. 0.25 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).

FR 3

13.30 Feuilleton : Allô ! Tu m'aimes ? 13.57 Flash d'informations. 14.00 Magazine : Regards de femme. Présenté par Aline Pailler, en direct de Toulouse. 14.30 Feuilleton : Le roi qui vient du sud. 5. Construire la France. 15.27 Flash d'informations. 15.30 Magazine : Télé-Caroline. 17.00 Flash d'informations. De 17.05 à 18.30 Amuse 3. 17.05 Dessins animés. Petit ours brun ; Luc et Bérangère. 17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 The Muppets show. 18.05 Magazine : Drevet vend la mèche. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région. 19.53 Dessin animé : Il était une fois la vie. Le cerveau. 20.02 Jeux : La classe. 20.30 Téléfilm : Un médecin des lumières. De René Allio, avec Vincent Gauthier, Emmanuelle Grange, Jean-Paul Wenzel (3e partie). 22.05 Journal et Météo. ▶ 22.30 Magazine : Océaniques. Archaos, cirque de caractère, de Bertrand Schmit. 23.25 Magazine : Golfimage. 23.50 Musiques, musique. Quintette en ut mineur de Fauré, opus 115, par le Quatuor Parisi. 0.00 Documentaire : L'Afrique en Noirs et Blancs. 0.55 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre (rediff.). 1.00 Magazine médical : STV. Emission diffusée en clair (rediff.).

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Fucking Fernand □ Film français de Gérard Mordillat (1987). Avec Thierry Lhermitte, Jean Yanne, Marie Laforêt. 14.50 Pochettes surprises. 15.30 Cinéma : Les cadavres ne portent pas de costard ■■ Film américain de Carl Reiner (1982). Avec Steve Martin, Rachel Ward, Alan Ladd, Carl Reiner. 17.05 Documentaire : Les allumés du sport. Le nageur et les condors. 17.40 Cabou cadin. SOS fantômes ; Le piaf ; COPS. 18.25 Dessin animé : Virgul. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon. Présentés par Philippe Dana. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas. Invitée : Guesch Patti. 20.30 Cinéma : Cutter's Way ■■ Film américain d'Ivan Passer (1981). Avec John Heard, Jeff Bridges, Lisa Eichhorn, Stephen Elliott. 22.15 Flash d'informations. 22.20 Basket. Championnat d'Europe : France-Finlande. 23.50 Cinéma : les Nouveaux Tricheurs □ Film français de Michaël Schock (1987). Avec Rémi Martin, Valérie Allain, Lionel Melet. 1.25 Cinéma : le Décaméron ■ Film italien de Pier Paolo Pasolini (1971). Avec Franco Citti, Ninetto Davoli, Pier Paolo Pasolini (v.o.).

LA 5

13.35 Série : L'inspecteur Derrick. 14.45 Série : Bonanza. 15.45 Série : Capitaine Furillo. De 17.00 à 18.55 Dessins animés. 17.00 Karine, l'aventure du Nouveau Monde. 17.25 Vas-y Julie ! 17.50 Laura ou la passion du théâtre. 18.15 Olive et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : Ali Baba. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : La flétrissure. De Waris Hussein, avec Daniel Assey, Claire Bloom. 22.50 Cinéma : Histoire d'O □ Film français de Just Jaeckin (1975). Avec Corinne Cléry, Udo Kier, Anthony Steel, Jean Gaven. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Cinéma : Histoire d'O (suite). 0.35 L'inspecteur Derrick (rediff.). 1.35 Le journal (rediff.). 2.30 Sam et Sally (rediff.). 3.25 Journal de la nuit. 3.30 Vive la vie ! (rediff.). 3.45 Voisin, voisine (rediff.). 4.40 Le clan Beaulieu (rediff.). 5.00 Voisin, voisine.

M 6

13.20 Feuilleton : Bergeval et fils (rediff.). 14.10 Les Mohicans de Paris (rediff.). 14.25 Le dessous du ciel (rediff.). 14.40 Jeu : Plein les baffles. 15.05 Jeu : Clip combat. 16.05 Jeu : Quizz cœur. 16.50 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaii, police d'Etat. 18.05 Série : Daktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Campus show. 20.35 Cinéma : On n'est pas sorti de l'auberge □ Film français de Max Pecas (1982). Avec Jean Lefebvre, Bernadette Lafont, Georges Beller. 22.10 Série : Le Saint. 23.05 Magazine : Ondes de choc (rediff.). 0.00 Journal. 0.10 Variétés : Hexagone 80. 0.35 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Mohicans de Paris (24e épisode). 2.15 Le dessous du ciel (24e épisode). 2.30 Bergeval et fils (2e épisode). 3.25 Magazine : Ondes de choc (rediff.). 4.20 Bergeval et fils (rediff.). 5.15 Les Mohicans de Paris (rediff.). 5.30 Le dessous du ciel (rediff.). 5.45 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Le passeport, de Pierre Bourgeade. 21.30 Profils perdus. Adrienne Monnier (1893-1955). 22.40 Nuits magnétiques. Correspondances : je t'écris, moi non plus. 3. Les écrivains au pied de la lettre. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda. Les fantômes.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de l'église Saint-Roch) : Suite monodique : andante, Aria, Variations sur Lucis Creator, Trois mouvements pour flûte et orgue, Tantum ergo, Chanson à bouche fermée, Fantaisie à bouche fermée, O salutaris, Messe modale en septuor, d'Alain ; La vie intérieure, de Daniel-Lesur ; La nativité du Seigneur (extrait), de Messiaen, par Françoise Levechin, orgue, Jean-Philippe Grometto, flûte, la Maîtrise de Radio-France, dir. Michel Lasserre de Rozel, et le Chœur de Radio-France. 22.30 Musique légère. La pie voleuse, ouverture, de Rossini ; Ballet blanc, de Lamand ; Rêverie, de Wieniawski. 23.07 Club de la musique contemporaine. 0.30 Haydn et ses opéras.

Audience TV du 29 novembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

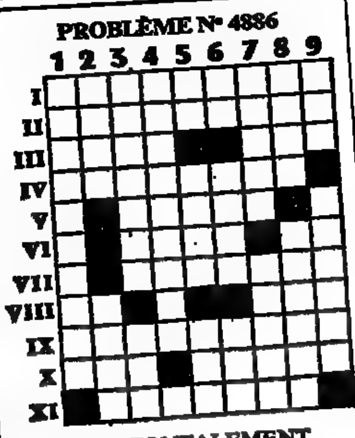
Audience instantanée, France entière — 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	55.0	Santa-Barbara 22.8	Actual. région. 10.7	Actual. région. 11.2	Top 50 3.3	Ali Baba 3.3	Routes paradis 3.7
19 h 45	59.3	Roue fortune 31.3	Baby sitter 9.7	19-20 info 6.4	Nulle part 4.0	Boulev. Bouvard 3.3	Routes paradis 3.8
20 h 16	69.8	Journal 30.1	Journal 16.7	La classe 11.0	Nulle part 2.2	Journal 4.4	Campus show 4.6
20 h 55	74.0	7e compagnie 26.8	Le père Noël... 19.4	Le Capitan 13.5	Le Contrat 3.5	Le Chasseur 11.0	6 colts 1 colère 2.6
22 h 8	63.3	7e compagnie 11.2	Flash 23.0	Le Capitan 14.6	Le Contrat 3.3	Le Chasseur 12.2	Le Saint 0.9
22 h 44	30.0	Ciel mon mari ! 16.7	Ciel 88 4.0	Journal 3.4	Panthère rose 0.5	Le Chasseur 4.0	Le Saint 1.8

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 4886



HORIZONTALEMENT

I. Mets en morceaux. – II. Qu'on ne sait pas par où saisir. – III. Déjoua une conspiration. Laisse un bon morceau. – IV. Est plus efficace quand on a de grandes « manches ». – V. Déclarations. – VI. On y trouve les sources de la Garonne. En exil. – VII. Peut être petite pour un prêteur. – VIII. Demi-tour. Ne circule plus. – IX. Agent dont on peut dire qu'il a un caractère engageant. – X. Pas aléatoire. Plus coulants. – XI. Voix d'eau.

VERTICALEMENT

1. Piquent à la campagne. – 2. Amène de l'eau au moulin. Dans la province de Tarragone. – 3. S'emballe à la fin. Peut venir du cœur. – 4. Un homme dont on attend un peu de reconnaissance. – 5. Peut être hors de portée. Mis sur la voie. Un Indien. – 6. Un vague sujet. Une victoire qui a mérité qu'on fasse le pont. Pour faire la peau. – 7. Une veste pour Darios III. Passe à Romans. – 8. Peut briller dans la nuit. Pas ordinaires. – 9. D'un auxiliaire. Parfois coupées pour faire des bottes.

Solution du problème no 4885

Horizontalement

I. Jardinier. – II. Océan. Olé ! – III. Utérus. Oc. – IV. Ré. D.S.T. Gê. – V. Nue. Armet. – VI. Arnobe. St. – VII. Valse. – VIII. Irisés. As. – IX. Sue. On. – X. Test. Abel. – XI. Es. Epuisé.

Verticalement

1. Journaliste. – 2. Acteur. Rues. – 3. Réo. Envies. – 4. Dard. O.A.S. Té. – 5. Inusables. – 6. Stress. Au. – 7. Io. Obi. – 8. Eloges. Ance. – 9. Recettes. Le.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* daté lundi 28 et mardi 29 novembre 1988 :

DES DÉCRETS

● No 88-1066 du 25 novembre 1988 portant publication de l'accord de coopération scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République démocratique allemande, signé à Berlin le 31 août 1977.

● No 88-1069 du 23 novembre 1988 fixant la liste des actes professionnels pouvant être accomplis par les orthoptistes.

DES ARRÊTÉS

● Du 23 novembre 1988 relatif aux études doctorales.

● Du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches.

DES INSTRUCTIONS

● Du 6 octobre 1988 portant modifications de l'instruction d'application des livres Ier et II du code des marchés publics.

● Du 16 novembre 1988 modifiant l'instruction du 7 mai 1988 relative à l'accomplissement du service national dans la police (départements et territoires d'outre-mer).

UN AVIS

● Relatif au calendrier des appels à la générosité publique prévus sur le plan national pour l'année 1989.

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 novembre :

UN DÉCRET

● No 88-701 du 29 novembre 1988 modifiant le code de la Sécurité sociale et relatif à la revalorisation des allocations de logement.

DES AVIS

● Relatif à l'indice mensuel des prix, qui s'établit à 173,5 en octobre 1988 (base 100 en 1980).

● Relatif à l'index national Bâtiment « tous corps d'état » (symbole BT 01), qui s'établit à 430,4 en août 1988.

● **Psychodrame psychanalytique.** – L'Association française de psychanalyse et de psychothérapie analytique organise, à partir de décembre 1988, un nouveau cycle de formation par le psychodrame psychanalytique en groupe, dans une perspective de développement personnel et professionnel.

★ Renseignements et inscriptions : AFPSY, 19, rue Fabre-d'Eglantine, 75012 Paris. Tél. : 46-28-98-55.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 novembre à 0 heure et le jeudi 1er décembre à minuit.

La dépression située mercredi sur l'Irlande viendra se positionner sur la France. Les perturbations qui lui sont associées continueront donc à défiler sur notre pays en occasionnant des pluies parfois assez fortes.

Jeudi : douceur et pluie.

La pluie persistera tout au long de la journée du Nord-Picardie et de l'Ile-de-France à l'Alsace, à Rhône-Alpes et à la Provence-Côte d'Azur. Il neigera en montagne au-dessus de 1 500 mètres à 2 000 mètres d'altitude.

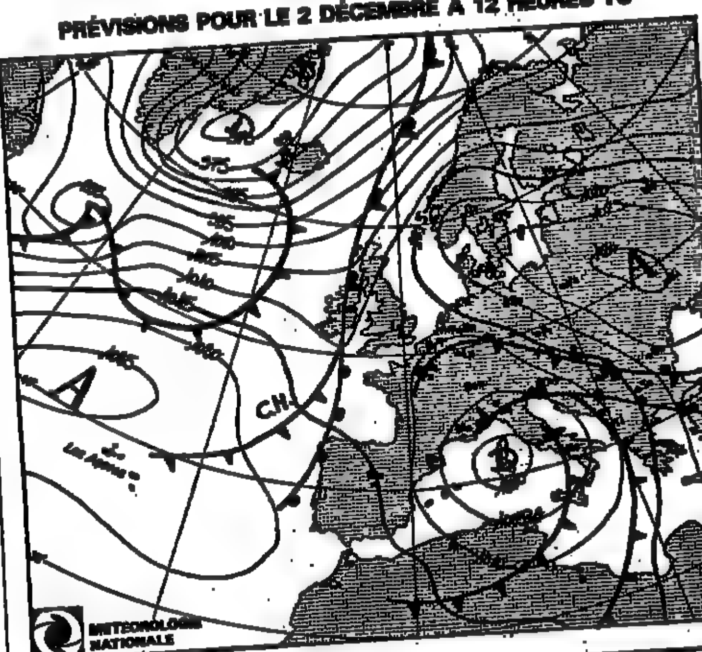
Sur l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon et le Massif Central, la matinée s'annonce grise et pluvieuse. Quelques éclaircies apparaîtront dans l'après-midi, mais des averses pourront encore se produire.

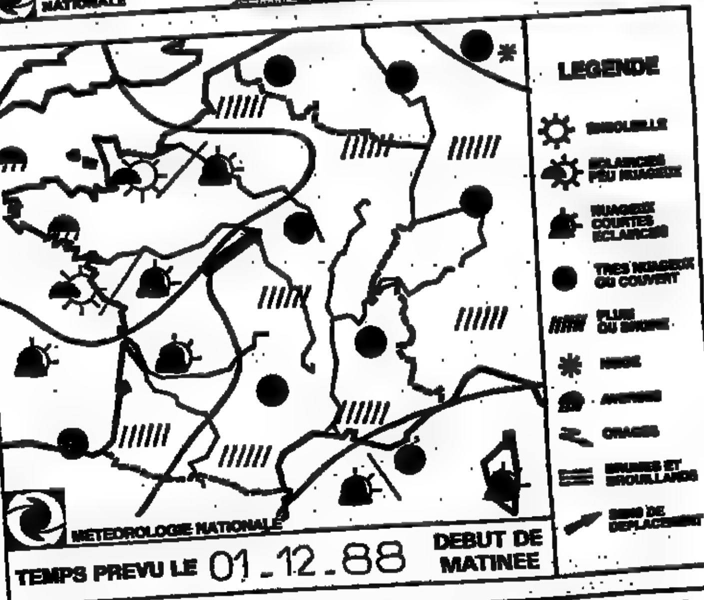
En Corse, il se mettra à pleuvoir dans l'après-midi après une matinée nuageuse.

Sur les autres régions, c'est-à-dire la Bretagne, la Normandie, le Centre, les Pays de Loire et le Poitou-Charentes, beaucoup de nuages en perspective. Les éclaircies seront de courte durée et parfois entrecoupées d'averses. Les températures évolueront peu au cours de la journée. Généralement voisines de 8 degrés à 12 degrés, elles s'élèveront vers 14 degrés à 16 degrés près de la Méditerranée.

Le vent sera modéré de nord-est sur l'Ouest de la France, faible sur le reste du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 2 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 30-11-1988

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-11-1988 à 6 heures TU et le 30-11-1988 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	17	12	C
BIARRITZ	16	8	C
BORDEAUX	16	11	C
BOURGES	11	10	C
BREST	13	11	P
CAEN	14	11	C
CHERBOURG	12	11	P
CLERMONT-FERR.	12	9	C
DIJON	6	5	P
GRENOBLE St-M-H	7	4	B
LILLE	9	7	B
LIMOGES	9	8	B
LYON	8	6	C
MARSEILLE-MAR.	12	3	N
NANCY	8	6	P
NANTES	14	12	P
NICE	16	8	N
PARIS-MONTS.	13	12	P
PAU	15	4	C
PERPIGNAN	17	5	C
RENNES	14	12	P
ST-ETIENNE	11	8	C
STRASBOURG	8	7	*
TOURS	13	12	P
TOULOUSE	13	2	C
POINTE-A-PITRE	30	30	D

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	16	5	D
AMSTERDAM	10	3	*
ATHÈNES			
BANGKOK	29	20	N
BARCELONE	16	5	D
BELGRADE	11	2	C
BERLIN	7	−4	D
BRUXELLES	10	7	P
LE CAIRE	32	18	D
COPENHAGUE	6	−8	D
DAKAR	27	21	D
DELHI	26	11	D
DJERBA	18	13	N
GENÈVE	6	4	P
HONGKONG	19	15	D
ISTANBUL			
JÉRUSALEM	16	7	N
LISBONNE	15	8	C
LONDRES	10	9	P
LOS ANGELES	27	9	D
LUXEMBOURG	7	6	P
MADRID	11	−3	B
MARRAKECH	18	7	D
MEXICO	24	9	B
MILAN	1	1	D
MONTRÉAL	−9	−4	O
MOSCOU	−6	−6	*
NAIROBI	27	16	C
NEW-YORK	16	4	D
OSLO	−2	−12	D
PALMA-DE-MAL.	18	2	D
PÉKIN	11	−2	C
RIO-DE-JANEIRO	24	19	C
ROME			
SINGAPOUR	27	24	P
STOCKHOLM	−1	−11	D
SYDNEY	22	17	D
TOKYO	8	3	N
TUNIS	18	9	C
VARSOVIE	6	−3	C
VENISE			
VIENNE	12	6	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

– Armande BERGEAUD
a la très grande joie d'annoncer la naissance de sa petite-fille

Marion,

et, en ce jour heureux, demande une pensée pour
Jean-Lou et René,
qui ne la connaîtront pas.

47, boulevard Victor,
75015 Paris.

Décès

– Thoiry (Ain).

Mme Cattand,
M. et Mme Pierre Cattand,
Frank, Alexis, Tatiana,
Le comte et la comtesse Xavier de Tarragon,
Natacha, Michel,
Mme Maurice Cattand-Morel,
Ainsi que tous les parents et alliés,

ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Georges Philippe Jules CATTAND,
docteur en droit,
ministre plénipotentiaire,
ancien ambassadeur,
officier de la Légion d'honneur,
croix des services militaires volontaires,

leur mari, père, beau-père, grand-père, frère et cousin,

décédé en son domaine de Thoiry (Ain), muni des sacrements de l'Eglise, le 27 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-septième année.

Requiescat in pace.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église paroissiale de Thoiry (Ain), le jeudi 1er décembre, à 10 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Claude (Jura).

Ni fleurs ni couronnes.

– Dominique Florent,
Les membres du conseil d'administration,
Ainsi que le personnel de la
société Serge Chavet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Serge CHAVET.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 décembre 1988, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue Achille-Peretti, suivies de l'inhumation, qui aura lieu dans l'Yonne dans la plus stricte intimité.

19, rue de Marignan,
75008 Paris.

– M. Nikita Dergatcheff,
Mlle Natacha Dergatcheff,
Stéphane, Alexandre et Katia,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Mme Olga DERGATCHEFF,
née Rewinkine,

leur mère et grand-mère,

survenue le 24 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation se sont déroulées dans l'intimité familiale le 28 novembre 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue Montaigne,
92310 Sèvres.

– M. et Mme Jacques Dewailly
et leurs enfants,
M. Philippe Drieux et Mme, née Dewailly,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Peter Hawkins et Mme, née Dewailly,
leurs enfants et petit-fils,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Alain Zasmek
et leurs enfants,
ses beaux-enfants,
M. le professeur Alfred Lorriaux et Mme,
leurs enfants et petits-enfants,
ses beau-frère et belle-sœur,
M. et Mme François Dewailly
et leurs enfants,
ses neveu et nièce,
Sa famille,
Ses amis,
Et tous ses compagnons de travail,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon DEWAILLY,
commandeur de la Légion d'honneur,

muni des sacrements de l'Eglise,

survenu le 28 octobre 1988, à Mougins (Alpes-Maritimes).

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Jacques de Mougins.

Une messe à sa mémoire sera célébrée le jeudi 8 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-André (centre), à Saint-André (Nord).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

144, avenue de la Victoire,
06250 Mougins.

– M. Jacques Dewailly,
président,
Les membres du conseil d'administration,
La direction générale,
Les anciens compagnons,
Et l'ensemble du personnel de la Compagnie générale de chauffe,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Léon DEWAILLY,
président fondateur,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le lundi 28 novembre 1988, à Mougins.

La cérémonie religieuse se déroulera le vendredi 2 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Jacques de Mougins (Alpes-Maritimes).

Une messe à sa mémoire sera célébrée le jeudi 8 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-André (centre), à Saint-André (Nord).

37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
59350 Saint-André.

– Rémy Kolpa Kopoul,
son fils,
Les familles Kolpa, Sarrabezolles et Casterès,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georgette KOLPA KOPOUL,

survenu le 26 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Elle sera incinérée le vendredi 2 décembre, à 14 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, où l'on se réunira. Les cendres seront inhumées dans le caveau de famille.

10-12, avenue Dode-de-la-Brunerie,
75016 Paris.

– M. et Mme Jean-Michel Deloraine,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Jean-Maurice Le Gal,
ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Albert LE GAL,
née Amélie Cam[illegible],

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 27 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Le service religieux aura lieu le jeudi 1er décembre, à 15 h 45, en l'église Saint-Jean, 147, rue de Grenelle, Paris-7e.

– Bernard et Charlotte Livian,
Les familles Livian, Josselin, Carriche, Reichert, Scolari, Kruk, Barrault, Demazoin, Chenet, René, Griffon,
Et M. Daniel Mayer,
font part du décès de

M. Marcel LIVIAN,

survenu le samedi 26 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation a eu lieu à Chamvres (Yonne), dans la plus stricte intimité selon le vœu du défunt.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Maurice Maguet,
son épouse,
Mme le docteur Anne-Marie Dournon et le docteur Eric Dournon,
ses enfants,
Olivier, Delphine et Nathalie,
ses petits-enfants,
Mme Anna Jacq,
sa gouvernante,
Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

maître Maurice MAGUET,

survenu le 25 novembre 1988.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 29 novembre, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

63, boulevard des Invalides,
75007 Paris.

– M. et Mme Michel De Smet,
Catherine et François,
M. et Mme Claude Devillers,
Christophe, Véronique, Cyrille, Raphaël et Clarisse,
M. Etienne Courant et Mme Martine Courant Vidal,
Christine et Jean-Marie,
ses enfants et petits-enfants,
Le général et Mme Robert Vidal,
ses beau-frère et belle-sœur,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Andrée RIGOLLET,
née Lecomte,

le dimanche 27 novembre 1988, à Paris, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 2 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-François-d'Assise, 7, rue de Mouzaïa, Paris-19e, suivie de l'inhumation à 15 h 45, au cimetière de Villeneuve-la-Guyard (Yonne).

35, rue d'Hauteville,
75010 Paris.
26, avenue de la Porte-Brunet,
75019 Paris.
4, quai des Tuileries,
75001 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– M. et Mme François Sautter
et leur fille Caroline,
Mme Marguerite Meyer,
Les familles Monod, Odier, Superville,
ont la tristesse d'annoncer le départ de

Laurent SAUTTER,

leur fils, frère, petit-fils et neveu.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 3 décembre 1988, à 15 heures, au temple protestant, 1, route du Grand-Pont, Le Vésinet (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.

3, rue Pierre-Curie,
78400 Chatou.

Remerciements

– Ne pouvant répondre individuellement aux très nombreux témoignages d'amitié et de sympathie reçus à l'occasion du décès de

M. Amar NAROUN,

la famille prie tous ses amis de France et d'Algérie de trouver ici l'expression de ses très sincères et très vifs remerciements.

– Pierre Testault,
Geneviève Sazerat,
Et toute la famille,
remercient les personnes qui, par leur présence et autres témoignages de sympathie et d'amitié, ont pris part à leur peine lors de la disparition de

Françoise SAZERAT.

– Solidarité avec Solidarnosc,
NSZZ Solidarnosc ZM Ursus,
RKW Mazowsze NSZZ Solidarnosc,
Tygodnik Mazowsze,
Ses amis de Pologne,
s'associent à la douleur des parents et amis de

Françoise SAZERAT

à l'occasion de son décès survenu le 23 novembre 1988.

Anniversaires

– Mme Georges Goldfeil
rappelle avec émotion le souvenir de son fils tant aimé

Jacques ORSÉRO,

décédé le 1er décembre 1983.

– Une pensée est demandée à ceux *qui ont connu et aimé*

Jean MEYER OULIF

en ce premier anniversaire de sa mort.

On associera à son souvenir celui de sa très chère femme

Clary.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I : mercredi 30 novembre, à 15 heures, centre Panthéon, salle 309, Mlle Katia Boustany : « Guerre civile et maintien de la paix : le cas du Liban ».

– Université Paris-I : mercredi 30 novembre, à 16 heures, centre Sorbonne, amphi Louis-Liard (centre Sorbonne), M. Hamid Algabid : « Les banques islamiques, problématique centrale et perspectives de développement ».

– Université Paris-I, jeudi 1er décembre, à 13 h 30, amphithéâtre 102, 9, rue Mahler, M. B'Ongasu Tanla-Kishani : « Les philosophies d'expression orale chez les Nso' du Cameroun. Essai sur la pluralité culturelle ».

– Université Paris-IV, le jeudi 1er décembre, à 11 heures, avenue de la Salle-des-Actes, centre administratif, Mlle Ben Salah Najet : « Recherches sur les relations entre la République de Venise et le Royaume de Tunis : affaires et diplomatique (1231-1508) ».

– Université Paris-IV, le jeudi 1er décembre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Patrick Johansson : « Approche structurale à une stylistique de la littérature nahuatl préhistorique ».

– Université Paris-III, le jeudi 1er décembre, à 14 h 15, salle Bourjac, M. Assi François Adopo : « Les approches de l'énonciation dans la linguistique contemporaine ».

– Université Paris-III, le vendredi 2 décembre, à 14 heures, salle Bourjac, Mme Maryse Marie-Joseph, épouse Renaud : « La quête de l'identité dans l'œuvre de Juan Carlos Onetti ».

– Université Paris-I : vendredi 2 décembre, à 14 heures, salle L.-Liard, M. Jean Polet : « Archéologie des îles du pays Eotile (Lagune Aby, Côte-d'Ivoire).

– Université Paris-I : samedi 3 décembre, à 14 h 30, salle L.-Liard, M. Victor Tiègbé Diabate : « L'évolution d'une cité commerciale en région de savane : le cas de Kpon ».

– Université Paris-XII, le lundi 5 décembre, à 11 heures, salle des Thèses (à Créteil), avenue du Général-de-Gaulle, Mme Josy Di Fusco-Le Doussal : « La difficile insertion d'une commune ancienne dans une ville nouvelle : Ris-Orangis et la ville nouvelle d'Evry ».

– Université Paris-V : mardi 6 décembre, à 14 heures, salle 224, galerie Cl.-Bernard, escalier P, 1er étage, 1, rue V.-Cousin, Mlle Maryse Amelineau : « L'habitat moderne indien, mythe ou réalité ? Le cas de Hanz-Khas à New-Delhi ».

Défense

Au départ de « la Jeanne »

« La France a besoin d'une marine océanique moderne » *affirme M. Mitterrand*

BREST
de notre envoyé spécial

« Pour sa défense et pour la protection de ses intérêts de par le monde, la France a besoin d'une marine océanique moderne, armée par un personnel compétent ». Venu souhaiter *« bonne chance, bon vent et bonne mer à tous »*, comme le veut la tradition, aux officiers-élèves de Navale à bord de la *Jeanne-d'Arc*, qui part pour cinq mois en campagne d'application, le président de la République a tenu, mardi 29 novembre, à Brest, à rassurer les marins sur la *« place éminente »* que leur armée occupe dans le dispositif français.

L'expression de *« marine océanique »* n'a pas pu, en effet, être employée par hasard par M. François Mitterrand, chef des armées comme il l'a rappelé. Au terme de *« marine océanique »*, on oppose généralement, en France, celui de *« marine côtière »*. En ayant choisi ce vocable de *« marine océanique »* devant les jeunes enseignes de vaisseau, le chef de l'Etat a marqué les ambitions de la France en la matière, c'est-à-dire l'option en faveur d'une marine de haute mer capable de déployer des porte-avions et des bâtiments de surface d'un tonnage suffisant pour des missions lointaines.

A l'heure où certains contestent le programme des porte-avions à *propulsion nucléaire*, de la classe du prochain *Charles-de-Gaulle*, accusés d'être un outil militaire qui dépasserait les moyens de la France, le propos du président de la République en faveur d'une *« marine océanique »* prend toute sa signification. Au demeurant, on a noté, à Brest, l'hommage que M. Mitterrand a tenu à rendre à l'action du groupe aéronaval, autour du porte-avions *Clemenceau*, durant treize mois d'affilée, dans le golfe Arabo-Persique.

Le chef des armées a, d'autre part, souligné avec force l'*« attention particulière »* qu'il portait à la formation des cadres de la marine. Il les a invités à développer la *« rigueur »* à la mer, l'*« endurance »* face à des conditions de travail qui peuvent être difficiles, la *« disponibilité »* professionnelle et l'*« intelligence »* pour s'adapter au monde.

M. Mitterrand a beaucoup insisté, à cette occasion, sur la nécessité d'entretenir, chez les marins, un esprit interarmées qui devrait les inciter *« à connaître les deux autres armées »*, c'est-à-dire l'armée de l'air et l'armée de terre, pour œuvrer ensemble à la sécurité du pays. *« Vous ne devez pas oublier*, a-t-il dit aux jeunes officiers de marine, *que le succès de la politique militaire de la France, en temps de paix comme en temps de guerre, ne peut résulter que d'une harmonieuse combinaison des forces des différentes armées. »*

« Un déséquilibre inquiétant »

Au premier rang des invités, sur le pont d'envol, avait pris place, notamment, M. Lecanuet, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense.

Avant le déjeuner que lui a offert le commandant de la *Jeanne*, le capitaine de vaisseau Christian Rouyer, le chef de l'Etat a été interrogé, en direct, par TF 1, durant dix-sept minutes. Outre les problèmes de l'actualité sociale et syndicale, qu'il n'est pas dans la tradition d'un président de la République française d'évoquer depuis une enceinte militaire et dont on lira une relation par ailleurs, M. Mitterrand a longuement examiné les questions de sécurité en Europe.

« Pour parvenir à une défense commune, a expliqué le chef de l'Etat, *il faudra d'abord disposer d'une politique commune, et pas seulement d'une économie ou d'une technologie communes. Parler de défense européenne, c'est très bien. S'y préparer, c'est encore mieux. Mais considérer, aujourd'hui, que l'Europe peut parler d'une seule voix sur le plan militaire, c'est prématuré. »* La France n'a pas à participer aux négociations américano-soviétiques sur le désarmement nucléaire *« tant que ces deux grands pays n'ont pas diminué à ce point leur potentiel que la conversation puisse être équilibrée »*. La négociation doit commencer le plus vite possible sur les armes classiques, *« où il y a un déséquilibre inquiétant »*.

JACQUES ISNARD.

Premier tir expérimental du missile préstratégique Hadès

Dans un entretien accordé à vingt-trois quotidiens régionaux, le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, a annoncé, mercredi 30 novembre, que la France venait d'exécuter avec succès son premier tir expérimental dumissile nucléaire préstratégique Hadès destiné à remplacer les missiles sol-sol Pluton en service dans l'armée de terre.

Selon M. Chevènement, le programme Hadès *« se déroule normalement »*, le ministre de la défense réfutant indirectement lesrumeurs, de source étrangère, selon lesquelles la France s'apprêtait à renoncer à remplacer le Pluton. *« Le premier tir de mise au point a eu lieu le 22 novembre avec succès*, ajoute M. Chevènement dans son entretien, *et la première mise en service est prévue pour 1992 »*, dans l'artillerie.

Le ministre de la défense ne donne aucune précision sur ce tir expérimental, qui aurait dû en réalité se produire quelques mois avant la date à laquelle il a eu lieu. On sait seulement qu'il s'agit d'un missile (sans charge) de développement et que le tir a eu lieu au centre d'essais des Landes.

Par rapport au Pluton actuel, le missile Hadès aura une portée accrue (480 kilomètres, au lieu de 120) et il pourra être lancé selon des tactiques d'emploi plus souples et plus diversifiées. En principe, trois régiments d'artillerie en seront équipés : le missile est monté par paire sur des camions érecteurs et autonomes. La panoplie totale devrait être de 90 Hadès, chacun de ces missiles pouvant être doté d'une tête nucléaire de puissance moyenne ou d'une charge neutronique, si la France décidait de la construire. Le coût global est estimé à 14 milliards de francs, dont la moitié environ (7,7 milliards) sera engagée entre d'ici à 1991.

Préférence européenne contre protectionnisme américain

Un pavé dans la mare transatlantique

L'Europe des armements ne doit pas être ouverte à tous les vents, comme « colonisée » par des pays extérieurs à elle qui ont érigé, dans leurs échanges, le protectionnisme en règle de conduite. Ce pavé dans la mare, c'est le ministre français de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, qui l'a lancé, à deux reprises, la semaine dernière, à Paris.

D'abord, au « Forum RMC-FR 3 ». *« L'Europe ne se fera pas par le libre-échange, par l'ouverture généralisée sur l'association européenne de libre-échange, d'abord, puis les Etats-Unis, et puis le Japon »*, a expliqué M. Chevènement. Ensuite, devant les stagiaires européens de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) : *« Il n'est pas admissible que tant de pays qui se veulent à la pointe de l'Europe préfèrent systématiquement s'adresser à des fournisseurs étrangers pour pourvoir aux besoins de leur défense (...). La liste serait longue de tous ces manquements à une solidarité européenne bien comprise. Qu'on ne demande pas à la France de renoncer aux moyens de son indépendance, au nom d'une Europe ouverte à tous les vents et refusant par principe de se protéger contre ceux qui ont érigé le protectionnisme en règle de conduite. »*

Pour que l'Europe ne soit pas *« vouée à la colonisation »*, M. Chevènement propose *« une réflexion approfondie sur la notion de préférence communautaire »*, allant jusqu'à rappeler que *« des études sont en cours à Bruxelles sur l'opportunité d'instaurer des droits de douane sur l'importation de matériels de défense »* par les pays européens en provenance de tierces puissances.

Depuis une demi-douzaine d'années, les échanges de défense de part et d'autre de l'Atlantique sont régulièrement déséquilibrés : en moyenne, les Etats-Unis vendent aux membres européens de l'OTAN trois fois plus d'armes *qu'ils ne leur en achètent.*

Avec des hauts et des bas : une fois et demie seulement en 1986, mais près de cinq fois plus en 1983 et, peut-être, autant en 1988 en raison de l'acquisition par la France et la Grande-Bretagne d'avions radars Boeing-AWACS et d'appareils de transport Lockheed-Hercules par la France.

Une autoroute ou un sentier

Des importations, au demeurant, non pénalisées par des taxes à l'entrée puisque ni l'un ni l'autre des clients ne pouvait se prévaloir de fabriquer les mêmes matériels.

A Paris, on en déduit que ce commerce entre alliés n'est pas équitable : *« Les échanges transatlantiques, ce sont une autoroute dans un sens, des Etats-Unis vers l'Europe, et un sentier muletier, dans l'autre »*, dit cet industriel français.

Longtemps, la France a mené une politique de quasi- autarcie pour satisfaire en matériels majeurs les besoins de ses forces armées, au risque d'avoir été accusée de vouloir s'isoler et de renforcer à l'excès sa souveraineté nationale. Aujourd'hui, elle participe à la construction difficile de l'Europe et elle croit identifier des menaces contre cet édifice européen qui viendraient de partenaires exogènes soupçonnés de chercher à le dissoudre de l'intérieur.

Un exemple : au début du mois, l'ambassadeur des Etats-Unis à Bonn, M. Richard Burt, s'en est pris à la France et à l'Allemagne fédérale pour avoir choisi de produire ensemble un hélicoptère antichars. Pourquoi, s'est-il étonné, ne pas acheter l'Apache de McDonnell-Douglas, deux fois moins cher et jugé plus moderne ? Et le diplomate américain de conclure que c'est en agissant de la sorte que les Européens affaiblissent la défense occidentale, face à un adversaire qui ne se disperse pas.

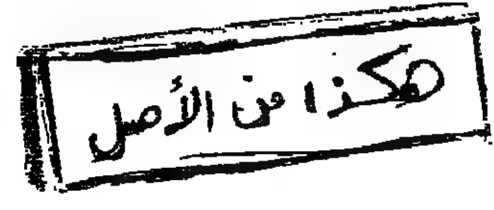
Un « marchandage » possible

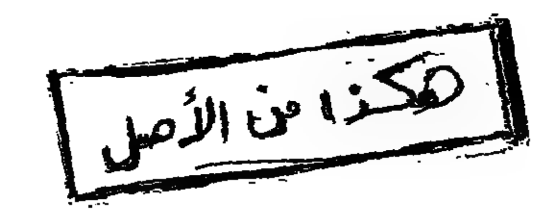
Exprimée par un diplomate qui raisonnerait plutôt comme un voyageur de commerce de l'industrie américaine de l'armement, cette attaque avait pour but de mettre en garde les Européens contre le fait que tout protectionnisme de leur part entraînerait des rétorsions comparables aux Etats-Unis.

Il est vrai que le Congrès, à Washington, se pose actuellement beaucoup de questions et qu'il existe en son sein un fort courant pour imposer des restrictions à l'importation et obtenir des compensations *« en juste retour »* sous la forme de fabrications sur place ou d'associations industrielles transatlantiques dans lesquelles les sociétés américaines auraient la part belle.

« Dès lors que chacun défendrait cette thèse, dit un diplomate français, *il y a là les éléments d'un marchandage possible. »*

J. I.





Emploi

L'évolution des carrières juridiques et judiciaires

Vers une union des spécialistes du droit

LE secteur des cabinets juridiques et offices publics et ministériels est la plus petite des trois branches des professions libérales... et son poids économique n'est pas négligeable : près de 30 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1986. Mais cette activité est répartie entre 8 métiers, et environ 32 000 professionnels en exercice libéral, qui employaient fin 1986 de 81 400 salariés, selon l'INSEE, à 87 400, selon l'UNEDIC. Leurs « patrons » sont, pour l'essentiel, les 17 000 avocats, les 7 300 notaires, les 4 900 conseils juridiques et les 2 900 huissiers de justice.

Ces quatre types de praticiens ont connu une croissance démographique différente depuis 1970. Respectivement 2 % et 4 % par an pour les conseils juridiques et les avocats, qui peuvent créer un cabinet sans autorisation, à la différence des officiers publics et ministériels. Ces derniers ont progressé de manière beaucoup plus modeste : autour de 1 % par an pour les notaires et les huissiers... alors que le nombre de leurs offices diminuait de 1 % par an. L'exercice en groupe se développe.

« La création de sociétés civiles professionnelles (SCP), dont l'apparition remonte au début des années 70, n'a pas été seulement un moyen de contourner le numerus clausus, commente le rapport du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) sur les professions libérales juridiques et judiciaires (1). *Elle a aussi été une possibilité de réunir des moyens matériels et financiers plus importants avec, à terme, la perspective de modifier sensiblement le mode d'exercice de chaque profession. »*

Grâce à ces SCP, un client peut trouver dans un même cabinet (ou office) les divers spécialistes dont il peut avoir besoin. De fait, la proportion de ceux exerçant en SCP s'est fortement accrue, pour atteindre, en 1986, 55 % chez les notaires, 49 % chez les huissiers, et un tiers chez les avocats. Pas de comparaison possible avec les conseils juridiques, puisqu'ils ont la possibilité d'exercer en SARL ou en SA (à condition que 51 % des capitaux de ces sociétés soient détenus par des professionnels). Si bien qu'une grande partie d'entre eux sont eux-mêmes salariés d'une des 650 sociétés de conseils juridiques.

La plus grosse, la Fiduciaire juridique et fiscale de France (FIDAL), avec 600 millions de francs de chiffre d'affaires, regroupe plus de 650 conseils juridiques et 250 stagiaires, auxquels il faut ajouter 850 employés administratifs. On en compte environ 14 000 pour l'ensemble de la profession.

La progression du nombre de salariés peut être un indicateur de l'activité économique. C'est flagrant pour les notaires. Entre 1978 et 1984, les recettes des offices ont chuté de 40 %, puis ont refait le chemin inverse. Parallèlement, mais avec un effet retard, le nombre de salariés est passé de 43 600 en 1981 à 36 400 en 1985 (avec environ 3 500 licenciements économiques) pour remonter à 40 300 en octobre 1988 (ils étaient 26 100 en 1960).

L'augmentation du nombre de salariés a été plus forte chez les huissiers : de 6 800 à 10 900, entre 1970 et 1987. Encore plus forte chez les avocats où la croissance atteint 1 000 par an depuis 1975. Les employeurs, ceux qui exercent à titre libéral, sont plutôt des hommes (95 % et 90 % chez les notaires et les huissiers, deux tiers pour les avocats et les conseils juridiques), mais leurs salariés sont – pour près de 80 % – des femmes. L'image de l'avocat et de sa secrétaire !

La création d'emplois a été freinée par l'évolution technologique. En exerçant en groupe, les professionnels ont pu rassembler les capitaux nécessaires à l'équipement informatique (recherche documentaire, gestion de fichiers-clients et suivi de dossiers, automatisation de la rédaction de certains actes ou pièces de procédures, etc.).

Conséquence : une partie du personnel d'exécution est supprimée. La part de personnel qualifié augmente. *« Le notariat va créer des emplois,* prévoit M. Michel Pouthas, directeur des affaires économiques et professionnelles au Conseil supérieur du notariat. *Mais nous avons aujourd'hui du mal à trouver les clercs dont nos études ont besoin : de bons techniciens. » « Nous recrutons à un niveau de plus en plus haut,* souligne M. Jean-Pierre Faget, huissier, *des jeunes ouverts à la formation continue : notre personnel doit maintenant accepter de se remettre perpétuellement en question. Le droit évolue toujours plus rapidement. »*

Certaines branches du droit se développent plus vite que d'autres. Pour les conseils juridiques, le droit fiscal et le droit des sociétés sont des valeurs qui durent. Et le droit international (et notamment européen) et le droit du travail devraient prendre davantage d'envergure. Le créneau du droit des affaires – qui, selon certains avocats, est largement ignoré par la formation juridique universitaire – a été exploité par quelques cabinets français dont la compétence est reconnue à l'étranger.

Pas de stagiaires en dessous d'un DESS

« Nous sommes assaillis par des étudiants titulaires d'une maîtrise en droit, soupire M. Michel Faivre, secrétaire général de l'Association nationale des conseils juridiques. *Hélas ! car nous ne recrutons pas de stagiaires en dessous du niveau DESS ou DEA. Par exemple le DESS de fiscalité de Dijon. »*

M. Pierre Saumet, président du directoire de FIDAL, recherche en priorité les détenteurs du DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise), un DESS de haut niveau, préparé à Montpellier, Rennes, Lyon, Strasbourg et Poitiers. Les professions libérales juridiques et judiciaires ont toutes un niveau de formation initiale élevé : bac + 5 minimum pour les huissiers, bac + 7 à bac + 8 minimum pour les autres.

« Le nombre de juristes, un pour 2 000 habitants, est notoirement insuffisant en France, affirme M. Daniel Soulez Larivière, dans un rapport remis, en juin dernier, au bâtonnier de Paris ; *on en trouve 1 pour 1 200 en RFA, 1 pour 1 000 en Espagne et en Grande-Bretagne, et un pour 500 aux Etats-Unis. »* Qui va alors *« profiter de l'élargissement d'un marché qui offre de très larges perpectives » ?*

Pour y parvenir, les professions juridiques et judiciaires, qui paraissent particulièrement morcelées relativement aux autres pays européens, devraient s'unir, comme tentent de le faire, non sans mal, les avocats et les conseils juridiques. A défaut, les experts-comptables, français ou américains, poursuivront leur implantation : la plupart des huit grands cabinets d'audit anglo-saxons (appelés *« big eight »*) sont présents en France et ont créé des sociétés de conseils juridiques.

Une bonne partie des praticiens français travaillent pour eux. Selon M. Daniel Soulez Larivière, les *« big eight »* vont cueillir les diplômés les mieux cotés dès la fin de leurs études, et *« un important débauchage s'opère chez les jeunes juristes employés grâce à des offres de salaires de 30 % à 60 % supérieurs au marché ».*

FRANÇOIS KOCH.

(1) « Les professions libérales juridiques et judiciaires : revenus et conditions d'exercices », documents du Centre d'étude des revenus et des coûts, nº 90, 3e trimestre 1988, la Documentation française, 76 F.

Des juristes recherchés

ON peut exercer le métier de juriste et, également, être salarié. Mais, là aussi, les choses sont en train de changer à toute vitesse. L'image du directeur juridique dans une société, rat de bibliothèque et manches de lustrine, ne correspond plus à rien. *« Depuis deux ou trois ans, ils sont très recherchés »,* prétend M. Daniel Grenon, directeur associé de H. Neumann International, un cabinet de chasseurs de tête. *« Ils valent de 800 000 à 1 million de francs par an. »*

En fait, la fonction a beaucoup évolué. Après l'époque des contentieux, aux alentours de 1975, la profession de juriste a suivi la mutation de l'activité économique. On leur demande de participer à la négociation de grands contrats et, maintenant, d'accompagner les opérations de fusions, d'acquisitions et même de rachats à l'étranger. Ils doivent connaître le droit d'autres pays, principalement anglo-saxons et allemands, et tout savoir des aspects fiscaux.

« Quand un PDG d'un grand groupe monte une affaire à l'étranger, il a toujours son juriste dans ses valises », raconte Daniel Grenon. *« Il doit être capable, en une nuit, de déceler tous les pièges et de prévoir la plus improbable des hypothèses. »*

Bien sûr, les juristes de ce calibre ne sont pas très nombreux, travaillent déjà dans les plus grosses sociétés, et s'arrachent à prix d'or. Aujourd'hui, les entreprises qui s'ouvrent à l'international éprouvent le besoin d'en trouver et il y a *« une forte tension sur le marché ».*

Ces *« juristes financiers »*, on les trouve dans les grands cabinets juridiques qui se protègent en offrant le statut d'associé à leurs meilleurs éléments. On les pourchasse jusqu'en RFA et en Grande-Bretagne, mais le marché européen est également en état de pénurie et les professionnels *« bougent beaucoup ».*

A croire les cabinets de recrutement, cette *« lame de fond »* devrait se prolonger pendant plusieurs années encore. Ils estiment qu'un jeune qui apprendrait le droit anglo-saxon et le droit international, puis compléterait sa formation en droit par des stages longs aux Etats-Unis et en RFA prendrait une bonne option pour une carrière *« fabuleuse ».*

A. Le.

Selon l'INSEE

650 000 entreprises n'emploient aucun salarié

ON commence à apprécier l'impact que pourrait avoir une des dispositions du dernier plan gouvernemental sur l'emploi, selon laquelle l'embauche d'un premier salarié serait, sous certaines conditions, totalement exonérée de charges sociales pendant une période de deux ans, si celle-ci était effectuée avec un contrat de travail à durée indéterminée.

L'INSEE répond à cette question dans sa série intitulée *« Premiers résultats »* (Nº 146, octobre 1988) et levé un coin du voile. Au total, il y avait dans notre pays, au 1er janvier 1987, quelque 650 000 entreprises, hors agriculture, qui ne comptaient aucun salarié, la palme revenant aux commerces – 215 000 – et aux services – 220 000 – suivis du bâtiment et des travaux publics avec 160 000 « sociétés ».

Dans l'ensemble des commerces, les entreprises sans salarié se trouvent d'abord dans les commerces de détail non alimentaires (130951) et principalement dans les boutiques d'habillement, de textile et de cuir (51 330). Les commerces de détail alimentaire spécialisé viennent loin derrière (48 431) ainsi que les magasins de détail d'alimentation générale – les épiceries – avec 20 434 boutiques, et le commerce en gros (14 800).

De même, les entreprises de services sans salarié sont-elles exclusivement marchandes, par opposition aux services non marchands. Le gros du bataillon est fourni par les hôtels-cafés-restaurants (83 864) et par une activité de travail indépendant qui ne cesse de se développer sous l'effet de la crise et de l'externalisation de certaines fonctions de la grande entreprise, à savoir l'étude, le conseil et l'assistance (50 545). Ensuite, on trouve divers services marchands (35 967), dont la coiffure (16 321).

Participation non rémunérée

Tout aussi significatifs sont les indicateurs financiers. Globalement, ces entreprises représentent 5 % du chiffre d'affaires du commerce et des services et pèsent environ 178 milliards de francs. Elles réalisent un taux de valeur ajoutée, comparé à leur marge, à peu près équivalent à celui des autres entreprises et la part des rémunérations dans les facteurs de capital et de travail est à peu près comparable à ce qui se produit dans des unités plus importantes. Pareillement, l'effort d'investissement y est, en moyenne, aussi soutenu qu'ailleurs. La marge moyenne s'établit à 167 000 F dans le commerce et à 191 000 F dans les services, mais peut, bien entendu, varier du simple au double selon les activités exercées.

Au vu de ces résultats, chacune de ces entreprises ou presque pourrait être en mesure de réaliser un recrutement relativement durable, et c'est bien ce qui est recherché par la disposition incitative décidée par le gouvernement de M. Michel Rocard.

Dans la pratique, cela n'est pas aussi simple. Nombre de ces entreprises utilisent les services d'une aide familiale importante et peu rémunérée ou reposent sur la participation, non rémunérée, d'un conjoint. Ce qui abaisse d'autant le niveau d'équilibre. De fortes disparités existent, selon les cas, qui rendent hypothétique l'espoir d'une embauche, le marché local ou spécialisé n'offrant pas de réelles possibilités d'extension, pourtant nécessaires à la présence d'un premier salarié. La croyance en tout effet mécanique ou arithmétique de l'exonération est à proscrire.

Quelles que soient les facilités accordées, il demeure, en outre, que cette population d'entrepreneurs est conditionnée par de vieux réflexes de prudence et qu'elle surmonte difficilement des blocages psychologiques qui tiennent autant au refus de la position de patron, pour un artisan, qu'au rejet de la paperasserie – même allégée – pour un individualiste forcené. On ne saurait minimiser ces aspects alors que nombre de technocrates rêvent de dynamiser *ce fabuleux « gisement d'emplois »*

Un exemple montre bien les limites du raisonnement. Alors qu'on compte 160 000 artisans individuels dans son secteur, M. Jean Domange, vice-président de la FNB (Fédération nationale du bâtiment), se déclare réservé à l'égard de la mesure proposée dans le plan emploi. *« On invente continuellement de nouveaux seuils »,* explique-t-il. *« Pourquoi ne pas favoriser le deuxième emploi. A chaque fois, il y a des exclus et ceux qui bénéficient d'une facilité... »* Les gains en emplois dépendent aussi d'un changement d'attitude.

A. Le.

Paupérisation, sous-emploi

Les architectes « lanterne rouge » des professions libérales

DU métier d'architecte, on ne retient que l'aura médiatique. Des architectes, on ne connaît que les stars, les Bofill, Pei, Nouvel et autres Chemetov. De l'architecture, on ne voit que les grands projets : pyramide du Louvre, Opéra de la Bastille, arche de la Défense. Et l'on oublie le revers de la médaille – la réalité, – une profession parmi les plus sinistrées...

En l'espace d'une dizaine d'années, ses effectifs ont plus que doublé. S'expliquant en partie par l'intégration des agréés en architecture, anciens maîtres d'œuvre autorisés en raison de leur qualification à intervenir dans les missions de conception aux côtés des architectes, ce gonflement est – considéré abruptement – très inquiétant.

« Le problème, explique M. Jean-Claude Ribaut, porte-parole de l'ordre des architectes, *est qu'on est passé de dix mille architectes à une époque où on construisait 560 000 logements par an à vingt-quatre mille aujourd'hui que l'on n'en construit plus que 320 000. »* Et les perspectives restent préoccupantes. L'effort de construction d'après-guerre est bel et bien achevé. Le ralentissement de la démographie réduit les besoins, et la crise économique les investissements.

Difficile, dans ces conditions, d'espérer mieux qu'une stagnation des mises en chantier. *« C'est une profession éreintée qui continue à se paupériser »*, constate M. Jean Nouvel, l'architecte de l'Institut du monde arabe. La profession étant à 80 % constituée de libéraux, il est impossible de raisonner en termes de chômage (1). Le sous-emploi est, quant à lui, manifeste. On peut être *« installé »* et *« manquer de travail »*. Preuve en est donnée par les revenus, qui, depuis des années, continuent à se dégrader.

En 1983, une étude du CERC (2) qualifiait les architectes, de *« lanterne rouge »* des professions libérales : *« Les architectes, dont le revenu stagnait avant la crise de 1974, connaissent ensuite une chute régulière, et de plus en plus accusée, du pouvoir d'achat, qui atteint – 3,1 % entre 1980 et 1981 ».* D'après les statistiques établies en fonction des cotisations versées à l'ordre, 65 % d'entre eux gagnent moins de 120 000 F par an; 25 % de 120 000 F à 260 000 F; 10 % de 260 000 F à 780 000 F et plus.

Trop d'architectes en France ? La réponse n'est pas aussi évidente. Avec quatre cent quarante architectes par million d'habitants, l'Hexagone se situe parmi les plus faibles densités de la CEE, après l'Espagne et la Grande-Bretagne, loin derrière l'Allemagne fédérale et le Danemark, où le chiffre avoisine le millier. D'un pays à l'autre, les mentalités divergent. En France, elles sont très particulières.

Maison individuelle et réhabilitation

Un récent sondage IPSOS (3) concernant l'image des architectes est à cet égard fort révélateur. Parmi une douzaine de qualificatifs proposés *(idéaliste, homme d'affaires, rêveur, technicien, artiste...)*, le premier retenu (à 80 %) était... *coûteux.*

« Le sentiment le plus répandu poursuit Jean-Claude Ribaut, *est qu'on associe l'architecture aux grandes œuvres actuelles ou passées comme Versailles et les Invalides, mais pas à l'école de son quartier ni à son immeuble d'habitation. »* Significatif : le marché des maisons individuelles est en quasi-totalité entre les mains des promoteurs. Ajoutons que les pratiques professionnelles sont réglementées. En France, le recours aux architectes n'est légalement obligatoire qu'à partir d'un seuil de 170 mètres carrés de construction.

Ce qui complique encore la tâche de ces *« hommes de l'art »*, qui, par voie de conséquence, accèdent moins facilement à certains marchés – comme celui de la réhabilitation, pourtant de plus en plus vaste. La plus grande part du BTP échappant aux architectes, on ne peut donc pas dire que leurs effectifs soient trop importants.

Le problème ne se pose-t-il pas davantage en termes de *« conquête de marché »* et parallèlement de *« pratiques professionnelles » ?* Professeur à l'école Paris-Tolbiac et auteur d'une étude sur la question (4), Robert Prost s'interroge : *« Peut-on quitter le strict plan du métier d'architecte ou des métiers du bâtiment pour déboucher sur un ensemble de métiers de l'architecture tels que la recherche, le conseil en matière d'architecture, la communication avec les grand public, l'enseignement à tous les niveaux, la formulation des politiques publiques en matière d'architecture? »*

Sur cet élargissement des pratiques professionnelles, les avis divergent. Pour beaucoup, adeptes de la traditionnelle vision libérale, la diversification des profils revient à une perte d'identité. Mais les réalités économiques sont là. Vingt-quatre mille architectes sont aujourd'hui inscrits à l'ordre, et l'on estime à dix mille le nombre de diplômés ayant essaimé sur le marché du travail, faute de débouchés professionnels directs. Treize mille sont par ailleurs actuellement en formation. Dans une dizaine d'années, le nombre des architectes devrait donc osciller entre quarante-cinq mille et quarante-neuf mille.

CÉCILE CLÉMENT.

(1) Les architectes hésitent à s'inscrire à l'ANPE ou à l'APEC, car les professions libérales ne peuvent prétendre aux indemnités ouvertes aux salariés.

(2) Centre d'études des revenus et des coûts.

(3) IPSOS - Conseil national de l'ordre des architectes. Janvier 1987.

(4) *Prospective des métiers de l'architecture.*

Le Monde INTERNATIONAL

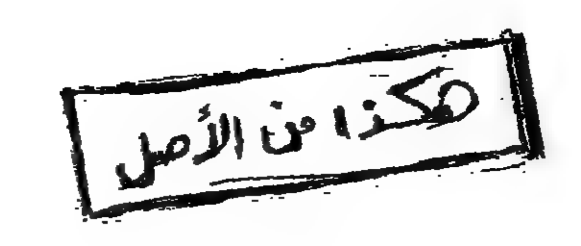
Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE

Le Monde CADRES

L'AGENDA

SECRÉTAIRES





Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS
duplex 86 m², belles finitions. Px : 1 700 000 F. Tél. : 46-41-11-00.

MARAIS
Dans imm. de caract., très b. studio avec mezz., cuis. éq., s. de bns. 642 000 F.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15.

5e arrdt

CLAUDE-BERNARD
P. de T., 2 pièces, tt cft, très bon état, calme, soleil. 980.000 F. 43-25-97-16.

CENSIER STUDIO
Récent, standing, tt cft, asc., calme, soleil, s/jard. 745.000 F. 43-25-97-16.

SORBONNE 3/4 P.
EN DUPLEX, tt cft, asc., parf. état, calme, soleil. 1.890.000 F. 43-25-97-16.

PANTHÉON
récent, stand., 5/6 P., réception, + 3/4 chambres, 3 sanit., park., exclusivité. Tél. : 43-36-62-00.

PRÈS NOTRE-DAME
(Rive gauche) imm. XVIIe, 3e ét., bel appt 70 m², gd séj. s/rue, chemin., poutres, 3,10 m ss plaf., chbre, calme et ensoleillé, bains, dche, dressing, cuis. équipée, 2.300.000 F. Libre début 90. Vis. jeudi s/RV. S. Kayser (1) 43-29-60-60.

PANTHÉON SOUFFLOT
Imm. pierre de t., 4 P., très bon état, 2.600.000 F. François Faure 45-67-95-17.

NOTRE-DAME, pierre de t., 147 m², 3 chbres, 2 bains, 1er ét. BOX. 4.000.000 F. 46-31-51-10.

S/JARDIN DES PLANTES
130 m² + 80 m² terrasses + park. 5.000.000 F. LEGI 46-46-26-25.

S/JARDIN DES PLANTES
180 m² + 3 terrasses + park. 7.000.000 F. LEGI 46-46-26-25.

Recherche 1 à 3 p., PARIS. Préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e avec ou sans travx. Paie cpt chez not. 48-73-48-07 même soir.

CLAUDE-BERNARD
Stand., s/jard., soleil, studio, tt cft., cuisine équipée, 30 m². 760 000 F. 43-36-18-36.

MONGE
Dans imm. pierre de t. Stdg., 2/3 p., tt cft.
Prix : 1 750 000 F.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15

6e arrdt

N.-D.-DES-CHAMPS, récent 2 P., 80 m², parking, balcon. 2.400.000 F. FLEURUS 45-44-22-36.

FACE LUXEMBOURG
bel imm. pierre de taille, 5 PIÈCES A RÉNOVER. François Faure 45-67-95-17.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
dernier étage, asc. possib. VUE s/toits et monuments de Paris, 4 P. GD CHARME. 43-29-85-06.

ST-PLACIDE, 4 P., 80 m² 1.900.000 F. FLEURUS 45-44-22-36.

PLURIMMO
72, bd Raspail, Paris-6e

ODÉON STUDIO
Kitch., sal. d'eau, ref. nf, 4e ét. 465 000 F.

RUE CHERCHE-MIDI, 3 P. 3e ét. 1 850 000 F.

VAVIN, 80 m² Balcon, park. 2 400 000 F.

ODÉON, 3 PCES Imm. 17e, 2 300 000 F.

Rech. appts ttes surfaces pour clientèle sérieuse. PAIEMENT COMPTANT.
45-48-25-01.

ND-DES-CHAMPS
5P., 3 300 000 F FLEURUS. Tél. : 45-44-22-36.

FLEURUS
SPÉCIAL RIVE GAUCHE 12, R.ND DES CHAMPS (6e). SORTIE Mo ST-PLACIDE
St-Germain stud. 650 000 F
Odéon stud., asc. 795 000 F
Odéon 2 p. caract. 950 000 F
Vaneau atelier 1 800 000 F
Quais Seine, 2 p. 1 600 000 F
St-Placide, 4 p. 1 900 000 F
Stanis., rdc. 80 m² 2 400 000 F
Nd-des-Chps, 5 p. 3 300 000 F

RECHERCHONS APPTS TTES SURFACES
45-44-22-36

7e arrdt

R. ROUSSELET, séj. + chbre, cheminée, poutres, bon état. 1.170.000 F. François Faure 45-67-95-17.

BOSQUET/RAPP, 220 m² belles réceptions + 4 chbres, à moderniser. PRIX 610.000 F. François Faure 45-67-95-17.

INVALIDES
Superbe imm., gd salon, s. à manger, 2 chbres, 2 s. de bns, 3 w.-c., 4.50 m sous plafond. 45-03-33-06.

MUSÉE D'ORSAY (récent) Séj., 3 chbres, 2 bns, park. TERRASSE ARBORÉE. 47-05-61-91.

R. DE VARENNES (près Mo Bac) Superbe studio 30 m² env. dans imme p. de t. très belle qualité, belle haut. plafond + cuis.-bns, gdes fen., vue dégagée. 47-05-61-91.

PRÉ-AUX-CLERCS, dans hôtel XVIIIe, bel appt de réception, charme de l'ancien décor raffiné, parking. 47-05-61-91.

PRÈS CHAMP-DE-MARS
dans bel imm. rav., tapis esc., dble liv., 2 ch., bns, cab. toil. A saisir. 46-34-13-18.

NOUS RECHERCHONS POUR NOTRE CLIENTÈLE TOUS APPTS HAUT DE GAMME
WAGRAM
Gd appt, triple récept., 3 ch. + ch. serv. park.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

8e arrdt

MONCEAU
Imm. 80, beau 2 P. en duplex, terrasse, parking. 2.150.000 F. 46-62-01-61.

GROUPE JPM
COLYSÉE 36 m² refait, balc., ét. élevé.
45-24-25-25.

9e arrdt

PRÈS TRUDAINE, 4 P. Imm. p. de taille, 2e asc., appt classique. Prix : 1 550 000 F. PLURIMMO, 45-48-25-01.

10e arrdt

CANAL ST-MARTIN
LOFT 109 m²
DUPLEX SUR JARDIN parfait état. 1.840.000 F. JEAN-CHRIS 46-04-38-55.

82, rue d'Hauteville,
5 p., 119 m², 5e ét. asc. Lib. Vis. sam. 2 et 9, 13 h-16 h. M. JAMAR. 42-33-21-18.

LOUIS-BLANC
4 pces, 100 m², balc., park., imm. rlc., stand. 1 785 000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

11e arrdt

BD RICHARD-LENOIR
4 p., 100 m², récent, bon stdg. box. 2 320 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

ST-AMBROISE
2/3 p., 70 m², beaucoup de charme. 1 528 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

12e arrdt

AV. LEDRU-ROLLIN
Imm. pierre de t. rénové, appt d'except., 3 P., 81 m², dernier ét. 43-43-33-18.

PTE DORÉE, imm. récent, 3/4 pièces, cuisine, tout cft, terrasse, parking. 1.750.000 F. MAS Immob. 43-45-88-83.

AV. DAUMESNIL
Dans bel imm. p. de t., proche Mo, tt cft, espace très invér. à aménn., prof. libér. poss. 1 207 500 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

MICHEL BIZOT
Beau 3/4 pces, 80 m², imm. rlc., calme imp. 1 640 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

NATION
2 pces, 47 m² envir., dans imm. pierre de taille, 6e ét., sans asc. 1 017 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

GARE DE LYON
Beau 2 pces, 38 m² envir., tt cft, ch. 150 F. 535 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

DAUMESNIL EXCEPT.
LA CAMPAGNE A PARIS Appt 135 m² + 185 m² terr. amén. au 11e ét., asc., box-dble. Px élevé justifié
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

DAUMESNIL
Dans imm. pierre de t., rénov. de qual., 3 p., 60 m² + 1 p. atten. 1 365 000 F.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15.

NATION. 42-78-27-06 récent 2 pces, 8e ét., park. en location. 980 000 F. 4 pces, 4e ét., park. 1 900 000 F.

13e arrdt

TOLBIAC
Beau 2 p. Bien distribué. Récent. Calme. 53 m². 920 000 F. 45-26-27-96.

GOBELINS
AGRÉABLE 2 P., 2e ÉTAGE, BON ÉTAT
Prix : 750 000 F.
Tél. : 43-26-72-14.

CORVISART
Récent, asc. Liv., 3 chbres, 95 C, rue et jardin. Prix : 1 700 000 F. PATAY-TOLBIAC
Bon imm., petit 3 p., refait neuf, 50 m². Prix : 760 000 F. Tél. : 43-35-18-26.

CORVISART. Récent asc., liv., 3 chbres, 95 m², rue et jardin. 1 700 000 F. PATAY TOLBIAC, bon imm., pet. 3 pces, ref. nf, 50 m². 760 000. 43-35-18-36.

14e arrdt

14e R. DES PLANTES. Superbe duplex 35 m², 4e ét., asc., 2 terrasses, parking, clair, refait neuf. Px 390.000 F. Réf. 083. A. Korchia SA 43-70-69-69.

AV. DU MAINE (près) Séj. dble, 2 chbres, cuis. aménagée, bns, appt état nf dans petit imm. rén., clarté. 1.260.000 F. 47-05-61-91.

R. DE LA TOMBE-ISSOIRE près PARC MONTSOURIS. 2 p., cuis. s. d'eau, à refr. URGENT. 46-34-13-18.

ÉTUDE DUVERNET
EXPERTISE GRATUITEM. VOTRE APPARTEMENT
45-41-11-00.

ÉTUDE DUVERNET
vous propose
ALÉSIA
4 p., 100 m², 2 100 000 F.
MAIRIE
2 p., 62 m², rdc. 1 360 000 F.
PROX. RAYM.-LOSSERAND
2 p., 40 m², ref. nf, 620 000 F.
Mo ST-JACQUES
2 p., 30 m², ref. nf, 470 000 F.
RUE D'ALÉSIA
stud./2 p., 40 m² + 15 m² de terr., 5e asc., 740 000 F.
45-41-11-00.

MONTPARNASSE
Imm. rd., (1988), 49 m², 2 p. + park., frais réduits.
Prix : 1 380 000 F.
Tél. : 43-26-73-14.

DENFERT imm. 1930, 3-4 p., original, style atelier, 100 m², Prix : 2 600 000 F. MOUTON-DUVERNET 4-5 P., en duplex, 100 m², parfait état. Prix : 2 300 000 F. ALÉSIA-COTY imm. 68, 3-4 p., tout confort, 85 m². Prix : 1 150 000 F. IMM. 76 Luxueux 2 P., tt cft., 55 m², cuis. équipée, parking. Prix : 1 300 000 F. MONTPARNASSE Plus. stud. à part. de 625 000 F. ALÉSIA Pierre de t., 3-4 P., 70 m². Prix : 1 400 000 F. Tél. : 43-35-18-36.

PLAISANCE
Beau 2 pces, tt cft, 48 m² + 8 m², balc. 905 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

15e arrdt

JAVEL RÉCENT
6e et der. ét., sud, 2 P., cft. 1.100.000 F. 45-77-96-95.

PLACE DU COMMERCE
Plein Sud, beau studio tt cft. asc. Prix : 800 000 F.
DUPLEIX IMMOBILIER 45-78-13-97.

16e arrdt

V.-HUGO/ÉTOILE
170 m², calme, double récept., 3 chbres, 2 bains. M. Bernard, 45-02-13-43.

AVENUE FOCH
300 m², 200 m² et 140 m² service et parkings, gd standing. 45-02-13-43.

GROUPE JPM

TH.-GAUTIER STUDIO
Refait, 46 m², 880.000 F.

URGENT
DEGAS, 45 m² b. état, 3e, asc., 950.000 F.

A SAISIR
DEGAS, 3 PIÈCES
2 ch., 80 m², 1.700.000 F.

ORTF, 5 PIÈCES
3 chbres, 140 m², ét. élevé, bon état. 3.700.000 F.

ALBONI, 6 PIÈCES
200 m², 80 m² jard., 5.250.000 F.

NOUS CONSULTER
Compétence et dynamisme.
45-24-25-25.

16e RANELAGH
Rare, 5 p. gd stdg. 120 m² env., 2e ét., calme, sol., verd. 3 700 000 F. 43-35-15-65.

PROCHE TROCADÉRO
Bel imm. p. de t., 1900, dupl., 130 m², 15 m² balc. dern. ét., rén., prestig. Tél. : (1) 47-42-67-83, bur.

PTE DE SAINT-CLOUD
Appt 58 m², rénov., asc. 1 320 000 F. 43-45-23-15.
TRANS OPÉRA.

17e arrdt

WAGRAM – 110 m² charmant 4 P., box, soleil, verdure, part. état. Exclusif.
BARBARA FRELING
24 et 6, pl. Vendôme. 40-20-96-00.

GROUPE JPM
Dans hôtel particulier JOUFFROY ORIGINAL
85 m², 2.400.000 F
65 m², 2.000.000 F
Possib. de faire 1 duplex.
45-24-25-25.

NOUS RECHERCHONS POUR NOTRE CLIENTÈLE TOUS APPARTS HAUT DE GAMME
WAGRAM
Gd appt triple réception 3 chbres + chbre serv. park.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15.

PRÈS BD PEREIRE
s/verd., 3 p., cuis., bns, w.-c. asc., stdg. 1 750 000 F à déb. Urgt. MGN 45-67-71-56.

VILLIERS
2 pces, 47 m², ch., séj., cuis. éq., cave. 1 050 000 F. 43-45-23-15.
TRANS OPÉRA.

RUE TRUFFAUT
3 pces, 65 m², appt rénov., imm. ancien. 1 325 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

PALAIS DES CONGRÈS
2 pces, 55 m², à rénov. 1 260 000 F. 43-45-23-15.
TRANS OPÉRA

CARDINET
3 P., 57 m², 4e ét., sans asc., part. ét. 900 000 F.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15.

BD PEREIRE
Studio 28 m², kitchen. équipée s/gde cour claire. Prix : 565 000 F.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15.

18e arrdt

Métro Marx-Dormoy.
Réc. studio, 26 m² + park. 340 000 F. 2 p., 38 m² + park. 486 000 F. 3 p., 57 m² + park. 706 000 F. Immo Mercadet. 42-62-01-62.

20e arrdt

PELLEPORT
3 pces, 60 m² envir., imm. début du siècle, 6e ét., sans ascenseur. 803 000 F.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

NATION
Sup. 2/3 pces, 55 m², rénov. à termin. Px sacrifié.
TRANS OPÉRA
43-45-23-15.

DAVOUT
Beau 3 p., 63 m² environ dans imm. récent, tt cft., parking compris. 858 000 F.
TRANS OPÉRA
Tél. : 43-45-23-15.

78-Yvelines

NOISY-LE-ROI
Beau 4 P. 90 m², 1.000.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

NOISY-LE-ROI
BEAU 5 P. 110 m², 1.070.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

PARLY-II
BEAU 4 P. 87 m², 810.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE
SUP. DUPLEX 140 m² 1.470.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

RER SAINT-GERMAIN
2 P. ANCIEN RÉNOVÉ. 820.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

PRÈS RER CONFLANS
SUPERBE 3 P., BOX. Prix : 600.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

ANDRÉSY
(BORD SEINE) BEAU 4 P., 96 m² + terr., 745.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

RER SAINT-GERMAIN
Lux. 3 P., 82 m², 1.780.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

ANDRÉSY
SUP. DUPLEX 5 P. 650.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

BOUGIVAL. Appt. gd stand. 7 pces, 1 sdb, 2 sall d'eau, gdes terr. S/forêt. Nbx rangem. Gd calme, 3 park. prox. golf tennis. 2 500 000 F. 39-69-06-01.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE 4/5 P.
POINT-DU-JOUR, récent, tt cft, sol., calme, ss vis-à-vis, 1.550.000 F. 43-25-97-16.

GARCHES PRÈS GARE
(300 m) superbe 4 p. Prix : 1.890.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

SAINT-CLOUD
BEAU DUPLEX 5 P. Vue Paris, 2.900.000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

BOULOGNE EXCEPT.
4 P., 95 m² + balc., vue s/Seine, ét. élevé, tt cft, parking. 1.874.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

BOULOGNE
Appt 85 m² + balc., belles prestations, parkings. 3.465.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

BOULOGNE
2 P., 40 m² env., cft, park., faibles charges, 858.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

BOULOGNE
3 P., 65 m², imm. de stand. récent, park., 1.260.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

NEUILY
Beau 5 P., balcons, stand., 3.990.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

BOULOGNE
Gd 5 P. + balcon, standing, box, cave, 2.200.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

NEUILLY
BEL APPT 125 m², BOXES, RÉSIDENTIEL, 3 850 000 F. AGNUS, 45-08-12-70

SAINT-CLOUD
5 P. 130 m². Duplex. S-sol, garage, cave, jardin, patio. Prix : 3 000 000 F. 45-55-91-82, p. 4136, bur.

94 Val-de-Marne

GROUPE J.P.M.
IVRY-SUR-SEINE CENTRE 4 P., 68 m², 3 chbres, 7e, asc. Vue dégagée, à saisir. 800.000 F.
45-24-25-25.

ST-MANDÉ
2/3 P., 78 m², tt cft, faibles charges, 1.525.000 F.
TRANS OPÉRA.
43-45-23-15.

ST-MANDÉ UNIQUE
Gd 4 P., r. de jardin, chbre de serv. Box. 43-45-23-15.
TRANS OPÉRA.

Province

LA ROCHELLE, vds de hôtel part. 17e, appt 180 m² habit. s/2 niv., pl. sud, terr., caract. stdg. pas de charges. 110 000 F mandat. Jeanneau. (16) 46-41-11-24.

immobilier information

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
L'Annuaire des propriétaires des immeubles récents
28 000 propriétaires de 38 000 immeubles
SESSAM. 46-22-89-33.

appartements achats

SOCIÉTÉ PAIE COMPT. Appts, villas et viagers PARIS-12e et VAL-DE-MARNE 43-45-88-83.

AGENCE FRANÇOIS FAURE
45-67-95-17
11, RUE ROUSSELET PARIS-7e
rech. appts ttes surfaces préférence rive gauche avec ou sans travaux pour nombreux clients. PAIEMENT COMPTANT.

M.G.N. (33e ANNÉE) 36, bd Batignolles, 75017 Paris 43-87-71-55 dans le cadre du réseau ORPI recherche pour notre clientèle locale et étrangère, APPTS, HOTELS PARTIC., PARIS-PROCHE BANL.

CABINET IMMOBILIER
RIVE GAUCHE
RECHERCHE BEAUX APPARTEMENTS PARIS RÉSIDENTIEL GÉRANCE ASSURÉE
SERGE KAYSER
43-29-60-60.

CEP, 23 CH.-ÉLYSÉES
Cherche urgt gd studio ou 2 pces pour investisseurs Tél. : 43-59-91-31.

CABINET IMMOBILIER
RIVE GAUCHE
RECHERCHE BEAUX APPARTEMENTS PARIS, RÉSIDENTIEL
SERGE KAYSER
43-29-60-60.

EMBASSY SERVICE
recherche achat APPTS HAUT DE GAMME et HOTELS PARTICULIERS PARIS RÉSIDENTIEL
T. (1) 45-62-16-40.

Recherche 2 à 4 pces, PARIS, préf. RIVE GAUCHE avec ou sans travaux. Paie comptant chez notaire. 48-73-48-07 même soir.

forêts

70 km AUTOR. OUEST 250 ha, forêt et terres libres. BELLE CHASSE. IMON - 33, bd des Batignolles, 75017 Paris.

FORÊTS ET TERRES, seul tenant 250 ha NORD EURE-ET-LOIR, divis. poss. IMMO 108 ÉPERNON ou PARIS 43-87-71-55.

maisons de campagne

CORSE, vue sur île d'Elbe, maison restaurée de village typique, toit lauzes refait, 3 p., s.-de-b., magasin, grenier, perron. Confort. 180 000 F. 47-93-79-76 ou 16 (1) 95-38-51-61.

propriétés

IMMO 108
33, R. DE LA MADELEINE ÉPERNON (28230) (16) 37-83-73-73
rech. pour sa clientèle PARIS ET BANLIEUE PPTÉS, TERRAINS, ÉTANGS, FORÊTS, ETC. PAIEMENT COMPTANT chez votre notaire.

DANS GOLF DE ST-NOM Superbe Ppté 325 m² env., parc de 4.000 m², vue spl. s. le golf. 45-51-56-57.

SOLOGNE.
5 km ST-AIGNAN-S/CHER. Part. vd maison, centre-bourg, ts comm., école, PTT. Gd séj. avec chem. pierre, poutres, cuis., salle d'eau, w.-c., gde ch., chauff. cent. gaz. A L'ÉTAGE, mezz., chbre, sal., bureau, tél. Cave voûtée, atel. 1 400 m² terr., arb. fruit., pot., coin pel. + r e m i s e 3 voit. Le tt en t. bon état. 400 000 F. 54-71-36-44.

VD CAUSE DÉCÈS MONTARGIS (45)
Direct. aut. Sud, village, ts comm. Je vds AUTHEN. CORPS DE FERME amén. cachet rare, site impren., récept., séj. rust. 50 m², chem., cuis. éq., 4 ch., bns, w.-c., chff. cent. fuel, beau gren. carrelé amén. + communs et cave. Le tt sur son terr. 2 HA CLOS. Px tot. 495 000 F. Créd. tot. poss. (18) 38-85-22-82, 24 h/24 h.

VDS mais. classée Lons-le-Saunier, square, 10 p. 900 m² ter. + pav., 2 studios cave à rénov. 1 300 000 F à déb. 50-85-12-00. Soir.

2' GARE EPERNON
ppté de caract. dominant riv., cuis. + cuis. d'été, séj. 50 m², 6 p. p. dépend. S.d.b., 2 w.-c., b. cave, 2 gar. Parc. 2 800 m² clos + boxes chev., chf cent. fuel. 1 800 000 F. IMMO 108, 33, RUE DE LA MADELEINE, EPERNON (16-37) 83-73-73.

RER LE PECQ
(10'), gde maison 270 m² s/900 m², 2 logt poss. Tr. bon état. 3 000 000 F. Cab. Vernaille, 39-19-21-27.

domaines

Allier-41 ha terrain près d'un seul tenant. Maison habit. Caract. bâtim. élev. Stock. S/1 000 m². 650 000 F. GUILLIEN-EFFELOUX 03190 Vernaix. Tél. 70-06-08-19.

viagers

Particulier cherche en viager, Paris, appartement 100 m² env., libre dans 1 an. Tél. : 48-94-85-31.

F. CRUZ. 42-66-19-00
8, r. La Boétie, Paris-8e
Gar. financ. 5 000 000 F. 49 a., exp., estim. grat., rente ind. Avantage sociaux.

LOCATIONS

LA SELECTION DES INSTITUTIONNELS

Compagnies d'Assurances - Sociétés Immobilières - Caisses de Retraites
Ici, le MONDE publie une sélection d'appartements ou de maisons individuelles, appartenant à des propriétaires institutionnels

PARIS - 4e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
3 Pièces 93 m², 2e étage	8 370 1 375		18, rue Quincampoix SAGGEL 47-42-44-44	Imm. XVIIe, rénové Vis./r.v. Duplex.

PARIS - 7e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
5 Pièces 127 m², 8e étage	16 500 1 622		12, place Joffre CGI 40-16-28-69	Terrasses 51 m²

PARIS - 11e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
2 Pièces 54m², 7e étage	3 780 350		110, av. de la République SAGGEL 47-42-44-44	Charges en +
5 Pièces 95 m², 1er étage	5 970 750	OUI	6/8, rue des Bluets AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.

PARIS - 12e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
3 Pièces 70 m², 6e étage	4 550 854	OUI	107, rue de Reuilly PRÉBAIL 43-48-74-00	Imm. récent Libre de suite
3 Pièces 81 m², 1er étage	6 950 930	OUI	8/10, rue J.-César AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.

PARIS - 13e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
2 Pièces 33 m², 1er étage	2 600 590		18/20, r. de la Butte-aux-Cailles SAGGEL 47-42-44-44	Vis./r.v.
3 Pièces 80 m², 5e étage	5 300 1 100	OUI	21, rue Vergniaud SAGGEL 47-42-44-44	Me Corvisart

PARIS - 14e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
3 Pièces 78 m², 3e étage	6 000 750	OUI	66 *bis*, av. Jean-Moulin PRÉBAIL 45-40-55-66	Imm. neuf, du mardi au samedi de 11 h à 19 h

PARIS - 15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
2 Pièces 45 m², 3e étage	3 850 681	OUI	57, rue des Morillons SAGGEL 47-42-44-44	Récent standing Vis./r.v.
3 Pièces 72 m², 5e étage	5 918 990	OUI	45, rue d'Alleray AGF 42-44-00-44	Double séjour, 1 chambre Vis./r.v.

PARIS - 16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
2/3 Pièces 70 m², 1er étage	7 650 914	OUI	12, av. Bourdon LOCARE 45-79-20-22	Imm. neuf, Me Jasmin ou Église d'Auteuil
3 Pièces 89 m², 3e étage	11 500 760		4, rue F.-David (angle rue Gros) SOLVEG 45-01-06-99	Imm. neuf, haut stand. Chauff. indiv., park. inclus
Studio 35 m², 3e étage Chff. ind., park. inclus	4 900 300		4, rue F.-David (angle r. Gros) SOLVEG 45-01-06-99	Imm. neuf, haut stand.
5 Pièces 129 m², 3e étage	17 000 1 100	OUI	4, r. Félicien-David SOLVEG 45-01-06-99	Imm. neuf, haut stand. chauff. indiv., park. inclus
4 Pièces 182 m², 1er étage	16 000 1 490		6, rue André-Colledebœuf AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.
4 Pièces 185 m², 2e étage	16 000 1 500		6, rue André-Colledebœuf AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.
4 Pièces 121 m², 2e étage	11 500 1 936		11/13, rue Gros SAGGEL 47-42-44-44	Maison de la Radio

PARIS - 17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
3 Pièces 92 m², r.-de-ch.	5 150 1 138		48, bd des Batignolles GCI 40-16-28-71	
3 Pièces 77 m², 4e étage	6 800 320		5, place des Ternes AGF 42-44-00-44	Vis./r.v. dble séjour, 1 chbre
7 Pièces 278 m², 2e étage	28 350 5 500		125, bd Malesherbes AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.
2/3 Pièces 86 m², 3e étage	7 400 1 702		185/187, bd Malesherbes SAGGEL 47-42-44-44	Prox. place Wagram

PARIS - 18e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
5 Pièces 105 m², 6e étage	9 500 1 830	OUI	110, rue Marcadet AGF 42-44-00-44	Vis./r.v. Duplex

PARIS - 19e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
3 Pièces 73 m², 1er étage	3 000 1 000	OUI	9, rue de Nantes PRÉBAIL 43-48-74-00	Double séjour 1 chambre
4 Pièces 82 m², r.-de-ch.	4 950 1 010	OUI	36, rue de Meaux AGF 42-44-00-44	Dble living, 2 chbres, chff. collec. Vis./r.v.
4 Pièces 87 m², 4e étage	4 176 1 392	OUI	27, rue Rébéval SGI/CNP 47-42-17-61	Prox. métro libre de suite
2 Pièces 56 m², 8e étage	3 300 948	OUI	15, allée A.-de-Beaujeu SGI/CNP 47-42-17-61	Me Colonel-Fabien

20e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
3 Pièces 67 m², r.-de-ch.	3 750 1 000	OUI	62, rue de Pixérécourt PRÉBAIL 43-48-74-00	Imm. récent
4 Pièces 88 m², 4e étage	4 567 1 434	OUI	18, rue Lisfranc SGI/CNP 47-42-17-61	Me Porte Bagnolet Libre de suite
3 Pièces 64 m², 6e étage	3 840 1 084	OUI	20, rue Lisfranc SGI/CNP 47-42-17-61	Me Porte-Bagnolet Libre de suite
2 Pièces 57 m², r.-de-ch.	3 500 690	OUI	2, rue Tolain AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.

78 - YVELINES

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
4 Pièces 90 m², 2e étage	2 970 1 134	OUI	Guyancourt 2, rue de la Liberté SGI/CNP 47-42-17-61	Libre de suite, duplex RER C, proche Ctre commerc. St-Quentin
3 Pièces 70 m², 3e étage	4 395 500	OUI	Le Chesnay 64, av. Dutartre GFF 39-55-45-40	Terrasse, prox. Ctre cial, chauff. indiv., tél. de 15 h à 19 h
4/5 Pièces 99 m², 2e étage	4 350 785	OUI	Le Mesnil-Saint-Denis 5, rue E.-Picard GFF 49-02-36-66	S. place le sam. de 11 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Duplex
4 Pièces 98 m², 3e étage	5 292 1 191	OUI	Rocquencourt 13, rue des Erables SGI/CNP 47-42-17-61	Appt stand. av. balc. pche Ctre commerc. Parly II et tennis
2 Pièces 53 m², 2e étage	3 724 550	OUI	St-Germain-en-Laye 40, rue des Ursulines AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.
Studio 28 m², 3e étage	2 630 280	OUI	St-Germain-en-Laye 2 *bis*, rue de la Rochejacquelein AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.
5 Pièces 107 m², 2e étage	10 700 1 567	OUI	St-Germain-en-Laye 1, rue des Arcades GCI 40-16-28-68	Vue directe sur parc
4 Pièces 84 m², 2e étage	5 400 617	OUI	St-Germain-en-Laye 19, rue de Boufflers PREBAIL 45-27-06-37	Imm. récent bon standing
4 Pièces 97 m², r.-de-ch.	4 290 354	OUI	Verneuil-sur-Seine 4, allée F.-Chopin SGI/CNP 47-42-17-61	Maison indiv. avec cheminée et jardin privatif
2 Pièces 54 m², 1er étage	3 650 595	OUI	Versailles 96, av. de Paris SAGGEL 46-08-80-36	Résidence, p. de taille sur jardin chauffage en plus
3 Pièces 70 m², 2e étage	4 200 705	OUI	Versailles 96, av. de Paris SAGGEL 46-08-80-36	Résidence, p. de taille, sur jardin chauffage en plus
5 Pièces 116m², 1er étage	8 900 1 200	OUI	Versailles 96, av. de Paris SAGGEL 46-08-80-36	Résidence, p. de taille, sur jardin chauffage en plus

91 - ESSONNE

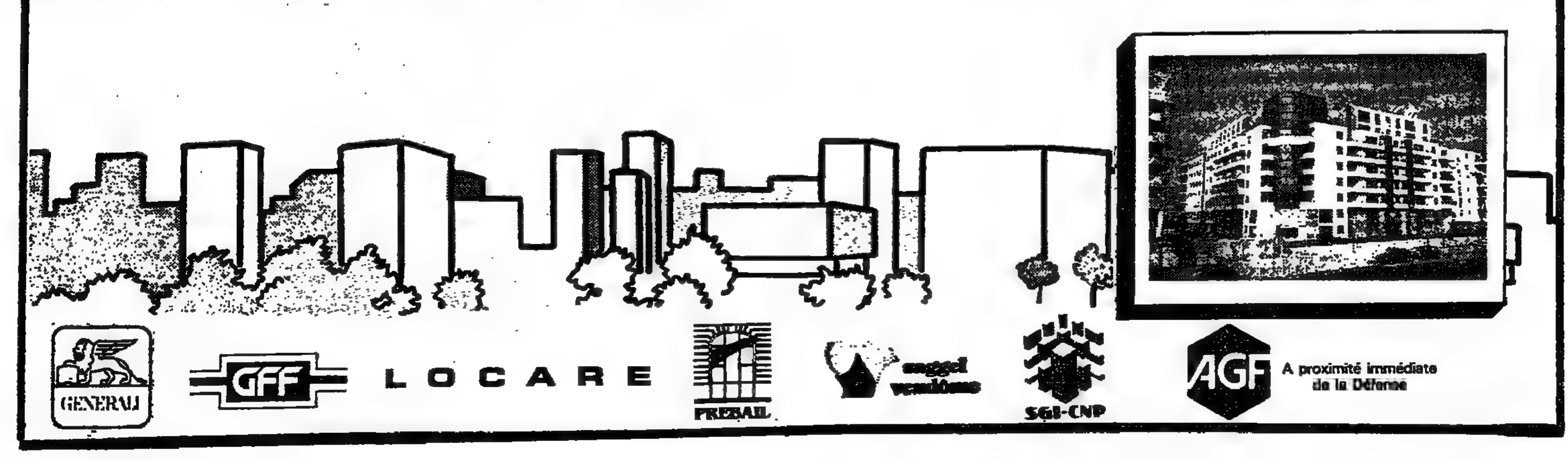
Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
4 Pièces 76 m², 3e étage	3 380 829	OUI	Gif-sur-Yvette, Résidence les Grands-Coudraies GCI 40-16-28-70	Dans parc

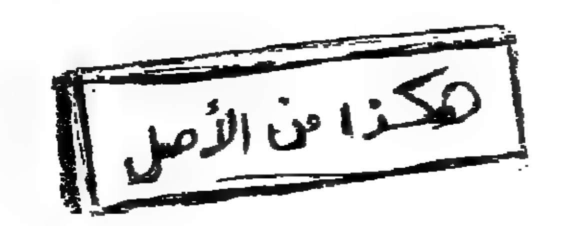
92 - HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
4 Pièces 77 m², 1er étage	3 600 1 300		Courbevoie 1, sq. Vivaldi, Déf. I SAGGEL 47-78-15-85	Chauff. coll., Ctre cial, de rés. pche écoles vis. 3/12 14-16 h
3 Pièces 74 m², 2e étage	3 500 1 300	2	Courbevoie 1, sq. Vivaldi, Déf. I SAGGEL 47-78-15-85	Chauff. coll., Ctre cial, de résid. pche écoles
Studio 51 m²	4 080 594		Neuilly 19, rue E.-Deloison SGI/CNP 47-42-17-61	Libre de suite, prox. bois de Boulogne et Me Pt-Neuilly
2 Pièces 61 m², 2e étage	5 500 810		Neuilly, 11, bd V.-Hugo AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.
3 Pièces 62 m², 2e étage	3 550 798	OUI	Sèvres, 10, rte des Postillons SAGGEL 46-08-80-36	Petit imm. ds parc boisé Chauff. en +. Vis/r.v.
5 Pièces 100 m², 2e étage	6 000 1 500	OUI	Suresnes 18/22, r. Salom.-de-Rothschild AGF 42-44-00-44	Vis./r.v.

94 - VAL-DE-MARNE

Type Surface/étage	Loyer brut + Prov./charges	Parking	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Observations
4 Pièces 90 m², 4e étage	6 400 720	2	Vincennes 138, rue de la Jarry GFF 49-02-36-66	Chauff. élec., cave, neuf, gd st., s./pl. les 30/11, 1er et 3/12, de 11 h à 13 h et 14 h à 16 h.





هكذا من الأصل

Économie

SOMMAIRE

Le conflit à la RATP

« Le gouvernement n'acceptera pas le blocage d'un service essentiel »

rappelle le ministre des transports

Dans le conflit de la RATP, la journée du 29 novembre a été marquée par le repositionnement des différentes parties en présence, après les dérives des derniers jours.

En début de soirée, à 20 heures, des négociations salariales pour 1989, interrompues depuis le 25 novembre, reprenaient entre la direction de la RATP et les organisations syndicales. Le directeur général, M. Michel Rousselot, a proposé une augmentation de 2,2 %, correspondant à l'évolution prévisible des prix, et une progression de la masse salariale de 3,07 %. Les syndicats, hormis la CGT, ont paru intéressés et M. Rousselot s'est déclaré confiant à l'issue des discussions, vers 1 h 30 du matin.

Toutefois, celui-ci n'attend aucune réponse avant la semaine prochaine. La CGT a annoncé qu'elle tiendrait des assemblées générales du personnel. La CFDT, pou sa part, a estimé que la direction avait pris *« la plus mauvaise voie, celle du saupoudrage catégoriel »*, et appelé à *« l'extension de la grève »*. L'un des deux syndicats FO, celui de l'exécution, s'est déclaré solidaire du mouvement.

Un débat sur le droit de grève

S'agissant du conflit particulier des agents d'entretien et de réparation, la nuit de négociation n'a pas apporté d'élément nouveau. La direction a répété ses propositions de dimanche soir.

La situation s'est légèrement modifiée dans les dépôts des rames RER. Dans les deux ateliers de Rueil-Malmaison et de Massy, la libre circulation est redevenue possible et la grève a repris une forme normale et donc légale. Ceux de Boissy-Saint-Léger et de Fontenay-sous-Bois sont toujours bloqués par les grévistes, dans des conditions illégales. Le tribunal des référés de Créteil (Val-de-Marne) a ordonné l'expulsion des grévistes, le 29 novembre en fin d'après-midi, et a requis l'intervention des forces de l'ordre pour l'exécution de son jugement.

Tout le débat porte maintenant sur les conditions d'exercice du droit de grève. Les méthodes employées depuis le début du conflit sont interdites par la loi, et les grévistes pourraient encourir des sanctions. Les déclarations fermes de M. Michel Delebarre, ministre des transports, puis du président de la République, visaient manifestement à faire revenir les grévistes dans les règles établies. On rappelait aussi que le droit de grève est garanti par la Constitution et que, dans ce cas, le recours aux forces de l'ordre ne s'imposait pas, pas plus que la réquisition du personnel.

Mais, face aux événements, le ton a encore changé dans l'après-midi de mardi : à l'occasion d'un rappel au règlement, à l'Assemblée nationale, M. Delebarre a certes rappelé que *« le conflit ne pouvait avoir d'issue que par le dialogue social »*, mais souligné aussi que *« le gouvernement n'acceptera pas le blocage d'un service essentiel »*. *« Le blocage (...) dans une région comme la région parisienne est inacceptable »*, a encore précisé le ministre qui a annoncé que *« la direction générale de la RATP poursuivra les auteurs du blocage »*.

La solitude du machiniste

La grève des conducteurs d'autobus parisiens se prolongera-t-elle ? Dans l'énorme hangar du dépôt dit de Montrouge, rue du Père-Corentin, près de la porte d'Orléans, où le ventilateur tourne à grand bruit, on a du mal à saisir l'atmosphère. Les autobus sont rangés comme à la parade, mais le dépôt est vide : ceux qui ont voté la grève le matin sont partis, comme ceux qui ont passé la nuit sur les lieux. Le jeune délégué CGT de passage dans le petit local syndical s'interroge lui aussi ; de temps à autre un machiniste vient aux nouvelles.

Le dépôt, six cents personnes, dont quatre cent cinquante conducteurs répartis en différentes vagues sur la journée, s'est mis en grève lundi 28 au matin : les grévistes ont bloqué les portes et mis des autobus en travers de la cour. Une initiative que le délégué juge d'un œil critique : *« Ce n'était peut-être pas utile. Mais ceux qui étaient là ont voulu faire quelque chose... »* Le barrage a été levé *« en douceur »*, selon le délégué. Plus difficilement, selon le chef du dépôt, une jeune femme en pull-over jacquard et pantalon : *« Il a fallu discuter plusieurs heures. »*

Mais la grève a été votée mardi matin par une assemblée générale de quelque cent vingt personnes, et guère plus de 20 % des autobus sont partis, le matin, près de la moitié l'après-midi, estime le chef de dépôt. Il est vrai que chacun fait un peu sa grève comme il l'entend, comme ce machiniste qui rentre après avoir fait deux heures en fin de service...

Au départ, la grève, *« c'était la volonté de ne pas servir à remplacer les grévistes du RER : la direction de la RATP avait annoncé qu'elle renforçait les services de bus et en mettait de nouveaux. On ne voulait pas être ses auxiliaires... »*.

Mais cela se branchait sur un « ras-le-bol » des machinistes, *« très flou »*, reconnaît, sans ambages, le délégué syndical. On s'est aligné sur les 1 000 F pour tous demandés par la CGT, sans faire de calcul, et même si l'on n'est pas très sûr que le syndicat soutienne vraiment la revendication. On s'en méfie un peu, bien qu'on ait voté pour lui à 70 % : comme les autres, il ne s'est pas toujours montré aussi revendicatif. Simplement, les machinistes ont le sentiment que les augmentations obtenues cette année *« ne font pas le compte »* : au total, cela fera 27 F par mois, pour un salaire de 7 000 F à 9 000 F net.

De surcroît, les machinistes se sentent défavorisés par rapport aux conducteurs du métro, mieux payés, qui ont bénéficié de primes avec l'automatisation, alors que *« le machiniste, lui, reste derrière son volant »*.

Une question d'horaires

Mais le *lamento* du machiniste, comme celui des cheminots de la SNCF, porte sur les horaires de service, un système complexe dans lequel le profane se perd. En principe, le service dure au maximum six heures et demie, mais avec les retards on peut faire jusqu'à huit heures en deux fois. Particulièrement gênante, l'amplitude qui peut aller jusqu'à treize heures : *« On peut commencer à 4 heures ou 5 heures du matin et finir à 19 heures. Entre chaque service, on traîne, on attend. »* Et surtout l'irrégularité des services qui sur certaines lignes peuvent changer plusieurs fois dans la semaine : *« On ne mange jamais aux mêmes heures. Bonjour la vie de famille ! »* Entre les lignes où le service est plus régulier, mais où l'on risque les retards qui allongent la durée de conduite, et celles où il peut être fragmenté, on n'a que le choix des inconvénients.

Si le matériel nouveau est plus performant, le machiniste a le sentiment de ne pas y gagner, parce que, avec des véhicules plus grands, on espace les passages et que les usagers qui attendent s'en prennent parfois au conducteur : *« Au fond, je suis d'accord avec eux ; j'essaie de le leur dire, mais ce n'est pas toujours possible de discuter. »*

Enfin, à en croire les grévistes, on économise aussi sur l'entretien préventif : *« Quand je monte dans un bus, il y a toujours quelque chose qui ne va pas. Souvent, il faut signaler trois ou quatre fois pour qu'on répare. » « Il faudrait parfois dire : « Je refuse de rouler avec cette voiture ! » Mais c'est difficile*, raconte un machiniste, *on est seul, face à l'encadrement comme face aux usagers. »*

GUY HERZLICH.

M. Delebarre : « une entrave inacceptable »

M. Michel Delebarre, ministre chargé des transports et de la mer, est intervenu, mardi 29 novembre à l'Assemblée nationale, en réponse à une intervention de M. Jean-Jacques Hyest (UDC, Seine-et-Marne) sur les grèves des transports en commun en Île-de-France.

M. Delebarre a déclaré que le blocage des dépôts de rames du RER et de bus par des militants CGT constituait *« une entrave inacceptable à un service public essentiel à la vie et à l'activité de la région Île-de-France, surtout lorsque les modalités de ce que certains qualifient de grève sont illégales »*.

« Durant toute cette période, a ajouté le ministre des transports, *notre souci constant a été de poursuivre le dialogue social, dès lors que cela était possible. J'ai moi-même constaté que quatre organisations syndicales* (NDLR : à l'exception de la CGT) *souhaitaient maintenir ce dialogue, notamment sur les effectifs et les conditions de travail. (...) J'appelle ceux qui mènent les actions de grève et l'ensemble des organisations syndicales à poursuivre le dialogue social, seule voie pour trouver une sortie claire au conflit actuel. En tout état de cause, nous n'accepterons pas le blocage d'un service public essentiel à la vie quotidienne des usagers des transports en commun. La détermination du gouvernement est grande »*, a conclu M. Delebarre.

Un ministère de la défense prudent

Le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, tient, dit-on, beaucoup à ce qu'il soit dit que c'est sur la réquisition du ministre des transports, M. Michel Delebarre, que des moyens militaires de remplacement ont été mis en place dans la banlieue parisienne pour venir en aide aux usagers du RER. C'est une attitude assez constante du ministre de la défense, qu'il soit de gauche ou de droite, que d'être plus que réservé sur toute action de ce genre en France et que d'attendre, pour intervenir, qu'on le lui demande expressément.

Il ne s'agit pas, pour les armées, de traîner les pieds, mais, d'une manière générale, la relève d'un service public défaillant n'est pas de leur ressort. Pour des raisons de forme, d'abord : les chauffeurs de poids lourds militaires et leurs véhicules sont peu faits pour jouer, à l'improviste, les machinistes et les bus dans la densité d'un transport urbain aggravée par la haute circulation des jours de grève. Pour des raisons de fond, ensuite : à partir de quel taux d'exaspération nationale ou de blocage du fonctionnement d'un service public les armées doivent-elles entrer dans la danse ?

On se souvient des accusations lancées, précédemment, par la gauche, lorsque c'était un gouvernement de droite qui jugeait bon de mobiliser l'armée. A gauche, et en particulier chez les socialiste, on condamnait le gouvernement qui acceptait de faire jouer à l'armée le rôle de briseur de grèves. On se souvient des protestations de la gauche, lorsque des contrôleurs militaires de la navigation aérienne furent requis, dans le cadre du plan Marot, de se substituer aux aiguilleurs du ciel en grève : l'affaire se termina par un drame, la collision de deux avions en plein ciel de Nantes. Avec, comme dans tout accident, la responsabilité de l'État engagée et la réputation de ses cadres militaires compromise.

Toutes ces raisons expliquent la prudence du ministère de la défense et des autorités militaires. Là comme ailleurs, l'un comme les autres doivent se montrer dissuasifs, en cherchant à adapter leur intervention aux circonstances, c'est-à-dire qu'ils doivent répondre à la demande sans se précipiter.

JACQUES ISNARD.

Deux lignes du RER toujours fermées au trafic

Les lignes A et B du RER étaient toujours fermées au trafic, le mercredi 30 novembre. A peine plus d'un quart des rames étaient en état de fonctionner, mais, pour des raisons de sécurité, la direction de la RATP préférait ne pas les utiliser. L'afflux des voyageurs dans les stations aurait été de nature à provoquer des bousculades ou des chutes sur les voies. Vendredi dernier, on a frôlé, dit-on, des accidents graves.

A 9 heures du matin, mercredi, la situation dans les autres moyens de transport était à peu près identique à ce qu'elle était en début de service, à 6 heures. Les autobus circulaient à 58 % en moyenne, mais de façon inégale, trois dépôts de la banlieue sud étant pratiquement paralysés par la grève, ce qui interrompt le trafic sur une trentaine de lignes. Seuls cinq dépôts (sur trente-trois) fonctionnent normalement ou presque. Dans le métro, le trafic était complètement interrompu sur la ligne 11 (Châtelet-Lilas). Les lignes 1 (Vincennes-Neuilly), 2 (Nation-Dauphine), 8 (Balard-Créteil) et 13 (Chatillon-Saint-Denis) fonctionnaient aux trois quarts. Les autres lignes étaient peu ou pas perturbées. En cours de journée, de nouvelles lignes pouvaient être affectées par les débrayages.

AFFAIRES

Le début d'une vaste restructuration

Thomson et Aérospatiale veulent regrouper leur électronique de vol

Thomson-CSF et l'Aérospatiale ont annoncé le mercredi 30 novembre l'engagement de négociations en vue d'un rapprochement dans l'électronique de vol. Ces négociations, qui devraient aboutir dans un délai de trois mois, donneraient naissance avec 3,6 milliards de francs de chiffre d'affaires au numéro un européen et quatrième mondial du secteur. Ce groupe qui sera au départ contrôlé à parité par les deux partenaires étudiera ultérieurement la possibilité de rapprochements avec d'autres sociétés, dans un cadre national mais aussi européen.

Le regroupement envisagé intégrerait les activités de « visionnique » civile et militaire (calculateur de bord, instruments, visualisation...) de la division avionique de Thomsom-CSF qui réalise un chiffre d'affaires de 1,57 milliard de francs avec 1 880 personnes, et les activités de trois filiales d'Aérospatiale : la SFENA (contrôle automatique de vol, centrales de navigation, visualisation...) avec 1,34 milliard de francs de chiffres d'affaires et 2 280 personnes, Electronique Aérospatiale (radio-communication, radio-navigation...) avec 170 millions de chiffre d'affaires et 240 personnes, et enfin la partie aéronautique de Crouzet (calculateurs de navigation, instruments de planche de bord...) avec 680 millions de chiffre d'affaires (sur un total de 2,24 milliards) et pour 3 600 personnes).

Convoitises étrangères

Le nouvel ensemble, avec un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de francs, se placerait en quatrième position mondiale et au premier rang européen, et serait contrôlé conjointement *« selon des modalités qui devront traduire le mieux possible la position de chacun des groupes »*, sachant que l'un et l'autre considèrent qu'il s'agit là d'un domaine stratégique.

En annonçant officiellement l'engagement de conversations qui ont la bénédiction des pouvoirs publics, ministères de la défense et de l'industrie réunis, le groupe d'électronique Thomson et le constructeur aéronautique Aérospatiale donnent le coup d'envoi de la restructuration des équipements aéronautiques en France. Une restructuration qui a déjà démarré hors de nos frontières depuis deux ans.

La France ne pouvait rester à l'écart. Le secteur des équipements aéronautiques y reste très éclaté avec des sociétés d'une taille trop petite pour la compétition internationale. Les pouvoirs publics étaient conscients du problème d'autant que quelques alertes récentes ont montré qu'il était l'objet de convoitises étrangères, avec les problèmes de succession chez Turboméca ou la prise de participation de l'italien Fiat chez Labinal.

Encore fallait-il trouver des opérateurs prêts à fédérer ce secteur. Thomson, leader mondial de l'électronique de défense, et Aérospatiale, premier avionneur européen, face aux grandes manœuvres engagées à l'étranger, avaient commencé à se pencher sur le problème et ont décidé de mettre en œuvre une restructuration des équipements aéronautiques, fondamentaux pour leur activité. Pour l'heure, la forme juridique de leur coopération n'est pas décidée, mais elle devrait, dans un premier temps, se faire à parité.

Reste que les formules à 50/50 étant rarement éternelles, le problème du leadership se posera dans l'avenir et on voit mal Thomson ne pas prendre une position dominante en la matière. D'autant que ce rapprochement n'est qu'une première étape. Les deux partenaires se tourneront vers d'autres sociétés *« dès lors qu'un rapprochement apparaîtra bénéfique pour les deux parties »*. Il faudra bien aussi dans ce secteur entamer une réflexion plus globale. La France peut-elle entretenir deux fabricants de radars (Thomson et Electronique Serge Dassault) ? Quel est l'avenir des Avions Dassault désormais isolés en Europe ? Quel sens donner à une Europe de l'armement ? Enfin, quels seront les prolongements militaires au sein de l'OTAN de telles opérations industrielles ?

CLAIRE BLANDIN.

Les grands mondiaux de l'électronique d'aviation

(chiffres d'affaires 1988)

1. Honeywell-Sperry (E-U)	9 milliards de francs
2. Litton (E-U)	5,1 milliards de francs
3. Allied (E-U)	4,8 milliards de francs
4. Thomson-Aérospatiale (France)	3,6 milliards de francs
5. Smiths (G-B)	3,4 milliards de francs
6. Rockwell (E-U)	3,3 milliards de francs

Source : Thomson-Aérospatiale.

Le regroupement de l'avionique de Thomson (1,57 milliard de francs de chiffre d'affaires) et de Sfena (1,34 milliard), Crouzet aéronautique (680 millions) et Electronique Aérospatiale (170 millions) donnera naissance au numéro quatre mondial et au numéro un européen.

Le sort des « compatibles »

Fujitsu devra payer 2,4 milliards de francs à IBM

Fujitsu, le premier fabricant japonais d'ordinateurs, va devoir verser 396 millions de dollars (2,4 milliards de francs) à IBM pour mettre fin au litige qui l'oppose au géant américain à propos de logiciels depuis 1982. Cette somme qui s'ajoute aux 437 millions de dollars (2,6 milliards de francs) déjà versés, pour porter le tout à près d'un milliard de dollars, a été fixée par la commission américaine d'arbitrage à laquelle les deux parties avaient décidé de s'en remettre. Fujitsu pourra ensuite utiliser les licences d'IBM pendant dix ans à condition de verser en sus une redevance annuelle comprise entre 26 et 51 millions de dollars.

L'origine du litige remonte au choix du début des années 70 fait par les groupes japonais Hitachi et Fujitsu de fabriquer des ordinateurs *« compatibles »* (c'est-à-dire fonctionnant avec les mêmes logiciels qu'IBM), de façon à attaquer directement ses clients. Le troisième groupe nippon NEC adoptait, lui, un « software » propre. Vers 1980, le numéro un américain décidait de réagir : il *« piégeait »* Hitachi dans une affaire d'espionnage industriel et entamait une lourde procédure contre Fujitsu pour copiage. Celle-ci vient donc d'aboutir. On ne sait si cet arbitrage fera jurisprudence sur l'ensemble des machines « compatibles », mais il est sûr que cette voie de la compatibilité se révèle — on l'observe aussi dans la micro-informatique coûteuse.

REPÈRES

Croissance

Hausse de 2,6 % du PNB américain au troisième trimestre

Le produit national brut américain a finalement progressé de 2,6 % durant le troisième trimestre contre 3 % au deuxième trimestre, indiquent les chiffres révisés publiés mardi 29 novembre par le département du commerce. Le ministère a revu en hausse de 0,4 point ses premières estimations de fin octobre pour tenir compte de dépenses de consommation supérieures aux évaluations initiales. Ces dépenses ont, au total, progressé de 4 % durant le troisième trimestre. De même, le département du commerce a dû revoir ses chiffres sur l'évolution de l'inflation : l'indice des prix lié au calcul du PNB a augmenté de 4,7 % après les 5,5 % du deuxième trimestre. Selon les économistes du gouvernement, la croissance américaine a été moins affectée par les conséquences de la sécheresse de l'été qu'ils ne l'avaient pensé.

Prix

Accélération des hausses dans la CEE

Les prix ont augmenté de 0,5 % en octobre dans la CEE, ce qui porte à 3,9 %, un niveau inégalé depuis trente mois, le taux d'inflation relevé sur les douze derniers mois, indique Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes.

Le chiffre de l'inflation pour octobre est dû principalement à la forte hausse des prix dans quatre pays de la Communauté : la Grèce (+ 2,5 %), la Grande-Bretagne (+ 1 %), le Portugal (+ 0,9 %) et l'Italie (+ 0,8 %). Les huit autres pays ont enregistré une hausse inférieure ou égale à 0,2 % (0 % en Belgique).

● **Investcorp envisage de se retirer de Chaumet.** — Le groupe Investcorp, qui avait repris en juillet 1987 la bijouterie Chaumet, envisage à présent de se retirer. Cette banque d'investissements à capitaux arabes n'a en effet pas pour habitude de rester actionnaire majoritaire des sociétés qu'elle redresse. Des négociations auraient été amorcées durant l'été avec des partenaires asiatiques et des groupes européens seraient également intéressés.

● **RECTIFICATIF : les fonctions de M. Brunhes.** — M. Bernard Brunhes, qui a joué le rôle de médiateur le week-end dernier dans le conflit des ateliers d'entretien du RER, a été conseiller social de M. Pierre Mauroy, lorsque celui-ci était premier ministre (1981-1984), et non de son successeur, M. Laurent Fabius, comme nous l'avions indiqué par erreur dans *le Monde* du mardi 29 novembre.

● **ERRATUM.** — C'est par erreur que nous avons indiqué dans nos éditions du 30 novembre que le déficit cumulé du commerce extérieur depuis le début de l'année atteignait 29,8 milliards de francs après correction des variations saisonnières et 31,7 milliards de francs en données brutes. Ces deux chiffres correspondent au déficit cumulé des dix premiers mois de 1987. Pour la période correspondante de 1988, les déficits sont moins importants, atteignent respectivement 27,3 milliards de francs et 26 milliards de francs.

Économie

SOCIAL

Des emplois par milliers

Comment les entreprises françaises ont recommencé à embaucher

Deux statistiques rendues publiques le 29 novembre confirment la forte reprise de la création d'emplois en France. Les effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles auraient progressé de 0,3 % au troisième trimestre, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle du ministère du travail. L'augmentation, depuis le début de l'année, est de 0,9 %. Ce qui représenterait 120 000 emplois supplémentaires en neuf mois.

Traditionnellement plus optimiste, l'UNEDIC fournit une évaluation encore plus encourageante. Dans les entreprises de toutes tailles qui cotisent au régime d'assurance-chômage, des effectifs salariés ont connu une hausse de 0,5 % au troisième trimestre. Avec un gain de 1,5 % de janvier à septembre. Au total, ce sont 190 000 emplois supplémentaires, environ, qui auraient été créés en neuf mois.

A ce rythme, l'économie française dégagerait 260 000 emplois sur l'ensemble de l'année 1988. Ces succès interviennent après la bonne orientation constatée en 1987. De 70 000 à 90 000 emplois salariés avaient été créés, selon l'INSEE, et un peu plus de 100 000, selon l'UNEDIC.

La structure du marché du travail a été bouleversée par une douzaine d'années de chômage. Les statuts d'emplois précaires et les emplois atypiques se sont multipliés. Croissance aidant, les seuils de déclenchement de l'embauche se sont abaissés, et les ajustements de la *main*-d'œuvre sont devenus plus immédiats. On puise aussitôt dans la réserve des personnes inemployées ou au travail intermittent. Accentuée par le traitement social, la diminution du coût du travail rend le recrutement plus aisé.

Globalement, ce sont les commerces et les services marchands qui ont le plus contribué à l'« embellie ». Parmi eux, les garages, les hôtels-cafés-restaurants et les services aux particuliers se sont taillé la part du lion.

Cela veut-il dire que nous avons connu un développement de l'« emploi à l'américaine », synonyme de fast-food, de gardiens d'immeubles, mais aussi d'emplois peu qualifiés, mal rémunérés et instables ?

En fait, personne ne sait vraiment, en dehors de l'explication globale de la croissance, à quoi attribuer le changement qui vient de se produire.

Ainsi, on avait toujours prétendu que 3 % de croissance annuelle étaient nécessaires pour ne plus supprimer d'emplois et qu'un point supplémentaire dégageait de 70 000 à 100 000 postes de travail nouveaux. Or, en 1987, la croissance n'aura été que de 2,1 %, et on l'imagine maintenant de 3,7 % pour 1988. De même, on a toujours estimé que les embauches survenaient longtemps après que l'économie fut réellement repartie, par exemple de six à dix-huit mois. Or l'accélération et une forte reprise économique apparaissent presque simultanées.

Le redressement se serait opéré en deux temps. Fin *1986 et début 1987*, ce que les spécialistes nomment la « bulle des sureffectifs » disparaît avec la fin de l'autorisation administrative de licenciement. Les entreprises retrouvent un niveau satisfaisant au moment où la croissance s'amorce. Dans cette période, elles peuvent également répondre à leurs besoins en faisant appel aux « nouvelles formes d'emploi ».

Vers la moitié de l'année 1987, tous les facteurs se conjuguent pour produire cette envolée, que l'on mettra des mois à mesurer. L'effet des stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) se prolongera jusqu'au début de 1988, grâce aux entreprises de moins de dix salariés qui finiront par représenter 75 % de ces stages.

Deuxième temps : les entreprises industrielles, gagnées à leur tour par la fièvre, se mettraient à embaucher. *« Les marges de capacité étaient tellement faibles qu'elles ne pouvaient pas faire autrement »*, dit-on à l'INSEE, en soulignant que les entreprises fonctionnent à 90 % de leurs moyens. On n'avait pas vu cela depuis une quinzaine d'années. Le net redressement de l'emploi industriel du premier semestre de 1988 (après 2,1 % de baisse des effectifs « seulement », en 1987) s'annonce encore plus prometteur pour 1989. On souligne la bonne tenue des biens intermédiaires, notamment. *« Les horaires longs réapparaissent avec les heures supplémentaires »*, confirme l'UNEDIC, tandis que d'autres insistent sur l'indicateur du chômage partiel, en constante diminution depuis des mois.

Baisse de la productivité

Tel qu'il peut se reconstituer, le schéma des créations d'emplois emprunte des circuits compliqués qui reposent cependant sur des constantes.

L'explication la plus évidente tient à l'essor indéniable de certaines formes d'emploi, dont l'intérim, qui aurait fourni entre le tiers et la moitié des emplois supplémentaires. Sans conteste, le travail temporaire connaît une explosion. Le nombre de ce type de contrats a augmenté de 15,6 % en 1986, de 28,4 % en 1987 et de 31 % au premier semestre de cette année. A ce rythme, la profession espère que les cinq milions de contrats dans l'année seront atteints. Passant de 1,87 semaine en 1986 à 1,99 semaine en 1987, la durée moyenne des missions s'allonge.

En équivalent emploi à temps plein, il y avait 142 000 intérimaires en 1986, *183 000* en *1987*, soit *1,3* % de la population active. *« En fait*, observe un spécialiste, *le travail temporaire concerne une masse énorme de travailleurs, forcément comprise entre 200 000 et 4 millions. »* Ce sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés qui fournissent l'essentiel de l'effectif (74,2 %), tandis que les industries de transformation, le bâtiment et les travaux publics figurent parmi les gros utilisateurs (71,7 % à eux deux), en forte croissance.

Moins rapidement, les contrats à durée déterminée suivent la même évolution. Ils ont augmenté de 23,6 % en 1986, de 22,8 % en 1987 et représentent 70 % des trois milions d'embanches annuelles. Là encore, on constate une grande rotation dans une forme d'emploi qui concerne 2,7 % des effectifs salariés avec 478 000 personnes en mars 1987 contre 389 000 en 1986 et 314 000 en 1985. Cette fois, les ouvriers non qualifiés et les employés sont majoritaires (64,1 %) et surtout utilisés par les commerces, les banques et les services (53,3 %).

Les conséquences des aides

Plus lent à se développer, le travail à temps partiel gagne du terrain. Il était pratiqué par 11,8 % des actifs en mars 1987, 11,7 % en 1986 et 10,9 % en 1985. Bien sûr, il est surtout le fait des femmes (23,1 % d'entre elles contre 3,6 % des hommes) et particulièrement des plus âgées.

Pour produire un point de plus de croissance, il a fallu plus de monde que prévu. Mais, alors que la productivité par salarié augmentait de 3,4 % en 1986 et encore de 4,8 % en 1987 dans l'industrie manufacturière, elle se ralentissait dans le BTP et dans les services marchands, ainsi que dans le commerce, secteurs où l'on a beaucoup recruté.

Cela amène à s'interroger sur le rôle qu'ont eu, dans la période récente, les emplois dits « aidés », dont les stages jeunes SIVP exonérés de charges sociales, et donc à faire le lien entre la création d'emplois et l'abaissement, de fait, du coût salarial, parfois en dessous du SMIC.

A l'examen, la pratique varie selon les secteurs d'activité. *« Les formes d'emploi à faible rémunération n'ont pas modifié la demande de travail des entreprises industrielles »*, note un document de la direction de la prévision. A l'inverse, les entreprises du bâtiment utilisent à fond les nouvelles possibilités. Elles créent des emplois qualifiés pour les vingt-cinq-quarante ans *« et remplacent les salariés non qualifiés par des emplois précaires »*. Alors que les effectifs augmentent de 13 700 dans ce secteur, l'emploi aidé croît de 43 500 et l'intérim de 8 600. Les emplois de jeunes sont soit très qualifiés, soit sans aucune qualification, mais *« dans les deux cas* (...) *correspondent à des emplois aidés »*. Dans les qualifications intermédiaires, *« les emplois aidés se sont substitués à des emplois normaux »*. Dans le commerce, il est manifeste que la création d'emploi s'explique par l'attrait du travail à bon marché. Les jeunes non qualifiés augmentent proportionnellement au nombre d'emplois aidés qui *« se substituent donc à des emplois normaux féminins »*, toujours selon la direction de la prévision.

Les mêmes traits se retrouvent dans les services marchands, où l'essentiel de la croissance d'emploi (+ 86 000) s'est fait avec de l'emploi aidé (+ 85 000), et de l'intérim *(+ 24 000), et donc au détriment* de l'emploi existant. C'est le cas dans les garages et la réparation automobile, dans les hôtels-cafés-restaurants, les services aux entreprises et aux particuliers qui ont beaucoup utilisé les mesures pour l'emploi des jeunes.

L'effet de la libéralisation

En incidente, il apparaît aussi, dans les garages et les restaurants en particulier, que la conjonction des emplois aidés et de la libération des prix, suivie d'un dérapage, ont permis un abaissement du coût salarial « réel ». Cela a autorisé une augmentation des effectifs (10 000 emplois créés en 1987 par la libération des prix, 10 000 également *par les emplois faiblement rémunérés*) et, espère-t-on, s'est traduit par une amélioration de la qualité du service au prix d'une moindre productivité. Le même raisonnement s'applique aux commerces.

Selon ces indications concordantes, il semblerait que les dispositifs pour les jeunes ont favorisé l'augmentation de l'emploi des jeunes sans aucune qualification et que *« cette remise en cause implicite du SMIC laisse penser qu'il existe une demande potentielle de travail faiblement rémunéré et peu productif dans les secteurs du BTP, du commerce et des services aux ménages »*, souligne la direction de la prévision. Au total, les exonérations de charges sociales auraient libéré environ 70 000 emplois non qualifiés et brus*quement devenus solvables.*

Plusieurs conséquences découlent de ces observations. En partie artificielle, l'augmentation des emplois repose sur les déviations du traitement social. A base de statuts précaires ou atypiques, elle est particulièrement vulnérable – *« réversible »*, disent les experts – au moindre retournement de conjoncture.

En partie également, la création d'emplois a été provoquée par la modification du contenu en emplois de la croissance nouvelle. Celle-ci se nourrit largement de la « tertiarisation de l'économie », grâce au développement des services qui ont recours à des formes d'emplois instables. Et ces secteurs plus flexibles se limitent au marché intérieur, moins exposé à la concurrence internationale.

Enfin, et nombre de spécialistes finissent par l'admettre, il faut compter avec les effets produits par la libéralisation du marché du travail. L'abaissement du coût du travail, la segmentation des catégories de travailleurs et de chômeurs, ont été utilisés à plein, avec cependant tous les dangers que cela représente.

Sous-jacente apparaît là la question essentielle qui trouble tout le monde. Et si la flexibilité tant décriée avait accentué l'ampleur du phénomène ? A n'en pas douter, le seuil de déclenchement de l'embauche non définitive s'est abaissé, et les délais d'ajustement se sont raccourcis.

Il reste – et cela rassure – que, depuis les premiers mois de 1988, l'« embellie » fait place à un fonctionnement plus normal du marché du travail. Les aides et le traitement social ne provoquent plus l'engouement. Le travail temporaire progresse à un rythme plus lent, et les commerces ralentissent leurs embauches. En revanche, l'industrie, en situation de surchauffe, se préoccupe de ses sous-effectifs. Si elle recrutait, la reprise de l'emploi deviendrait plus saine et plus solide.

Au cours de l'année 1989, on pourrait alors retrouver des relations plus normales entre les performances économiques et l'emploi. Les ressorts deviendraient naturels. Du coup, un espoir renaît, qui n'efface pourtant pas le spectre du chômage pour 2,6 millions de personnes coincées à l'ANPE.

ALAIN LEBAUBE.

ÉTRANGER

La conférence de Madère

Les régions maritimes et insulaires de l'Europe craignent d'être marginalisées en 1993

FUNCHAL (Madère) de notre envoyé spécial

Que de chemin parcouru depuis qu'en 1973, à Saint-Malo, quelques aventuriers du mouvement régionaliste européen lancèrent l'idée d'une conférence des régions périphériques maritimes de la Communauté européenne (ERPM). Les 23 pionniers se retrouvent aujourd'hui 65 au sein de la conférence où se côtoient régulièrement, comme dans une confrérie, les présidents des régions aussi diverses par leur histoire ou leur statut que les Shetland, la Cornouailles britannique, la Bretagne, le Poitou-Charentes, la Crète, les Açores et beaucoup d'autres. Plus de 200 délégués se sont réunis les 24 et 25 novembre à Funchal, la capitale de l'archipel portugais de Madère, autour du président du gouvernement régional, l'autonomiste convaincu Albert Jardim (social-démocrate), qui a été réélu pour deux ans président de la conférence.

Ces régions craignent d'être marginalisées par rapport à l'axe central de l'Europe d'un point de vue économique et financier qui descend de Glasgow vers Rome. Leur position crée des liens de solidarité et contribue à forger une *« Europe des franges et des contrepoids »* qui ne veut pas d'un grand marché intérieur à deux vitesses, en 1993. Jacques Delors a donné partiellement satisfaction aux délégués réunis à Madère au travers des crédits du Fonds régional européen (FEDER) qui n'iront pas exclusivement à l'avenir aux régions les plus pauvres de la Communauté. C'est ainsi que les zones de l'ouest de la France ou du centre de la Grande-Bretagne pourront continuer à en bénéficier, moins qu'auparavant toutefois.

On a vu en particulier se dessiner à Madère un front des îles lointaines réclamant une plus grande sollicitude des aides en matière de transports et des protections pour leurs produits agricoles concurrencés par ceux de pays comme le Maroc ou la Tunisie.

Soutien à l'agriculture ou à la pêche, subventions aux transports, tentative pour mettre en place une compagnie interrégionale de navigation, actions pour l'emploi des jeunes, fiscalité spécifique, tels sont les dossiers concrets que les régions maritimes, qui se disent particulièrement handicapées, mais qui semblent aussi manquer de confiance en elles pour valoriser leurs atouts, continueront à défendre pied à pied à Bruxelles, parfois même en cédant à la tentation de court-circuiter les gouvernements centraux.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● ***M. Carlo Bernini (Italie), président de l'Assemblée des régions d'Europe.*** – M. Carlo Bernini a été élu par acclamations, le 28 novembre, président de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), réunie à Madère. Président du gouvernement régional de Vénétie, M. Bernini, cinquante-deux ans, démocrate-chrétien, succède à Edgar Faure, décédé au printemps dernier et « père » de l'ARE créée avec l'aide du Breton Georges Pierret en 1985. L'ARE rassemble cent vingt régions ou provinces de la CEE et d'autres pays (Autriche, Suisse, ainsi que la région yougoslave de Slovénie à titre d'observateur).

Elle entre aujourd'hui en concurrence avec le Conseil de l'Europe.

Action unitaire des syndicats

En Espagne, l'hiver social sera chaud

La tension entre gouvernement et syndicats ne cesse de croître en Espagne après l'annonce par ces derniers d'une série de mobilisations incluant une grève nationale de vingt-quatre heures, qui aura lieu le 14 décembre. Les dirigeants socialistes multiplient les déclarations tendant à dramatiser la situation et affirment que la grève pourrait être marquée de graves actions de violence, invoquant même... la fameuse grève insurrectionnelle des Asturies, en 1934. Par ailleurs, les autorités ont interdit la manifestation nationale convoquée par les deux grands syndicats pour le 16 décembre à Madrid. Ces derniers ont déposé, lundi 28 novembre, un recours devant les tribunaux.

MADRID de notre correspondant

L'hiver social sera très chaud en Espagne. Après avoir longuement fourbi leurs armes, les syndicats viennent de donner le coup d'envoi à une campagne de mobilisation qui s'annonce d'ores et déjà comme la plus dure qu'ait connue le gouvernement socialiste. Une campagne dont le calendrier a été établi de concert avec l'autre grand syndicat, celui des Commissions ouvrières (communiste).

Une première manifestation de retraités a eu lieu à Madrid, lundi 21 novembre, réunissant quelque vingt mille personnes, suivie, le mardi et le mercredi, de divers mouvements dans la fonction publique. Il ne s'agit encore là que d'un prélude à des actions plus dures, qui culmineront, le 14 décembre prochain, avec un arrêt de travail général de vingt-quatre heures puis, deux jours plus tard, une manifestation nationale à Madrid.

Les deux centrales, dont l'unité d'action n'a jamais été aussi parfaite, ont rendu officiel un document exprimant leurs principales revendications. Elles demandent toujours la suppression du plan d'emploi pour les jeunes que le gouvernement s'apprête à publier. Un plan qui prévoit d'importantes subventions pour les entreprises engageant, à titre temporaire, de jeunes chômeurs, mais qui, aux yeux des syndicats, accentuera la précarisation de l'emploi.

A cette revendication initiale sont venues s'en ajouter plusieurs autres, qui constituent un véritable « programme social » d'ensemble : récupération du pouvoir d'achat perdu, selon les syndicats, dans la fonction publique, en 1988 (les hausses de salaires accordées étant basées sur une prévision de 3 % d'inflation, alors que la hausse des prix a déjà dépassé 5 %), mais aussi droit à la négociation collective des fonctionnaires, établissement de mécanismes légaux réorientant les bénéfices des entreprises vers l'investissement, élargissement de la couverture des indemnisations de chômage (un tiers à peine des sans-emploi en bénéficient aujourd'hui), etc.

C'est la deuxième fois depuis leur arrivée au pouvoir en décembre 1982 que les socialistes doivent faire face à une grève générale. La première, en 1985, n'avait été convoquée que par les Commissions ouvrières. Si l'UGT s'est jointe cette fois à l'appel, c'est que M. Redondo a aujourd'hui virtuellement largué les amarres le retenant encore au port socialiste et opté pour la confrontation sans merci avec le gouvernement de M. Felipe Gonzalez.

La première escarmouche de cette « guerre totale » intrasocialiste a été, ces derniers jours, celle des invectives, menée avec une violence étonnante, qui en dit long sur les ressentiments accumulés de part et d'autre. Qui aurait cru que le numéro trois du Parti socialiste, M. José Maria Benegas, accuserait en substance M. Redondo d'être une marionnette des communistes ? Qui s'attendait à voir M. Gonzalez affirmer que M. Redondo *« glisse vers le rouge »*, et à entendre le président du gouvernement accusé en retour par les syndicats de *« passer de rouge à jaune »* ?

Tandis que le ton monte, le parti socialiste a commencé à se mobiliser pour épauler le gouvernement, avec un grand rappel de troupes semblable à celui qui s'était produit en *1986* au moment du référendum sur l'OTAN. Les arguments de cette contre-campagne seront eux aussi sans concession. M. Redondo est accusé de se plier à la *« stratégie communiste »*, c'est-à-dire à celle des Commissions ouvrières (dont les dirigeants se sont paradoxalement montrés beaucoup plus mesurés dans leurs déclarations), qui voudraient *affaiblir* le gouvernement au moment où l'Espagne s'apprête à exercer, pour la première fois, la présidence de la Communauté européenne. Il est vrai à cet égard que M. Gonzalez éprouvera certainement beaucoup plus de difficultés pour prêcher à l'extérieur les mérites de l'« Europe sociale » si, à l'intérieur, ses propres syndicats lui *font la vie impossible !*

THIERRY MALINIAK.

Nomination d'un nouveau ministre de l'économie, le quatrième en un an

La dérive économique du Pérou

M. Carlos Rivas Davilla, député de l'APRA (au pouvoir), a été désigné comme nouveau ministre de l'économie et des finances du Pérou en remplacement de M. Abel Salinas démissionnaire, a-t-on appris officiellement lundi 28 novembre à Lima.

LIMA de notre correspondante

Quatre ministres de l'économie et des finances se sont succédé cette année, ce qui donne la mesure de la crise économique péruvienne. Les défaillances du modèle hétérodoxe *de développement* (croissance *artificielle*, distorsion des prix et des tarifs, reprise de l'inflation et boulimie de devises) ont été corrigées par des retouches partielles en mars et en juillet, sans succès. En septembre, le gouvernement opta pour un traitement de choc en dévaluant la monnaie, l'inti, de près de 99 % par rapport au du dollar et en décrétant une hausse générale des prix qui porta l'inflation à 114 % pour ce seul mois. Un second ajustement, aussi hybride mais aussi dur que le précédent, a été effectué le 22 novembre. Il se limite pratiquement à une nouvelle augmentation des prix et des tarifs et à une nouvelle dépréciation, de 50 % cette fois, de l'inti face au dollar.

M. Abel Salinas, partisan d'un rapprochement avec les organisations multilatérales, notamment avec le Fonds monétaire international, préconisait l'adoption de mesures draconiennes pour abandonner en six mois les subventions et rétablir la vérité des prix, respecter une stricte parité de l'inti sur le dollar, et ne plus recourir à la planche à billets. Refusant de voir son programme perdre sa consistance, il a démissionné vendredi 25 novembre. Son successeur, le député Carlos Rivas Davilla, a prêté serment le 28 novembre et reprend en main un dossier explosif.

D'après les experts, la vie du dernier train de mesures d'assainissement devrait être encore plus éphémère que celle des précécents. Elle permettra tout au plus au régime de *« tenir »* jusqu'à janvier en terminant l'année 1988 avec une hyperinflation de plus de 2 000 %. Le dérapage de l'économie péruvienne, qui avait battu tous les records de croissance en 1986 et 1987 avec des taux, respectivement, de 9 % et 7 %, ne semble pas pouvoir être freiné par l'équipe au pouvoir en raison de sa perte totale de crédibilité. Pour 1988, tous les voyants sont en rouge, qu'il s'agisse du produit intérieur brut, en chute de 6 %, du déficit budgétaire équivalent à 16 % du PIB ou des réserves monétaires inexistantes. La situation est d'autant plus délicate que le patronat et les syndicats adoptent une attitude chaque fois plus dure face au régime social-démocrate qu'ils cherchent ouvertement à déstabiliser. Une nouvelle grève générale, pour exiger l'indexation des salaires, était annoncée par la CGTP pour le 1er décembre, et déjà les branches entières de la production sont paralysées, notamment les mines et le textile.

NICOLE BONNET.

هكذا من الأصل

Marchés financiers

La bataille autour des « noyaux durs »

M. Viénot affirme contrôler plus de 50 % du capital de la Société générale

Dans un entretien accordé au *Figaro* du 30 novembre, M. Marc Viénot, président de la Société générale, donne des indications sur la composition actuelle de l'actionnariat de la banque, désormais *« très proche de celles des grandes banques commerciales internationales »*.

« Si l'on ajoute au groupe des actionnaires stables [28,5 %] *les groupes qui sont devenus actionnaires depuis lors, l'autocontrôle et l'actionnariat des salariés et de la caisse de retraite, on dépasse les 50 % »*, indique M. Viénot qui précise qu'en dehors de l'autocontrôle et de la SIGP (Société immobilière de gestion et de participation de M. Georges Pébereau), *« aucun actionnaire ne détient plus de 4 % des droits de vote »*.

Estimant qu'il avait *« du mal à discerner dans le groupe d'actionnaires stables* [initial, celui formé par M. Edouard Balladur] *une coloration politique quelconque »*, le président de la banque juge que son *« actionnariat vient de montrer qu'il est solide, fidèle et qu'il approuve les principes que nous défendons »*.

Contestant toujours *« l'importance de la participation »* prise par la SIGP (10,36 %), *« le caractère hybride de la construction »* réunie autour de M. Pébereau et la présence de la Caisse des dépôts, M. Viénot exprime en outre un certain scepticisme à l'égard des rapprochements entre banques et assurances. Il conclut en affirmant qu'il reste *« ouvert à toutes propositions raisonnables »* dans les négociations en cours.

Société générale de Belgique

Effondrement des cours de deux filiales

Les titres de la Fabrique nationale Herstal (FN) et de Gechem, deux filiales de la Société générale de Belgique, se sont effondrés mardi 29 novembre à la Bourse de Bruxelles pour la troisième journée consécutive. La Fabrique nationale Herstal, spécialisée en armements et fabrication mécanique, reculait de 37 % sur le cours de la veille et de 50 % par rapport à vendredi. Gechem se dépréciait de 13 % durant la séance, portant à 53 % sa chute depuis vendredi.

Selon les analystes financiers, les petits porteurs de ces actions seraient les principaux vendeurs. Ils auraient été choqués d'apprendre, lors de l'annonce du plan de restructuration des deux entreprises la semaine dernière, que le passif de ces deux sociétés dépassait le capital. La déprime se serait aggravée lorsque la Générale de Belgique a précisé, lundi 28, que, dans le cadre des augmentations de capital prévues pour renflouer les firmes, les cours des nouvelles actions à émettre seraient inférieurs aux cotations boursières. Les niveaux prévus se situent entre 300 F et 600 F belges pour la Fabrique nationale (cotée 480 contre 760 à l'ouverture mardi) et entre 450 et 750 pour Gechem (cotée 566 contre 652 la veille). La décision finale sera prise lors du conseil extraordinaire des actionnaires prévu le 19 décembre pour Gechem et le 30 pour la Fabrique nationale.

Pour consolider sa situation de place financière

La RFA va se doter d'un marché à terme

BONN
de notre correspondant

Jouer à la Bourse était jusqu'à présent considéré comme immoral par les Allemands de l'Ouest. Ainsi, les transactions à terme sur les titres étaient assimilées aux jeux de hasard et n'étaient pas admises sur les places boursières de République fédérale.

Le goût du risque n'étant pas très répandu chez les épargnants d'outre-Rhin, on n'a pas assisté à une explosion boursière ces dernières années comme cela fut le cas dans d'autres pays. Alors que les entreprises ouest-allemandes présentent des bilans fort satisfaisants, la part des actions dans l'épargne des ménages reste faible : 120 milliards de deutschemarks (408 milliards de francs) sur un potentiel d'épargne des ménages évalué à 2 300 milliards de deutschemarks.

Le montant des transactions des Bourses allemandes se situe loin derrière celui des Bourses américaines, japonaises et britanniques. Prenant acte de l'internationalisation croissante du marché des capitaux, le ministre des finances, M. Gehrard Stoltenberg, a annoncé lundi 28 novembre qu'il allait mettre en marche le processus législatif visant à créer un marché à terme des valeurs.

Il s'agit, selon M. Stoltenberg, de *« contribuer à la consolidation de la situation de la RFA comme place financière en facilitant l'introduction des titres étrangers sur le marché ouest-allemand et en améliorant la surveillance des opérations de Bourse »*.

Ainsi, à l'avenir, les valeurs admises à la cote dans les autres Bourses de la Communauté européenne n'auront plus besoin d'une autorisation spéciale pour être introduites en Bourse en RFA. Elles pourront être libellées dans la monnaie de leur pays d'émission, en ECU ou en droits de tirage spéciaux (DTS).

Tirant les leçons des turbulences boursières de 1987, qui ont touché la Bourse de Francfort plus durement que ses homologues européennes, le ministre a également insisté sur la nécessité d'améliorer le système de surveillance des transactions boursières. Si la loi est adoptée dans les termes proposés, les agents de change devront chaque année présenter un bilan, contrôlé par un commissaire aux comptes, aux autorités de tutelle, qui en RFA existent au niveau de chaque Land où des Bourses sont en activité.

La décentralisation, qui est la règle en RFA dans le domaine boursier, risque de créer quelques difficultés : si Francfort s'est, au fil du temps, affirmée comme principale place boursière — avec la moitié des transactions sur les valeurs à revenu fixe et les deux tiers de celles sur les actions, — les autres places boursières n'entendent pas se laisser vider de leur substance par la création d'un marché à terme unique dont le siège serait au bord du Main.

LUC ROSENZWEIG.

NEW-YORK, 29 novembre ↑

La reprise s'accélère

Amorcé en début de semaine, le mouvement de reprise s'est poursuivi, mardi, à Wall Street en s'accélérant. Il a été particulièrement marqué dans l'après-midi. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 2 101,53, soit avec un gain de 20,10 points. Cette fois, le bilan de la journée a été positif. Sur 1 956 valeurs traitées, 940 ont progressé, 540 ont baissé et 476 n'ont pas varié.

Autour du Big Board, les professionnels se félicitaient du comportement apparemment satisfaisant du marché. Nul, toutefois, ne se berçait d'illusions. *« Ce n'est pas un mouvement de fond »*, assurait l'un d'entre eux. *« La preuve en est. L'activité est trop faible. »* De fait, 127,42 millions de titres seulement ont changé de mains, contre 123,48 millions la veille.

L'annonce pour le troisième trimestre d'un PNB revisé au rythme annuel de 2,6 % (le plus bas depuis deux ans) n'a pas eu d'effet majeur. De l'avis général, la communauté financière attend surtout la publication, vendredi, du chiffre du chômage pour novembre, qui devrait être instructif sur l'état de la croissance économique.

VALEURS	Cours du 28 nov.	Cours du 29 nov.
Alcoa	52 1/4	52 3/8
A.T.T.	29 3/8	29
Boeing	60 7/8	61 3/4
Chase Manhattan Bank	27 7/8	27 1/2
Du Pont de Nemours	80 5/8	81 1/4
Eastman Kodak	44 7/8	45
Exxon	42 5/8	42 7/8
Ford	49 7/8	51 1/4
General Electric	44 1/8	44 5/8
General Motors	82 1/4	84
Goodyear	47 1/8	48
I.B.M.	118 7/8	119 1/4
I.T.T.	48 1/8	48 7/8
Mobil Oil	44 1/8	44 1/4
Pfizer	55 3/8	56
Schlumberger	33 1/2	33 1/8
Texaco	46 1/2	47 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	107 1/8	107 1/2
Union Carbide	25	25 3/8
U.S.X.	27 1/4	27 3/8
Westinghouse	50 7/8	51 1/8
Xerox Corp.	56	56 3/8

LONDRES, 29 novembre =

Timide hausse

Timide hausse, mardi, à la Bourse, durant laquelle l'indicateur Footsie a clôturé en hausse de 5,4 points, à 1 786,9. Le volume d'activité est demeuré peu élevé, sensiblement inférieur à celui de la veille, avec 408 millions de titres échangés. Les cours des valeurs se sont, pour certains, redressés durant l'après-midi et en fin de séance, suite aux déclarations du chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, confirmant sa politique lors du débat sur l'économie à la Chambre des communes. La plupart des valeurs bancaires étaient en hausse (Midland), ainsi que celles du secteur de la construction (Blue Circle) et des assurances (General Accident). Les pétrolières connaissaient une évolution irrégulière et les opérateurs réagissaient avec prudence aux nouvelles de l'accord au sein de l'OPEP. Le conglomérat Lonrho s'inscrivait en baisse après les rumeurs selon lesquelles le groupe australien Bond Corporation lancerait une OPA sur Texaco Canada. Les titres du secteur alimentaire (Cadbury) perdaient du terrain, ainsi que certaines actions du secteur électronique (Plessey). Les brasseries Allied Lyons et la firme textile Dawson International ont publié leurs résultats semestriels sans entraîner de fortes variations sur leurs cours.

PARIS, 30 novembre =

Mieux orienté

Après deux journées consécutives de légère baisse, le marché était mieux orienté mercredi, l'indicateur instantané redevenant positif. Toutefois, la hausse restait très modérée, s'inscrivant à + 0,23 % en milieu d'après-midi, contre + 0,20 % à l'ouverture. Le volume des échanges demeurait peu élevé à l'image des séances précédentes, preuve pour certains intervenants que le marché, dans le calme, consolide ses positions. La résistance de la place parisienne est largement appréciée par les opérateurs, et la légère hausse de mercredi est sans doute due en partie aux bonnes performances de Wall Street et de Tokyo. Toutefois, les échanges ont été interrompus pendant plus de vingt minutes par une panne d'électricité qui a subitement rendu impossible toutes les transactions sur le système CAC (cotation assistée en continu) et sur celui des options, les écrans informatiques étant inutilisables. Une panne analogue s'était déjà produite la veille en fin de journée.

Les hausses étaient emmenées par les Fromageries Bel avec vingt mille titres échangés. Une importante application (cession d'un bloc de titres) avait été effectuée en début de séance. Alsthom s'appréciait de plus de 4 % après l'annonce d'une commande de deux paquebots aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Les échanges étaient soutenus autour du Club Méditerranée. La Société générale figurait également parmi les plus fortes progressions, malgré les déclarations de son président, M. Viénot, indiquant qu'il détenait le contrôle de la banque. L'action atteignait son plus haut niveau de l'année. Les baisses s'effectuaient avec de faibles variations (pas plus de 3 % de repli). Elles comprenaient notamment Maisons Phénix, GTM Entrepose et Sogerap. Une société basée à Hongkong, IEP (Industrial Equity Pacific), indiquait détenir 5,007 % des Nouvelles Galeries. GEFina, qui a lancé une OPA sur Epéda Bertrand Faure, a pour sa part annoncé posséder 10,06 % du capital de cet équipementier automobile. Enfin, le MATIF était lui aussi mieux orienté, tous les contrats étant à la hausse.

TOKYO, 30 novembre ↑

Record battu

Deuxième séance de hausse, mercredi, à Tokyo. Et quelle hausse ! Le terrain perdu en début de semaine, et que le marché n'avait pas fini de remonter la veille, a été regagné, et très au-delà. Le mouvement est allé crescendo. En fin de matinée, le Nikkeï avait progressé de 159,35 points. A la clôture de la journée, son avance atteignait 260,60 points (+ 0,89 %), le portant au niveau 29 578,90. Il n'est plus désormais qu'à 1,4 % de la barre des 30 000 points, que, de l'avis de nombreux spécialistes, il devrait franchir avant la fin de l'année. C'est l'opinion de Tetsuya Fukami de chez Shearson Lehman Hutton Asia Inc. pour qui il n'y a *« aucune crainte de surchauffe »*.

Une fois encore, l'intérêt s'est concentré sur les valeurs à forte capitalisation. Mais les titres liés à la défense et les sidérurgiques ont également été recherchés. L'activité s'est accrue pour porter sur l'échange de 1,6 milliard de titres (contre 1,2 milliard la veille). C'est, paraît-il, bon signe.

VALEURS	Cours du 29 nov.	Cours du 30 nov.
Akaï	600	585
Bridgestone	1 310	1 330
Canon	1 380	1 390
Fuji Bank	3 460	3 490
Honda Motors	1 980	1 980
Matsushita Electric	2 450	2 420
Mitsubishi Heavy	1 080	1 070
Sony Corp.	6 700	6 630
Toyota Motors	2 530	2 530

FAITS ET RÉSULTATS

● **Profits accrus pour Matsushita.** — Le géant japonais Matsushita Electric Industrial, numéro un mondial de l'électronique, annonce, pour le premier semestre de son exercice au 31 mars 1989, un bénéfice net consolidé de 104,3 milliards de yens (+ 33 %) pour un chiffre d'affaires de 2 686,70 milliards de yens (+ 9 %). La direction attribue cette hausse des résultats à l'adoption des produits aux souhaits du consommateur, au renforcement de la capacité de vente et à l'augmentation de la production à l'étranger. Ces facteurs ont largement compensé la hausse du yen, la rudesse de la concurrence et diverses difficultés extérieures.

● **NTT : recul des bénéfices.** — Le géant japonais des télécommunications NTT (Nippon Telegraph and Telephone Corp.) annonce une baisse de 14,6 % de son bénéfice imposable à 170,6 milliards de yens pour le premier semestre de l'année en cours (avril à septembre). Le chiffre d'affaires s'élève à 2 790 milliards de yens (+ 1,1 %).

● **Clause : légère amélioration de la rentabilité.** — Le groupe Clause (graines) a dégagé, pour l'exercice clos le 30 juin 1988, un résultat net consolidé de 50,27 millions de francs (+ 3,73 %) pour un chiffre d'affaires de 1,35 milliard de francs (+ 5 %). Cette amélioration des résultats a été obtenue *« malgré certains facteurs défavorables, excédents sur le marché de la graine professionnelle, tendance à la baisse du marché graine "amateurs", médiocres conditions météorologiques au printemps, le résultat consolidé est en progression sensible »*, indique la direction.

● **Prime Computer rejette l'OPA de MAI Basic Four.** — Le fabricant américain d'ordinateurs Prime Computer Inc. a indiqué, le 29 novembre, que son conseil d'administration avait décidé de rejeter l'offre d'achat de 970 millions de dollars (6 milliards de francs) émanant de son concurrent MAI Basic Four. Les administrateurs de Prime Computer ont jugé *« insuffisante financièrement »* l'offre faite récemment (*le Monde* du 17 novembre) par MAI Basic Fours, que contrôle le financier new-yorkais M. Bennet LeBow.

● **Le Crédit du Nord entre dans le capital de la société de Bourse Gilbert Dupont.** — Le Crédit du Nord a signé un accord avec la société de Bourse lilloise Gilbert Dupont, au terme duquel il prendra, dans un premier temps, une participation de 34 % dans son capital. Pour le Crédit du Nord, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de son action menée depuis 1987 pour compléter son activité bancaire classique par des services financiers de haut niveau.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	290	285	La Commande Electr.	301	301
Arnault & Associés	....	506	Le gd livre du mois	....	290
Asystel	282	282	Loca Investissement	289	273
B.A.C.	383	375	Locamic	....	155
B. Demachy & Assoc.	573	577	Metallurg. Minière	150	150
B.I.C.M.	500	513	Métrologie Internat.	500	500
B.I.P.	....	699	Microcontrôle	175	173
Boiron	424	424	M.M.B.M.	815	815
Bolloré Technologies	840	837	Molex	198	200
Buitoni	1050	1050	Navale-Delmas	....	700
Câbles de Lyon	1451	1451	Olivetti-Logabax	....	....
Calberson	717	719	Om. Gest.Fin.	....	340
Cardif	855	851	Pinault	360 20	365
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	317	P.F.A. S.A.	430	430
C.A.T.C.	139	137	Presbourg (C. In. & Fin.)	....	....
C.D.M.E.	1180	1180	Présence Assurances	430	430
C. Equip. Elect.	374	374	Publicat. Filipacchi	....	462
C.E.G.I.D.	770	776	Rezel	710	703
C.E.G.E.P.	....	235	St-Gobain Emballage	....	1425
C.E.P.-Communication	1504	1505	St-Honoré Matignon	225	228
C.G.I. Informatique	958	972	S.C.G.P.M.	....	260
Ciments d'Origny	540	530	Segin	410	....
C.N.I.M.	....	....	Sema-Metra	488	....
Concept	248	247	S.E.P.	....	338
Conforama	....	845	S.E.P.R.	....	1198
Creeks	450	445	S.M.T.Goupil	....	290
Dalais	160	159	Sodinlog	825	820
Dauphin	....	1170	Supra	....	255 90
Devanlay	834	834	TF 1	320	320
Deville	601	609	Unilog	177	177
Duménil-Leblé	975	975	Union Financ. de Fr.	395	396
Editions Belfond	110	....			
Elysées Investiss.	23	23			
Finacor	220	228 80			
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	235	234			
Guintoli	495	490			
I.C.C.	....	225 30			
IDIA	215 10	215 10			
I.G.F.	98	99 90			
IM2	192	192			
Int. Metal Service	....	504			

Marché des options négociables le 29 novembre 1988

Nombre de contrats : 11 136

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Décembre dernier	Mars dernier	Décembre dernier	Mars dernier
Accor	520	20,50	–	8	–
CGE	400	15	33	10,50	–
Elf-Aquitaine	320	38	45	1	2,80
Lafarge-Coppée	1 400	8	50	75	80
Michelin	164	13,80	21,50	1,80	5
Midi	1 645	32	–	85	128
Paribas	400	5,80	23	31	40
Peugeot	1 200	60	118	22	50
Saint-Gobain	520	25	45	5,50	–
Société générale	520	44	75	13,50	–
Thomson-CSF	180	15	24	1,25	6

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 29 nov. 1988
Nombre de contrats : 56 665.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Dernier	106,50	106,05	105,45
Précédent	106,45	105,95	105,40

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 88	Mars 89	Déc. 88	Mars 89
104	–	2,25	–	0,40

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,9360 F ↑

Statu quo pour le dollar sur toutes les places financières internationales. Plutôt bien orientée, la devise américaine a coté, au fixing, 5,9360 F (contre 5,9210 F la veille). Les affaires ont été calmes. Selon les cambistes, la journée a été typique des fins de mois.

FRANCFORT	29 nov.	30 nov.
Dollar (en DM)	1,7287	1,7350

TOKYO	29 nov.	30 nov.
Dollar (en yens)	122,15	121,85

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (30 nov.) ..... 7 11/16-7 13/16 %
New-York (29 nov.) ..... 8 41/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-87)

	28 nov.	29 nov.
Valeurs françaises	136,3	135,9
Valeurs étrangères	115,3	115,2
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	392,1	390,5
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 468,13	1 464,94
(OMF, base 100 : 31-12-81)		
Indice OMF 50	404,52	403,90

NEW-YORK (Indice Dow Jones)
Industrielles .... 2 081,44 — 2 101,53

LONDRES (Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 452,9	1 455,4
Mines d'or	179,4	181,1
Fonds d'Etat	86,96	86,96

TOKYO

	29 nov.	30 nov.
Nikkeï Dow Jones	29 318,30	29 578,90
Indice général	2 269,15	2 285,75

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,9230	5,9250	– 93	– 77	– 145	– 115	– 315	– 225
$ can.	4,9815	4,9874	– 120	– 77	– 239	– 172	– 678	– 542
Yen (100)	4,8569	4,8625	+ 131	+ 173	+ 274	+ 327	+ 877	+ 988
DM	3,4138	3,4170	+ 69	+ 88	+ 156	+ 183	+ 487	+ 561
Florin	3,0266	3,0291	+ 61	+ 77	+ 125	+ 151	+ 398	+ 454
FB (100)	16,2944	16,3043	+ 58	+ 237	+ 162	+ 426	+ 755	+ 1234
FS	4,0806	4,0848	+ 91	+ 116	+ 197	+ 232	+ 698	+ 792
L (1 000)	4,6147	4,6199	– 192	– 144	– 309	– 251	– 854	– 692
£	10,9368	10,9464	– 497	– 438	– 929	– 786	– 2496	– 2275

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 5/16	9 3/16	9 1/2	9 5/8	9 5/16	9 7/16	9 3/16	9 5/16
DM	4 3/4	5	5 3/16	5 5/16	4 15/16	5 1/16	5 1/16	5 3/16
Florin	4 5/8	4 7/8	5 5/16	5 7/16	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16
F.B. (100)	6 5/8	7 1/8	7	7 5/16	7	7 5/16	7 1/8	7 7/16
F.S.	4 3/4	5	4 7/8	5	4 13/16	4 15/16	4 3/8	4 1/2
L (1 000)	11	11 1/2	11 5/8	11 7/8	11 5/8	11 7/8	11 5/8	12
£	12 11/16	12 15/16	12 13/16	12 15/16	13	13 1/8	13 1/16	13 3/16
F. franç.	7 5/8	7 7/8	8 1/16	8 3/16	8 1/8	8 1/4	8 5/16	8 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 30 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 50

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3642	C.N.E. 3% ★	3735	3735	3760	+ 0 67
1049	B.N.P. T.P.	1059	1059	1059	....
1146	C.C.F. T.P.	1163	1169	1169	+ 0 52
1076	Créd. Lyon. T.P.	1086	1086	1086	....
1385	Renault T.P.	1393	1395	1395	+ 0 14
1630	Rhône-Poul. T.P.	1642	1642	1642	....
1271	St-Gobain T.P.	1300	1300	1300	....
1274	Thomson T.P.	1287	1287	1287	....
525	Accor	533	535	535	+ 0 38
525	Air Liquide	529	530	528	− 0 19
2400	Alcatel ★	2390	2401	2415	+ 1 05
1460	Als. Superm.	1485	1490	1490	+ 0 34
310	A.L.S.P.I.	315	315	318	+ 0 95
370	Alsthom ★	359 10	379 50	373	+ 3 87
2250	Arjom. Prioux ★	2260	2250	2245	− 0 66
570	Aussedat-Rey ★	580	572	576	− 0 69
1040	Aux. Entrepr. ★	1039	1038	1037	− 0 19
825	Av. Dassault ★	821	820	820	− 0 16
370	BAFIP ★	408	412	412	+ 0 98
290	Bail-Equipem. ★	294	299	298 90	+ 1 67
880	Bail Investiss.	880	885	886	+ 0 68
290	B.N.P. C.I. ★	282 50	284 90	282	− 0 18
475	Cie Bancaire ★	468	470	466	− 0 43
540	Bazar H.-V.	515	511	517	+ 0 39
510	Béghin-Say ★	508	519	520	+ 2 36
905	Berger (Mé)	838	845	846	+ 0 84
820	Bic ★	820	823	815	− 0 61
2180	B.I.S.	2140	2140	2150	+ 0 47
2720	Bongrain S.A. ★	2725	2700	2686	− 1 47
575	Bouygues ★	575	573	575	....
84	B.P. France ★	73 95	74 45	73 40	− 0 74
5600	B.S.N. ★	5830	5830	5880	+ 0 63
560	Canal Plus	550	550	550	....
2300	Cap Gem. S. ★	2275	2280	2261	− 0 62
515	Carnaud ★	510	510	510	....
2750	Carrefour ★	2866	2881	2887	+ 0 77
177	Casino	176	178 70	175 50	− 0 28
120	Casino A.D.P.	126 60	128 90	129	+ 1 11
830	Castor. Dub. Inv.	831	....	....	....
1030	C.C.M.C.	1030	1030	1030	....
615	Cetelem	625	620	627	+ 0 32
390	Cerus ★	391	390	390	− 0 26
1810	C.F.A.O. ★	1870	1876	1876	+ 0 32
390	C.G.E.	403	406 50	403	....
1270	C.G.I.P. ★	1274	1274	1267	− 0 55
1220	Chargeurs S.A. ★	1163	1189	1174	+ 0 95
1060	Ciments franç. ★	1070	1055	1060	− 0 93
490	Club Méditerr. ★	499	505	510	+ 2 20
178	Codetel ★	185 60	184	185 10	− 0 38
345	Colimeg	358	358	365	+ 1 96
650	Colas ★	667	670	665	− 0 30
225	Compt. Entrepr.	224	224	221	− 1 34
765	Compt. Mod. ★	785	781	781	− 0 51
880	Créd. Foncier ★	870	870	865	− 0 57
455	C. F. Internat. ★	475	468	469	− 1 26
168	C.C.F.	171	171	169 60	− 0 82
480	Cr. Lyon. (CI) ★	475 10	476	470 10	− 1 05

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
895	Crédit Nat. ★	926	931	930	+ 0 43
575	CSEE (ex-Sign.) ★	587	574	585	− 0 35
455	Crouzet ★	469	466 10	466 40	− 0 55
3300	Damart S.A. ★	3190	3191	3180	− 0 31
1700	De Dietrich	1649	1650	1620	− 1 76
220	Dév. P.d.C. (Li)	227	....	....	....
425	D.M.C.	420	421	420	....
350	Drouot Assur. ★	348	345	345	− 0 86
2550	Docks France ★	2525	2525	2531	+ 0 24
720	Dumez ★	715	717	712	− 0 42
1470	Eaux (Gén.)	1479	1480	1514	+ 2 37
1600	Ecco ★	1640	1640	1635	− 0 30
860	Electrofinanc. ★	890	888	898	+ 1 01
405	El. S. Dassault	420	420	417 20	− 0 67
345	Elf-Aquitaine	357 90	356	358	+ 0 03
305	— (certific.) ★	304	304	306	+ 0 66
3330	Essilor	3357	3365	3362	+ 0 15
1700	Essilor int. (DP)	1750	1760	1780	+ 1 71
260	Esso S.A.F. ★	298	298	290	− 2 68
1500	Euafrance	1500	1500	1500	....
1360	Eurocom ★	1344	1344	1325	− 1 41
2250	Euromarché	2293	2293	2281	− 0 52
625	Europe n° 1 ★	601	609	606	+ 0 83
45	Eurotunnel ★	51 20	52	51 80	+ 1 17
1230	Exor ★	1155	1145	1160	+ 0 43
1100	Facom	1065	1080	1073	+ 0 75
995	Fichet-bauche	980	969	969	− 1 12
198	Finextel ★	208	203	205	− 1 44
153	Fives-Lille ★	153 50	156	155	+ 0 98
1490	Fromageries Bel	1445	1479	1501	+ 3 88
1340	Gal. Lafayette ★	1300	1300	1300	....
425	Gascogne	430	432	434	+ 0 93
1700	Gaz et Eaux	1655	1640	1640	− 0 91
440	Géophysique ★	440	444	440	....
535	Gerland	532	540	540	+ 1 50
3100	Groupe Cité ★	3190	3070	3185	− 0 16
780	GTM-Entrepose	780	762	762	− 2 31
740	Guyenne-Gas. ★	725	725	735	+ 1 38
260	Hachette ★	251 10	253 10	257	+ 2 35
695	Havas ★	696	695	698	+ 0 29
575	Hénin (La)	575	580	581	+ 1 04
1160	Hutchinson ★	1162	1160	1165	+ 0 26
280	Imétal ★	275	273 50	275	....
320	Imm. Plaine-M.	322 10	329 50	321 10	− 0 31
340	Ingénico ★	336	339 90	337 50	+ 0 45
5280	Inst. Mérieux	5180	5180	5170	− 0 19
540	Interbail ★	544	544	542	− 0 37
1300	Intertechnique	1275	1290	1270	− 0 39
980	J. Lefebvre	955	976	964	+ 0 94
890	Labinal ★	813	830	811	− 0 25
1530	Lab. Bellon	1660	1684	1675	+ 0 90
1340	Lafarge-Coppée	1329	1330	1324	− 0 38
1200	Lebon ★	1190	1167	1199	+ 0 76
3220	Legrand ★	3220	3200	3238	+ 0 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2420	Legrand (DP) ★	2480	2451	2451	− 1 17
970	Leroy-Somer ★	1034	1047	1030	− 0 39
2100	Lesieur	2010	2000	2015	+ 0 25
710	Locabail Immob.	720	720	721	+ 0 14
415	Locafrance ★	416 20	416 20	430	+ 3 32
855	Locindus	869	863	860	− 1 04
290	Luchaire	305	305	304 90	− 0 03
3170	L.V.M.H. ★	3166	3180	3183	+ 0 54
1420	Lyonn. Eaux ★	1444	1431	1430	− 0 97
58	Mais. Phénix	61 60	61 50	60	− 2 60
205	Maporatte (Ly)	206	206	206	....
365	Mar. Wendel ★	361 50	361 50	361 50	....
220	Matra ★	221	220	220	− 0 45
3260	Merlin-Gerin ★	3250	3220	3240	− 0 31
174	Michelin	175 10	175 30	176	+ 0 51
1590	Midi (Cie)	1575	1580	1580	+ 0 32
182	Midland Bk SA ★	180	178	181	+ 0 56
410	Min. Salsig. (Ma)	441	438	438	− 0 68
86	M.M. Penarroya	88 40	87 20	88 50	+ 0 11
103	Moulinex	106 40	106 90	105 30	− 1 03
1180	Navig. Mixte ★	1190	1201	1196	+ 0 50
121	Nord-Est ★	122 50	123	122 10	− 0 33
385	Nordon (Ny)	370	366	366	− 1 08
590	Nouvelles Gal.	645	655	649	+ 0 62
730	Occid. (Gén.) ★	776	789	785	+ 1 16
1410	Omn.F.Paris	1451	1475	1465	+ 0 96
395	Olida-Caby ★	434 80	432	431 70	− 0 71
3790	Oréal (L')	3769	3750	3765	− 0 11
455	Paribas	450	453	449 50	− 0 11
420	Paris-Réesc. ★	418	418	420	+ 0 48
1090	Pechelbronn ★	1094	1100	1075	− 1 74
370	Penhoet	380	386	385	+ 1 32
1180	Pernod-Ricard ★	1182	1190	1186	+ 0 34
1200	Peugeot S.A.	1233	1230	1227	− 0 49
565	Poliet ★	558	560	558	....
1070	Prétabail Sic.	1101	1115	1120	+ 1 73
680	Primagaz	699	690	699	....
580	Printemps ★	548	552	555	+ 1 28
2500	Promodès	2550	2505	2575	+ 0 98
680	Radiotechn. ★	664	661	657	− 1 05
67	Raff. D. Total ★	71	71	71 20	+ 0 28
3070	Redoute (La) ★	3095	3100	3125	+ 0 97
325	Rober financière	320	320	320	....
1290	Roussel-Uclaf ★	1250	1255	1251	+ 0 08
855	R.-Uclaf-CNI ★	835	836	837	+ 0 24
3340	R. Impériale (Ly)	3345	3350	3350	+ 0 15
170	Sade	175	175	175	....
1630	Sagem ★	1635	1625	1625	− 0 61
530	Saint-Gobain	531	533	533	+ 0 38
1040	St-Louis ★	1027	1027	1028	+ 0 10
2030	Salomon	2230	2200	2200	− 1 35
670	Salvepar	655	665	665	+ 1 53
770	Sanofi ★	775	772	773	− 0 26
800	S.A.T. ★	825	826	825	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
280	Saul.-Chât. (5) ★	280	280	277	− 1 07
1000	Saupiquet (Na)	1022	1030	1030	+ 0 78
550	Schneider ★	554	559	562	+ 1 44
50	S.C.O.A.	51 80	51	51	− 1 54
650	S.C.R.E.G. ★	685	685	698	+ 1 90
770	Seb ★	776	776	789	+ 1 68
425	Sefimeg ★	458	452 10	455	− 0 66
1400	S.F.I.M.	1315	1315	1325	+ 0 76
167	S.G.E.	170	170 10	171	+ 0 59
730	Silic	730	723	735	+ 0 68
555	Simco-U.P.H. ★	558	545	554	− 0 72
1210	Skis Rossignol	1212	1213	1216	+ 0 33
815	Sligos ★	860	860	855	− 0 58
525	Société Générale	567	567	577	+ 1 76
138	Sodecco	140	140	140	....
170	Sodero (Na)	174	175	175	+ 0 57
2850	Sodexho ★	2860	2875	2845	− 0 52
108	Sogenal (Ny)	113 50	110	110	− 3 08
285	Sogerap	297 90	288	291 80	− 2 05
2260	Somm-Allib. ★	2160	2150	2155	− 0 23
1300	Source Perrier ★	1303	1311	1309	+ 0 46
665	Sovac ★	650	662	652	+ 0 31
445	Spie-Batignol. ★	446	446	445	− 0 22
750	Strafor ★	735	745	768	+ 4 49
310	Suez	302 10	306 90	308 50	+ 2 12
390	Synthelabo ★	375	371	372 50	− 0 67
....	Talcs Luzenac ★	1165	1161	1161	− 0 34
4120	Tél. Electr.	3902	....	....	....
199	Thomson-C.S.F.	194	195	196	+ 1 03
305	Total (CFP) ★	335 10	335 80	332 20	− 0 87
72	— (certific.)	73 30	75	74 50	+ 1 64
1120	T.R.T. ★	1150	1175	1159	+ 0 78
370	U.F.B.-Locab. ★	371	368	371	....
840	U.I.C. ★	873	875	858	− 1 72
545	U.I.F. ★	560	559	552	− 1 43
825	U.I.S.	851	845	854	+ 0 35
170	U.C.B. ★	173 90	173	173 50	− 0 23
705	Unibail	738	742	748	+ 1 36
605	Valéo ★	597	598	585	− 2 01
240	Vallourec ★	245 40	247 50	247 80	+ 0 61
365	Via Banque	370	369 80	370	....
675	Elf-Gabon ★	727	729	737	+ 1 38
133	Amax Inc.	137 20	136 50	135 80	− 1 02
160	Amer. Express	156	158 50	158 50	+ 1 60
164	Amer. Teleph.	173	171 20	171 40	− 0 92
91	Anglo Amer. C.	99 10	97 15	97 15	− 1 97
415	Amgold	427	428	428	+ 0 23
930	BASF (Akt)	953	956	956	+ 0 31
1010	Bayer	1010	1014	1015	+ 0 50
78	Buffelsfont.	84 20	82 50	82 80	− 1 66
163	Chase Manh.	164 90	164 90	164 90	....
89	Echo Bay Mines	89 70	89 60	90 50	+ 0 89
62	De Beers	66 80	66 40	66 50	− 0 45
1740	Deutsche Bank	1710	1734	1741	+ 1 81

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
985	Dresdner Bank	993	1000	1000	+ 0 70
51	Driefontein Cal	55 55	53 10	53 10	− 4 41
480	Du Pont-Nem.	480	485	484 90	+ 1 02
270	Eastman Kodak	288	287 50	288	+ 0 75
27	East Rand	28 80	28 10	28 10	− 2 43
260	Electrolux	258 50	266	266	+ 2 90
315	Ericsson	325	325 50	325 50	+ 0 15
255	Exxon Corp.	265 50	256 60	265 50	....
295	Ford Motors	301 50	310	310	+ 2 82
47	Freegold	51 20	49 50	49 50	− 3 32
90	Gencor	99 90	97	97	− 2 90
255	Gén. Electr.	263	266	266	+ 1 14
690	Gén. Belgique	692	688	690	− 0 29
480	Gen. Motors	491	505	504	+ 2 65
128	Goldfields	128 80	130	130	+ 0 93
49	Gd Metropolitain	49 45	49 50	49 50	+ 0 10
36	Harmony	38 10	37 80	37 80	− 0 79
73	Hitachi	77	77	76 50	− 0 65
1020	Hoechst Akt.	1008	1023	1023	+ 1 49
107	Imp. Chemical	105 10	106 30	106 30	+ 1 14
685	IBM	707	709	713	+ 0 85
290	ITT	291 50	296	296	+ 1 54
189	Ito-Yokado	201	204 90	205	+ 1 99
275	Mac Donald's	274 50	279	279	+ 1 64
112	Matsushita	117 40	118 50	118 50	+ 0 94
325	Merck	327	333	333	+ 1 83
355	Minnesota M.	350 50	356	356	+ 1 57
250	Mobil Corp.	264 80	262 50	262 50	− 0 87
205	Morgan J.P.	200 50	202 50	202 50	+ 1
28840	Nestlé	28810	28380	28380	− 1 49
1220	Nixdorf	1122	1115	1115	− 0 62
88	Norsk Hydro	97	96	96	− 1 03
121	Olsil	132 40	128 20	128 20	− 3 17
2070	Petrofina	2109	2095	2097	− 0 57
555	Philip Morris	566	570	570	+ 0 71
92	Philips	90 80	91 50	91 50	+ 0 77
77	Placer Dome	80 25	79 60	79 60	− 0 81
375	Quilmès	374 80	375	374 80	+ 0 03
420	Randfontein	442	433	433	− 2 04
680	Royal Dutch	673	675	673	....
47	Rio Tinto Zinc	47 10	47 30	47 30	+ 0 42
38	Saat. & Saatchi	37 50	36 80	36 80	− 1 87
46	St Helena Co	48 90	47 90	47 90	− 2 04
193	Schlumberger	198	195 30	195 30	− 1 36
104	Shell transp.	106 30	107	107	+ 0 66
1620	Siemens A.G.	1615	1627	1628	+ 0 80
295	Sony	326	325	326	....
46	Telefonica	46 95	46 80	46 80	− 0 32
195	T.D.K.	214 80	213	213	− 0 84
47	Toshiba Corp.	50 40	49 70	49 70	− 1 39
340	Unilever	341	341 50	341 50	+ 0 15
230	Unit. Techn.	236 50	239	239	+ 1 06
410	Vaal Reefs	442	426	426	− 3 62
335	Volvo	339 20	340	340	+ 0 24
156	West Deep	180	175 50	175 50	− 2 50
320	Xerox Corp.	327 50	329	329	+ 0 46
184	Yamanouchi	187	185 90	185 90	− 0 56
2 10	Zambia Corp.	2 28	2 20	2 16	− 5 26

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	125 60	4 805
9,80 % 78/93	103	3 786
10,80 % 79/94	105 67	2 574
13,25 % 80/90	104 41	6 534
13,80 % 81/89	100 64	12 068
16,20 % 82/90	108 20	14 252
16 % juin 82	110 68	7 627
14,60 % fév. 83	112 21	11 288
13,40 % déc. 83	119 25	12 631
12,20 % oct. 84	112	1 772
11 % fév. 85	113 70	8 505
10,25 % mars 86	108 05	7 393
ORT 12,75 % 83	1999	..
OAT 10 % 2000	107 55	5 123
OAT 9,80 % 1997	108 50	8 548
OAT 9,80 % 1996	105 73	8 167
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 80	3 841
CNB Paribas	102 70	3 841
CNB Suez	102 60	3 841
CNI janv. 82	102 78	3 841
PTT 11,20% 85	111 70	0 138
CFF 10,30% 86	105 60	7 978
CNE 11,50% 85	108 50	5 104
CNT 9% 86	99 90	5 288
CRH 10,90% déc. 85	110 30	9 006
C.N.C.A. T.P.	1052 60	105
Drouot Ass. Obl. conv.	2280	..
Métrologie I. 6% 8/7	....	6 320

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	....	1855
A.G.F. (St Cent.)	....	597
Applic. Hydraul.	....	780
Arbel	510	520
Astorg	188 50	210 10
Avenir Publicité	949	940
Bain C. Monaco	350	350
Banque Hypoth. Eur.	395	395
Béghin-Say (C.I.)	368	360 20
Blanzy-Ouest	800	....
B.N.P. Intercontin.	232 30	225 20
Bénédictine	6000	6000
Bon-Marché	....	1102
B.T.P.	....	115 10
Calif	635	620
Cambodge	....	600
C.A.M.E.	156	160 10
Carbone-Lorraine	675	675
Cass-Poclain	42 60	44 20
C.E.G.Frig.	....	540
Centen. Blanzy	....	1610
Cermex (Ny)	210	210
Cerabati	....	164
Champex (Ny)	180	180

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.E.C. (Financ. de)	....	167
C.I. Maritime	....	695
Citram (B)	1985	1985
Clause	....	702
Cofradel (Ly)	1160	....
Cogifi	....	359 90
Comiphos	....	350
Cie Industrielle	....	2948
Comp. Lyon-Alem.	....	430
Concorde (La)	....	721
C.M.P.	18 40	19
Créd. Gén. Ind.	525	520
Cr. Universel (Cie)	....	570
Créditel	....	148 80
Darblay S.A.	....	611
Degremont	249 90	249
Delalande S.A.	1400	....
Delmas-Vieilj. (Fin.)	....	1835
Didot-Bottin	....	801
Eaux Bass. Vichy	....	1025
Eaux Vittel	2440	2355
E.C.I.A.	1489	1440
Electro-Banque	....	318
Elf-Antargaz	710	720
E.L.M. Leblanc	....	589
Emalli-Bretagne	....	326
Entrepôts Paris	....	476
Epargne (B)	4225	4225
Epeda-Bertrand-Faure	1230	1230
Europ. Accumul.	....	82 65
Europe Soudure Indust.	130	....
Eternit	2525	2525
Finalens	220	219
FIPP	420	420
Fonc	1098	1132
Foncière (Cie)	460	469
Fonc. Lyonnaise	439	438 10
Foncina	....	458
Forinter	1105	1105
Fougerolle	....	380
France I.A.R.D.	271	272
France (La)	5880	5720
From. Paul Renard	....	....
GAN	....	805
G.F.I.I.	310 10	310 10
Gaumont	649	648
Gévelot	....	....
Gr. Fin. Constr.	....	384
Gds Moul. Paris	....	585
Groupe Victoire	745	740
G. Transp. Ind.	585	586
[illegible]	....	216 20
Immivest	....	....
Immobail	387 20	387 20
Immobanque	....	725
Immob. Marseille	....	6090
Immofice	451	465
Invest. (Sté Cent.)	769	760
Jaeger	202	204
Lafitte-Bail	450	450
Lambert Frères	....	338
Lille-Bonnières	....	850
Loca-Expansion	....	257
Locafinancière	....	348
Locamal	....	508
Louis Vuitton	730	728

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Bté)	2325	2319
Lucia	1400	1450
Machines Bull	....	85 10
Magasins Uniprix	183	183
Magnant S.A.	120	116
Maritimes Part.	....	372
Métal Déployé	435	435
Mors	....	140 10
Navig. (Nat. de)	....	95 10
Nozal	286	281
Opeorg	409	409
Oréal (L') C.I.	2000	2050
Origny-Desvroise	1253	1282
Palais Nouveauté	....	624
Paluel Marmont	....	625
Parfinance	201 60	202
Paribas-CIP	371 60	355 60
Paris France	242	242
Paris-Orléans	....	230
[illegible]	....	324
Parten. Risq. Div.	1260	1285
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	305	310
Piles Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	2000	1980
P.L.M.	....	175
Porcher	....	495
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3500
Rhône-Poul. (c. inv.)	449	445
Rochefortaise S.A.	....	....
Rochette-Cenpa	72 50	72
Rosario (Fin.)	730	730
Roudière	198 10	196
Rougier et Fils	221 50	218
Sacer	620	640
SAFAA	390 50	406 10
Safic-Alcan	940	830
SAFT	....	1550
Saga	....	213
Salins du Midi	485	490
Santa-Fé	145 80	149 50
Sasea	....	79
Savoisienne (M)	219 60	213
SCAC	458	450
Senelle Maubeuge	....	440
S.E.P. (M)	161	158
Sici	....	397
Sicotel	....	299 90
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	274 10	281
Siph (Plant. Hévéas)	....	344 90
Sofal financière	....	1920
Soficil	....	850
Sofio	600	600
Soficomi	....	730
S.O.F.I.P. (M)	181 50	181 50
Sofragi	1040	1045
Sopagri	173	174
Soudure Autog.	590	594
Sovabail	....	610
Suez (Fin. de)-CIP	243	252
Stemi	....	830
Taittinger	2900	2900
Testut-Aequitas	308	285 60

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tour Eiffel	....	369
Ufiner S.M.D.	....	860
Ugine A. Chat. Gueug.	256	250
U.A.P.	307	307
U.T.A.	2100	2110
Vicat	....	1802
Viniprix	....	1215
Virax	140	136
Waterman S.A.	....	651
Brass. du Maroc	135	....
Étrangères		
A.E.G.	660	625
Akzo	445	445
Alcan Alum.	180	178 50
Algemene Bank	120	....
American Brands	320	328
Am. Petrofina	425	....
Arbed	588	....
Asturienne Mines	190	....
Banco de Santander	348 50	348 60
Bco Pop Espanol	485	485
Banque Ottomane	2000	....
B. Régl. Internat.	40000	39100
Br. Lambert	593	585
Canadian-Pacific	92 30	93 20
Chrysler corporation	150	....
CIR	25 40	25 40
Commerzbank	781	765
Dart. and Kraft	618	620
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	505	500
Gén. Belgique	692	690
Gevaert	1240	....
Glaxo	113 10	114 10
Goodyear	287 80	281 30
Grace and Co	150 20	145 50
GTE corporation	250	....
Honeywell Inc.	340	346
I. C. Industries	187	....
Johannesburg	780	765
Kubota	42 20	44 10
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	44 50	45
Minerals-Ressourc.	67	65 05
Noranda	109 80	110
Olivetti	25	....
Pakhoed Holding	285 10	289
Pfizer Inc.	322	325
Procter Gamble	480 10	480 10
Ricoh Cy Ltd	54 60	....
Rolinco	265 10	267
Robeco	280 30	282
Rodamco	475	475 50
Saipem	9 65	9 55
Sema Group	34	34
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	340	....
Steel Cy of Can.	102	99
Squibb	397	....
Tenneco	295	286
Thorn EMI	69	68 60
Toray indust. Inc	41 20	42
Vieille Montagne	1900	1900
Wagons-Lits	1400	1443
West Rand	8 10	8 15
Hors-cote		
Banque Hydro-Energie	268	286
Calciphos	190 10	191
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	261	....
Cogenhor	125	127
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	350 20	352 50
Gachot	63	62
Guy Degrenne	650	690
Hoogovens	170	....
Marlin Immobilier	240	240
Metroservice (bons)	22	....
Nicolas	600	648 d
Particip. Percier	351	....
Rémy et Associés	287 30	286 30
Rorento N.V.	183 90	184
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	484	....
Sté Lecteurs du Monde	531	560
Ufiner	380	....
Union Brasseries	136	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 921	5 936	5 670	6 170
ECU	7 089	7 100	....	....
Allemagne (100 DM)	341 580	341 650	331	351
Belgique (100 F)	16 304	16 308	15 700	16 700
Pays Bas (100 fl.)	302 870	302 980	292	312
Danemark (100 krd)	88 620	88 700	85	92
Norvège (100 k)	91 190	91 550	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 906	10 958	10 600	11 300
Grèce (100 drachmes)	4 104	4 110	3 400	4 200
Italie (1 000 lires)	4 612	4 620	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	408 700	408	396	418
Suède (100 kos)	98 210	98 470	94 500	101 500
Autriche (100 sch)	48 560	48 576	47 050	50 050
Espagne (100 pes.)	5 232	5 235	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 115	4 124	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 961	5 002	4 770	5 170
Japon (100 yens)	4 861	4 863	4 700	4 920

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/11
Or fin (kilo en barre)	80950	80600
Or fin (en lingot)	80600	80850
Pièce française (20 fr)	473	475
Pièce française (10 fr)	370	.....
Pièce suisse (20 fr)	494	490
Pièce latine (20 fr)	469	470
Souverain	586	586
Pièce de 20 dollars	2660	2770
Pièce de 10 dollars	1365	1365
Pièce de 5 dollars	795	.....
Pièce de 50 pesos	3000	3000
Pièce de 10 florins	481	483
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 29/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	901 52	879 53
Acilion	208 96	204 34
Actions France	472 90	465 81
Actions sélectionnées	562 78	542 44
Aedificandi	621 30	598 84
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1058 28	1032 47
A.G.F. 5000	580 33	566 18
A.G.F. ECU	1103 82	1082 89
A.G.F. Foncier	110 55	107 65
A.G.F. Interfonds	433 68	423 10
A.G.F. Invest.	113 20	110 44
A.G.F. OBLIG.	1086 95	1091 49
A.G.F. Sécurité	10713 89	10713 89
Agimo	615 91	600 89
Alafi	218 55	210 65
A.L.T.O.	189 88	182 82
Assur-Gan	5376 06	5134 19
America-Valor	648 24	632 43
Amplitude	552 21	538 13
Arbitrages court terme	5807 93	5602 33
Associc	1193 62	1193 62
Atout Futur	315 30	304 93
Aurecic	1375 02	1334 97
Avenir C.I.C.	104 78	101 73
Axa Europe	119 21	113 80
Axa Investissements	113 69	108 53
Axa Valeurs Par	107 64	102 76
Bred Associations	2658 83	2650 88
Capital Plus	1739 82	1739 82
Cardan-Pierre	29 06	27 81
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5131 81	5124 12
Compterentis	112 98	109 67
Convertimmo	362 66	348 71 ♦
Credinter	486 29	472 13
Drouot-France	727 75	694 75
Drouot-Investiss.	970 18	926 19
Drouot-Sécurité	253 98	242 46
Drouot-Sélection	143 63	137 12
Ecocic	1211 03	1193 13
Ecureuil Monétaire	31028 43	31028 43
Ecureuil Prévoyance	365 67	355 02
Elicash	2019189	2019189
Energie	229 61	219 20
Epacic	2815 71	2815 71
Epacourt Sicav	4288 91	4278 21
Epargne Associations	25312 04	25274 13
Epargne-Capital	8354 02	8271 31
Epargne Court-Terme	507 56	507 56
Epargne Croissance	1454 21	1415 29
Epargne-Industr.	76 44	72 97
Epargne Inter	586 63	570 93
Epargne J	54862 89	54862 89
Epargne Long-Terme	179 87	175 06
Epargne Monde	1129 76	1099 52
Epargne Première	12044 08	11954 42
Epargne-Oblig.	200 38	195 02
Epargne-Ouest	1115 50	1085 64 ♦
Epargne-Unie	1208 55	1164 87
Epargne-Valeur	428 83	417 35
Epargoblig	1317 36	1314 73 ♦
Epsilon	1124 52	1113 39
Eurinvest Croissance	1186 96	1133 14
Eurinvest Rendement	1151 37	1099 16
Eurocic	9376 38	9237 81
Eurodyn	1073 35	1038 06
Euro-Gan	5477 57	5229 18
Euro-Mief	26 46	26 07
Finord Placement	61389 48	61389 48
Finord Valorisation	13964 63	13691 01
Fonsicav (div. par 10)	11155 77	11155 77
Foncival	260 30	252 11
France-Gan	6839 99	6529 82
France-Garantie	280 84	280 28
France-Investiss.	400 66	382 49
France-Obligations	458 12	453 58

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	407 58	395 69
Francic Pierre	104 13	101 10
Francic Régions	1042 14	1011 79
Fructi-Associations	28 10	28 10
Fructi-Epargne	28 17	27 48
Fructicapi	32 92	32 43
Fructicourt	111334 93	111334 93
Fructidor	244 79	241 17
Fructifrance	793 63	774 47
Fructimmo	27 63	26 95
Fructivar	4339 56	4328 74
Fructi ECU	591 44	572 85
Fructi-Première	11296 78	11129 81
Futurobilig	1135 44	1098 10
Gestilion	59758 19	59607 17
Gestion Associations	150 06	146 78
H.L.M. Monétaire	10122 40	10122 40
Horizon	1125 76	1092 97
Interoblig.	12245 64	11774 65 ♦
Intersélect France	464 64	451 11 ♦
Invest. net	15340 18	15309 56 ♦
Invest. Obligataire	18770 12	18732 85 ♦
Japacic	193	187 36
Jeune épargne	240 23	236 66
Laffitte-Amérique	231 50	221
Laffitte Europe	253 10	241 62
Laffitte-Expansion	271 97	259 64
Laffitte-France	320 42	305 69
Laffitte-Immobilière	246 70	235 51
Laffitte-Japon	392 12	374 34
Laffitte-Oblig.	145 82	139 21
Laffitte—Rend.	210 31	200 77
Laffitte-Tokyo	357 93	341 70
Latitude	5181 06	5173 30
Lion-Associations	11849 15	11849 15
Lion-Institutionnels	24048	23889 03
Lionplus	768 03	768 45
Lion Trésor	2109 55	2088 66
Livret Bourse Investiss.	485 74	482 17
Livret portefeuille	655 11	636 03
Méditerranée	170 38	162 65
Mondiale Investissem.	422 38	403 23
Monecic	5670 76	5670 76
Monedan	52793 20	52793 20
Moné J.	56574 51	56574 51
Morgan court terme	14653 04	14653 04
Moselle Unie Sél.	152 10	145 20
Natio.-Epargne	14179 09	14038 70
Natio.-Epargne Trésor	6427 27	6414 44
Natio.-Court terme	218797	218797
Natio.-Inter.	1235 36	1202 30
Natio.-Obligations	567 17	551 98
Natio.-Patrimoine	1408 59	1370 89
Natio.-Placements	67124 06	67124 06
Natio.-Revenu	1055 19	1044 74
Natio.-Sécurité	11138 17	11138 17
Natio.-Valeurs	721 34	702 03
Nippon-Gan	6078 67	5803 03
Nord-Sud Développ.	1217 90	1215 47
Normalif	13553 04	13287 29
Obli Association	125 97	124 72
Oblicic Régions	1077 44	1061 52
Obligations Convert.	430 47	410 95
Oblig. toutes catég.	159 98	154 94
Oblilion	1131 62	1120 42
Oblisécurité	10068 83	10068 83
Optimavalor	208 43	203 35
Oraction	1202 22	1162 69
Orvalor	5757 01	5548 93 ♦
Paribas Croissance	587 15	563 21
Paribas Epargne	16283 76	16261 26
Paribas France	96 55	93 74
Paribas Oblimonde	1013 63	998 65
Paribas Opportunités	113 90	110 58
Paribas Patrimoine	520 97	499 73
Paribas Revenu	94 22	93 29

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	1110 40	1109 29
Patrimoine Retraite	175 62	172 18
[illegible]	631 53	613 14 ♦
Phénix Placements	257 41	256 13
Pierre Investiss.	686 82	665 22
Placement A	992 86	992 86
Placement court-terme	73548 21	73548 21
Placement J	56296 46	56296 46
Placement Premier	55094 51	55094 51
Pléiade	114 05	111
Première Obligations	10927 08	10805 27
Prévoyance Ecureuil	112 36	109 35
Pri'Association	22888 05	22888 05
Quartz	116 39	112 55
Quatre-quarts Rentable	1 09	1 08
Renacic	185 20	182 76
Revenus Trimestriels	5521 36	5466 71
Revenu Vert	1186 43	1168 80
St-Honoré Assoc.	14824 89	14852 13
St-Honoré Bio-aliment.	772 91	737 86
St-Honoré Pacifique	554 93	529 77
St-Honoré P.M.E.	469 21	447 93
St-Honoré Réal	11849 87	11802 65
St-Honoré Rendement	12001 76	11942 05
St-Honoré Services	501 88	482 59
St-Honoré Technol.	753 82	719 64
St-Honoré Valor	12383 15	12383 15
Sécuricic	5582 06	5556 50
Sécuri Taux	10877 21	10877 21
Sélection Croissance	523 13	507 88
Sicadem (Crédit BP)	726 18	714 44
Sicav-Associations	1443 69	1441 53
S.F.I. fr. et étr.	633 70	615 24
Sicav 5000	385 79	368
S.I.G.	777 30	741 71
Slivafrance	589 88	564 64
Slivam	413 89	402 81
Slivarente	213 89	211 77
Slivinter	428 99	415 56
S.N.I.	1157 79	1124 07
Sogepargne	351 08	338 39 ♦
Sogevar	999 87	954 53 ♦
Sogister	1313 58	1254 01 ♦
Soleil Investissement	490 29	468 06
Stratégie Actions	1084 97	1052 86
Stratégie Rendement	1144 01	1108
Technocic	1115 86	1083 38
Techno-Gan	6062 04	5777 60
Transcontinents	82 77	81 15
Triton	5363 98	5310 87
U.A.P. Investiss.	404 78	390 15
U.A.P. moyen terme	107 29	103 41
Uni-Associations	116 52	116 52
Unifrance	498 44	480 42
Unifoncier	1243 51	1198 56
Uni-Garantie	1388 72	1361 46
Uni-Régions	2820 02	2718 09
Unirente	2374 17	2296 10
Univer	189 88	189 88
Univers-Actions	1117 35	1080 61
Univers-Obligations	1632 37	1578 69
Valorem	513 46	500 94
Valorg	1622 22	1620 80
Valrel	41556 31	41535 54
Vauban	23610 57	23587 06

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ♦ : prix précédent — ★ : marché continu



هكذا من الأصل

Le Monde

Au conseil des ministres

Le financement de la Sécurité sociale

M. Claude Evin, porte-parole du gouvernement et ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, a confirmé, au terme du conseil des ministres du mercredi 30 novembre, que le gouvernement va proposer des mesures générales pour le financement de la Sécurité sociale (*le Monde* du 30 novembre). M. Evin a distingué quatre axes d'action :

● **La maîtrise des dépenses de santé.**

Selon le porte-parole, cette maîtrise passe notamment par une meilleure gestion du système, et non pas par une réduction globale de la protection sociale. Elle passe aussi par le développement de la prévention. M. Evin a ainsi annoncé que le gouvernement déposera, dans le cadre du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS) actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, un amendement destiné à lutter contre le tabagisme.

● **Répondre aux difficultés de l'assurance-vieillesse.**

M. Evin a souligné que l'effort indispensable doit être « *équitablement réparti* » entre les actifs et les personnes âgées. Il a précisé que « *l'ajustement nécessaire des dépenses* » doit faire l'objet d'un débat avec les partenaires sociaux.

● **Le financement de la protection sociale.**

Le ministre de la solidarité a confirmé qu'« *étendre la base du financement à l'ensemble des revenus, c'est-à-dire aux revenus du capital, y compris aux revenus de remplacement, est une hypothèse qu'il va falloir étudier avec les partenaires sociaux* ».

● **L'organisation du système lui-même.**

M. Evin a jugé que, dans l'attente d'une discussion avec les partenaires sociaux sur les responsabilités à prendre par les uns et les autres, les élections prévues pour la fin de 1989 doivent être « *différées* ».

Le gouvernement devrait déposer, a indiqué le porte-parole, un projet de loi à la session de printemps du Parlement. Pour résoudre les difficultés financières immédiates, M. Evin a confirmé le relèvement d'un point des cotisations d'assurance-vieillesse et la reconduction du prélèvement de 0,4 % sur le revenu imposable.

Le conseil a également entendu une communication de M. Jacques Chérèque, ministre de l'aménagement du territoire, sur les nouvelles orientations de sa politique, ainsi qu'une communication de M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques majeurs.

Le porte-parole du gouvernement a indiqué, d'autre part, que, sur invitation du président de la République, M. Michel Delebarre, ministre des transports, a fait le point sur la situation à la RATP. Selon M. Evin, le premier ministre est également intervenu pour affirmer que le gouvernement a une ligne « *claire* » : ne pas rechercher l'intervention en force, résoudre le problème par la négociation, mais aussi en ayant une politique très « *ferme* ».

● **Nominations.** — Le conseil des ministres a nommé M. Christian Marbach, ingénieur général des Mines, directeur général de l'industrie, en remplacement de M. Jean-François Saglio. Il a également nommé M. Michel Levallois, préfet hors cadre, président du conseil d'administration de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement et la coopération (ORSTOM) en remplacement de M. François Doumeng.

Le numéro du « Monde » daté 30 novembre 1988 a été tiré à 518 021 exemplaires

Dans le Tarn-et-Garonne

Tentative d'attentat dans un lycée de Moissac

Une catastrophe a été évitée de justesse, mardi 29 novembre, au lycée de Moissac, où les robinets de gaz des salles de travaux pratiques avaient été ouverts, et qu'un système de mise à feu avait été branché à une prise électrique.

Un laborantin de l'établissement, M. Jean-Louis Duthil, sentant une forte odeur de gaz à son arrivée, à 7 heures, s'est aussitôt rendu dans les salles de chimie, où il a découvert que la plupart des robinets de gaz, au nombre de soixante-dix, étaient ouverts. Après les avoir refermés, il a trébuché sur le système de mise à feu, faisant sauter les fils reliés à la prise de courant. « *C'est un attentat qui aurait pu tuer* », estiment les gendarmes de Moissac, qui soulignent que les trois cent quarante élèves de l'établissement commencent à arriver le matin vers 7 h 15 et que le lycée est entouré de villas.

Rejetant l'hypothèse d'un attentat terroriste, les enquêteurs orientent leurs recherches dans le milieu lycéen et ont décidé de relever les empreintes digitales des élèves et du personnel de l'établissement pour les comparer à celles retrouvées sur le dispositif de mise à feu.

La grève des transports en région parisienne

Les véhicules militaires au secours des usagers du RER

Depuis 6 h 30, le 30 novembre, un dispositif de substitution s'est mis en place dans la région parisienne pour assurer le transport des banlieusards touchés par la paralysie du RER. Mille véhicules ont été engagés dans l'opération, dont trois cent soixante-cinq camions militaires qui sont venus de l'est de la France et des cantonnements en RFA. Ces véhicules devaient circuler au plus près du tracé habituel des lignes de RER A et B. Les camions militaires peuvent transporter vingt passagers. Le système fonctionne de 6 h 30 à 10 heures dans le sens banlieue-Paris, et de 16 heures à 20 heures au retour. Le préfet de la région Ile-de-France a demandé aux automobilistes de faire preuve de solidarité.

Le parcours du combattant

Trente camions militaires encerclent la gare de Boissy-Saint-Léger. Il est 6 h 15 : les appelés ont leurs cirés, leurs lampes de poche et des petits plans pliés en quatre. Le contingent attend les usagers : « *On essaie d'être opérationnels tout de suite, mais ce n'est pas évident* », dit un lieutenant.

Les soldats sont arrivés dans la nuit. Vingt camions du 517e régiment du train de Vernon (Eure), dix du 511e régiment d'Auxonne (Côte-d'Or) qui fait partie de la Force d'action rapide. Les chefs d'escouade sont partis à 2 heures du matin reconnaître le terrain et, à Créteil, certains étaient déjà perdus. « *On n'a que des photocopies. C'est moins précis que les plans en couleur.* » Les conducteurs n'ont leur permis poids lourd que depuis le mois d'août mais « *la plupart ont déjà parcouru 5 000 kilomètres* ».

Le parcours du combattant commence par l'épreuve du tabouret, qui amuse les télévisions et moins les dames qui sont venues en jupe malgré les conseils des autorités militaires. Une fois assis, dos à dos, les vingt passagers trouvent un avantage certain au camion militaire : « *On est moins serrés que dans le RER.* » Tout de suite après le départ, ils en mesurent un inconvénient non négligeable. Le camion n'est pas bâché, les troupes prennent la pluie en pleine figure. Mais, comme dit un appelé, « *les Parisiens sont stressés. Ils manquent d'air* ».

Les trois camions du convoi amusent franchement les passants de Sucy-en-Brie et distraient les automobilistes qui ont choisi les embouteillages. A chaque carrefour, des appelés du 602e régiment de circulation routière de Dijon indiquent la direction. Dans le camion, entre deux cahots, les passagers échangent leurs mésaventures. *Jeudi soir, à la gare de Lyon, une rame de RER n'avait plus de frein. Le lendemain à Châtelet, la police a dû intervenir pour déloger des jeunes qui s'étaient installés sur les tampons, entre les wagons.* Les usagers aimeraient bien aussi que leurs salaires soient augmentés.

Une heure quarante plus tard, le conducteur, éprouvé, dépose les troupes, trempées, à la station de métro Porte-de-Charenton. « *Cela ne secoue pas trop ?* » demande l'appelé. Les passagers remercient mais personne n'est volontaire pour y retourner. Après le camion, le métro : une demi-heure pour sécher, les pieds écrasés et la cage thoracique enfoncée.

CORINE LESNES.

URSS

« L'Archipel du goulag » toujours interdit

MOSCOU
de notre correspondant

L'un des trois principaux membres de la direction soviétique, M. Vadim Medvedev, s'est publiquement prononcé, mardi 29 novembre, contre la publication en URSS de *l'Archipel du goulag.* Il s'agit là d'une opinion « *personnelle* », a précisé le président de la commission idéologique du comité central, mais cette opinion pèse évidemment lourd s'agissant d'un homme récemment promu à un poste d'où il contrôle tout ce qui s'imprime dans le pays.

Très sûr de lui, M. Medvedev a d'ailleurs expliqué qu'il avait déjà exposé sa position en Lettonie et devant un groupe d'écrivains et qu'elle tenait à ce que *l'Archipel* « *contredit radicalement la vision du monde et la relation à l'histoire, à la révolution et à Lénine de la société soviétique* ».

Contrairement à d'autres livres autrefois interdits et qui ne le sont plus aujourd'hui, a-t-il affirmé au cours d'une conférence de presse consacrée aux réformes politiques en cours, de « *nombreuses œuvres de Soljenitsyne* » ne visent en effet pas à « *lutter contre les déformations du système mais contre le système lui-même* ».

En un mot comme en cent : avant d'être l'écrivain que l'on sait, Soljenitsyne est un adversaire politique et le publier « *saperait les fondements idéologiques de la société soviétique* ». L'explication a le mérite de la clarté. Il n'est en revanche pas sûr qu'elle ait celui de l'intelligence, car il est vain d'espérer que la pression en faveur de la publication de *l'Archipel* va pour autant cesser.

Tout sauf admirateur de Lénine, Soljénitsyne est en effet un adversaire idéologique du communisme, mais ce n'est pas en empêchant de lire son œuvre maîtresse, pas en désignant l'exilé comme l'opposant inacceptable et irréductible que le Kremlin peut espérer limiter son influence.

B. G.

M. Mitterrand : effort économique et justice sociale

M. François Mitterrand a évoqué à plusieurs reprises, mardi 29 novembre, les conflits sociaux en cours pour soutenir le gouvernement dans le choix de la fermeté et mettre en garde les Français contre tout ce qui pourrait mettre en cause le redressement de l'économie.

A Concarneau, municipalité socialiste, où il est venu inaugurer le nouvel hôtel de ville, le chef de l'Etat a déclaré que, « *en l'espace de trois ans, si nous avons à poursuivre cet effort, sur la base d'une croissance constante égale à celle ce cette année, nous avons la perspective d'avoir les moyens de répondre par priorité à la juste plainte des plus pauvres, des plus malheureux* ». M. Mitterrand a évoqué la « *modicité de certains salaires ou rémunérations face aux charges de la vie, à la hausse des loyers et à la charge des enfants* ». Il a appelé les Français à la patience, puisqu'il faut, dit-il, le « *temps nécessaire* » pour accomplir « *tout ce qui reste à faire et qui blesse notre société* ». Il convient, a-t-il ajouté, que ne soient pas « *dissipés* » les acquis et les efforts engagés « *depuis six ans, après les réformes sociales indispensables* ».

(*Lire également page 31.*)

● **Commande d'un paquebot pour Saint-Nazaire.** — Le groupe américano-norvégien Royal Caribbean, basé à Miami, qui exploite le *Sovereign of the seas*, a passé commande aux Chantiers de l'Atlantique du groupe Alsthom pour un paquebot jumeau (deux mille six cents passagers) avec une option pour un autre. Le navire, livrable en 1991, représente quatre millions d'heures de travail pour le chantier de Saint-Nazaire.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
DES LIVRES

Sur le vif

La faute aux fautes

Fot-il réformé l'ortograf ? On était bien tranquille. Ça faisait au moins dix-huit mois qu'on avait pas remis ça. Et voilà que c'est reparti. La faute à qui ? Aux profs. Ils en ont marre de l'enseigner, l'orthographe. C'est trop dur, trop compliqué. En plus, c'est pas juste, ça établit une sélection entre ceux qui savent la mettre et ceux qui savent pas. Si on simplifiait, plus personne saurait, et on aurait pas pu arrêter ces petits malfrats landais qui laissaient des messages, « allez vous faire anculer », accablants sur leur passage.

Moi, l'orthographe, c'est un truc qui m'échappe au point que je suis pas capable de consulter le dico. Je sais pas à quelle lettre chercher. Pour « fauteuil », « accueil », tout ça, faut regarder d'abord à « u », ensuite à « e », « ça prend des heures, alors, bon, la barbe. D'autant que ça les rend fous, mes chefs. Bien fait pour leur gueule. A force de se pencher sur mes fautes, ils en perdent leur latin, ils savent plus s'il faut deux « m » ou deux « l », ils griffonnent sur des bouts de papier, ils s'énervent sur le Robert. Moi, je me marre : en voilà des histoires ! S'ils ont l'impression que j'ai mis trop d' « s » à « assansseur », mettons, ils ont qu'à en enlever un, au pif. Je leur dirai rien. Je suis pas emmerdante pour ça.

Mais alors, attention, pas question de toucher à une virgule de mes textes, des bijoux, des petits chefs-d'œuvre de grâce, d'élégance et de concision... L'illustration de la langue française ! Et sur ce point justement, il y a un chef, le chef des correcteurs, c'est un vrai maniaque. Il a écrit un bouquin sur la ponctuation et il arrête pas de m'emmerder avec : C'est pas « Ah ! Oui ! », c'est « Ah oui ! ».

— Pourquoi ?

— Parce que. Et ces points de suspension à la fin du papier, j'en veux pas. Ça se justifierait si ça maintenait le lecteur en haleine avant une chute inattendue, amusante, mais alors là, ma pauvre chérie, ta chute... !

— T'en mets bien, toi, des points de suspension là !

— Tu préfères que je les supprime, que j'aille jusqu'au bout de ma pensée, que je te dise ce que j'en pense de ta chute ?

— Non, non, pas la peine. Ça l'alourdirait, ce billet. T'as aucun sens du style.

CLAUDE SARRAUTE.

● **Polémique entre le ministre de l'intérieur et le PCF à propos d'un rassemblement pour Nelson Mandela.** — Le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, vient de refuser l'organisation, vendredi 9 décembre, place de la Concorde à Paris, d'un rassemblement en hommage à Nelson Mandela. Le Comité de défense des libertés et des droits de l'homme, que préside M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a vivement protesté contre cette décision. Le rassemblement devant se tenir sous un chapiteau, dont la construction et le démontage prennent plusieurs jours, la préfecture de police a estimé qu'il en résulterait de trop longs désagréments pour la circulation automobile.



A C D E F G H